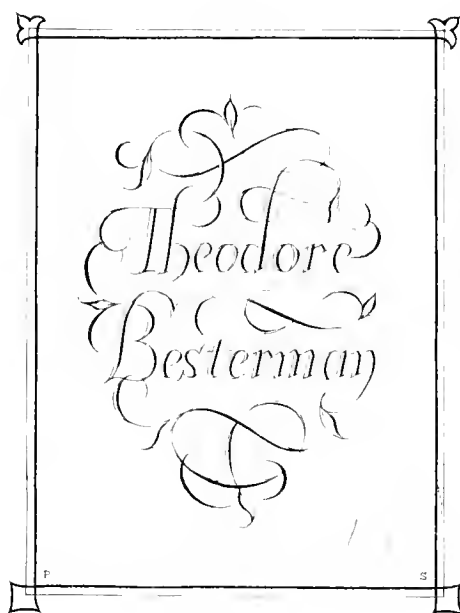
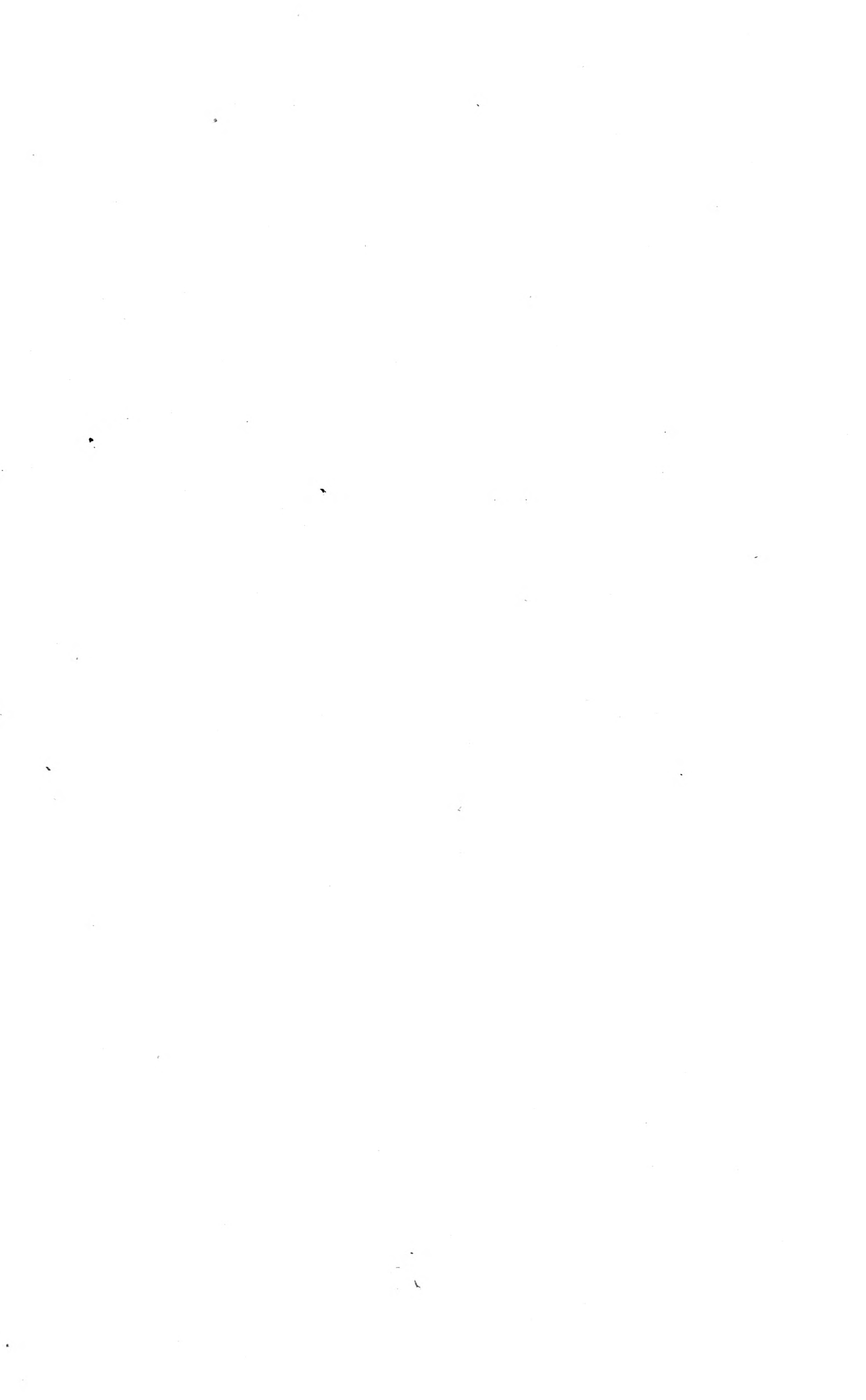
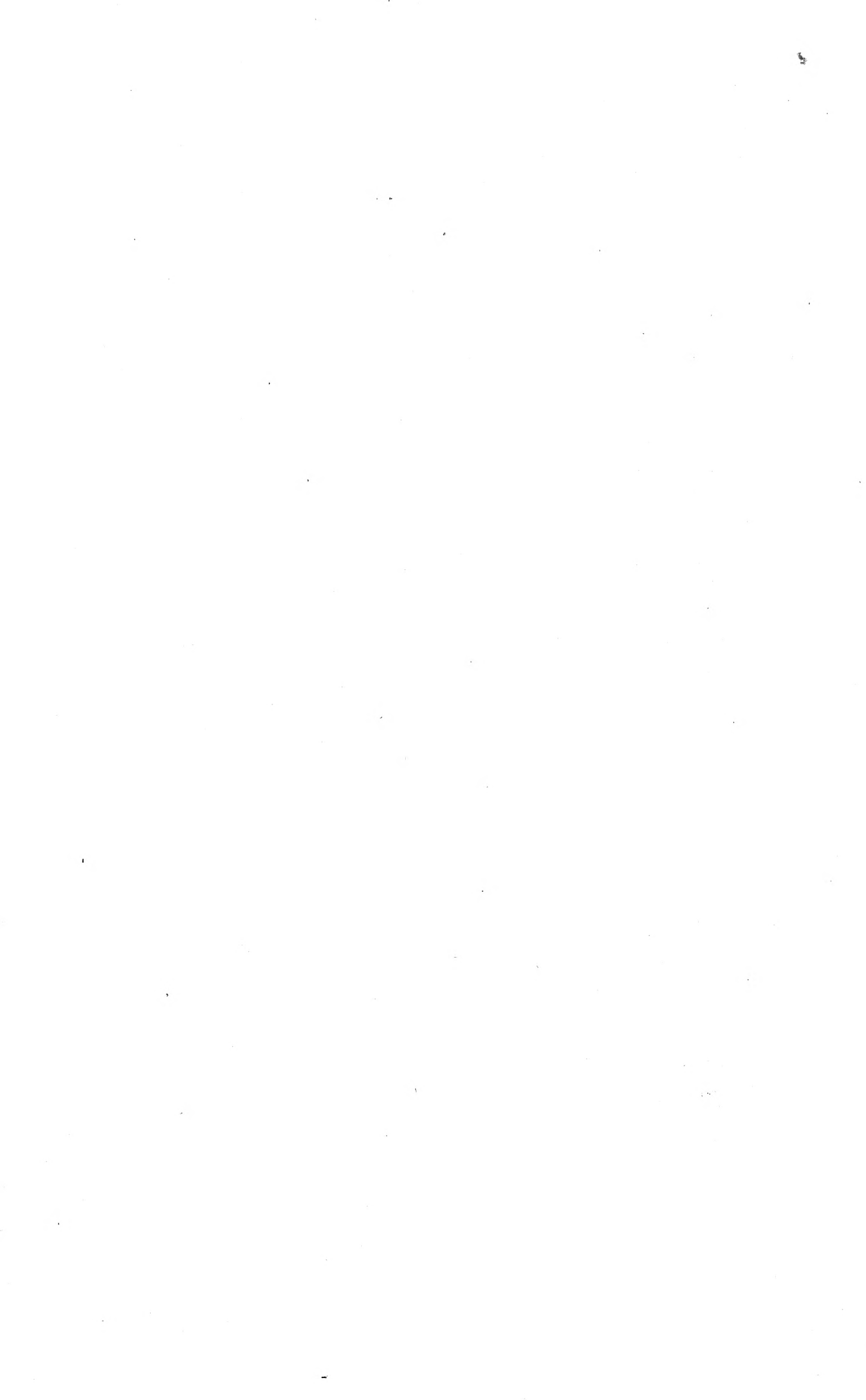


Emptus Anno 1648  
f. Chrysanthus Paulin  
Prior Villanova









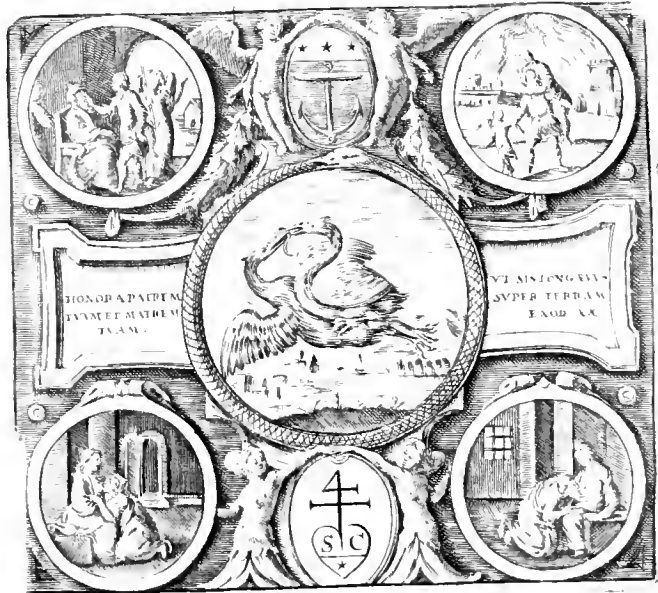
DES MERVEILLES  
DE LA  
MAISON ROYALE  
DE

CONTENANT LA DESCRIPTION  
DE SON ANTIQVITE', DE SA FONDATION, DE SES BASTIMENS,  
de ses rares Peintures, Tableaux, Emblemes, & Deuises :  
de ses Jardins, de ses Fontaines, & autres singularitez  
qui s'y voyent.

*ENSEMBLE LES TRAICTEZ DE PAIX,*  
*les Assemblies, les Conferences, les Entrées Royales, les Naissances, & Cere-*  
*monies de Baptesme de quelques Enfans de France; les Mariages, les Tournoys,*  
*& autres magnificences, qui s'y sont faictes iusques à present.*

Par le R. P. F. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris,  
Ministre & Superieur du Conuent de l'Ordre de la S. Trinité, & Redemption  
des Captifs, fondé au Chasteau dudit Fontainebleau,

Carchusiæ



Villenois.

Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire du Roy,  
ruë saint Iacques, aux Cicognes.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.





A MONSEIGNEVR  
MONSEIGNEVR  
**DE NOYERS,**  
BARON DE DANGV,

CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS,  
SECRETAIRE DES COMMANDEMENS DE SA MAIESTE',  
Sur-Intendant & Ordonnateur General des Bastimens,  
Arts, & Manufactures de France, Capitaine & Concier-  
ge du Chasteau de Fontainebleau.



MONSEIGNEVR,

*IE ne dois pas craindre qu'au point  
où vous cherissez tout ce qui regarde  
la grandeur & la gloire de la FRAN-  
CE, vous n'ayez agreable cette descri-*

ption que i'ay entrepris de la Maison  
Royale de FONTAINEBLEAU. La  
qualité que vous y tenez, & les soins  
tres-particuliers, que vous ne cessez  
de prendre pour son embellissement,  
m'inuient d'autant plus volontiers  
à vous offrir cét ouvrage, que ie m'y  
sens entierement obligé par le deuoir,  
& par cette bonté, qui fait que vous  
daignez m'honorer de vostre bienueil-  
lance. L'unique déplaisir qui me re-  
ste, MONSEIGNEUR, est que ne pou-  
uant vous en remercier ainsi que ie  
desirerois, à moins que de donner à  
vostre Vertu des loüanges qui vous  
sont iustement deues, & que la gran-  
deur de vostre courage tient impor-

tunes, i'aurois apprehension d'offenser  
vostre modestie. C'est elle qui m'im-  
pose silence lors que ie veux parler,  
& m'aduertit que vostre Ame deta-  
chée des choses materielles, n'aspire qu'  
au Ciel par le glorieux mépris qu'elle  
fait des vanitez de la Terre. Bien  
que la Cour semble estre leur Element,  
elles n'y ont point d'empire sur vous :  
& si parmy les Passions les plus no-  
bles il y en a quelqu'une qui vous a-  
gréé ; c'est indubitablement celle que  
vous témoignez auoir de servir DIEU  
& vostre Patrie. Ainsi, MONSEI-  
GNEUR, ce n'est pas merueille si vous  
appuyez tousiours de vostre faueur,  
ceux qui à vostre exemple ont un ze-

le ardent pour le Ciel, & une inviolable Fidelité pour le Roy. Ces saintes, & riches qualités ne manquent jamais de leur donner un libre accez près de vous, & j'ose bien assurer que par elles vous eslevez à vostre memoire une image perdurable sur le modele de ces braves Israelites, dont les saintes Lettres portent si haut les merites, quand elles disent que pour rebastir le Temple de Salomon, ils tenoient l'espée d'une main, & la truelle de l'autre. Vous en faites de mesme, MONSEIGNEUR, & il vous sied bien de les tenir toutes deux ensemble, soit pour l'avancement de la gloire de DIEU, & la decoration de ses

Temples, soit pour les ordres de la Guerre, que vous distribuez si iustement pour le service du Roy. A des soins si importans, & si conuenables à vostre Pieté, ie pourrois adiouster avec raison ceux que vous auez de tous les Bastimens de France, dont vous estes tres-digne Sur-Intendant, si ce n'estoit ioindre inutilement de nouvelles lumieres à des veritez, qui sont plus claires que le Soleil. Il me doit suffire de sçauoir, que tout le monde les voit, que les marbres bien que muets en parlent desia, non seulement à FONTAINEBLEAV, & au LOVVRE, mais encore dans les autres Maisons Royales ;

*Et que la Renommée les doit publier  
un iour à la Postérité dans ces ou-  
vrages victorieux du Temps, par-  
ticulierement en celuy-cy que vous  
presente, & vous dedie pour une  
marque de sa reconnoissance, & en-  
tiere soumission,*

**MONSEIGNEUR,**

Vostre tres-humble, & tres-  
obeyssant seruiteur DAN.





## AV LECTEUR.



Oulant vous rendre compte des motifs qui m'ont obligé de travailler à cet ouvrage, Je vous diray qu'après la gloire de Dieu, & l'vtilité publique, j'ay creu que le temps qui ronge toutes choses, & qui bien souvent des plus superbes Palais en fait des mafures, que la seule Antiquité rend venerables, en pourroit vn iour faire de mesme des Bastimens de cette Maison, ou du moins en changer l'ordre, & destruire la beauté, ce qui desroberoit à la posterité la memoire de tous ces ouurages, comme il nous l'a osté de ceux qui ont esté iusques au Roy François Premier. Il m'a donc semblé raisonnable d'en faire la description, afin d'en perpetuer la memoire aux siecles à venir, A quoy ie me suis porté d'autant plus volontiers, qu'ayant l'honneur de demeurer en ce Chasteau Royal depuis quelques années, j'ay recognu que c'estoit vn sujet duquel personne auant moy n'a

particulièrement traité, Ainsi ie me suis efforcé de le vous rendre agreable, & donner la meilleure forme quel'on peut à vne matiere qui est si illustre de foy. Et d'autant que les principales singularitez d'iceluy consistent en plusieurs Bastimens, Peintures, Tableaux, & autres raretez, i'ay iugé à propos d'en marquer à peu près toutes les dimensions, pour satisfaire plus particulièrement à la curiosité de ceux qui ne les peuuent contempler sur les lieux. Et comme il n'y a rien en tous ces desseins, qui dans le corps de l'Histoire, ou sous l'ombre de la Fable, ne contienne des euenemens singuliers, & propres à l'instruction de la veüe, i'auois resolu du commencement de vous donner le sens moral de tous ces Tableaux, Emblemes, & Deuises, si ien'en eusse esté diuertty par la crainte de vous estre ennuyeux, ou pour n'exceder les bornes d'une simple description: Quant aux choses memorables qui de temps en temps sont arriüées en ce lieu, i'ay creu les deuoir icy rapporter, comme des memoires qui peuuent le rendre plus recommandable, puisque l'on pourra voir par là que de cette solitude maintenant deuenüe si celebre par le frequent sejour de nos Roys, ils n'en ont pas fait seulement vne demeure delicieuse & pro-

pre à se diuertir dans les plaisirs de la chasse ; mais encore vn lieu tres-commode pour y resoudre les plus importantes affaires de leur Estat , ce que vous pourrez recognoistre par le recit de plusieurs actions notables qui s'y sont passées lesquelles ie n'aurois deduities si au long si ie n'eusse esté conseillé de le faire ainsi sur ce que ces euenemens sont des principaux de l'Histoire , que les doctes pourront auoir agreables pour s'en rafraichir la memoire, & que les moins versez seront possibles bien aises de voir ainsi amplement descrites.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-5500  
FAX: 773-936-5501  
WWW: www.uchicago.edu





T A B L E  
**DES CHAPITRES**  
ET DE LEVRS SOMMAIRES.

---

L I V R E P R E M I E R.

DE L'ANTIQUITE' ET FONDATION DV  
Chasteau de Fontainebleau, où il est fait mention des  
Rois qui s'y sont pleus, & qui l'ont amplifié.

CHAPITRE PREMIER. pag. i.

- I.  *Honneur rendu à l'Antiquité.*
- II.  *Le Roy Louys VII. Fondateur du Chasteau de Fontainebleau.*
- III. *Le Roy Philippe Auguste sejourne à Fontainebleau, retournant de la guerre Sainte.*
- IV. *Sainct Louys se plaisoit fort à Fontainebleau.*
- V. *Philippe le Bel, & autres Rois anciens ne s'y sont pas moins pleus.*
- VI. *Le Roy François Premier l'a beaucoup amplifié.*
- VII. *Henry II. François Second, & Charles IX. l'ont fort embelliy.*
- VIII. *Henry III. l'ainnoit comme le lieu de sa naissance.*
- IX. *Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.*
- X. *Louys le Juste a donné le comble de perfection à cette Maison Royale.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

### ORIGINE DV NOM DE FONTAINEBLEAV.

#### CHAPITRE II. pag. 8.

- I. **V** Ne recherche diligente fait quelquesfois trouuer des choses incogneues à plusieurs Siecles.
  - II. Le nom de Fontainebleau diuersement escrit par les Auteurs anciens & modernes.
  - III. Plusieurs de nos Rois ont fait leur sejour ordinaire à Melurs.
  - IV. Fontainebleau tire son nom d'un chien de chasse nommé Bleau.
  - V. Quelques Auteurs modernes se mesprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.
- 

### DV BON AIR ET TEMPERAMENT DE Fontainebleau: Avec sa defense contre ceux qui l'accusent d'excez de chaleur en l'Esté.

#### CHAPITRE III. pag. 13.

- I. **R**ien de comparable au tresor de la santé.
  - II. **R** Comparaison de la Zone dite Torride, & de Fontainebleau.
  - III. Tesmoignage autentique en faueur de Fontainebleau.
  - IV. Plusieurs choses qui fournissent du frais au fort de l'Esté à Fontainebleau.
- 

### DV PLAN ET ASSIETTE DE LA MAISON Royale de Fontainebleau; avec les Eloges que luy donnent quelques Auteurs, tant Estrangers que François.

#### CHAPITRE IV. pag. 17.

- I. **L** A Maison Royale de Fontainebleau entourée d'une forest, & de rochers en guise d'une Couronne.
- II. Comparaison de Fontainebleau & du Mont de Parnasse.

## TABLE DES CHAPITRES.

- III. *Fontainebleau agreable en toutes les saisons de l'année.*
  - IV. *Le circuit du Chasteau de Fontainebleau.*
  - V. *Témoignages & Eloges en faueur de Fontainebleau.*
- 

DES BASTIMENS EN GROS, ET EN  
general du Chasteau de Fontainebleau : De ses aduenües  
& entrées, & de ses Cours, qui font voir la face, l'ordon-  
nance, & la disposition de ce Lieu Royal.

### CHAPITRE V. pag. 27.

- I. **R**aisons qui ont meul' Autheur à dresser ce Chapitre.
  - II. **R** Cinq aduenües principales de ce Chasteau.
  - III. *La plus belle & considerable est celle de la Chaussée.*
  - IV. *Le plan de ce Chasteau est dressé sur l'aduenüe de la Cour du Cheual blanc.*
- 

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC,  
dite anciennement la Basse Cour, ou la Grande Cour.

### CHAPITRE VI. pag. 30.

- I. **F**rançois I. a basti la Cour du Cheual blanc.
  - II. **F** D'oü cette Cour porte le nom.
  - III. *Cinq pavillons en cette Cour.*
  - IV. *Il y a un fort bel escalier en cette Cour.*
  - V. *En cette Cour sont les departemens de Messieurs les Secretai-  
res d'Etat.*
  - VI. *Là sont deux fontaines, & deux figures de marbre.*
- 

DE LA COVR DE LA FONTAINE.

### CHAPITRE VII. pag. 34.

- I. **C**ette Cour est bastie par François I.
- II. **C** D'oü elle porte le nom.
- III. *Plusieurs Statües de marbre & de bronze en cette Cour.*

## TABLE DES CHAPITRES.

- IV. *La Terrasse de cette Cour bastie par Henry le Grand.*
  - V. *Diuers Bustes de marbre & de bronze dans cette Cour.*
  - VI. *Là est vne belle Fontaine.*
- 

### DE LA COUR DV DONION, autrement dite de l'Ouale.

#### CHAPITRE VIII. pag. 40.

- I. **E**ffet de la Dignité, & Maiesté Royale.
  - II. **C**ette Cour est le lieu où ont esté faites les ceremonies de quelques enfans de France.
  - III. *L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.*
  - IV. *D'où elle porte le nom de Donion, & de l'Ouale.*
  - V. *Louys VII. Fondateur de cette Cour.*
  - VI. *Ouurages de cette Cour, partie faits sous François I. partie sous Henry IV. & partie sous Louys XIII.*
- 

### DE LA COUR DES OFFICES.

#### CHAPITRE IX. pag. 44.

- I. **F**ruits de la paix, & de la guerre bien differens.
- II. **P**remiers bastimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau.
- III. *La Cour des Offices bastie mil six cens neuf.*
- IV. *Vne belle Fontaine se void en cette Cour.*
- V. *Cette Cour a vn fort beau Portail.*
- VI. *Dernier ouurage de Henry IV. en ce lieu.*



## TABLE DES CHAPITRES.

---

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV:  
de l'Hostel d'Albret: De celuy du Chenil: De la Capitainerie: Des Pauillons du Jardin du Roy: De celuy du Sur-Intendant des Finances: Et de la vieille Conciergerie.

CHAPITRE X. pag. 47.

- I. **D**escription de la Conciergerie.
- II. **D**e l'Hostel d'Albret.
- III. *Le Pavillon, ou Hostel du Sur-Intendant des Finances.*
- IV. *Le Chenil.*
- V. *La Capitainerie.*
- VI. *Divers Pauillons.*

---

## LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'

DES BASTIMENS EN PARTICVLIER  
*du Chasteau de Fontainebleau.*

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE  
de la Vierge, & de Saint Saturnin, dite  
la Chapelle Basse.

CHAPITRE PREMIER. pag. 50.

- I. **P**oids & mesure particuliere ordonnée pour les choses  
*saintes.*
- II. *La Chapelle Haute bastie par Louys VII. & rebastie par  
François I.*
- III. *Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.*
- IV. *Le Roy a fait fort embellir & orner cette Chapelle 1639.*
- V. *Montre d'horloge fort curieuse.*
- VI. *Fondation du premier Chapelain de ce Chasteau.*
- VII. *Ancienne fondation confirmée & augmentée.*

TABLE DES CHAPITRES.

---

DE LA CHAPELLE HAUTE, DITE  
autrement la Chapelle du Roy.

CHAPITRE II. pag. 58.

- I. **L**A Chapelle haute bastie sous François I.
- II. **L** Sa longueur, largeur, & ordonnance.
- III. Ses enrichissemens.
- IV. Son Balcon fait sous Henry II.
- V. Là est une belle Image du dessein de Michel Ange.
- VI. Henry le Grand a fort embelly cette Chapelle.

---

DE L'ÉGLISE DE LA SAINTE TRINITE' ET DE  
ses Peintures, & autres singularitez qui s'y voyent.

CHAPITRE III. pag. 62.

- I. **C**ette Eglise est ancienne, & moderne en quelque façon.
- II. **C** Devise de la Duchesse de Valentinois.
- III. Henry le Grand, & Louys XIII. ont fait orner cette Eglise.
- IV. Les principaux Mysteres de la Religion Chrestienne, peints en cette Eglise.
- V. Les actions principales de la vie de Iesus-Christ sont icy dépeintes.
- VI. Le grand Autel de cette Eglise est l'un des plus riches, & des plus beaux qui se voyent.
- VII. Le pavement y est tres-exquis.

---

DU CONVENT DE L'ORDRE DE LA SAINTE  
Trinité, & Redemption des Captifs, fondé en ce Chasteau  
de Fontainebleau par saint Louys.

CHAPITRE IV. pag. 73.

- I. **L**'Ordre de la sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.

## TABLE DES CHAPITRES.

- II. *Le temps de la fondation dudit Conuent.*
  - III. *Dons faicts par saint Louys.*
  - IV. *Nombre des Religieux de fondation.*
  - V. *Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinite.*
  - VI. *Confirmations & octrois par plusieurs Roys, & nommément par Henry le Grand.*
  - VII. *La Cure d'Auon & Fontainebleau annexe dudit Conuent.*
  - VIII. *Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.*
- 

DE V PAVILLON DE SAINT LOVYS,  
contenant sa Chambre, & le Cabinet des Curiositez.

### CHAPITRE V. pag. 81.

- I. **C**E Pavillon contient quatre estages.
  - II. **L'**Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.
  - III. **Du** Cabinet des Curiositez.
  - IV. **Hidre** ou serpent à sept testes.
  - V. **Portrait** d'une fille qui a esté dixhuit mois sans boire ny manger.
  - VI. **Image** de la Vierge que portoit Louys XI.
- 

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I.  
autrement dite la petite Gallerie, avec la description de  
ses Tableaux, & Emblemes.

### CHAPITRE VI. pag. 86.

- I. **Q**atorze grands Tableaux avec de riches bordures ornent cette Gallerie.
- II. **Embleme**, par lequel se void le soin qu'a pris le Roy François I. pour les Sciences & les Arts.
- III. **Autre Embleme** touchant encore le grand Roy François.
- IV. **Pieté** memorable de Cleobis & de Biron.
- V. **La vie & faits** memorables de François I. representez sous diverses histoires & fictions.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

DES ESTUVES, DES BAINS, DE LA  
Salle de la Conference, & de la Librairie : où se  
voyent plusieurs Tableaux, contenant  
diuerfes fictions Poëtiques.

### CHAPITRE VII. pag.94.

- I. **D**iuers & singuliers ouvrages de François I. rendent sa  
memoire immortelle.
  - II. Plusieurs & diuers Tableaux dont les sujets conuiennent  
aux lieux.
  - III. Salle de la Conference enrichie sous Henry le Grand.
  - IV. La Bibliotheque, & la cause de son transport à Paris,
- 

DE LA SALLE DV BAL, ET DE SES  
rars Peintures.

### CHAPITRE VIII. pag.99.

- I. **L**es Princes sujets aux ennuis comme les autres hom-  
mes.
  - II. Peinture figurant l'Automne.
  - III. Figure du Printemps.
  - IV. Embleme de l'Hyuer.
  - V. Vn autre representant l'Esté.
  - VI. Histoire memorable, & combat contre vn Loup Ceruë.
  - VII. Autre combat remarquable.
  - VIII. Tableaux figurans les gestes d' Alexandre le Grand.
- 

DE LA GRANDE GALERIE, O V EST  
dépeint l'Odissee, ou Trauaux d'Ulisse.

### CHAPITRE IX. pag.108.

- I. **L**alongueur, largeur, & enrichissemens de cette Galerie.
- II. Elle a esté bastie sous François I.

## TABLE DES CHAPITRES.

- III. *Ses Peintures faites sous plusieurs Roys.*
  - IV. *Tableaux de cette Galerie, ouvrage singulier des sieurs de saint Martin, & de Nicolo.*
  - V. *Cinquante huit Tableaux, dont les sujets sont tirez du Poëte Homere.*
- 

DE QUELQUES TABLEAUX QUI  
font à la voûte de la grande Galerie, & particulièrement de  
ceux où se void la reddition des Villes du Havre de Grace,  
& d'Amiens.

### CHAPITRE X. pag. 116.

- I. **Q**atorze grands compartimens composent la voûte de  
cette Galerie, avec divers ornemens.
  - II. *Le banquet des Dieux & des Deesses icy représenté.*
  - III. *Les Anglois rendent le Havre à Charles IX.*
  - IV. *Table de marbre contenant le narré de la prise & reprise du  
dit Havre.*
  - V. *Henry le Grand reprend Amiens.*
- 

DES EMBLEMES, OV DEVICES, QUI  
font en ladite grande Galerie.

### CHAPITRE XI. pag. 119.

- I. **L**e present Chapitre est une continuation des merveilles  
de la grande Galerie.
- II. *Emblemes au nombre de 85.*
- III. *Marque de generosité, que de pardonner à plus foible que soy.*
- IV. *La vigilance tutrice des Royaumes.*
- V. *Le peché traine apres soy le repentir.*
- VI. *Symbole de la Fidelité.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

D V PAVILLON ET DEPARTEMENT,  
dit des Poësses, où sont dépeints la vie, &  
les Trauaux d'Hercule.

CHAPITRE XII. pag. 127.

- I. **C**E Pavillon est le logement des Reynes Meres, basty sous François I.
  - II. Ouvrage sous Henry II.
  - III. Ornemens faits sous diuers Roys.
  - IV. Vingt-sept Tableaux du dessein du sieur du Breuil.
  - V. Portrait excellent de Madame la Duchesse de Beaufort.
  - VI. Ancienne Salle du Conseil.
- 

D V PAVILLON, ET CABINET DES  
Peintures, & Tableaux particuliers de  
ce Chasteau.

CHAPITRE XIII. pag. 132.

- I. **L**Emerite de l'estime de l' Art de Peinture.
- II. **L**Deux Tableaux anciens, l'un achepté quarante huit mille escus, & l'autre soixante mille.
- III. Ce Pavillon basty sous Charles IX.
- IV. Ouvrage de Michel Ange.
- V. Plusieurs Tableaux de Raphaël d'Urbain.
- VI. Autres ouvrages de Leonard da Vinci.
- VII. Autres d'André del Sart.
- VIII. Oeuures des sieurs Rousse, & de saint Martin.
- IX. Tableaux de Petro Perugino, de frere Sebastien del Piombo, & du Bordonono.
- X. Autres du Tissian, du Pontorno, de Hierosme de Bresse, de Bartelemy Venitien, de Vignole, de Messere Nicolo, & de Ianet.

## T A B L E   D E S   C H A P I T R E S.

---

### D E L A S A L L E D E L A B E L L E Cheminée, autrement dite de la Comedie.

#### C H A P I T R E   X I V.      pag. 139.

- I. **C**ette Salle a diuers noms.
  - II. **D**escription de la Cheminée de cette Salle.
  - III. Statuë à cheval de Henry le Grand.
  - IV. Escrit contenant ses eloges, & la structure de cette cheminée.
- 

### D E S D E P A R T E M E N S D V R O Y , E T D E la Reyne, où se voyent plusieurs excellens Tableaux de l'Histoire de Theagenes & Cariclea, de Clorinde & Tancrede, & autres.

#### C H A P I T R E   X V.      pag. 142.

- I. **E**n symbole de la Royauté.
  - II. **C**hambre de l'Ouale, lieu de la naissance de Louys XIII.
  - III. **Q**uinze grands Tableaux du feu sieur du Bois Peintre fort renommé.
  - IV. **D**u Departement de la Reyne.
  - V. **L**e Cabinet dit des Empereurs.
  - VI. **H**uit Tableaux, dont le sujet est tiré de Torquato Tasso.
- 

### D E L A G A L E R I E D E L A R E Y N E , O V font plusieurs Tableaux ; contenant, les vns les Batailles, & Victoires de Henry le Grand ; & les autres diuerses fictions Poëtiques.

#### C H A P I T R E   X V I.      pag. 147.

- I. **H**enry IV. a fait bastir, & orner cette Galerie.
- II. **P**lusieurs Statuës de marbre blanc ornent le dehors de cette Galerie.

## TABLE DES MATIERES.

- III. *Divers embellissemens de cette Galerie.*
  - IV. *Tableau où se void la reddition des Villes de Manté & de Vernon.*
  - V. *Tableaux contenant les amours d'Apollon, & ceux de Diane.*
  - VI. *Cabinet, dit de la Voliere.*
- 

### DE LA GALERIE DES CERFS, OV SE voyent les portraits des Forests, & Maisons Royales de France.

#### CHAPITRE XVII. pag. 151.

- I. **Q**uarante trois testes de Cerfs, avec divers ornemens.
  - II. **Q** Cerf aisé, Devise de Charles VI. & pourquoy.
  - III. *Cerf pris en cette Forest par Louys XIII.*
  - IV. *Autre Cerf que tua un des Veneurs du Roy.*
  - V. *Quinze Cartes en formes de Tableaux, chacune de treize pieds de haut, & vingt cinq de large.*
- 

### DE LA GALERIE DES CHEVREVILS, & de la Voliere.

#### CHAPITRE XVIII. pag. 155.

- I. **S**ept grands Tableaux avec divers enrichissemens, le tout fait sous Henry le Grand.
- II. *Sept sortes de Chasses icy représentées.*
- III. *Vingt quatre testes de Chevreuils dans cette Galerie.*
- IV. *La Voliere bastie sous Henry IV.*
- V. *Ses Eloges.*



## TABLE DES CHAPITRES.

---

### DV IARDIN DV ROY ET DE ses Fontaines.

#### CHAPITRE XIX. pag. 160.

- I. **L**E Roy François I. a fait dresser ce Jardin.
- II. **L**Riche, & belle Statuë de Cleopatre.
- III. Henry le Grand a embelly ce Jardin des Fontaines qui s'y voyent.
- IV. La premiere Fontaine appellée le Tybre, enrichie de dix huit jets d'eau.
- V. La seconde Fontaine de ce Jardin.
- VI. La troisieme Fontaine.
- VII. La quatrieme Fontaine.
- VIII. La cinquiesme Fontaine.
- XI. La sixiesme Fontaine.

---

### DV IARDIN DE LA REYNE, DE LA Fontaine, & des Statuës qui se voyent en ce Jardin.

#### CHAPITRE XX. pag. 173.

- I. **L**E Jardin de la Reyne, autresfois appellé le Jardin des Buys.
- II. De la Fontaine de la Diane.
- III. Belle Statuë d'un ieune homme se tirant une épine d'un pied.
- IV. Autre riche Statuë representant Laocoon.
- V. Vers excellens en la recommandation de ces Statues.
- VI. Toutes ces Statuës & Figures faites sous la Regence de Catherine de Medicis.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

### DV JARDIN DE L'ESTANG, ET DE celuy des Pins.

CHAPITRE XXI. pag. 177.

- I. **L** A longueur, & largeur de ce premier Jardin, dressé sous Henry IV.
  - II. Statue d'Hercule faite par Michel Ange.
  - III. Autre Jardin dressé par François I.
  - IV. Allée Royale, où sa Maïesté touche les malades des écrouïelles.
  - V. Petit Pavillon, où sont quelques Tableaux du sieur Rousse.
  - VI. L'Estang, & son estendue.
- 

### DV JARDIN, OV BOIS DES CANAVX, & de celuy des Fruits; ensemble du Mail, & de la Fontai- ne, qui a causé le nom à ce Lieu de Fontainebleau.

CHAPITRE XXII. pag. 180.

- I. **O** Rdre, & suite des Jardins.
  - II. **O** Longueur, & largeur du premier & second Jardin.
  - III. Le Mail.
  - IV. Fontaine de Fontainebleau.
- 

### DV PARC ET DE SON CANAL, &c.

CHAPITRE XXIII. pag. 183.

- I. **H** Enryle Grand a fait dresser ce Parc 1607.
- II. **H** Plusieurs allées & autres diversitez.
- III. Vne belle & grande Fontaine, où aboutissent huit allées.
- IV. Canal, l'un des plus considerables qui se voyent.
- V. Deux Fontaines iaillissantes au milieux de ce Canal.
- VI. Logis, dit les Hieronieres.
- VII. Celuy dit la Mi-voye.
- VIII. Lieu où sont diverses sortes d'oyseaux.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

DES HOSTELS ET MAISONS QUI  
font hors l'enclos de ce Chasteau, & qui en dépendent.

CHAPITRE XXIV. pag. 187.

- I. **L** A Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier  
du Prat, & depuis augmentée.
- II. L'Hostel de Ferrare.
- III. La Coudre, autrement dite la grande Escurie du Roy.
- IV. Escurie de la Reyne Mere.
- V. L'Aqueduc, ou Reservoir des Fontaines.
- VI. L'Hostel du grand Prestost.
- VII. Les Pressoirs du Roy.

---

DE QUELQUES DEVISES ROYALES  
qui se voyent en ce Chasteau.

CHAPITRE XXV. pag. 190.

- I. **D**euise de François I.
- II. **D**iverses explications de cette Deuise.
- III. Deuise de Henry II.
- IV. Trois explications de la Deuise precedente.
- V. Deuise de Charles IX.
- VI. Deuise de Henry le Grand.
- VII. Deuise de Louys XIII.
- VIII. Deuise de Anne de France, & de Pierre de Bourbon son  
mary.

---

DE LA MANIERE ORDINAIRE QUE  
l'on void, & montre ce Chasteau.

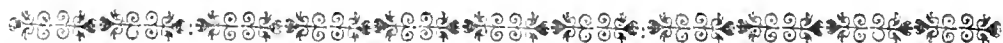
CHAPITRE XXVI. pag. 194.

- I. **R**Aisons qui ont obligé l'Autheur à dresser ce Chapitre.
- II. **R**Par où il faut commencer à voir ce Chasteau.

TABLE DES CHAPITRES.

III. *La suite des pieces plus remarquables de ce Chasteau.*

IV. *Après la vifite du Chasteau, l'on voit le Parc, & l'Aqueduc.*



LIVRE TROISIEME.

CONTENANT LES EVENEMENTS,  
& les choses memorables arriuées en ce Lieu.

---

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EVTV  
Saint Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation  
qu'il fit alors à Louys son fils aîné.

CHAPITRE I. pag. 197.

- I. **L** *Es dignitez du Monde, proprement appellées des Charges.*
- II. *Saint Louys ſçauoit dignement pratiquer la qualité de Roy.*
- III. *Bellepensée, & dit notable de Philippe de Valois.*
- IV. *Enfans de Saint Louys.*

---

DE LA NAISSANCE, ET DE LA  
mort du Roy Philippe IV, surnommé le  
Bel, à Fontainebleau.

CHAPITRE II. pag. 201.

- I. **P** *Lusieurs motifs ont inuité l'Auteur à dresser ce Chapitre.*
- II. *Eloges de Philippe le Bel.*
- III. *Malice, & suppositions de quelques Auteurs.*
- IV. *Raisons qui combattent les Auteurs alleguez.*
- V. *Autres fortes raisons.*
- VI. *Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'Eglise Parroissiale d'Avon.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

BULLE DV PAPE CLEMENT V.  
touchant l'exemption de la Visite du Diocésain , en faueur  
des Religieux de l'Ordre , & Conuent de la Sainte Trini-  
té, Chapelains de ce Chasteau de Fontainebleau, obtenüe  
à la priere du Roy Philippe le Bel.

### CHAPITRE III. pag. 206.

- I. **D**'ifficulté suruenüe entre l' Archeuesque de Sens , & les  
Religieux Chapelains de ce Chasteau.
  - II. Les Chapellenies Royales releuent immediatement du Saint  
Siege.
  - III. Le contenu de ladite Bulle.
  - IV. Traduction en François de ladite Bulle.
- 

ISABEAU DE FRANCE , REYNE  
d'Angleterre, vient trouuer à Fontainebleau le Roy  
Charles IV. son Frere; & le motif de son voyage.

### CHAPITRE IV. pag. 212.

- I. **D**iuerses opinions touchant le motif de ce voyage.
  - II. **C**e qu' en disent plusieurs Auteurs François , &  
Anglois.
  - III. Isabeau menage la Paix entre la France & l' Angleterre.
  - IV. Pratiques des Spensers contre la Reyne Isabeau.
  - V. Punition des Spensers.
- 

L'ENTREE DE L'EMPEREUR CHARLES  
le Quint à Fontainebleau , & le bon accueil  
que luy fit le Roy François I.

### CHAPITRE V. pag. 215.

- I. **L**A Loy de Dieu est un flambeau qui eclaire à la voye de  
Salut.

## TABLE DES CHAPITRES.

- II. *Motif du voyage de Charles le Quint.*
  - III. *Diverses raisons qui luy font apprehender son passage.*
  - IV. *Il promet, & ne tient pas.*
  - V. *Le Roy enuoye au devant le recevoir.*
  - VI. *Il reçoit de grands honneurs par tout où il passe.*
  - VII. *Son arriuée à Fontainebleau.*
  - VIII. *Le grand accueil qu'il y reçoit.*
- 

LA NAISSANCE DV ROY FRANÇOIS II.  
à Fontainebleau ; avec l'ordre & les ceremonies de son  
Baptême, faites en ce mesme Lieu dans l'Eglise de la  
Sainte Trinité.

### CHAPITRE VI. .pag. 220.

- I. **E** Loges du Roy François II.
  - II. **N**é le 20. iour de Ianuier.
  - III. *L'ordre, & les Princes, & Seigneurs qui se trouuerent à ce Baptême.*
  - IV. *Les noms des Princesses, & Dames qui s'y trouuerent.*
  - V. *Baptême celebré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.*
  - VI. *Parrains, & Maraine.*
  - VII. *Les resjouyssances faites en suite de ce Baptême.*
- 

LES MAGNIFICENCES, ET CEREMONIES  
faites à la naissance, & principalement au Baptême de  
Madame Elisabeth de France, fille aînée du Roy Henry II.  
à Fontainebleau.

### CHAPITRE VII. pag. 224.

- I. **L** E bien arriué de cette naissance.
- II. **E**lizabeth surnommée de la Paix.
- III. *Parrains de cette Princesse.*
- IV. *Theatre, & diuers ornemens dressez pour ce Baptême.*
- V. *Appareil d'un tres-riche buffet.*

## TABLE DES CHAPITRES

- VI. *L'ordre, & Ceremonies.*
  - VII. *Les Maraines de cette Princesse.*
  - VIII. *Bal, & Tournois faits en suite.*
- 

D'UNE ACTION ROYALE, ET  
memorable de François I. faite à Fontainebleau  
quelques mois avant son deceds, releuant  
d'une grande maladie.

### CHAPITRE VIII. pag. 229.

- I. **Q**uelle est l'amitié de la pluspart des Courtisans.
  - II. **Q**ils abandonnent le Roy malade, & suivent le Dau-  
phin.
  - III. *Le Roy releue de Maladie, & de l'invention dont il usa pour  
rappeller ses Courtisans.*
  - IV. *L'Authorité Royale ne doit souffrir estre my-partie.*
- 

DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAU  
du Roy Henry III. de Claude Duchesse de Lorraine, de  
Victoire, & de Ieanne, fils & filles du Roy Henry II. & de  
Catherine de Medicis.

### CHAPITRE IX. pag. 232.

- I. **L**ieux de la naissance des Princes recommandables.
- II. **L**Henry III. nommé auparavant Edoüard Alexan-  
dre.
- III. *L'Auth eur rend raison pourquoy il n'observe pas en ce Chapi-  
tre l'ordre Chronologique.*
- IV. *Les treize Cantons des Suisses Parrains de Claude de Fran-  
ce.*
- V. *Medaille d'or présentée au Roy Henry II. par les Suisses.*
- VI. *Victoire, & Ieanne sœurs jumelles.*

## T A B L E   D E S   C H A P I T R E S .

---

D E L'ASSEMBLEE NOTABLE TENVE  
au Chasteau de Fontainebleau par l'ordonnance du Roy  
François II. pour pacifier les premiers troubles émeus par  
les Religioneux, assistez de quelques Princes, & Sei-  
gneurs de ce Royaume.

C H A P I T R E   X .      pag. 235.

- I. **M** Aladie de l'Esprit, telle qu'est l'ambition, fort perilleuse.
  - II. Les malheurs causez par l'Herésie de ce siecle.
  - III. Naissance & progres de l'Herésie.
  - IV. La conspiration d'Amboise éuentée.
  - V. Les noms des personnes de marque, qui composoient cette Assemblée.
  - VI. Elle dure quatre iours.
  - VII. Requestes presentées par l'Admiral.
  - VIII. Repartie à cette Requeste, par le Cardinal de Lorraine.
  - IX. Resolution de cette Assemblée.
- 

Q U E L Q V E S   R E I O V I S S A N C E S ,   E T  
Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy  
Charles neuvième.

C H A P I T R E   X I .      pag. 241.

- I. **C** Charles IX. ay moit ce Sejour Royal.
- II. Festin du Connestable de Montmorency.
- III. Autre fait par le Cardinal de Bourbon.
- IV. La Reyne Catherine de Medicis contribü à cette réjouissance.
- V. Le semblable fait par le Duc d'Orleans.
- VI. Le Roy se plaist parmy ces réjouissances.
- VII. Diverses inuentions pour le Tournoy.
- VIII. Les Compagnies de ce Tournoy.
- IX. Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estät finy.
- X. Apres



## TABLE DES CHAPITRES.

X. *Après 43. iours icy de sejour le Roy fait voyage.*

---

### DE L'OPINION TOUCHANT LE Spectre, ou Grand Veneur de la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE XII. pag. 244.

- I. **L** A difference qu'il y a, entre opinion, & science.
  - II. **L** Ce que disent quelques Auteurs touchant ce Spectre.
  - III. Paroles pretendues dites par ce Spectre.
  - IV. La verité de cette Histoire.
  - V. Preuves qui monstrent plusieurs choses supposées.
  - VI. Chasse de Sainct Hubert.
- 

### ARRIVEE DE CHARLES EMANVEL Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le sujet de son voyage.

CHAPITRE XIII. pag. 248.

- I. **H** Enry le Grand defend son Estat.
- II. **L** Le Duc de Sauoye surprend le Marquisat de Sa  
lusses.
- III. Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquisat.
- IV. Deputez à Rome, chacun desquels propose ses raisons.
- V. Le Duc de Sauoye vient en France.
- VI. Son arriuée à Fontainebleau.
- VII. Le Roy luy fait voir les singularitez de sa Cour, & de cette  
Maison.
- VIII. Accord fait entre le Roy, & son Altesse.
- IX. Le Duc manque à sa parole.
- X. Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner  
contentement.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

LA CONFERENCE MEMORABLE  
tenuë à Fontainebleau en presence de Henry le Grand, en-  
tre le Cardinal du Perron pour lors Euesque d'Eureux, &  
le sieur du Plessis Mornay.

### CHAPITRE XIV. pag. 254.

- I. **T**rait de la Providence de Dieu pour la defense de son  
Eglise.
  - II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui d'oyte l'Herésie.
  - III. Le motif de la Conference.
  - IV. Zele de Henry le Grand pour la cause de Dieu.
  - V. L'ordre de la Conference, & les Commissaires.
  - VI. Prevoyance du Cardinal du Perron.
  - VII. Le sieur du Plessis tâche d'empescher la Conference.
  - VIII. Les personnes de marque qui se trouverent à cette Conferen-  
ce.
  - IX. Vanité du sieur du Plessis.
  - X. Dix-neuf passages cottez à faux, & monstrez tels en la  
presence du Roy.
  - XI. Le Roy témoigne une grande ioye par la descouverte des  
manquemens de du Plessis.
  - XII. Plusieurs Religioneux convertis en suite de cette Conferen-  
ce.
- 

NAISSANCE A FONTAINEBLEAU DE  
Louys XIII. du nom, Roy de France,  
& de Nauarre.

### CHAPITRE XV. pag. 265.

- I. **T**emoignage de la bienveillance de Dieu envers la  
France.
- II. Jour de cette naissance.
- III. Le Roy en témoigne une extreme ioye.
- IV. Le Pape enuoye un Nonce exprés pour s'en conioiyr.

## TABLE DES CHAPITRES.

- V. *La Grande Duchesse de Florence, & les Princes Alliez, de la France deputer à mesme fin.*  
VI. *Grande réjouissance par toute la France.*
- 

LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTE  
prisonnier à Fontainebleau, où la conspiration  
est découuerte.

### CHAPITRE XVI. pag. 269.

- I. **L'** *Auteur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.*  
II. **L'** *Le sieur la Fin vient icy, où il découure la conspiration au Roy.*  
III. *Le Mareschal de Biron, apres plusieurs sermonces & refuites, vient icy trouuer sa Maiesté.*  
IV. *Discours notable du Roy au Mareschal, voyant la statue de sa Maiesté, & la réponse brusque qu'il luy fit.*  
V. *Autres paroles remarquables.*  
VI. *Le Mareschal est icy arresté.*
- 

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE  
Madame Elizabeth Reyné d'Espagne, & de Messeigneurs  
les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand,  
& de la Reyne Marie de Medicis.

### CHAPITRE XVII. pag. 274.

- I. **E** *Lizabeth née le vingt-deuxième de Novembre.*  
II. **L'** *Le Duc d'Orleans né le seizième d'Auril.*  
III. *Signes veus enuiron le temps de cette Naissance.*  
IV. *Mort du Duc d'Orleans.*  
V. *Le Duc d'Aniou né le vingt-cinquième d'Auril, à pareil iour que S. Louys.*  
VI. *Tiltre & nom d'Aniou fort illustre.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

L'ORDRE, ET LES CEREMONIES  
faites à Fontainebleau au Baptesme de Monseigneur le  
Dauphin, regnant aujour d'huy sous le nom de Louys XIII.  
Roy de France, & de Nauarre, & de Mesdames ses Sœurs.

CHAPITRE XVIII. pag. 277.

- I. **E**Nfans de France ondoyez, dès leur naissance, mais les  
ceremonies différées.
- II. *Eloge de Louys XIII.*
- III. *L'appareil & magnificence de ce Baptesme.*
- IV. *L'ordre qui se tint marchant pour aller au lieu, où se fit le  
Baptesme.*
- V. *Les Seigneurs, & Dames qui seruoient à la ceremonie de  
la premiere fille.*
- VI. *Les autres qui seruoient à la seconde fille.*
- VII. *Les Princes & Princesses qui seruoient au Baptesme de  
Monseigneur le Dauphin.*
- VIII. *Parrain, & Maraine de Monseigneur le Dauphin.*
- IX. *Un magnifique festin fait de suite.*
- X. *Fes d'artifices, & autres resiouyssances.*

---

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE  
faite par le Roy, estant encor Dauphin  
à Fontainebleau.

CHAPITRE XIX. pag. 284.

- I. **C**eremonies de la Cene.
- II. **C**Monseigneur le Dauphin seruy par les Officiers des  
Roy.
- III. *L'exhortation de la Cene faite par l'Archeuesque d'Ambrun.*
- IV. *Monseigneur le Dauphin lave les pieds aux Pauures.*
- V. *Les Pauures seruis par des Princes, & par quelques Sei-  
gneurs.*
- VI. *Treize escus d'or donnez à chaque Pauure de la Cene.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

ARRIVEE D'VN CHAOUX DE LA PART  
de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand  
à Fontainebleau.

CHAPITRE XX. pag. 287.

- I. **L'**Estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.
  - II. Titres & Eloges donnez aux Rois de France par les Turcs.
  - III. Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui fut observé.
  - IV. La Reyne voit cette reception.
  - V. Le Roy avoit deja receu une pareille Ambassade.
- 

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE  
Toledo, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Espagne  
vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à  
Fontainebleau.

CHAPITRE XXI. pag. 290.

- I. **D**om Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.
- II. Le Roy enuoye au devant le recevoir.
- III. L'ordre & ceremonie de l'audience.
- IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.
- V. Il va saluer la Reyne.
- VI. Il fait le semblable envers Monseigneur le Dauphin.
- VII. En vain il tasche de dissuader le Roy de la protection des Estats.
- VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce Chasteau.
- IX. La resolution de l'issüe de cette Ambassade.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON  
Duc de Vandosme, avec Françoisse de Lorraine  
Duchesse de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII. pag. 295.

- I. **D**erniere action memorable faite icy sous le regne de Henry IV.
  - II. Le Roy agrée fort ce mariage.
  - III. Le Roy, la Reyne, & toute la Cour tres-richement vestus.
  - IV. Ce mariage celebré en la Chapelle haute.
  - V. Festin où le Roy, & la Reyne assisterent.
  - VI. Bal fait en suite.
- 

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV  
en la presence du Roy, par le R. P. Arnoux Predicateur,  
& Confesseur de sa Majesté, oppugnant la Confession de  
Foy de la Religion pretendüe reformée; & les glorieux  
effets qui s'en sont ensuiuis à la gloire de Dieu, & à l'ad-  
vantage de la France.

CHAPITRE XXIII. pag. 298.

- I. **M**otif de cette action notable.
- II. Le Reuerend Pere Arnoux conuainc de faux la Re-  
ligion pretendüe reformée.
- III. Les Religioneires écrivent contre le Pere Arnoux.
- IV. Il leur fait responce, & plusieurs autres doctes personna-  
ges.
- V. M<sup>onsieur</sup> le Cardinal de Richelieu excella entre tous  
en sa reponse.
- VI. Les fruits arrivez de cet acte memorable.

## TABLE DES CHAPITRES.

---

ARRIVEE A FONTAINEBLEAU DE  
Monseigneur le Cardinal Barberin, Legat  
de sa Saintete en France.

CHAPITRE XXIV. pag. 304.

- I. **L**E Pape Urbain VIII. envoie son Neveu Legat en France.
  - II. *Monf du voyage de Monseigneur le Legat en France.*
  - III. *Monseigneur le Legat celebre sa premiere Messe à Fontainebleau.*
  - IV. *Le Roy traite Monseigneur le Legat en un magnifique festin à disner.*
  - V. *Les Reynes font le semblable.*
- 

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAU,  
pour le serment de la Paix entre la France,  
& l'Angleterre.

CHAPITRE XXV. pag. 307.

- I. **V**Ains efforts des Anglois contre la France.
- II. *Ambassadeurs de part & d'autre.*
- III. *L'appareil disposé pour iurer cette Paix, en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.*
- IV. *Le Roy traite en un festin exquis l'Ambassadeur d'Angleterre.*
- V. *Princes & Seigneurs qui assisterent à cette Ceremonie.*
- VI. *Le Roy iure la Paix.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

RECIT D'VN FOURBE CALABROIS,  
se disant Prince Georgien, executé à mort  
à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI. pag. 313.

- I. **L**E motif qui a inuité l'Auteur à faire ce recit.
  - II. **L**Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause une grande  
alarme.
  - III. Laquelle est descoverte.
  - IV. Commissaires qui informent de ce fait.
  - V. Enquestes & Informations.
  - VI. Il aduouë sa fourberie.
- 

PROMOTION DE QUARANTE-NEUF  
Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit, avec la ceremonie  
faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII. pag. 318.

- I. **L**'Ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, des plus cele-  
bres qui furent iamais.
- II. Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry III. à l'institution  
de cet Ordre.
- III. La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.
- IV. Ordre des ceremonies.
- V. Continuation des ceremonies.
- VI. Festin dressé en la Salle du Bal.
- VII. Noms des Cheualiers.



TABLE DES CHAPITRES.



LIVRE QUATRIESME,

TRAITTANT

*DU BOVRG, ET DE LA FOREST DE  
Fontainebleau, avec leurs appartenances & dépendances.*

---

DU BOVRG DE FONTAINEBLEAV.

CHAPITRE I. pag. 325.

- I. **L**'Utilité qu'apporte à cette Maison Royale son Bourg, & sa Forest.
- II. Quand ce Bourg a commencé de s'accroistre.
- III. Nombre d'Hostels bastis en ce Bourg.
- IV. Ce Bourg beaucoup augmenté sous Henry IV. & Louys XIII.
- V. Description de la grande Eglise de ce Bourg
- VI. Premier Chapelain estably en cette Eglise.
- VII. Preuosté Royale de ce Bourg, & les lieux qui en ressortissent.
- VIII. Acquisition faite par Henry le Grand, de partie de ce Bourg, & de la Seigneurie de Monceau.

---

DES PRIVILEGES, ET IMMUNITÉZ  
données aux Habitans, & Parroisse de  
Fontainebleau.

CHAPITRE II. pag. 331.

- I. **M**otifs qui ont invité plusieurs de nos Roys à favoriser ce Bourg de Privileges.
- II. Plusieurs Chartes touchant ce Bourg & Parroisse.
- III. Le Roy Louys XIII. a particulièrement favorisé ce Bourg, & ses Habitans.

TABLE DES CHAPITRES.

- IV. *Deux Foires franches par an, octroyées à ce Bourg.*
  - V. *Privilege particulier durant le sejour de la Cour.*
- 

DE SAINCT PIERRE D'AVON,  
Parroisse de Fontainebleau.

CHAPITRE III. pag. 336.

- I. **A** Von Parroisse de ce Bourg.
  - II. **L** estendue de cette Parroisse.
  - III. *Les Cœurs du Roy Philippes le Bel, & de la Reyne sa femme, inhumez en l'Eglise de cette Parroisse.*
  - IV. *Vne Verrerie Royale icy établie.*
- 

DE LA FOREST DE BIERE,  
autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV. pag. 339.

- I. **D**'Où cette Forest prend son nom.
- II. **C**ette Forest contient vingt-cinq mille arpents.
- III. *Diverses Routes en cette Forest.*
- IV. *Plusieurs Plaines.*
- V. *Elle contient plusieurs petites Montagnes.*
- VI. *Grand nombre de Croix.*
- VII. *Elle abonde en bestes Fauves & Noires.*
- VIII. *Quantité de Puits en cette Forest.*
- IX. *Plusieurs Communautez & Seigneurs y ont leur Chauffage.*
- X. *Le Capitaine & Concierge de ce Chasteau de Fontainebleau y a trente Cordes pour son Chauffage.*
- XI. *Hommages rendus au Roy dans cette Forest, par aucuns Usagers.*

## TABLE DES CHAPITRES.

---

### DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST, & des Chasses de Fontainebleau.

CHAPITRE V. pag. 346.

- I. **G** *Ardes des Forests Royales fort anciens.*
  - II. **G** *Le Grand Forestier de cette Forest, estably par François I.*
  - III. *Maistrise particuliere de cette Forest.*
  - IV. *Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.*
  - V. *Officiers des Chasses.*
  - VI. *Privileges des Officiers des Eaux & Forests, & des Chasses.*
- 

### DE QUELQUES PRIEVREZ, ET CHAPELLES situées en la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VI. pag. 349.

- I. **L** *A Chapelle de Sainct Louys, autrefois dite de Sainct Vincent.*
- II. *Motif de la fondation de la Chapelle de S. Louys.*
- III. *Elle est à la collation du Roy.*
- IV. *Le Prieuré dit Nostre Dame de Franchard.*
- V. *Le Prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.*
- VI. *L'Hermitage de la Magdelene.*

TABLE DES CHAPITRES.

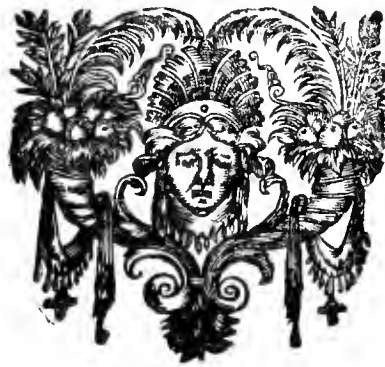
---

DES VILLAGES ET HAMEAUX  
Vfagers de la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VII.

pag. 352.

- I. **N**oms des Villages & Hameaux vfagers.
- II. **N** Privileges desdits Vfagers.
- III. Obligez, en cas d'accident de feu en la Forest, de la se-  
courir.
- IV. Ils doivent au Roy le droit d'Auenage.
- V. Ils sont exempts de la Taille, & ne payent que le Taillon.





LE  
TRESOR  
DES MERVEILLES  
DE LA MAISON ROYALE  
DE FONTAINEBLEAU.  
LIVRE PREMIER.

---

DE L'ANTIQUITE' ET FONDATION  
du Chasteau Royal de Fontainebleau, où il est  
fait mention des Roys qui s'y sont pleus,  
& qui l'ont amplifié.

CHAPITRE I.

- |  |  |
|--|--|
| I. L'honneur rendu à l'Antiquité.  | moins pleus.   |
| II. Le Roy Louys VII. Fondateur du Chasteau de Fontainebleau.                          | VI. Le Roy François Premier l'a beaucoup amplifié.                       |
| III. Le Roy Philippe Auguste seiourne à Fontainebleau, retournant de la Guerre Sainte. | VII. Henry II. François Second, & Charles IX. l'ont fort embelly.        |
| IV. Saint Louys se plaisoit fort à Fontainebleau.                                      | VIII. Henry III. l'aimoit comme le lieu de sa naissance.                 |
| V. Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y sont pas                              | IX. Henry le Grand l'a augmenté, & y venoit volontiers.                  |
|  | X. Louys le Juste a donné le comble de perfection à cette Maison Royale. |

I.  
L'honneur  
rendu à  
l'Antiquité



*Philoftrate  
liu. 5. de la  
vie d'A-  
pollonius.*

'ANTIQUITE' des choses a tou-  
fiours esté en si grande considéra-  
tion parmy toute forte de nations,  
qu'avec granderaison elles luy ont  
donné le titre de Venerable, com-  
me voulans dire que la longue  
suinte d'années qu'elles subsistent,  
leur auoit acquis ie ne sçay quelle  
obligation de respect & d'hon-  
neur. Ce qui auoit autrefois inuité les Gades à luy ba-  
stir vn temple dans leur ville, pour monstrier qu'ayant  
en foy quelque chose qui tenoit de la diuinité, aussi luy  
estoit-il deu vne grande reuerence. Et quoy qu'à dire  
vray, cecy soit notamment à l'égard des choses animées,  
si est-ce en quelque façon que cela se doit estendre au  
respect mesme des inanimées, & sur tout des bastimens  
anciens qui ont pour leurs Autheurs des personnes illu-  
stres en dignité & en merites. C'est de là que Rome se  
vante d'auoir vn Remus & vn Romulus pour fonda-  
teurs : que Carthage tire la gloire de son origine de la  
Reyne Didon : & que tant d'autres empruntent des  
auantages pour se rendre recommandables à la poste-  
rité. Verité qui est si cognuë de tout le monde, qu'ay-  
ant à décrire icy les merueilles qui publient haute-  
ment par tout l'Vniuers la gloire & la renommée de la  
Maison Royale de Fontainebleau, i'ay creu que ie ne  
le pouuois mieux qu'en commençant par son antiqui-  
té, qui est de cinq cens ans, & la personne qui premiere  
en ietta les fondemens.

II.  
Le Roy  
Louys VII.  
Fondateur  
du Cha-  
steau Roy-  
al de Fon-  
tainebleau

ET combien qu'à parler sincerement l'on ne puisse  
pas asseurer quel de nos Roys en est le fondateur, par  
ce qu'il ne s'en trouue rien d'écrit, ny aucune marque  
qui puisse obliger d'en faire vn iugement certain.

Si est-ce à tout le moins qu'il est vray semblable,  
que l'honneur de sa fondation est deu à Louys Septié-  
me, surnommé le Jeune, à la distinction de son pere

avec lequel il regna. La preuue paroist assez euidante en ce qu'il ne se parle point de Maison Royale à Fontainebleau auparauant luy, & qu'il est constant par quelques Lettres & Titres en datte de l'an de salut mil cent soixante neuf, lesquels nous auons au tresor de nos Chartes, que ce fut ce Roy qui y fit edifier vne Eglise en l'honneur de la Vierge, & de Sainct Saturnin, y establit & dotta vn Chapelain à perpetuité, où pour son entretien (apres plusieurs autres dons) la Charte porte en termes exprés, *Que quand le Roy, ou la Reyne, ou son fils sejourneront à Fontainebleau, ce Chapelain aura sa liurée entiere de quatre pains par iour, demiseptier de vin, deux deniers pour sa cuisine, & vne toise de chandelle*, qui estoit alors vn don assez considerable.

Et il y a apparence que la pieté de ce Prince auoit fait bastir cette Eglise en son Chasteau, afin que sa Maiesté & toute sa Cour y peussent faire leurs deuotions: car pour lors il n'y auoit point d'Eglise ny de Chapelle plus proche que celle de la parroisse de Sainct Pierre d'Auon, éloignée d'vn demy quart de lieuë.

Où pour marque immortelle, combien cét Illustre Monarque auoit aymé le Sejour de Fontainebleau, il voulut en laisser des témoignages apres sa mort, ayant choisi le lieu de sa sepulture en l'Eglise de Nostre Dame de Barbeau à vne bonne lieuë de ce Chasteau Royal, laquelle il auoit fait bastir au bord de la riuere de Seine, \*où Alix, ou Adelle sa femme luy fit éleuer vn tombeau enrichy d'or, d'argent, & de diuerses pierres precieuses. Vn Autheur moderne a remarqué qu'en l'an mil cinq cens soixante & six, le Roy Charles IX. estant en ce lieu de Fontainebleau on ouurit ce tombeau par son commandement, où le corps de nostre Louys Septième fut treuüé encore entier, avec ses vestemens Royaux, quelques anneaux aux doigts, & vne Croix d'or qui luy pendoit au col.

PHILIPPE Auguste son fils, autant heritier de ses vertus comme il le fut iustement de son Sceptre & de

\* Rigordus  
in Ludouico  
Septimo.

Belleforest  
liure 3. ch.  
58. de ses  
Annales de  
France.

III.  
Le Roy  
Philippe

Auguste  
passé à Fon-  
tainebleau  
retournant  
de la Guer-  
re Sainte.

sa Couronne, succeda aux mesmes inclinations de son pere, à cherir cette Demeure Royale de Fontainebleau. Il se treuve plusieurs Lettres données en ce lieu, qui portent témoignage apparament qu'il y passoit vne bonne partie de l'année, où il prenoit vn grand diuertissement à la chasse.

*Rigordus  
de Gestis  
Philippi  
Augusti.*

1192.

Et pour vne preuue sans reproche que cette Maison estoit dès lors en consideration, c'est que Rigord Auteur, lequel a curieusement décrit les gestes de ce Roy, & qui viuoit de son temps, fait foy que ce Prince l'an mil cent nonante deux, retournant de la Guerre Sainte contre les infidels de la Palestine, vint passer les festes de Noel à Fontainebleau, & apres quelque seiour prit son chemin à Saint Denys en France, pour rendre graces à Dieu, & à ce Saint Martyr de son heureux retour, selon la pratique de nos Roys qui n'entreprenoient guere de longs voyages, qu'à leur depart, & à leur retour, ils ne vinssent faire hommage, & se recommander à cet Apostre & Protecteur de la France.

IV.

S. Louys  
se plaifoit  
fort à Fon-  
tainebleau.

MAIS si faut-il aduoïer que si ce Seiour Royal tire la gloire de sa fondation de Louys VII. il n'est pas moins obligé à la memoire de Saint Louys, tant pour le progrès de ses bastimens, que pour le haut éclat de sa personne & de ses vertus incomparables, qui l'honoroit souuent de sa presence, en sorte que non seulement les plaisirs innocens qu'il y prenoit à courre le Cerf, & aux autres chasses, le luy faisoient auoir en singuliere affection, plus que pas vn de ses autres Palais: mais encore sur tout les exercices de pieté qu'il y pratiquoit, se retirant là souuent pour à l'écart du grand tracas du monde s'adonner plus particulièrement à la meditation des choses celestes, & en recreant son esprit en la chasse des bestes, éleuer sa pensée en la poursuite & en l'acquisition des vertus: ce qui par vn double auantage luy reuenoit au profit du corps & de l'ame; & d'où possible il auroit pris suiet d'appeller ce lieu ses Deserts, (car c'est ainsi que portent plusieurs de ses



Lettres, *Donné en nos deserts de Fontainebleau,*) non seulement pour représenter la vaste estenduë & la rencontre d'un grand nombre de roches aspres & steriles qui sont es environs de ce lieu: mais encore comme si par là il eut voulu dire qu'à l'imitation de ces anciens Anachorettes, c'estoit le desert & le lieu de sa retraite, pour ( se dérochant quelquefois des soins & affaires domestiques & de son estat ) se donner entierement aux pensées de l'éternité & aux exercices serieux de l'amour de Dieu.

A ce propos ie ferois tort à sa pieté & à la recommandation de ce Lieu Royal, si ie passois sous silence les actes de deuotion qu'il y pratiquoit en nostre Conuent, lequel il auoit fait bastir sous le titre de la tres-Sainte Trinité: car là souuent il tenoit à honneur, & témoignoit vn extreme contentement d'assister quelquefois en chappe aux processions avec nos Religieux, & se treuuer au seruice diuin & canonial, où là il se plaçoit au chœur avec eux, psalmodiant & y pratiquant d'autres œuures de deuotion & de Religion. \* Pour témoignage dequoy, nous gardons encore à present en ce lieu vne petite chappe de foye à fleurons, avec vn chaperon duquel il se seruoit alors, qui est de la mesme forme que ceux que nous portons, & tout parfemé de roses & d'autres fleurs.

PHILIPPE Quatriéme surnommé le Bel petit fils de ce sainct Roy, a pareillement honoré ce Chasteau, non seulement par sa naissance, mais encore par vne assez longue demeure qu'il y a fait, s'y exerçant fort au plaisir de la chasse; où apres vn regne de vingt-neuf ans, là mesme où il estoit né au monde, par vne glorieuse renaissance il naquit pour l'éternité dans le Ciel, l'an de grace mil trois cens quatorze.

Plusieurs autres de nos Roys, comme Iean, Charles V. & VII. n'ont pas moins chery cette Maison de plaisance, que leurs deuanciers, desquels ie ferois volontiers vne liste & vn bien ample recit, si par vne trop

\* Il se lit à ce propos que le Roy Robert portoit quelquefois chappe à l'Eglise, & que mesme vn iour ayāt mis le siege deuant la ville & chasteau de Melun, estant arriuée la feste de S. Hippolyte, le Roy pour la celebrer selon sa coutume se transporta du camp deuant ladite ville à S. Denys en France, & y porta chappe à la Messe, où comme l'on disoit *l'ito missa est,* arriua vn courier qui apporta nouvelle au Roy, que les murailles dudit chasteau & ville de Melun estoient tombées par terre de foy mesme & à l'improuiste: & creut on que ce fut miraculeusement.

*Rouillard en ses Antiquitez de Melun.*

V.  
Philippe le Bel, & autres Roys anciens ne s'y sont pas moins pleus.

longue fuite de discours, où le sujet me pourroit obliger, ie ne craignois tenir ce Chapitre en longueur & le rendre ennuyeux : ie me contenteray doncques d'en rapporter quelques-vns des derniers Siecles, pour faire voir que si Fontainebleau en son commencement a esté en estime, il ne l'a pas esté moins depuis, & l'est encore autant, & plus qu'il le fut iamais.

Comme la chasse est vn des plus honorables exercices & gracieux diuertissemens des Princes parmy le poids de leurs affaires serieuses, où ils se déchargent de plusieurs ennuis, qui pour l'ordinaire accompagnent leurs Sceptres; voila pourquoy Fontainebleau estant le plus agreable & le plus commode qui se voye point pour tel contentement, ce fut le motif qui inuita François I. d'en faire vne grande estime & vn choix tout particulier, suiuant les traces des Roys ses deuanciers, & à ne laisser perir la gloire de cette Maison vrayement Royale: & si nous ne luy donnons le titre de Restaurateur, au moins faut-il auoüer qu'elle luy a de grandes obligations des soins tous particuliers qu'il a pris pour l'amplifier de plusieurs beaux edifices, & reparrer ce qui restoit de l'Antiquité, n'ayant rien épargné pour ce sujet; iusques à faire vne recherche curieuse dans les pays estrangers des plus excellens ouuriers, pour les attirer en France, & les employer particulièrement en ce lieu.

Aussi quand il parloit de cette Maison, c'estoit avec des termes de tant d'affection, que combien qu'il eut plusieurs autres Palais, il luy sembloit n'auoir de propre que celuy-cy; & lors qu'il y venoit, il disoit, *qu'il alloit chez soy*. Que si l'on luy faisoit present, ou qu'il pût recouurer quelque chose rare, c'estoit pour son Fontainebleau.

VI.  
Le Roy  
François I.  
l'a beau-  
coup am-  
plifié.

VII.  
Henry II.  
François II  
& Charles  
IX. l'ont  
fort embel-  
ly.

HENRY II. son fils ayant recueilly la Couronne de de son pere, succeda à ses inclinations pour orner ce Lieu de plaifance, lequel il a embelly de plusieurs rares peintures qui s'y voyent.

François II. & Charles IX. ses enfans ayans successivement porté le Sceptre & la Couronne de cette Monarchie, ont semblablement fort contribué à l'embellissement de cette Maison: plusieurs bastimens, & entr'autres diuerses & riches statuës de marbre & de bronze, & quelques tableaux de haut prix qu'ils y ont fait apporter d'Italië, sont des témoignages qui publient hautement combien ils ont aimé cette Demeure Royale; & le tout par les soins & sous la regence de Catharine de Medicis leur Mere,

HENRY III. n'a pas moins rendu ce Lieu recommandable par sa naissance, & l'aimoit fort, comme le remarque vn fameux Poëte de son temps, quand il le fait parler de cette forte de Fontainebleau.

*Lieux de moy tant aimez, si doux à ma naissance,  
Rochers qui des saisons dédaignez l'inconstance,  
Francs de tout changement.*

*Effroyables deserts, & vous bois solitaires,  
Pour la dernière fois soyez les Secretaires  
De mon deuil vehement.*

*Nymphes de ces Forests, mes fidelles nourrices,  
Tout ainsi qu'en naissant vous me fûtes propices,  
Ne m'abandonnés pas,*

*Quand i'acheue le cours de ma triste auanture.  
Vous fistes mon berceau, faites ma sepulture,  
Et pleurez mon trespas.*

HENRY le Grand, dont la memoire ne mourra iamais en la pensée de tous les gens de bien, encherissant sur tous les autres Roys ses deuanciers, a pris plaisir d'amplifier ce Chasteau Royal de plusieurs riches bastimens, de peintures, de fontaines, de canaux, y ayant employé en dix-huict années, depuis mil cinq cens quatre vingts treize, iusques à mil six cens dix, la somme de deux millions quatre cens quarante mil huict cens cinquante liures.

MAIS apres tous ces illustres Monarques, si faut-il rendre ce témoignage à la gloire de nostre grand Roy

---

VIII.  
Henry III.  
l'aimoit  
comme le  
lien de sa  
naissance.

*Des Portes.*

---

IX.  
Henry le  
Grand l'a  
augmenté,  
& y venoit  
volontiers.

---

X.  
Louys le  
Juste a doné

né le com-  
ble de per-  
fection à  
cette Mai-  
son Roya-  
le.

Louys le Iuste , aujourd'huy heureusement regnant , qu'il a comme donné le comble de perfection à cette Maison Royale par les enrichissemens qu'il y a faits , & dans le dessein qu'il projette de la rendre l'abregé de toutes les merueilles qui se voyent en tout l'Vniuers ; comme elle est desia sans contredit , la plus grande , la plus commode , la plus belle , & la plus riche de tout le monde. Et de tant de singulieres raretez ie me reserve à décrire amplement cy-apres en détail chacune selon son antiquité , selon son ordre , & la disposition du lieu.

ORIGINE DV NOM  
de Fontainebleau.

CHAPITRE II.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. Vne recherche diligente fait quelquefois trouver des choses incogneues à plusieurs Siecles.</i></p> <p><i>II. Le nom de Fontainebleau diuersement écrit par les Autheurs anciens &amp; modernes.</i></p> <p><i>III. Plusieurs de nos Roys ont</i></p> | <p><i>fait leur séjour ordinaire à Melun.</i></p> <p><i>IV. Fontainebleau tire son nom d'un chien de chasse nommé Bleau.</i></p> <p><i>V. Quelques Autheurs modernes se mesprennent touchant l'origine du nom de Fontainebleau.</i></p> |
|--|---|

*Cicero de  
uniuerso.*



UN Ancien considerant les difficultez qui suruiennent en la recherche de la verité des choses, qu'une longue suite de siecles tient cachées sous le voile de ses obscuritez , a dit hardiment , que c'estoit tenter l'impossible d'en vouloir trouver la source & le principe. Mais n'en déplaise à cet Ancien , si ie dis que c'est estre trop feure en ce poinct ; & que comme ceux qui trauaillent aux mines d'or ne rencontrent pas souuent la veine qui produit ce métal precieux , qu'après vn grand

grand travail qui leur fait en fin moissonner les fruits de leur peine : ainsi bien qu'il soit difficile de donner atteinte & d'entrer en la cognoissance des choses éloignées des temps & de la memoire des hommes ; si est-ce que la pratique & l'experience nous font voir qu'une recherche curieuse fait rencontrer aucune fois des choses, dont les commencemens auoient esté incognus à plusieurs siecles passez. Il me seroit facile d'en produire plusieurs exemples, si celuy-cy touchant l'origine & le nom de Fontainebleau n'estoit assez suffisant.

I.  
Vne recherche diligente fait quelquefois trouver des choses incognues à plusieurs siecles.

Où il est vray de dire, que le temps & le peu de soin de nos Historiens en a laissé ainsi la cognoissance obscure ; mais il est vray aussi, que par des coniectures assez probables, l'on en peut donner quelque iugement.

ET ce qui cause en partie cette obscure cognoissance, est la diuersité de ce nom de Fontainebleau, que quelques Autheurs anciens, & modernes écrivent différemment : les vns l'appellans *Fontem-Eblaudi*, Fontaine-Eblau ; comme fait Rigord Autheur de cinq cens ans, & aussi Casaubon : les autres Fontainebliaut & Fontaineblaudi ; ainsi le nomme Ioinuille qui escriuoit il y a prés de quatre cens ans. Dans le Testament de saint Louys, fait en Latin, il est appellé *Fons Bliaudi*, Fontainebliaut. Nostre Gaguin qui viuoit il y a sept vingts ans, l'écrit *Fontem-Bleaudi*, Fontainebleau. Pontus Heuterus le nomme *Fonteneblaum*, Fontainebleau. Le Cardinal du Bellay qui viuoit sous François I. & Henry II. l'appelle *Fontem-Bleausum*, en ces termes ;

II.  
Le nom de Fontainebleau diuertement écrit.  
Rigord. in Philippo Augusto.  
Ioinuille en la vie de S. Louys.  
Casaubon lib. 5. animaduers. in Athenæum cap. 10.  
Robertus Gaguinus lib. 7. cap. 5.  
Histor. Franc.  
Pontus Heuterus rerum Belgicarum lib. vndecimo.

*Nympha quæ Fonti faciles Bleauso  
Suggerens lymphæ saliente cursus  
Emicas vino supereminente  
Hercule saxos.*

Papyrius Masso luy donne le nom de *Fons Blandi*, de Fontaine de Blau, en la description qu'il fait de la France, là où il cite quelques Lettres d'Innocent III. dattées de l'an mil cent nonante & vn à Fontainebleau, ou au Chasteau de Blau. *Apud Fontem Blandi siue de Blandiaco,*

Papyrius Masso.  
Du Bellay en ses Poemes Latins.

ce sont ses propres termes : & toutes les Chartes anciennes, & Titres que j'ay veu, portent le nom de *Blaudi*, ou *Bliandi*, & quelquefois *Bliandi* : car elles sont toutes en Latin , selon la pratique de ce temps-là.

Mais quelques Escriuains modernes n'ayans pas la cognoissance de l'ancienne origine de ce nom , & de ce Lieu Royal, l'appellent Fontaine-belleau, *Fontem bella aqua*, *Fontembellaqueum*, *Fontembelleium*. C'est ainsi que le nomment Germanus Brixius , Mercator , Merula , Belleforest, Rodolphus, Botereius, Gólnitz, Remmius ; comme fait pareillement le President de Thou, qui l'appelle encore de ce mot Grec *Callirhoe*.

*Germanus Brixius in Poëmatib. Mercator in Atlante. Merula in Cosmograph. Belleforest Hist. de France. & en sa Cosmographie. Gólnitz in Itinerario Gallico-Belgico. De Thou lib. 3. de re accipitraria.*

*Talia Callirhoe spectacula præbuit olim.*

Où à la verité il faut auoüer que ces derniers Escriuains ont eu raison en quelque façon , puisque c'est pour rendre plus recommandable cette illustre Maison par la bonté , & par la beauté de ses eaux ; si ce n'est qu'ils ayent crû possible , que c'estoit vn manque en l'orthographe de ce nom , par ce peu de difference qu'il y a entre ces deux manieres de l'écrire , Fontainebleau , ou Fontainebelleau.

Et quoy que ce nom de Belleau soit bien donné en ce sens à cette Demeure Royale, d'autant qu'il ne se void guere de plus belle eau ; si est-ce que si l'on s'arreste à la commune tradition , il faut croire que son nom originaire & ancien n'est pas *Fontainebelleau* , veu que tous les Auteurs anciens ne l'ont point appellé de ce nom ; mais bien *Fontainebleau* , ou *bliau*.

III.  
Plusieurs de nos Roys ont fait leur séjour ordinaire à Melun.

P O V R doncques en venir à ce qu'en raconte la tradition du pays , l'on en tire l'origine d'un Chien nommé *Bleau*, ou *Bliau* : & de fait , c'est vn nom qui a esté donné autrefois assez vulgairement aux Chiens de chasse. Avec ce que l'on peut coniecturer que cela est bien vray-semblable , puisque tous les anciens n'vsent point d'autre nom pour faire cognoistre ce Lieu.

Où pour donner plus de iour à cette verité , il est à remarquer que plusieurs de nos Roys de la troisième li-

gnée ont fait souuent leur seiour, & tenu leur Cour en la Ville, & Chasteau de Melun; entre autres, les Roys Robert, lequel mesme y mourut l'an mil trente deux; Louys VI. dit le Gros son fils; Louys VII. & quelques autres encore auparauant; soit pour raison de l'assiette de ce Chasteau, qui estoit alors vne place forte, à la pointe d'une Isle au milieu de la riuere de Seine; soit aussi à cause de la disposition du lieu, qui a de belles & grandes plaines pour la chasse, tant vers la Brie, que du costé de l'Vrepois, & du Gastinois; & particulierement à cause de la forest de Bierre, dite maintenant de Fontainebleau, laquelle a son abord presque ioignant cette Ville, & ce Chasteau de Melun.

OR la tradition est telle: qu'un de nos Roys chassant vn iour en cette forest, il arriua qu'un Chien appelé *Bleau*, ou *Bliu*, s'estant égaré de la chasse, comme l'on le cherchoit, parce que c'estoit vn Chien que le Roy aimoit fort, il fut trouué auprès d'une fontaine au milieu de cette forest, où il se rafraichissoit, lassé du trauail de la chasse; & parce que cette fontaine n'estoit pas alors cogneuë, & que ce Chien sembloit en auoir donné la cognoissance, elle fut depuis appelée la Fontaine de *Bleau*. Et comme quelques-vns de ces grands Princes commencerent à se plaie en ce lieu, ils bâtirent certaines petites maisons & retraittes és enuiron de cette fontaine, d'où ce lieu a pris & porté depuis le nom de Fontainebleau, comme qui diroit Fontaine de Bleau: & qui quelque temps apres a esté royalelement bâty, & par succession de temps changé & augmenté.

D'asseurer cecy pour indubitable, c'est ce que ie ne puis; non plus que de vouloir porter vn iugement certain quel, & comme se nommoit ce Roy, & si ce fut Robert, ou Louys le Gros, ou Louys VII. desquels il a esté parlé cy-dessus; fondé sur la doctrine d'un des plus sçauans Peres de l'Eglise, qui m'apprend, *Qu'il vaut mieux ne rien determiner des choses cachées, que d'affirmer des choses incertaines & douteuses.* Toutefois pour preuue

*Glaber, & Aimcn. in Roberto.*

IV.  
Fontainebleau tire son nom d'un Chien nommé *Bleau*.

*Melius est dubitare de occultis, quam affirmare de incertis.*  
D. Augusti, lib. de natura Dæmonum.

apparament vraye semblable.

Il est à remarquer, qu'auparavant que Henry le Grand fist accommoder cette fontaine, qui porte le nom de Fontainebleau, en la façon qu'elle se void aujourd'huy, il y auoit au dessus vne petite voute en forme de grotte, où cette histoire estoit dépeinte à frais.

*Monet.*  
*edition. 3.*  
*verbo Fons.*

C'est l'origine & l'etymologie que semble auoir voulu marquer Monet, en son Parallele de la langue Latine & François, quand il appelle ce Chasteau Royal *Fontem Bellautium, Bellautij fontis basilicam*, Fontainebleau, ou Fontaine de Bellaut; comme faisant deriuier ce nom de quelque chose qui se nommoit *Bleau*, ou *Belleaut*, & non pas de ce que ce lieu a de belle eau: Car, dit cét Auteur, iadis cette Maison Royale a esté appelée Fontainebellaut.

\* *Gonlitz*  
*ubi supra.*

V.  
Quelques  
Auteurs  
modernes  
se mépren-  
nent tou-  
chant l'ori-  
gine du  
nom de  
Fontaine-  
bleau.

ET quant à cette histoire touchant ce Chien, elle a bien esté remarquée par vn \* Escriuain moderne & estrangier; mais qui pour en auoir esté mal informé, la raconte autrement que ie n'ay fait icy; disant, Que le Roy François I. estant à la chasse en ce lieu, vn de ses chiens rencontra vne fontaine, en la presence de Claude fille de ce Roy, dont cette Princesse trouua les eaux si belles & si agreables, qu'elle pria son pere d'y bâtir quelque maison de plaissance: ce qu'il fit, & y edifia ce Chasteau qui s'y void, où à l'occasion de ces belles eaux, l'appella Fontainebelleau. En quoy cét Auteur manque trop clairement, attendu qu'il a esté remarqué cy-dessus comme cette Maison Royale estoit fondée plus de quatre cens ans auparavant François I. & que desia elle estoit nommée Fontainebleau; & mesme que ce Roy dans tous les Titres que nous en auons, ne l'appelle point autrement que Fontainebleau, & non pas Fontainebelleau. Outre encore qu'il se méprend, quand il dit que cette fille de François I. se nommoit Claude; car de quatre filles que ce Roy a eues, pas vne n'a porté le nom de Claude, ou il a pris possible la mere pour la fille, laquelle s'appelloit ainsi, & estoit fille de



Louys XII. Il est bien vray qu'il époufa en secondes nopces Eleonor , sœur aînée de l'Empereur Charles Quint : mais il n'eut point d'enfans de cette seconde femme.

Vn autre Autheur (c'est André Fauin) rapporte bien pareillement l'origine du nom de ce lieu à vn Levrier nommé *Bleau*, qui trouua cette fontaine : mais il manque en ce qu'il dit, que ce fut du temps de S. Louys, & que ce Chien luy appartenoit ; veu qu'il est certain que cent ans au moins auparauant S. Louys, cette Maison portoit desia le nom de Fontainebleau.

*André Fauin en son Histoire de Nauarre liure 8.*

DV BON AIR ET TEMPERAMENT DE Fontainebleau: Auec sa defense contre ceux qui l'accusent d'excez de chaleur en l'Esté.

CHAPITRE III.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Rien de comparable au tresor de la santé.</i></p> <p><i>II. Comparaison de la Zone dite Torride, &amp; de Fontainebleau.</i></p> <p><i>III. Temoignage autentique</i></p> | <p><i>en faueur de Fontainebleau.</i></p> <p><i>IV. Plusieurs choses qui fournissent du frais au fort de l'Esté à Fontainebleau.</i></p> |
|--|--|



OMME il n'y a rien de si precieux que la santé, témoin cet ancien Philosophe, qui disoit hardiment, qu'il n'y auoit personne d'heureux en ce monde, que celuy qui possedoit ce riche tresor : aussi il n'y a point

*Thales Philosophus apud Laërtium lib. 1. cap. 1.*

de doute, que tout ce qui contribuë à sa conseruation, ne peut qu'il ne soit en singuliere estime. Or si nous croyons au commun sentiment des Medecins, le temperament & la bonté de l'air en est vne des pieces principales, & des plus requises. Consideration qui n'est pas petite pour releuer la gloire de Fontainebleau, & le rendre d'autant plus recommandable, qu'il se peut

I. Rien de comparable au tresor de la santé.

vanter d'auoir vn air bien temperé, & auffi bon qu'il en foit.

Où tout d'abord il me femble entendre quelqu'un qui veuille s'opposer à cette verité, fondé sur ce que les lieux enuironnez de forest (tel qu'est Fontainebleau) font d'ordinaire vn theatre où les bruines, & les autres iniures du Ciel font iouer toute leur malice. Auecque ce que ses roches & ses fables font que plusieurs l'accusent d'excez de chaleur en l'Esté; ce qui tout ensemble le pourroit ainsi faire croire intemperé.

II.  
Comparai-  
son de la  
Zone Tor-  
ride & de  
Fontaine-  
bleau.

A quoy pour répondre & conuaincre de faux cette obiection, ie me feruiray de ce que les Geographes modernes remarquent, touchant ce que les anciens Philosophes ont écrit de la Zone Torride ou brûlée; region qu'ils ont crû n'estre point habitée, à cause du Soleil qui y darde ses rayons perpendiculairement, & qui pour celane permet pas à leur dire, qu'aucune creature y puisse viure longuement pour raison de ses chaleurs excessiues: mais l'experience & le rapport de ceux qui depuis quelques siecles ont frequenté ce pays-là, assurent le contraire, & racontent qu'il n'y a guere de Region plus temperée, & plus fertile. Non qu'à la verité son climat, & l'éleuation du Soleil qui y bat à plomb, n'obligeassent à tel iugement, premier que l'experience eust fait paroistre ce qui en estoit, & que l'on y eust remarqué des causes qui corrigent l'excez de ces chaleurs, rendant ces contrées d'un temperament sain, gracieux, & fertile, par le moyen de certaines vapeurs que le Soleil esleue en abondance, lesquelles parent contre l'effort de ses rayons, & puis se resoluent en rosées & en pluyes.

Le mesme se peut dire de Fontainebleau: il est veritable que si l'on s'arreste seulement à considerer que ce lieu est enuironné de bois, lesquels fournissent d'ordinaire de matiere à des bruines, & à des broüillards, ioint qu'il est dans vne vallée; ces choses semblent ainsi accuser son air d'estre intemperé, grossier, & mal sain.

Mais il est vray aussi , que si l'on remarque que son terroir n'est point marécageux , mais sec & chaud , & que ses bois fournissent de fraîcheur , l'on aura occasion d'inferer de là alors , qu'il est d'un temperament sain & gracieux , puisque ce sont ces deux qualitez qui contribuent au maintien de la vie.

Je laisse d'autres raisons pour m'arrester à ce que l'on en peut apprendre de l'experience , maistresse des choses , qui fait voir que ce Lieu Royal n'est point sujet à aucune maladie particuliere , comme beaucoup d'autres endroits de France ; & que pour les maladies ordinaires , elles semblent n'y auoir cours , si i'ose ainsi dire , que parce que Dieu s'en sert quelquefois pour faire cognoistre aux creatures raisonnables , qu'elles sont paîtrees d'une matiere qui les doit obliger à penser à leur fin derniere : ce qui en cette façon se peut , & se doit prendre plustost pour des faueurs , que pour des disgraces.

Et sans m'arrester à de plus longues preuues , en voicy vne digne de remarque , tirée d'un ancien Registre de la Chambre des Comptes , commencé à Bourges mil quatre cens vingt deux , & finissant mil quatre cens trente trois , feuillet cent vingt cinq , dans lequel il y a vne Lettre du Roy Charles VII. de l'an mil quatre cens trente & vn , par laquelle il raconte , *Sa tres-chere Dame & Mere auoir employé les deniers du Domaine des aydes de Melun entre autres bastimens , à la reedification d'un tres-bel & notable Hostel , assis en la forest de Bierre , au lieu dit Fontainebleau , auquel ses predecesseurs Roys de France auoient coustume eux souuent ébatre au deduit de la chasse , & lequel sadite Dame & Mere auoit proposé faire reedifier tout de neuf ; tant pour le bastiment dessus dit , qu'en consideration de ce rapporté luy auoir esté les feu Roy Iean , Charles son Ayeul , & ses Oncles d'Anjou , de Berry , & de Bourgogne , y auoir esté preseruez de la grande mortalité , qui au temps de leur ieunesse auoit esté grande par tout ce Royaume , fors audit Fontainebleau .* Ce qui n'est pas vne petite preuue

*S. Ton liu. 1.  
tit. 21. ar-  
ticle 117.  
des Ordon-  
nances des  
Eaux &  
Forests.*

III.  
Témoigna-  
ge authenti-  
que en fa-  
ueur de  
Fontaine-  
bleau.

Cette morta-  
lité arriua en  
l'an 1350.

pour iustifier ce qui a esté dit cy-dessus de la bonté & pureté de l'air, & du temperament de Fontainebleau : qui est confirmé par le témoignage de quelques Auteurs, lesquels assurent que ce lieu est fort sain & temperé.

Et quant à ceux qui l'accusent d'excez de chaleur en l'Esté : Je leur diray qu'ils se fondent bien souuent plus dans les apparences, que dans la verité ; iugeans que de ses roches & de ses sables, il ne se peut qu'il n'en reüssisse de grandes chaleurs. Mais ils n'ont pas pris garde aussi, que la forest qui l'enuironne tempere ces ardeurs.

Non que quelquefois il ne s'y ressentent quelques chaleurs extraordinaires, mais c'est si peu de temps, que cela ne doit pas estre considerable ; avec ce qu'elles ne sont pas tellement ordinaires, que l'on n'y ayt veu plusieurs Estez autant & plus temperez qu'en aucun lieu qui soit point : & il n'y a personne qui ait fréquenté cette Demeure illustre & Royale, qui ne soit obligé d'auoüer franchement, que pour ce peu de chaud qui s'y peut ressentir quelquefois, la nature ne l'ait recompensée d'une Automne la plus agreable, & la plus delicieuse qui soit point ailleurs. Sans mettre en ligne de compte son Printemps, dont les charmes sont si puissans, que pour en parler sincerement, il faut que tout le reste du monde luy cede en ce poinct.

Et puis s'il y a quelques chaleurs, il y a aussi tant & tant de diuers & amples logemens, tant de chambres, de salles & de galleries, tant de iardins & d'allées couuertes, tant de fontaines & canaux qui fournissent du frais, qu'il est vray de dire, que s'il y a du chaud, à peine se peut-il sentir, ou pour le moins l'on a moyen de s'en pouuoir facilement garantir.

IV.  
Plusieurs  
choses qui  
fournissent  
du frais au  
fort de l'E-  
sté à Fon-  
tainebleau.

Aussi lisons nous que plusieurs de nos Roys ont pris plaisir d'y demeurer en toutes les saisons de l'année. Ainsi nous auons remarqué, & il se trouue des Lettres & des Ordonnances de S. Louys, & de Philippe le Bel, dattées à Fontainebleau és mois de Iuillet & d'Aoust, qui

qui est le temps où les chaleurs exercent leurs rigueurs: ainsi pareillement il y en a de François I. d'Henry II. de François II. de Charles IX. d'Henry III. d'Henry le Grand , & de sa Maiesté regnante , qui sont autant de témoignages que telles chaleurs pretenduës excessiues ne sont pas telles que quelques-vns se persuadent, puis- que tant de grands Princes n'ont pas laissé de frequen- ter ce Lieu au fort de l'Esté ; & comme il se remarque encore par plusieurs actions celebres qu'ils y ont faites, desquelles ie parleray cy-apres au Liure troisiéme.

DV PLAN ET ASSIETE DE LA MAISON  
 Royale de Fontainebleau ; avec les Eloges que  
 luy donnent quelques Autheurs , tant  
 Estrangers que François.

C H A P I T R E I V.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. La Maison Royale de Fontainebleau environnée d'une forest, &amp; de rochers en guise d'une Couronne.</i></p> | <p><i>III. Fontainebleau agreable en toutes les saisons de l'année.</i></p> |
| <p><i>II. Comparaison de Fontainebleau &amp; du Mont de Parnasse.</i></p>   | <p><i>IV. Le circuit du Chasteau de Fontainebleau.</i></p>                  |
|   | <p><i>V. Témoignages &amp; Eloges en faueur de Fontainebleau.</i></p>       |



'EST vne consideration bien remarqua- ble , quand ce qui semble ternir la gloire de quelque chose , fert au contraire à releuer dauantage l'honneur de sa grandeur. Ainsi peut-on dire du Soleil, que d'autant plus que l'on le void offusqué de broüillards qui paroissent luy vouloir raurir l'éclat de sa lumiere, & plus cela contribuë par apres à rehausser son lustre & sa splendeur. Ce qui auroit donné suiet à vn des plus signalez Capitaines de nostre siecle, & qui a honoré la

France de ses illustres exploits, de prendre ce bel Astre pour deuisse, enuironné d'un nombre de nuages, avec ces mots Latins, *Aduersa coronant*: pour dire que les difficultez qu'il auoit éprouuées parmy les armes à repousser les ennemis de cét Estat, auoient couronné ses travaux par l'honneur immortel qu'il en auoit acquis à defendre son Roy & sa Patrie.

C'est cette consideration qui releue grandement l'honneur de Fontainebleau, quand l'on vient à prendre garde que ce qui pourroit raualer le lustre & la maiesté de cette Maison Royale, est ce qui luy donne de quoy l'admirer dauantage; i'entens le lieu de son assiette & de sa situation, qui est en vn terroir sabloneux & desert, avec vn grand nombre de roches & de bois qui l'enuironnent.

Chose dis-ie, autant plus remarquable que c'est vne merueille de voir sortir la lumiere des tenebres, & l'abondance de la sterilité: ie veûx dire qu'en vn lieu si solitaire au fort d'une forest, l'on ait de quoy admirer vn Palais, où l'art & la nature ont fourny à l'enuy l'un de l'autre, pour bastir vn chef-d'œuvre le plus parfait qui soit en Europe, qui pour cela remporte sans contredit l'honneur d'estre le plus accompli de toutes les belles maisons qui se voyent au reste du monde.

I.  
La Maison  
Royale de  
Fontaine-  
bleau enui-  
ronnée d'v-  
ne forest, &  
de rochers  
en guise  
d'une Cou-  
ronne.

SON plan & son assiette est doncques au milieu d'une forest, où l'on ne le peut aborder qu'en passant deux lieuës de bois, presque de tous costez, & là vne vallée de trois lieuës ou enuiron de circonference, s'est trouuée tout à propos pour l'assiette de cette Maison Royale.

Où tant s'en faut que ces bois & ces roches qui l'entourent de toutes parts, puissent raualer sa gloire, que tout au contraire i'en tire vn argument, & le suiet de dire, qu'en guise d'une Couronne, il semble que la nature ait voulu faire paroistre par là qu'elle auoit destiné tout à dessein ce lieu, pour estre vn iour la Demeure

Royale & delicieuse des plus grands Monarques de la terre : pouuant doncques bien dire à ce propos, que *Aduersa coronant* : que ces choses qui pouuoient sembler rabatre de sa grandeur & de sa beauté, concourent au contraire à la rendre plus recommandable.

Outre qu'il est vray de dire, que ces bois & ces roches seruent, & les vns & les autres, à la retraitte d'un nombre presque infiny de bestes fauves & noires, & de toute sorte de gibier, qui rendent ce lieu vtil, & plaisant à toute maniere de chasse.

SI bien qu'avec autant & plus de raison que ces Anciens, pouuons nous dire que c'est vn autre Parnasse, qui entre les fontaines, en a vne qui ne cede en rien à celle d'Helicon, où les Muses & toutes les Graces que l'Antiquité Payenne a reuerées sous les noms de Diuinitez boccageres, font leur seiour ordinaire : les Naiades dans le gazouillis de ses belles eaux, & de ses rares fontaines : & les Driades & Amadriades, parmy ses bois & ses bocages, où en toutes les saisons l'on y entend toute sorte d'oiseaux, qui animent ces deserts delicieux par le charme de leurs ramages.

Adioutons à cecy, que son terroir sabloneux rend ce lieu autant & plus considerable, que la plus riche assiette d'aucune autre maison de plaisance qui soit point en quelque terroir fertile & abondant que l'on voye : veu que si la nature a donné la fertilité à ceux-là en partage, ils ont cela aussi de defaut, qu'ils n'ont qu'une partie de l'année qui les rend gracieux ; l'Automne & l'Hyuer estans si peu plaisans, qu'à peine les peut-on aborder ; & que mesme la moindre pluye ne permet pas l'entrée de leurs iardins & de leus promenades. Où Fontainebleau en quelque saison de l'année que ce soit, a cela de particulier, qu'il est fort agreable, son terroir ferme & sans marefcages, qui fait que la chasse & son seiour y sont à souhait en toutes les saisons.

Or quant au plan de cette Maison Royale, il est irregulier, presque triangulaire, n'ayant point de symetrie

---

II.  
Comparai-  
son de Fon-  
tainebleau,  
& du Mont  
de Parnas-  
se.

---

III.  
Fontaine-  
bleau gra-  
cieux en  
toutes les  
saisons de  
l'année.

exactement gardée en la suite de ses bâtimens , parce que ce sont plusieurs edifices construits en diuers temps , & par plusieurs Roys ; mais le tout neantmoins a vne si ample & si belle entresuite de ses bastimens & de ses iardins, que l'on peut asseurer qu'il n'y a lieu de plaifance au monde , lequel ait vne si grande quantité d'edifices , de galleries , de chambres , de cours , de iardins , de fontaines, & de canaux , outre la quantité merueilleuse de ses rares peintures ; le circuit de tout le Chasteau ayant mil quatre cens toises de tour : & toutes ces merueilles faisans aduoïer franchement à ceux qui les ont exactement considerées , qu'il n'y a aucune maison de plaifance qui égale celle-cy.

IV.  
Le circuit  
du Cha-  
steau de  
Fontaine-  
bleau.

\* Abraham  
Gölnitz in  
Itinerario  
Belgico-  
Gallico.

C'est aussi la gloire que luy donnent tous les Auteurs anciens & modernes, tant estrangers que François. Ainsi en parle \* Abraham Gölnitz, en ces termes: *Fons Bellaqueus edificium est ita hodie ad fastigium deductum, ut pulcherrimum, amplissimum, & magnificentissimum omnium in Gallia, Germania, Belgio, Anglia, & Italia esse dixerim.*

V.  
Témoigna-  
ges & Élo-  
ges en fa-  
ueur de  
Fontaine-  
bleau.

Mercator  
in Geogra-  
ph. siue  
Atlante mi-  
nori.  
Et Merula  
Cosmogra-  
ph. parte 2.  
lib. 3. c. 22

Fontainebleau , dit cét Auteur , est tellement accompli , qu'il est vray de dire qu'aujourd'huy c'est la maison la plus belle, la plus ample, & la plus magnifique de toutes celles qui se voyent point en France, en Allemagne , en Flandre & és Pays-bas , en Angletèrre, & en Italie.

Girard Mercator , & Merula , luy donnent l'Eloge suiuant. *Fons Belle aque secessus est Regum Gallie amoenissimus, quieti aptissimus, verè palatium, domicilium olim sancti Ludouici, post Philippi, postremò Francisci Valesij: multa ibi singularia.* Fontainebleau, disent-ils, est vn sejour tres-agreable des Roys de France, tres-propre pour le repos , vrayement vn Palais , iadis la demeure de S. Louys , par apres de Philippe, & en fin du Roy François de Valois ; là sont plusieurs choses rares & singulieres.

Le Cardinal Bentiuglio dans le recueil de ses Let-



tres en parle en cette sorte : *A Fontainebleu son digia sta-* Al Cau-  
*to una volta è dimani vi tornerò. Gran casa in vero ; è* lier Ma-  
*degnà d'un tanto Rè , benche sono più case insieme aggiunte* rini.  
*una all' altra in varij tempi , senza ordine alcuno ; ondè di*  
*tutte vienne à formarfi una vasta mole indigesta è confusa ;*  
*mà questa medesima confusione è piena di grandezza è di*  
*maestà. Non vi mancan giardini bellissimi , è oltre prima*  
*fontana che diede il nomme alla casa , ve ne sono molto al-*  
*tre che l'abbelliscono grandementè.*

Le mesme en François. J'ay desia esté vne fois à Fontainebleau, & demain i'y retourne ; c'est vne grande maison en verité , & digne d'un tel Roy , bien que ce soient plusieurs maisons iointes l'une à l'autre en diuers temps sans aucun ordre ; d'où de toutes, vient à se former vn amas & assemblage vaste , indigeste & confus ; mais il est vray que cette mesme confusion est pleine de grandeur & de maiesté. Là ne manquent point de tres-beaux iardins , & outre vne premiere fontaine qui donne le nom à la Maison , il y en a encore plusieurs autres qui l'embellissent grandement.

Après les témoignages de ces Auteurs estrangers , voicy ce qu'en rapportent quelques-vns des nostres.

Où ie commenceray par vn de nos Historiens & Cosmographes, c'est Belleforest, qui en parle ainsi.

*Au Gastinois est la Maison magnifique, superbe Chasteau & Palais Royal de Fontainebleau, le siege & déduit des Roys de France, lequel s'en allant presque en ruine, a esté remis sus de nostre temps par ce grand Roy François Premier du nom, qui ayant recouuert les Maistres Architectes les plus excellens de l'Europe , a fait aussi faire ce Chef-d'œuvre autant rare qui se voye guere en toute la Gaule. Aussi le lieu est en si belle assiette pour le plaisir , les bois y estans foisonnans , la proye à souhait , les ruisseaux & estangs , le gibier & le poisson , & l'air y estant sain & libre , qu'on ne scauroit trouver lieu en France plus propre pour la retraite des Princes , & sur tout en temps d'Esté ; ayant outre ces commoditez vne grande quantité de villes aux environs pour loger la suite de la Cour.*

*Belleforest en sa Cosmogroph. uniuerselle du monde.*

Voicy ce qu'en dit le docte & curieux Papyrius Masson.

*Papyrius  
Masson in  
Descriptione  
natale  
infantis  
Delphini.*

*In sylva agri Vastinensis, ad limpidissimum fontem Blaudium, Regia sita est, nulla totius Europe inferior: de ea enim videor posse dicere quod Poëta eximius ait de solis Regia:*

*Materiam superabat opus.*

*Hic verò locus est, ubi olim Philippus Pulcher Francorum Rex immortalis gloria dignissimus, annalium memoria natus traditur.*

En vne forest du Gastinois, à la tres-claire & belle fontaine de *Blau*, est située vne Maison Royale qui ne cede en rien à toutes celles de l'Europe; car il est iuste de dire d'elle, ce que l'excellent Poëte a dit autrefois du Palais du Soleil, écriuant en cette sorte,

*L'œuvre surpassoit la matiere.*

Or est ce lieu où iadis Philippe le Bel Roy de France, & tres-digne d'une immortelle gloire, est né; comme racontent nos Annales.

Vn autre Autheur celebre par ses curieuses recherches du monde, en dit ce qui s'ensuit.

*Dauity és  
Empires &  
Estats du  
monde, edi-  
tion in fo-  
lio 1625. &  
1628. Et  
l'Autheur  
des Anti-  
quitez des  
Villes &  
Chasteaux,  
édition 6.*

*La Maison Royale de Fontainebleau est en vne region belle & spacieuse, seraine & temperée, rare en beauté, gracieuse en sejour, & abondante en toute sorte de delices: C'est là que se trouuent les pompes & les magnificences Françoises, & c'est là que se void tout ce qu'il y a de plus beau en la Cour du plus grand Roy du monde.*

Quelques-vns de nos Poëtes ne se font pas aussi oublier en la loüange de cét Oeuure Royal, car voicy ce qu'en dit vn des plus doctes & illustres.

*Le sieur de  
Matherbe.*

*Beaux & grands bastimens d'eternelle structure,  
Superbes de matiere, & d'ouurages diuers,  
Où le plus digne Roy qui soit en l'Vniuers,  
Aux miracles de l'art fait ceder la nature.*

*Beau parc & beaux iardins, qui dans vostre closture  
Auez tousiours des fleurs, & des ombrages vers,  
Non sans quelque demon qui defend aux Hyuers,  
D'en effacer iamais l'agreable peinture.*

Lieux qui donnez, aux cœurs tant d'aimables desirs,  
Bois, fontaines, canaux, si parmy vos plaisirs  
Mon humeur est chagrine, & mon visage triste,  
Ce n'est pas qu'en effet vous n'ayez des appas,  
&c.

Vn autre en parle ainsi :

Dans ces heureux sablons, où loin du bruit des armes,  
La paix & les plaisirs ont étalé leurs charmes,  
Est basté par les mains de la félicité,  
Au repos de nos Roys un Palais enchanté.  
La Deesse des eaux, d'une éternelle source,  
Fait dans ce beau séjour & son lit & sa course.

Germanus Brixius Poète célèbre sous le regne de François I. n'a pas oublié les louanges & les excellences de ce Palais Royal, l'introduisant qui parle ainsi par une belle & riche Prosopopée.

Fons ego Aquæ bellæ sylva circumdatus alta,  
Iam pridem cervis tantummodo cultus & apris  
Vicina impuro rorabam prata liquore  
Turbidus, & nullos sperabam obscurus honores.  
At me nunc magni heroes, magnique relictis  
Urbibus inuisunt proceres, gaudētque liquorem  
Et gustare meum, & ripas habitare virentes.  
Quinetiam & culta per prata hortosque Napeæ  
Discursant, violasque & candida lilia carpunt.  
Auratos passæ per eburnea colla capillos  
Necnon & Charites adsunt, & floribus aureos  
Exornant variis crines, miscētque amarantho  
Gramina Narcissi, & Narcisso gramina tymbæ  
Candida purpureo variantes colla Hyacintho.  
Ipsæ etiam Dryades properant, iterantque choreas.  
Letitia ingenti captæ, & dulcedine nostri  
Nereides fontis, ponti vada salsa relinquunt,  
Et nostra adcurrunt antris ad rura relictis.  
Adde quod & Sylva arridet, quod blandior ær  
Exhalat, Zephyris molles quod flantibus aura  
Funduntur gratis, volucres quod cantibus auras

Le P. le  
Moine  
Elegie 1.  
sur les  
Triumphes  
de Louys  
XIII.

Germanus  
Brixius  
Alti-fodo-  
rensis in  
suis Poë-  
matibus.  
Apud Ra-  
nutium  
Ghero in li-  
bro, cui no-  
men Deli-  
tiz Poëta-  
rum Gallo-  
rum.

*Vsque replent, tecta nemorum viridantibus umbris.  
Hoc ego Francisco cui paret Gallia Regi  
Debeo, qui seniúmque loci vastámque ruínam  
( Nam me si nescis Diuus Lodoicus & ipse  
Rex olim coluit ) miseratus, qualia cernis  
Cælo erecta sibi matrique palatia fecit.  
Sylva umbra necnon ceruorum indagine capti,  
Diana stimulante nec indignante Gradino.*

Voicy les louanges que luy donne encore vn de nos Poëtes Latins Rodolphus Botereius.

*Regia Fontis-bellci delibatio excerpta ex Rodolphi Boterei in magno Frãcia Consilio Aduocati, in Poëmate, cui titulus, Lutetia. \* Diuus Ludouicus eo loci ad priuatas cum De collocutiones secedebat.*

*Occupet extremum formosior omnibus una  
Regia, de Bello que fonte vocata, salubres  
Clausula inter syluas, & inhospita thesqua ferarum  
Horrida Eremitus erat, surgentibus aspera saxis,  
Quo velut in nemus Elysium, superúmque recessus  
\* Rex pius, effusa diuulsus abibat ab aula,  
Non Numa falsus, ut Ageria cum virgine haberet  
Affatus sacros, spectrum pietatis inane  
Redderet & summo vota ut concepta Tonanti.  
Crede, nec horrenda statio aptior altera eremo,  
Decliuus locus est, quem desuper aspera cingunt  
Saxa, vel Alpibus sunt qualia montibus, alta  
Quercubus annosis sylua, confinia opacis  
Tegminibus velant, sitiente stat aquor arena  
Ni quod ab irriguis madefactum fontibus illud,  
Decliuus depressa loco stat Regia, tollit  
Illa tamen sublime caput, quo vel iuga vincit  
Ardua, & annosa frondosa cacumina sylua,  
Omnis diligenter tectis concluditur hospes  
Aula, Themis vel quos, vel Mars habet ense micantes.  
Plurimus obliquo flexu fons irrigat hortos,  
Illimémque lacum, multo qui pisce natatur  
Efficat, &c.*

Abraham Remmius ne chante pas moins les merueilles de ce Lieu.

*Abraham Remmius Poëmatum selectiorum lib. 2.*

*Pandite Bellaqueum Musæ mihi pandite fontem,  
Et tot diuitias vestro referate Poëta.*

*Hic*

*Hic domus assurgit, Regum pulcherrima sedes,  
 Ampla, augusta, ingens, placidis quam plurimus undis  
 Fons rigat, & iuncto longum facit amne canalem:  
 Delitiæ Henrici, dum res & fata sinebant,  
 Aureaque aternam spondebant secla quietem.  
 Hic statuae immanes, solidoque ex are colossi  
 Ordine sustentant muros: hic Aula superba est,  
 Intus opes varia, rerumque inclusa supellex  
 Omnigena; hic undans quæ sese in sydera fumus  
 Euomit, & calidis erumpit flamma caminis,  
 Marmoream Henrici effigiem, sculptumque videbis  
 Quadrupedem, & toto prostratas equore turmas:  
 Quantus erat, cum Parrisias intraret in arces  
 Victor, & attoniti fremerent sub nomine Iberi.  
 Parte aliâ insignem violis & floribus hortum  
 Aspicias, hic longæ ambages, varique recessus,  
 Auiæque, flexusque, & stagno aptissima tellus:  
 Cloris ubi Nymphaeque habitant, dum gemmea musca  
 Frondet humus, teneroque virent sub gramine ripa.  
 Hic spirant aurae tenues, & mollis odoro  
 Flamme per sylvam surgens fouet aëra ventus.  
 Hos Rex Ludovicus vernanti tempore saltus  
 Incolit, & suaves animum fontisque propinqui  
 Attentâ bibit aure sonos: his vere sereno,  
 Henricus genitor vitam ducebat in oris.  
 Claudite Bellaqueum Musæ mihi claudite Fontem.*

En suite de ces vers Latins vn autre de nos Poëtes égaye Le sieur Colletet.  
 ainsi sa Muse en l'honneur de cette Maison Royale.

*Sacré Pere du iour, beau Soleil, fors de l'onde,  
 Et viens voir avec moy le plus beau lieu du monde;  
 C'est du plus grand des Roys le superbe sejour,  
 Fontainebleau nommé, les delices d'amour;  
 C'est icy que la gloire établit son empire,  
 Que tout y luit d'honneur, ou que tout en respire;  
 Et quiconque a pu voir ce Palais si charmant,  
 Ne veut plus auoir d'yeux que pour luy seulement.  
 Parterres enrichis d'eternelle peinture,*

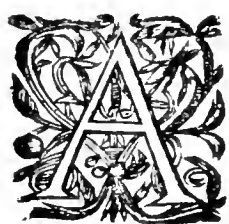
Où les graces de l'art ont fardé la nature :  
 Que vostre abord me plaist ? que vos diuersitez  
 Me montrent à l'enuy de naissantes beautez ?  
 C'est avecque plaisir que le Ciel vous éclaire ,  
 Il semble que l'Hyuer ait peur de vous déplaire ,  
 L'Esté n'ose ternir vostre aimable verdure ,  
 Et sa flamme pour vous n'a que de la splendeur.  
 Vieux chesnes, & vous pins dont les pointes cheuües  
 S'esloignent de la terre & s'approchent des nuës ,  
 Bois où l'astre du iour confondant ses rayons  
 Fait naistre cent Soleils pour vn que nous voyons ;  
 Beaux lieux dont la tranquille , & plaisante demeure  
 Ne reçoit point d'ennuy qu'aussi tost il n'y meure ;  
 Vous voir, vous posseder est vn bien le plus doux ,  
 N'est-ce pas viure heureux que de viure chez vous ?  
 Apres auoir passé dans vne grande allée  
 D'aulnes & d'ypreaux artistement voilée ,  
 Le favorable Dieu qui preside en ces lieux  
 Fait voir d'un grand canal l'obiet tout gracieux ,  
 Où le chant des oiseaux, & le bruit des fontaines ,  
 Font vn concert plus doux que celuy de Syreines :  
 C'est vn plaisir de voir la Nymphe de ces eaux  
 Courrir sa nudité d'un creste de rozeaux ,  
 Frizer l'azur flottant de ses tresses humides ,  
 Se couronner le front de ses perles liquides ,  
 Ternir de son eclat les Nymphes d'alentour ,  
 Et paroistre vne Reyne au milieu de sa Cour.  
 C'est vn plaisir de voir l'ombre de ses feuillages  
 Emailler ce cristal de leurs vertes images ,  
 Errer au gré du vent, aussi bien que ses flots ,  
 Et tous ces mouuemens nous donner du repos.  
 Sur quelque verité que la fable se fonde ,  
 Venus ne prit iamais sa naissance de l'onde ,  
 Car voyant vn lit d'or sous ce flot de cristal  
 L'ose bien asseurer que c'est son lieu natal :  
 Il semble que ces bords gardent encore ses traces ,  
 Que le tem de ces fleurs soit celuy de ses graces ,

*Que ce Dedale sombre, & ses confus détours  
Seruent d'amusement à ces petits Amours,  
Et que l'air de ce lieu qui termine leur course,  
Inspire des douceurs, dont ils furent la source.*

DES BASTIMENS EN GROS ET EN  
general du Chasteau de Fontainebleau : De ses ad-  
uenües & entrées, & de ses Cours, qui font voir  
la face, l'ordonnance, & la disposition de ce Lieu  
Royal.

CHAPITRE V.

- |   |  |
|---|--|
| <p>I. <i>Raisons qui ont meu l'Au-<br/>theur à dresser ce Chapitre.</i></p> <p>II. <i>Cinq aduenües principa-<br/>les de ce Chasteau.</i></p> <p>III. <i>La plus belle &amp; conside-</i></p> | <p><i>rable est celle de la Chauff-<br/>sée.</i></p> <p>IV. <i>Le plan de ce Chasteau<br/>est dressé sur l'aduenüe de<br/>la Cour du Cheval blanc.</i></p> |
|---|--|



YANT remarqué cy-deuant le plan & l'af-  
fiette de cette Maison Royale, l'ordre re-  
quiert de parler maintenant de ses basti-  
mens, & de tout le reste de l'accompagne-  
ment, & de l'embellissement de cét Oeu-  
re Royal. Mais parce qu'un si grand & si parfait ou-  
rage se void premier d'abord en gros & en general,  
qu'en détail & en particulier; d'ailleurs que de tous  
ces ouvrages, les vns sont anciens, & les autres moder-  
nes & nouveaux, la pluspart entremeslez dans la suite de  
tout ce corps d'edifices; & l'ordre & mon dessein estant  
de traiter des vns & des autres, autant qu'il se pourra,  
selon leur ancienneté, & le temps qu'ils ont esté faits:  
c'est pourquoy j'ay iugé à propos d'en parler premiere-  
ment en general, & commencer par ses entrées & ad-  
uenües, & par ses Cours, qui font voir la face, l'ordon-  
nance & la disposition de ce Lieu; me reseruant par apres  
à décrire le tout en détail.

I.  
Raisons  
qui ont  
meu l'Au-  
theur à  
dresser ce  
Chapitre.

II.  
Cinq ad-  
uenuës  
principales  
de ce Cha-  
teau.

CETTE Maison a quatre aduenuës principales , ou cinq, si l'on compte celle de la Conciergerie qui regarde l'Orient.

La premiere, qui a son aspect au Midy , & est en vne grande plaine où sont plantez quantité de pins , & se termine par les bois de la forest & par quelques roches; où à son abord l'on découure tous les edifices de ce Chasteau , qui sont & paroissent en si grand nombre, qu'ils semblent plustost composer vne grande ville qu'une maison particuliere.

II.  
La plus belle & considerable est celle de la Chaussée.

L'ON y entre par vne Chaussée, à l'abord de laquelle est vn pavillon , & est cette Chaussée entre l'Estant & le grand Iardin du Roy , laquelle a six rangées d'arbres qui font vne grande allée Royale , & a de long cent soixante & quatre toises , & dix de large ; elle aboutit à la Cour du Donjon.

La seconde aduenuë , & comme la porte principale du Chasteau , est du costé du Bourg qui regarde le Soleil couchant , par laquelle l'on entre dans la Cour du Cheual blanc.

La troisiéme est celle qui vient du Bourg pareillement , laquelle est au Septentrion , & qui donne entrée au milieu de ladite Cour.

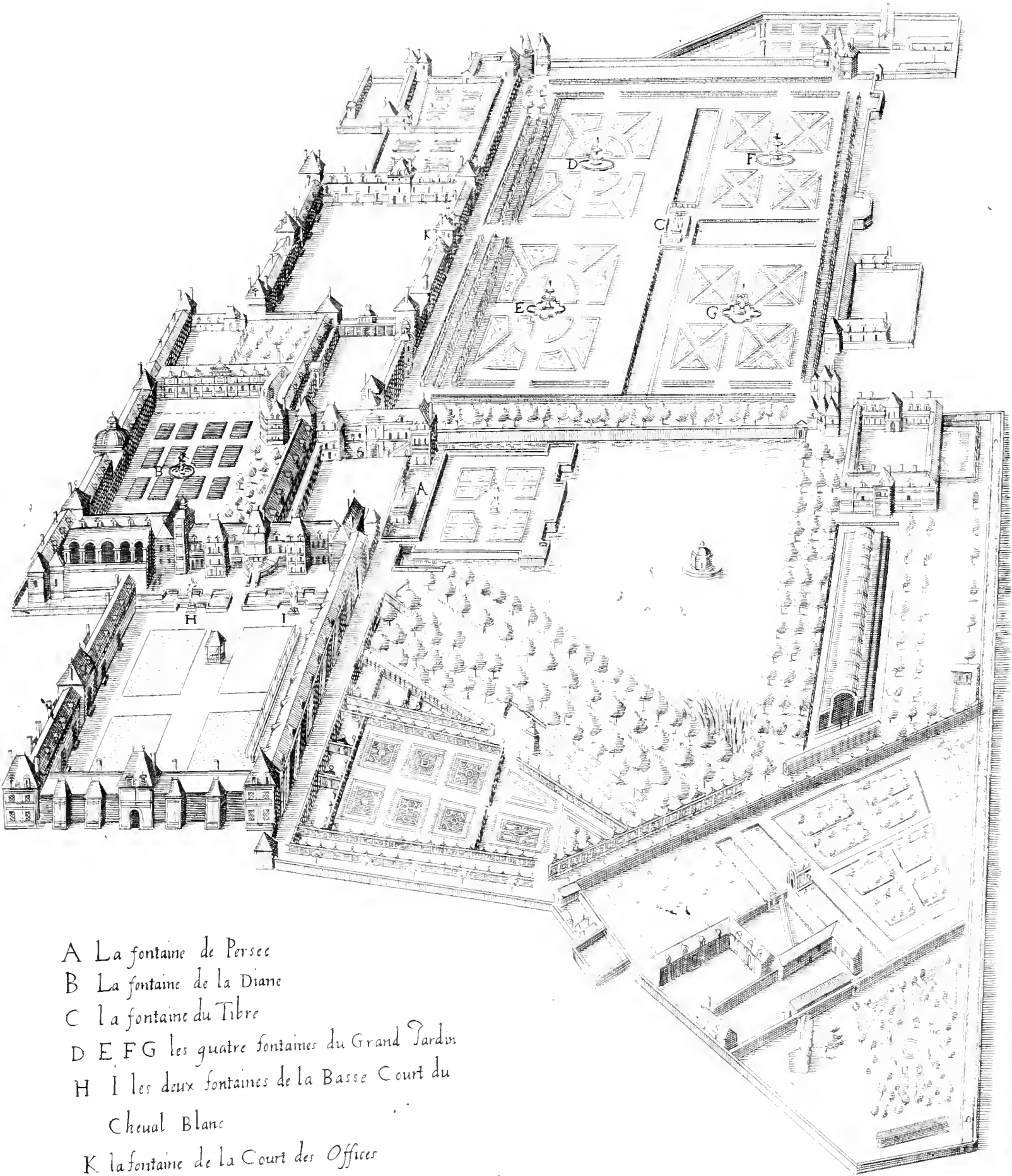
Et la quatriéme est l'aduenuë du costé encore du Bourg , le long de la ruë appellée la ruë Basse , laquelle est aussi au Septentrion & à l'aduenuë de Paris : au deuant est vne belle place fort spacieuse , par laquelle l'on aborde en cette Maison vrayement Royale , où est vn grand & magnifique portail qui y donne entrée par la Cour des Offices.

III.  
Le plan de ce Chasteau est dressé sur l'aduenuë de la Cour du Cheual blanc.

MAIS parce que la Cour du Cheual blanc est l'une des principales , & que sur son aduenuë est dressé le plan, l'affiette, & l'éléuation de ce Chasteau , telle qu'elle se void icy ; outre que de cette Cour l'on passe facilement par tout le reste des edifices de ce Chasteau ; cela semble obliger à commencer par icelle.



PORTRAIT DE LA MAISON ROYALE DE FONTAINE BELLEAU



- A La fontaine de Persee
- B La fontaine de la Diane
- C la fontaine du Tibre
- D E F G les quatre fontaines du Grand Jardin
- H I les deux fontaines de la Basse Court du Cheual Blanc
- K la fontaine de la Court des Offices

T de francini

Bosse fe

DE LA COVR DV CHEVAL BLANC,  
dite anciennement la Basse Cour , ou  
la Grande Cour.

CHAPITRE VI.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. François I. a basti la Cour<br/>du Cheual blanc.</i></p> <p><i>II. D'où cette Cour porte le<br/>nom.</i></p> <p><i>III. Cinq pavillons en cette<br/>Cour.</i></p> <p><i>IV. il y a vn fort bel Escal-</i></p> | <p><i>lier en cette Cour.</i></p> <p><i>V. En cette Cour sont les de-<br/>partemens de Messieurs les<br/>Secretaires d'Estat.</i></p> <p><i>VI. Là sont deux fontaines,<br/>&amp; deux figures de marbre.</i></p> |
|--|---|

I.  
François I.  
a basti la  
Cour du  
Cheual  
blanc.



ETTE Cour doit l'honneur de sa fonda-  
tion au Roy François I. qui la fit edifier  
l'an 1529. telle qu'elle est en ses bastimens  
aujourdhuy, comme il se void par vn Ti-  
tre que nous en auons, duquel nous par-  
lerons cy-apres.

Elle a 80. toises de long, & 58. de large, laquelle est  
diuisée en quatre compartimens par le moyen de son  
paué, qui sont comme quatre parterres de gazons ou  
prez, d'vne petite herbe qui donne ie ne sçay quoy  
de gracieux à l'aspect de cette Cour.

Quand ce Roy l'eut edifiée, il ne luy donna point  
d'autre nom que de Basse Cour, ou la Grande Cour, par-  
ce qu'elle est la plus grande de toutes celles de ce Cha-  
steau, & qui se voyent point ailleurs; nom qu'elle a  
porté iusques à Charles IX. que Catherine de Medicis  
sa Mere estant Regente de ce Royaume durant la mi-  
norité de ce Prince, y fit mettre la figure d'vn grand  
Cheual blanc, où estoit vn dôme au dessus soustenu de  
quatre pilliers: lequel Cheual estoit moulé sur celui  
de Marc Aurele, l'vne des rares pieces qui soient re-

stées de l'Antiquité, laquelle est à Rome deuant la porte du Capitole, & du depuis cette Cour a tousiours porté le nom de ce Cheual blanc, qui en fut osté l'an 1626. parce que n'estant que de platre il auoit esté rompu de nuit en partie par la malice de quelques soldats, comme l'on a coniecturé sur ce que plusieurs d'entre eux ont dit, que ce Cheual estant au milieu de cette Cour il les incommodoit y entrans en garde quand sa Maiesté est en ce lieu. Je le represente encore en cette figure afin que l'on voye comme il estoit autrefois, & combien qu'il n'y soit plus, cette Cour ne laisse pas toutefois d'en porter encore aujourd'huy le nom.

II.  
D'où cette  
Cour porte  
le nom.

Elle est de moillon & de brique en la pluspart de son bastiment, ou pour le moins en son enrichissement & en ses amortissemens, laquelle est composée de trois paillons du costé de son entrée principale au Soleil couchant, & d'un quatriéme qui est sur la seconde porte au Septentrion.

AV bout de cette Cour qui regarde l'entrée sont cinq hauts & grands paillons tous de pierre de grés, qui sont separez de cette Cour par vn fossé que l'on passe sur vn pont de pierre.

III.  
Cinq Pa-  
uillons en  
cette Cour.

Le premier est appellé le Pauillon des Armes, parce que là François I. y auoit dressé deux grandes chambres & cabinets, où il auoit ramassé tout ce qu'il auoit pû trouuer d'armes dont vsoient les Anciens tant à pied qu'à cheual, avec d'autres curiositez qu'il y auoit mises, dont il s'en void encore quelque marque.

Auprés de ce Pauillon sont deux Tripots, l'un couuert des plus beaux & des plus grands qui se voyent point, lequel a esté basti par Henry le Grand, & l'autre qui n'est pas couuert.

Le second Pauillon est à huit toises de suite de ce premier.

Le troisiéme tient le milieu, à pareille distance du second; vulgairement l'on l'appelle la Chambre & Cabinet des Peintures; dont nous parlerons amplement cy-apres.

Le quatrième suit les autres & de mesme ordre, & a semblable distance que le premier & le second.

Et le cinquième est tout de mesme que l'on nomme le Pauillon des Poësles, tous lesquels se communiquent par le moyen d'une grande terrasse bien voutée & garnie de ballustrades.

IV.  
Il y a vn  
fort bel Es-  
calier en  
cette Cour.

ENTRE ces Pauillons & au milieu est vn grand Escalier de pierre & hors d'œuvre: il est à deux rampans à visse, enrichy de ballustres, chacun rampant de trente toises de long, & deux & demy de large; il est d'une tres-belle ordonnance & architecture, par lequel l'on entre dans la petite Gallerie, & de là au departement du Roy, & autres lieux de ce Chasteau. Sa Maiesté l'a fait edifier 1634. en la place d'un autre qui estoit plus petit que celui-cy, quoy que d'une fort belle ordonnance, lequel les iniures du temps auoient ruiné: celui-cy est autant commode que l'autre estoit delicat, parce que les carosses passent facilement sous celui-cy entre les deux rampans pour entrer ou sortir de la Cour de la Fontaine, & de là au reste du Chasteau; ce qui estoit empesché par celui qui estoit auparauant. De plus que par le moyen de celui-cy il y a vne grande aduenuë pour entrer en l'Eglise de la Sainte Trinité, qui est la principale de cette Maison; somme que la structure de cét Escalier reuient à cent mille francs.

Il y auoit autrefois dans cette Cour vn grand portic de pierre, avec de belles colonnes Toscanes rustiques, & vn pont de bois sur lequel l'on passoit à la Cour de la Fontaine, & estoit vis à vis de la grande porte par où l'on y entre maintenant; le feu Roy le fit oster avec ce pont, parce que cela n'auoit pas de symetrie avec le reste.

V.  
En cette  
Cour sont  
les departe-  
mens de  
Messieurs  
les Secre-  
taires d'E-  
stat.

Au costé droit de cette Cour est la grande Gallerie, dont les rares peintures & singularitez requierent plusieurs Chapitres cy-apres.

EN la mesme Cour sont les departemens de Messieurs les Secretaires d'Estat, & de plusieurs & principaux Officiers de sa Maiesté.

Là

Là est aussi estably le Bureau de la Poste durant le sejour du Roy.

L'on y marque encore le logement de plusieurs Cheualiers & autres Seigneurs, tant cette Cour contient quantité de bastimens, & de logemens.

Et pour plus grand témoignage de la beauté & de l'étenduë de cette Cour; ie diray que c'est le lieu où se font les magnificences des Tournois, où l'on court la Bague, où l'on rompt à la Lance & au Faquin, vne grande lice & barriere y estant dressée exprez le long de la grande Gallerie.

ENTRE autres embellissemens de cette Cour, sont deux grandes Fontaines aux deux bouts sur le bord du fossé, que Henry le Grand y a fait mettre: elles versent l'eau par deux masques de bronze; & sur chacune de ces Fontaines est vne Statuë antique de marbre blanc grande comme le naturel, posée sur vn piedestal.

La premiere figure represente Bacchus sous le visage d'vne femme, avec vn Leopard à son costé, & vn panier de raisins.

L'autre Statuë qui est sur la seconde Fontaine est la figure d'vn Chasseur, que l'on prend pour Cephale avec son chien Lelape.

Quand le Roy est icy, il y a en cette Cour deux Compagnies de Suisses du Regiment, qui sont aux deux portes avec leur Corps de Garde. Et voila pour ce qui est de la premiere Cour de cette Maison Royale.

Où premier que finir ce Chapitre, il ne sera point hors de propos de remarquer, que cette Cour, & tous les autres edifices qui se voyent icy de François I. sont du dessein de Sebaitien Cerlio Architecte fort celebre de son temps.

VI.  
Là sont deux fontaines, & deux belles figures de marbre.

C'est ainsi que les Anciens ont quelquefois figuré Bacchus, pour faire voir la force & la vertu du vin, qui fait de ceux qui boient de cette liqueur avec trop de largesse, les vns hardis, courageux, & cruels comme des Leopards; & d'autres craints, lâches, & cabillards comme des femmes.  
*Nat. Com. Myth. l. 5. cap. 13.*

## DE LA COVR DE LA FONTAINE.

## CHAPITRE VII.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. Cette Cour est bastie par François I.</i></p> <p><i>II. D'où elle porte le nom.</i></p> <p><i>III. Plusieurs Statuës de marbre &amp; de bronze en cette Cour.</i></p> <p><i>IV. La Terrasse de cette Cour</i></p> | <p><i>bastie par Henry le Grand.</i></p> <p><i>V. Diuers Bustes de marbre &amp; de bronze dans cette Cour.</i></p> <p><i>VI. Là est une belle Fontaine.</i></p> |
|--|---|



OUR parler dignement de cette Cour, il faut dire que tout ce qui peut rendre recommandable vn edifice, soit en son architecture & son ordonnance, soit en son aspect, soit en ses diuers ornemens, se rencontre en cét Ouurage Royal, dont nous en verrons en détail les singularitez, apres auoir montré quand elle fut bâtie, par qui, & pourquoy elle est appellée la Cour de la Fontaine.

I.  
Cette Cour  
bastie par  
François I. CE fut doncques François I. qui la fit edifier l'an mil cinq cens vingt huiët, comme il se void par quelques Memoires de ce temps-là; non pas en l'estat qu'elle se void aujourd'huy avec ses enrichissemens, mais seulement en l'ordonnance du plan & de ses bâtimens, qui n'estoient alors que de moilon, lesquels Charles IX. fit reuestir de belles pierres de taille, comme ils sont aujourd'huy.

Cette Cour est ioignant celle du Cheual blanc, & par laquelle l'on y entre passant le pont du fossé & le grand Escalier; dont la face d'vn des costez de ses bâtimens, appellé le Pauillon des Poësles, regarde partie sur l'vne, partie sur l'autre Cour.

ELLE porte le nom de Cour de la Fontaine dès son commencement, parce qu'elle a toujours eu vne belle fontaine au dedans.

II.  
D'où elle  
porte ce  
nom.

Sa longueur est de trente toises, & sa largeur de vingt-huit.

L'on peut dire avec verité, que son aspect est l'un des plus gracieux qui soit point; car comme cette Cour n'a des bastimens que de trois costez, elle a veüe vers l'Estang, & son Jardin, qui est vn beau parterre; laquelle est fort agreable, & se termine partie par la belle & grande allée & aduenüe de la Chaussée au Leuant, partie par celle du Chenil au Midy, & partie par l'allée Royale au Soleil couchant.

Là du costé de la Salle & de la belle Cheminée, est vn grand Escalier tout de pierre & hors d'oeuvre, lequel a deux rampans, l'un qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là au departement du Roy, & à la Salle du Bal; l'autre qui conduit à la Salle de la belle Cheminée, dite anciennement la Grande Salle. Ces deux rampans sont entre deux Pauillons avec vne grande face de bastiment d'une belle Architecture, comme tout le reste de cette Cour. Sa Maiesté les a fait refaire tout à neuf, les autres estans en ruine par la malice du temps: lesquels ont chacun neuf toises & demy de long, & deux de large.

Entre ces deux rampans d'Escalier, est vne porte qui donne entrée sur la Chaussée, & dans la Cour du Donjon.

De ce costé là sont quelques figures de relief posées sur les amortissemens de part & d'autre de ces deux Pauillons, & deux autres dans le frontispice, qui sont du sieur Pilon.

MAIS sur tout ce qu'il y a de remarquable, ce sont deux grandes Statuës de bronze dans deux niches au costé de cette porte; l'une qui represente vn Apollon, & l'autre vn Commodus.

III.  
Plusieurs  
Statuës  
dans cette  
Cour.

Et quant à cette figure d'Apollon , c'est vne des plus rares pieces que l'on sçauoit voir , & qui donne fujet d'admiration à tous les plus sçauans qui ont excellé en l'art de Sculpture. Il est grand comme le naturel , ayant vn carquois sur le dos & vn arc en main.

Et pour ce qui est de l'autre Statuë , elle est de pareille grandeur que la precedente , reuestuë d'vne grande peau de lyon en guise d'vn Hercule , avec vn enfant sur vn bras ; qui est la maniere dont l'Empereur Commodus se faisoit volontiers dépeindre & représenter.

Au dessus de la porte entre ces deux figures est vn buste de marbre blanc , que l'on dit estre le portrait du Philosophe Socrate.

Deux grandes Statuës de bronze figurans deux Lames ou Sphinx , sont posées chacune sur vn pied d'échafaud au bas & entrée des rampans de cét Escalier.

Et de mesme costé sont deux autres figures encore de bronze dans des niches , l'vne qui represente Mercure , & l'autre la Venus de Praxitele , ce fameux Ouurier de l'Antiquité , ce sont pieces fort estimées. Toutes lesquelles figures & enrichissemens sont des témoignages , qui font voir les soins que Charles IX. & Catherine de Medicis sa mere , ont eu d'embellir cette Maison Royale.

IV.  
La Terrasse  
de cette  
Cour bastie  
par  
Henry le  
Grand.

VNE belle Terrasse de trente toises de long & quatorze pieds de large avec ses balustrades , & laquelle est bien voutée & toute pavée de pierres , ayant sept arcades , donne vn riche ornement à cette Cour. Henry le Grand l'a fait edifier , comme il paroist par ses chiffres & par ses deuises qui se voyent entre les tremeaux de ces arcades ; là où aussi entre de grands pilastres sont des niches , & quelques Statuës de marbre blanc. Auparuant cette Terrasse François I. y auoit fait dresser vn grand pont de bois ; mais parce qu'il n'enrichissoit pas assez ce Lieu , le feu Roy le fit oster , & y bastir ladite



Terrasse, qui fut l'an mil cinq cens quatre vingts quatorze, & est des premiers ouvrages qui soient icy de luy; comme il se iustifie par l'estat que i'en ay veu rendu à la Chambre des Comptes.

AV dessus de cette Terrasse entre les fenestres de la petite Gallerie, sont sept bustes antiques de marbre blanc, qui marquent les portraits de quelques Empereurs Romains, & de leurs femmes.

---

V.  
Diuers bustes de marbre & de bronze dans cette Cour.

Il y en a encore quelques-vns en diuers endroits de cette Cour; entre autres celuy de l'Empereur Marc Aurele, qui est de bronze, & posé au dessus de la porte qui va à la Cour du Cheual blanc.

ET apres tous ces beaux ouvrages il nous reste à parler de la Fontaine de cette Cour, laquelle en sa beauté publie encore la magnificence d'Henry le Grand qui l'a fait dresser, avec les balustrades qui sont tout le long ioignant cette Fontaine, & qui par vn petit canal tout reuestu de pierre de grés bien taillée, separe l'vn & l'autre d'avec le Jardin de l'Estang.

---

VI.  
Là est vne belle Fontaine.

Cette Fontaine est à l'vn des bouts, & a vn beau bassin quarré de dix sept pieds de diametre, d'où aux quatre coins sortent quatre Dauphins de bronze qui iettent l'eau par la bouche.

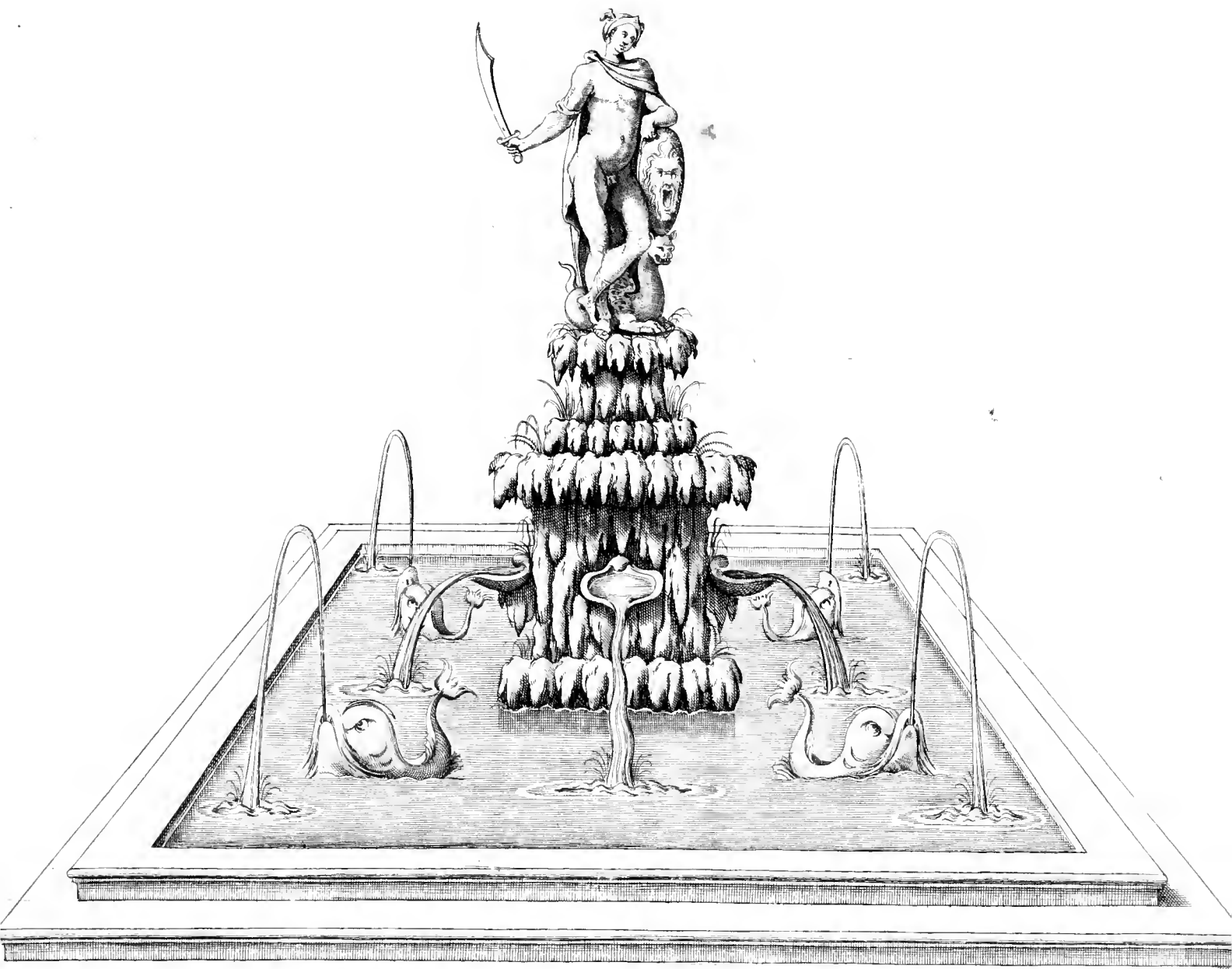
Au milieu de ce bassin est vn rocher rustique, & aux quatre coins sont autant de iets d'eau.

Il y a au dessus de ce rocher vne Statuë antique grande comme nature, qui est de marbre blanc, & represente Persée le casque en teste, & aux pieds les talonieres des Muses, le coutelas en main, & le bouclier de Minerue avec vn dragon au dessus, qui est la façon que les Anciens representoient ce Heros.

Où premier que finir ce Chapitre, ie n'oublieray pas à dire, que le Grand Roy François bastissant cette Cour y auoit fait edifier vne autre belle Fontaine, laquelle auoit aux quatre coins quatre grands termes

38 LE TRESOR DES MERV. DE FONT. LIVRE I.  
tout de grés , qui portoient comme vn berceau de  
mesme matiere. Henry le Grand la fit oster , parce que  
estant au milieu de cette Cour elle incommodoit au  
passage , & y fit construire celle dont nous venons de  
parler.





Ce cy est la Fontaine du Ponceau qui est dans la Maison Royale de Fontaine belean.  
laquelle se voit au lieu Marquis A. au Portrait de Fontaine belean

J. de Francini Invenit

Mame Sculp

DE LA COUR DV DONION,  
autrement dite de l'Ouale.

CHAPITRE VIII.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Effet de la Dignité, &amp; Maiefté Royale.</i></p> <p><i>II. Cette Cour est le lieu où ont esté faites les ceremonies de quelques enfans de France.</i></p> <p><i>III. L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.</i></p> | <p><i>IV. D'où elle porte le nom de Donion, &amp; de l'Ouale.</i></p> <p><i>V. Louys VII. Fondateur de cette Cour.</i></p> <p><i>VI. Ouvrages de cette Cour, partie faits sous François I. partie sous Henry IV. &amp; partie sous Louys XIII.</i></p> |
|---|--|

I.  
Effet de la  
Dignité &  
Maiefté  
Royale.



A Dignité de Roy renferme tant de titres d'honneur, de respect, & de maiefté, qu'il n'est pas iusques aux choses inanimées, tels que sont les Palais & les Maisons Royales, qui ne se ressentent de l'éclat de ce Soleil rayonnant; qui fait que comme les personnes des Roys sont sacrées & augustes, leurs Palais aussi empruntent iustement par quelque participation, & par respect de leurs Maieftez, des titres illustres & glorieux.

Quand ce Seiour Royal de Fontainebleau n'auroit pas vn recueil des merueilles & des plus belles singularitez qui se fassent admirer en tout le reste de l'Vniuers, personne ne peut douter que ce ne fust assez pour publier la renommée de sa grandeur, de dire que c'est la Demeure plus delicieuse & considerable de tous les plus grands Roys de la Terre.

Or si en ce sacré Palais il y a lieu aucun que l'on doive particulièrement reuerer, ( apres ceux qui sont destinez pour le culte & le seruice de Dieu ) c'est nommément

mément la Cour dont nous traittons en ce Chapitre, qui porte le nom de Cour du Donion, ou de l'Ouale; veu que c'est là que paroist quelque reste des bastimens de Sainct Louys, le patron & le modele de perfection de tous les Roys du monde, & l'honneur du Sceptre François; & que là mesme sont les departemens du Roy & de la Reyne: où pendant le seiour de leurs Maiestez l'on void dequoy admirer tous les iours l'éclat des Princes, & des Seigneurs, & vn grand concours d'Officiers & de peuple, qui sont attendans l'ordre, & les commandemens de leurs Maiestez.

Dauantage, c'est en cette Cour que le Roy tient le Thrône de la Iustice en son Conseil d'Estat, dans vne Salle qui est ioignant la Chapelle basse.

A quoy l'on peut adiouster, que c'est en ce lieu que quelques-vns de nos Roys, & autres Enfans de France, ont eu le bien de receuoir les Graces du Ciel en leur Baptesme: ainsi qu'il se verracy-apres au Liure troisiéme.

MAIS pour venir à la description de cette Cour, il est à remarquer qu'elle est la plus ancienne de toutes, & le propre lieu où a esté commencé ce Chasteau: comme il se iustifie par des anciens Memoires; & ainsi qu'il est aisé de iuger, en ce que là est vn Pauillon qui porte encore le nom de Sainct Louys.

Sa longueur est de quarante toises, & vingt de large.

ELLE est appellée la Cour du Donion, nom qu'elle porte de toute ancienneté, pour montrer que ç'a toujours esté le lieu fort & particulier destiné pour les personnes du Roy & de la Reyne. Aussi ie trouue qu'auparavant que François I. y fist trauailler, elle estoit enuironnée de fossez.

L'on l'appelle encore la Cour de l'Ouale, parce que autrefois elle tenoit beaucoup de cette forme, & en a encore quelque chose du costé du Pauillon de Sainct Louys.

L'HONNEUR de sa fondation est deu à Louys VII. si (comme il est assez vray-semblable) ç'a esté luy qui

II.  
Cetle Cour est le lieu où ont esté faites les Ceremonies de quelques Enfans de France.

III.  
L'antiquité de cette Cour, qui est la premiere de toutes celles de ce Chasteau.

IV.  
D'où elle porte le nom de Donion, & de l'Ouale.

V.  
Louys VII. Fondateur

de cette  
Cour.

a commencé à bastir cette Maison Royale , non à la verité en la façon qu'elle est aujourdhuy , puis qu'il y a encore quelque marque de Saint Louys , comme nous venons de dire , que François I. l'a presque toute changée , & que Henry le Grand l'a aussi amplifiée , & aggrandie de beaucoup : de sorte que l'on peut dire d'elle , comme du Nauire d'Argo , qui a duré des siècles , & seruy à mille exploits heroïques , que pour cela les Poëtes anciens ont placé au nombre des Astres , pour en conseruer la memoire autant que le Ciel durera : quoy que ce Nauire eut esté tant de fois changé & radubé , qu'il ne restoit plus rien de son antiquité.

Le mesme, dis-ie, se peut asseurer de cette Cour ancienne , laquelle a receu tant de changement en ses bastimens & en son ordonnance , qu'il n'y reste plus de son antiquité , que le plan , l'assiete , & le nom.

Deux grandes Portes donnent l'entrée en cette Cour.

La premiere & principale , est celle qui vient de la Chaussée , & de la Cour de la Fontaine , que l'on appelle la Porte dorée , parce que sous son entrée est vne voute où sont diuerses peintures , dorures , & tableaux faits à fresque , du dessein du sieur de Saint Martin : avec deux Anges qui portent vne Salamandre , accompagnée de ces mots Latins , *Nutrisco & extinguo* , qui estoit la Deuise du grand Roy François.

Et pour particulariser dauantage cette entrée , il faut remarquer qu'elle est composée d'un fort haut Pauillon à sept estages , dans le milieu duquel sont trois voures & arcades , l'une sur l'autre , soustenuës chacune de quatre colonnes , avec leurs bases & leurs chapiteaux ; le tout d'un ordre composé.

L'autre entrée est du costé de la Cour des Offices , sur laquelle il y a un fort beau & grand dôme percé à iour , avec quelques figures qui portent les Armes de France , & autres enrichissemens qui s'y voyent.

Là font deux bustes de bronze fort antiques du costé de la Cour ; & de l'autre costé qui regarde la Cour des Offices , est vn grand Portail soustenu de quatre grosses colonnes Toscanes rustiques , avec d'autres ornemens , & deux grandes testes ou masques antiques de marbre blanc. L'honneur de tout cét ouurage est deu à Henry le Grand.

L'on appelle cette entrée la Porte des Dauphins, parce qu'elle est ornée de plusieurs Dauphins de bronze, avec les Chiffres de ce Prince incomparable qui l'a fait construire : autrement l'on la nomme la Porte du Donjon.

Et pour enrichir, & donner plus de grace à cette entrée , le Roy aujourd'huy heureusement regnant , y a fait dresser vne petite Chaussée qui passe dans le fossé, où il y a vne auant porte à ramages & balustrades de fer bien peints & dorez , & deux Termes de grefferie , qui ont chacun dix-huict pieds de haut ; le tout qui embellit merueilleusement cette entrée.

QUANT à ses edifices , nous auons desia dit qu'ils font de François I. & de Henry le Grand. De François tous les departemens du Roy & de la Reyne , avec le grand Escalier à repos & à deux rampans , soustenu de de grands pilastres & de colonnes. La Salle du Bal est aussi de luy ; comme il apparoit par ses Chiffres & par ses Deuises qui sont en diuers endroits de cette Cour ; & particulièrement sur l'entrée de la montée à visse, qui conduit en ladite Salle ; où au dessus de la porte , ce Roy est en figure de relief à demy-corps , accompagné de quelque Architecture , & de deux autres figures entieres ; l'vne representant Pallas , & l'autre Iunon : lesquelles figures sont soustenuës par de petits enfans de relief.

Le reste de ses edifices font du feu Roy , qui a fait aggrandir cette Cour depuis la Chapelle basse d'vn costé , & de l'autre depuis ledit Escalier par où l'on va au departement de la Reyne : cét ouurage consistant en vne continuation de bâtimens de mesme ordonnance

VI.  
Ouorages  
de cette  
Cour, partie  
faits  
sous François  
I. partie  
sous  
Henry IV.  
& partie  
sous Louys  
XIII.

ce, lesquels se terminent par deux grands Pauillons de part & d'autre ; l'un qui finit le departement de la Reyne, ordinairement affecté à quelque Prince du sang.

Et l'autre appellé le Pauillon de Monseigneur le Dauphin, qui tient à la Chapelle haute & basse, composé de diuers estages : lequel est ainsi appellé à cause que c'est le departement destiné pour le Dauphin, & premier enfant de France. Henry le Grand l'ayant à ce dessein fait orner de figures de Dauphins en bossé, au dehors de son Architecture en suite de la Salle du Bal.

Et pour plus grande commodité, afin que l'on puisse communiquer à tous ces departemens sans descendre en la Cour, il y a un Parapet de pierre, avec des barrières de fer peintes & dorées ; le tout soustenu de quarante cinq colonnes de gresserie, avec leurs bases & leurs chapiteaux : ce qui donne un bel ornement à cette Cour.

## DE LA COUR DES OFFICES.

### CHAPITRE IX.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Fruits de la paix, &amp; de la guerre bien differens.</i></p> <p><i>II. Premiers bastimens de Henry le Grand faits à Fontainebleau.</i></p> <p><i>III. La Cour des Offices bastie mil six cens neuf.</i></p> | <p><i>IV. Vne belle Fontaine se void en cette Cour.</i></p> <p><i>V. Cette Cour a un fort beau Portail.</i></p> <p><i>VI. Dernier ouvrage de Henry IV. en ce lieu.</i></p> |
|---|--|

I.  
Fruits de la  
guerre &  
de la paix  
bien differens.



COMME les fruits de la Guerre sont aigres & amers au possible ; aussi sont gracieux & doux ceux de la Concorde : & comme ceux-là semblent ne conspirer qu'au renuersement des Estats ; de mesme ceux-cy ne tendent qu'à leur restablissement, & accroissement.



La France ayant goûté de ces premiers par les guerres Ciuiles, se veid alors si malade qu'elle estoit en danger eminent, si Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie du monde, & tres-Chrestienne, n'eust suscitè Henry le Grand pour luy apporter le remede requis, & pour sa santé, & pour son restablissement.

Ce fut cette verité qui parut bien dès le commencement de son regne: & sans m'arrester aux belles Ordonnances qu'il fit alors, lesquelles ne font à mon propos; ie me contenteray de faire paroistre le soin qu'il prit (comme vn bon Pere, & Restaurateur de la Patrie) de restablir ses Maisons Royales, où Fontainebleau fut des premieres qu'il considera, ayant commencé à le reparer dès l'an mil cinq cens quatre vingts treize, auparauant mesme qu'il fust entier & paisible possesseur de cét Estat, comme nous auons desia remarqué cy-dessus. Lieu qu'il prit en telle affection, qu'il ne s'est pas contenté de le restablir & releuer de ses cheutes, mais encore l'a augmenté de beaucoup.

CETTE Cour, de laquelle nous parlons, en est vne preuue assuree, laquelle il fit entierement edifier mil six cens neuf, tant pour l'embellissement de ce Seiour Royal, que pour l'vtilité & necessité de ses Officiers, qui estans en grand nombre, y ont quelques-vns & leurs logemens & leurs Offices; d'où depuis elle a pris le nom de Cour des Offices: où auparauant il y auoit en la place de cette Cour quelques maisons appartenantes à des particuliers, & vne vieille tour avec le logement d'vn Concierge.

Quant à la longueur de cette Cour elle a quarante cinq toises, & quarante de large.

Pour ce qui est de ses Edifices, elle est composée de dixsept Pauillons, diuers en hauteur, mais pareils en ordonnance; qui en leur diuersité rendent vn aspect tres-gracieux.

Là au deuant d'vn beau Pauillon, qui répond au Portail, est vn grand bassin rond enrichy d'vne Fontaine,

II.  
Premiers  
bastimens  
de Henry  
le Grand  
faits à Fon-  
tainebleau.  
1593.

Dupleix in  
Henrico  
IV.

III.  
La Cour  
des Offi-  
ces bastie  
1609.

IV.  
Vne belle  
Fontaine se

void en cette Cour.

qui ruisselle par trois grands masques de bronze.

Deux belles Portes & spatieuses donnent entrées à cette Cour.

V.  
Cet Cour  
a vn fort  
beau Portail.

La premiere qui vient de la Cour du Donion. Et la seconde & principale, est celle par où l'on y entre du Bourg, laquelle a vne belle & grande place au deuant: où à cet abord il fait beau voir vn grand Portail, qui enrichit merueilleusement la face de cette entrée, à laquelle y a vn Corps des Gardes François du Regiment, quand sa Maiesté est en ce lieu.

Et pour memoire eternelle de la magnificence de ce grand Prince enuers cette Maison, il y a vne table de marbre au dessus du grand Portail, où sont ces paroles écrites en lettres d'or, qui parlent en general du retablissement, & augmentation de ce Chasteau.

*Henricus Quartus, Francia & Nauarra Rex Christianissimus, Bellator fortissimus, Victor clementissimus, rebus ad Maiestatis, & publicae salutis firmiter compositis, hanc Regiam auspiciò restaurauit, immensum auxit, magnificentius exornauit. Anno M. DC. IX.*

En voicy la traduction.

*Henry Quatrieme, Roy tres-Chrestien de France & de Nauarre, Guerrier tres-fort, Victorieux tres-clement, ayant composé & mis en bon estat les choses qui regardent l'establissement de la Maiesté Royale, & du salut public, à la bonne heure a restably cette Maison Royale, l'a augmentée de beaucoup, & l'a ornée plus magnifiquement qu'elle n'auoit esté. L'an mil six cens neuf.*

VI.  
Dernier  
ouillage de  
Henry IV.  
en ce Lieu.

CETTE Cour est le dernier ouillage qu'il a fait en ce Lieu, qui doit à iamais deplorer avec toute la France, la mort d'vn si grand Roy, qui auoit proietté de rendre cette Demeure la plus accomplie du reste du Monde; comme tout ce Royaume le faire aussi fleurissant & heureux, qu'il porte dignement le titre de tres-Chrestien.

DE LA CONCIERGERIE DV CHASTEAV:  
De l'Hostel d'Albret : De celuy du Chenil : De la  
Capitainerie : Des Pauillons du Iardin du Roy : De  
celuy du Sur-Intendant des Finances : Et de la vieille  
Conciergerie.

CHAPITRE X.

- |                                       |                                    |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| <i>I. Description de la Con-</i>      | <i>Sur-Intendant des Finances.</i> |
| <i>ciерgie.</i>                       | <i>IV. Le Chenil.</i>              |
| <i>II. De l'Hostel d'Albret.</i>      | <i>V. La Capitainerie.</i>         |
| <i>III. Le Pauillon, ou Hostel du</i> | <i>VI. Diuers Pauillons.</i>       |



OV R acheuer de traiter en gros des ba-  
stimens de ce Chasteau , il reste à dire  
quelque chose des Hostels suiuan , parce  
qu'ils font partie de cette Maison Royale.

LA Conciergerie est vn ouurage mo-  
derne en l'estat qu'il est auiourd'huy , que Henry le  
Grand a fait edifier pour le logement du Capitaine &  
Concierge de ce Chasteau. Elle tient d'vne part à la  
Galerie de la Reyne ; de l'autre à la Cour du Donion, &  
à celle des Offices : & son principal bastiment regarde  
sur le fossé vers le Bourg , lequel consiste en vne belle  
& grande Salle , en plusieurs Chambres, Cabinets, &  
en des Offices par bas , où il y a quelques Fontaines  
pour la commodité de ces lieux.

Ce qu'il y a entre autres de remarquable en cét édi-  
fice , est le departement du Roy qui consiste en vne  
Chambre , Garderobe, Antichambre & Cabinet , en-  
richis d'vn lambris peint & doré , & de plusieurs grands  
tableaux de payfage , avec vn Jugement de Paris sur la  
Cheminée , qui est du sieur du Bois.

Le feu Roy logeoit volontiers en ce departement,  
quand il venoit en ce Lieu pour ses petites Chasses avec

I.  
Descri-  
ption de la  
Concierge-  
rie.

peu de monde. Sa Maiefté aujourd'huy regnante , y a pris auffi fon departement quelquefois qu'elle est venuë icy pour peu de temps , principalement l'Hyuer.

Au haut de ce bastiment est le departement pour le Garde des meubles du Chasteau.

La Cour de cette Conciergerie a son Iardin en parterre , lequel n'est separé de cette Cour que par des balustres de fer , soustenus de quelques pilastres de pierre , avec autant de vases au dessus.

II.  
De l'Hostel  
d'Albret.

L'HOSTEL d'Albret est encore vne dépendance du Chasteau , lequel consiste en vn grand corps de bastiment , accompagné de deux Pauillons avec vn beau Iardin , dans lequel sont deux Fontaines iallissantes. La porte de cét Hostel, & la Cour regardent la Conciergerie & la grande place , qui est au deuant du Chasteau du costé de la Cour des Offices.

Cét Hostel porte le nom d'Albret , parce que de long-temps il y auoit vn vieil bastiment appartenant à ceux de cette Maison , que Monsieur Zamet ( sous le feu Roy ) fit raccommoder pour la décharge de la Conciergerie ; & fut vn temps que cét Hostel portoit le nom de Zamet , iusques à ce que Henry le Grand l'augmenta des deux Pauillons qui s'y voyent , & en fit vn des departemens du Chasteau.

III.  
Le Pauillon ou Hostel du Sur-Intendant des Finances.

ENTRE cét Hostel & la Cour des Offices, est vn grand Pauillon regardant sur le Iardin du Roy , avec des Offices , & vne Cour , que le Roy y a fait edifier depuis quelques années , pour le departement , & le logement du Sur-Intendant des Finances.

IV.  
Le Chenil.

IE mets en suite l'Hostel du Chenil , non qu'il ne soit plus ancien que les trois precedens , puisque c'est de François I. mais afin de ne point rompre l'ordre & la suite du Chasteau.

Cét Hostel est à l'aduenüë principale de cette Maison Royale , qui regarde la forest au Midy , & est le departement du Grand Veneur , & des Officiers de la Venerie , comme aussi de la petite Escurie de sa Maiefté.

Il est fort bien placé, parce que de là l'on va immédiatement à la forest, & consiste en quatre grands corps de bastimens, qui regnent autour d'une Cour de vingt toises de long, & autant de large, avec quatre Galeries par bas, & autant en haut, pour communiquer aux Chambres, & aux Offices des vnes aux autres. Là est vne Chapelle haute, au dessus de la grande porte.

Ce lieu porte le nom de Chenil, parce que là autrefois estoit le logement pour les Chiens de chasse; qui ayant esté abbatu a esté transporté au bout d'un grand Pré qui regarde cét Hostel, lequel a esté pareillement edifié par François I. Et auparauant ce lieu s'appelloit le Breau, & ce qui estoit aux enuirs.

LA Capitainerie est de l'autre costé du Chenil, à l'extrémité du Jardin du Roy, qui a esté bastie sous Henry le Grand, estant auparauant où est auiourd'huy la Cour des Offices.

---

V.  
La Capitainerie.

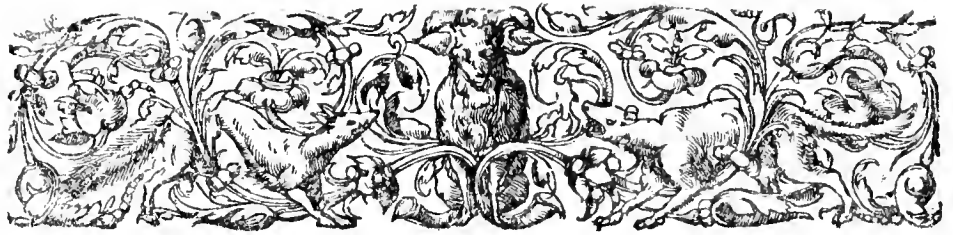
AUX angles du Jardin du Roy sont quatre Pauillons, qui portent les noms indifferemment des Princes, & des Seigneurs, à qui il plaist au Roy d'en gratifier pour leur departement, ou pour leur suite. L'un porte auiourd'huy le nom de Monseigneur le Prince, & fait vn angle de ce Jardin au Soleil leuant; où tout ioignant est vn Hostel, autrefois dit de Rosny, appartenant de present à mondit Seigneur le Prince. L'autre est appellé le Pauillon de Monseigneur de Cheureuse, vis à vis la Porte du Parc. Le troisiéme est à l'entrée de la Chaussée. Et le quatriéme, celui de la Porte dorée. Le tout de François I.

---

VI.  
Diuers Pauillons.

Ioignant la Fontaine, qui donne le nom à cette De-meure Royale, est vn ancien bastiment, lequel l'on nommoit autrefois la vieille Conciergerie, & est maintenant le departement du premier Escuyer de la Reyne, de ses Pages, & Officiers des Escuries de sa Maiesté.

FIN DV I. LIVRE.



LE  
TRESOR

DES MERVEILLES  
DE LA MAISON ROYALE  
DE FONTAINEBLEAU.  
LIVRE SECOND.

OV IL EST TRAITTE'  
*DES BASTIMENS EN PARTICVLIER  
du Chasteau de Fontainebleau.*

---

ET PREMIEREMENT DE L'EGLISE  
de la Vierge , & de Saint Saturnin , dite  
la Chapelle Basse.

C H A P I T R E I.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. Poids &amp; mesure particuliere , ordonnée pour les choses saintes.</i></p> <p><i>II. La Chapelle Haute bastie par Louys VII. &amp; rebastie par François I.</i></p> <p><i>III. Cette Chapelle dediée par Saint Thomas de Cantorbery.</i></p> | <p><i>IV. Le Roy a fait fort embellir &amp; orner cette Chapelle 1639.</i></p> <p><i>V. Montre d'horloge fort curieuse.</i></p> <p><i>VI. Fondation du premier Chapelain de ce Chasteau.</i></p> <p><i>VII. Ancienne fondation confirmée &amp; augmentée.</i></p> |
|--|---|



ON sans raison Dieu auoit ordonné autrefois vne mesure particuliere , & vn poids plus pesant que l'ordinaire pour les choses saintes , & qui estoient destinées pour son Sanctuaire ; puisque c'estoit pour nous apprendre mystiquement l'honneur singulier que l'on doit deferer à ce qui le regarde , & en faire vne estime preferable à toute autre chose.

Ayant à décrire icy en détail des edifices , & departemens anciens & modernes du Chasteau de Fontainebleau , cette sainte instruction m'est venuë aussi tost en la pensée , qui me faisant prendre la mesure & le poids du Sanctuaire ; ie veux dire considerer le prix incomparable des choses saintes , à l'égard de celles qui ne sont faites que pour l'usage des hommes : cela m'a doncques obligé à donner la preference , & à commencer par les edifices destinez au culte de Dieu , qui sont les Temples & Eglises.

OR il y en a trois dans ce Chasteau , dont il s'agit maintenant de traiter. La premiere , c'est celle de la Vierge , & de Saint Saturnin , laquelle combien qu'elle paroisse , & soit vn ouurage en effet moderne , elle est neantmoins la plus ancienne de toutes en son origine , ayant esté bastie par Louys VII. l'an mil cent soixante & neuf , comme il a esté remarqué cy-dessus.

Il est vray que si l'on la considere en l'estat , & dans les ordres d'Architecture qu'elle se void aujourd'huy , elle est moderne , son edifice estant de François I. comme fait foy la Salamandre , & les Chiffres qui sont au dehors de ce bastiment. Mais cela n'empesche pas aussi qu'il ne soit vray de dire , que c'est celle qu'auoit fait edifier Louys VII. laquelle François I. auroit fait reedifier de nouveau , au mesme lieu , ou tout proche. Et de fait qu'elle porte encore le nom de Saint Satur-

*Exodi 30.  
& Leuitici  
5. & 27.*

I.  
Poids &  
mesure par-  
ticuliere  
ordonnée  
pour les  
choses  
saintes.

II.  
La Chapel-  
le haute ba-  
stie par  
Louys VII.  
& rebastie  
par Fran-  
çois I.

nin ; & que mesme par vne tradition du pays continuée iusques à ce iourd'huy , plusieurs personnes sur cette creance y viennent faire leurs deuotions , & implorer l'assistance de ce bien-heureux Martyr.

Saint Louys en la Charte & donation qu'il fit à nos Religieux de cette Chapelle , dattée à Fontainebleau au mois de Iuillet , l'an mil deux cens cinquante neuf , remarque que saint Thomas Archeuesque de Cantorbery l'a dediée & consacrée à Dieu sous l'inuocation de la Vierge , & de saint Saturnin.

III.  
Cette Cha-  
pelle dediée  
par Saint  
Thomas de  
Cantorbe-  
ry.

ET de fait enuiron le temps que Louys VII. la fit bastir , ce bien-heureux Archeuesque s'estoit refugié en France, fuyant la persecution de Henry II. Roy d'Angleterre ; & nostre Louys faisoit traiter royalement ce saint Prelat en l'Abbaye de Sainte Colombe lez Sens, comme remarque Iean de Sarizbery , Autheur de ce temps-là , és Epistres cent nonante cinq , & deux cens trois : où ce bien-heureux Martyr ayant demeuré quelque temps , & n'estant éloigné de ce lieu que d'une petite iournée , il y vint dedier cette Eglise à la priere du dit Roy , qui l'honoroit extremement pour ses merites , & sainteté de vie.

Cette Chapelle est au milieu du Chasteau , & dans la Cour principale ; sçauoir est dans la Cour du Donjon.

Et c'est en ce lieu où nous celebrons maintenant tous les iours le Seruice Diuin & Canonial , depuis qu'en l'an mil six cens huit nous quittasmes nostre ancienne Eglise de la sainte Trinité , pour donner place aux Peintres , Sculpteurs , & autres Ouuriers.

Elle est extremement commode pour les deuotions de la Cour , quand le Roy & la Reyne sont en cette Maison , à cause qu'elle est proche des departemens de leurs Maiestez , des Princes , & Seigneurs ; & que là dès le grand matin , iusques bien tard , l'on y celebre continuellement le saint Sacrifice de la Messe.

IV.  
Le Roy a

ELLE a esté long-temps sans aucun enrichissement,



iufques en l'an mil six cens trente neuf , que le Roy, par les foins de Monfeigneur de Noyers , l'a fait orner en l'eftat qu'elle eft aujourd'huy.

fait fort  
embellir &  
orner cette  
Chapelle.

Sa voute & les parois font richement peints & dorez , avec diuers ornemens de quelques teftes de Cherubins , de fleurons d'or , des Chiffres de leurs Majeftez , & fur tout des noms facrez de IESVS , & de MARIE.

Où pour memoire immortelle de l'heureufe naiffance de Monfeigneur le Dauphin , l'on y a exprez entremeflé plusieurs figures de Dauphins en or , qui ne donnent pas peu d'ornement à ce lieu , & que l'on n'y fçauroit voir , fans fe remettre auffi toft en la penfée cette heureufe naiffance , tant & tant defirée de la France ; & qui au mefme temps oblige vn chacun d'en rendre mille & mille actions de graces à Dieu , pour eftre vn don fi precieux de fa Bonté eternelle.

Son lambry peint & doré , lequel regne tout autour de cette Chapelle , eft bien vn des mieux trauaillez qui fe faffent point.

Aux deux coftez de cette Chapelle , font huit arcades , destinées à de petites Oratoires , & Autels , avec leurs tableaux , dans la mefme ordonnance de ce lambry.

Et quant au grand & principal Autel , il eft doré & enrichy comme le refte , avec vn tableau de la Vifitation de la Vierge. En cét Autel eft la Deuife & le Chiffre de Henry II. par où il apert que ç'a efté de fon temps qu'il a efté fait.

Sur l'entrée de la Porte font les Armes du Roy , avec d'autres enrichiffemens de Dauphins , & de fleurons d'or.

Au dehors de cette Chapelle à l'entrée de fon Portic du costé de la Cour du Donion , font deux Tours rondes , qui ne paroiffent que par le haut de cette Chapelle , dans lesquelles François I. auoit fait construire vne Montre d'Horloge , des plus belles , & des plus induftrieufes qui fut point.

v.  
Montre  
d'horloge  
fort curieu-  
fe.

Dans l'une, tout au haut se voyoient les sept iours de la Semaine, representez par figures d'hommes plus grands que le naturel, qui par ressorts ingenieux faisoient paroistre particulièrement la figure du iour qu'il estoit en la Semaine, chaque iour ayant son symbole, & sa marque.

En l'autre Tour il y auoit la Statuë du Soleil, qui tenoit vn Sceptre, duquel il montrait les heures qui sonnoient par le moyen de certaines grandes Statuës, representans des Cyclopes & Forgerons, qui frapoient sur vne enclume autant de coups qu'il estoit d'heures. Là sont encore quelques-vnes de ces figures, & les montres, qui font iuger de la beauté, & rareté de cette Horloge.

Or c'est en cette Chapelle que Louys VII. fonda, & dota à perpetuité vn Chapelain pour la desservir, dont le premier fut vn nommé Barthelemy, duquel il a esté parlé au commencement. Et pour plus ample témoignage de cette verité, j'ay iugé à propos de transcrire icy la Charte, telle que nous l'auons en son original.

IN NOMINE SANCTÆ ET INDIVIDVÆ  
Trinitatis. Amen.

**E**GO LVDOVICVS *Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus omnibus futuris sicut & presentibus, quod in honore Dei, & Beatae Virginis Mariae, & gloriosi Martyris Saturnini, apud Fontem Bleaudi construximus Ecclesiam, quam dotauimus hoc modo. Domino Bartholomæo quem primum dotauimus, & successoribus suis qui ibi post Bartholomæum deseruierint, assignauimus tres modios frumenti ad mensuram de Castinois in festo Beati Remigij annuatim recipiendos, in Grangia nostra apud Capellam\*, & sex modios vini in nostro clauso de Hericy ad mensuram de Samois, similiter annuatim recipiendos. Quod si vinea aliqua occasione ad perficiendos sex modios defecerit, de censu vini nostri de Samois perficiantur. Et apud Moretum quatuor libras in*

VI.  
Fondation  
du premier  
Chapelain  
de ce Cha-  
teau.

\* C'est le  
Bourg ap-  
pellé la Cha-  
pelle la Rey-  
ne, estoigné  
de trois  
lieues, ou  
environ, de  
Fontaine-  
bleau.

denariis de censu terre arabilis , quam ascensimus Gilberto de Braia , & cuicumque post ipsum terram illam habuerit , Sacerdoti qui ibi deseruierit quatuor libras annuatim persoluet in prefato festo. Si autem possessor terre Capellano die statuto non persoluerit censum illum , nobis emendabit. Capellanus uero in luminaribus Ecclesie providebit. Quidquid autem à Capellano edificatum fuerit apud Fontem Bleaudi , siue in domibus , siue in arboribus , siue in uiuario & prato , excepto mobili , in perpetuum Ecclesie permaneat , & illi qui Ecclesie deseruierit. Insuper Capellanus usuarium suum in nemore habebit ad ardendum. Et quotiens nos , siue Regina , siue filius noster ibi affuerint , Capellanus habebit libratiorem suam integram , scilicet quatuor panes , & dimidium sextarium uini , & pro quoquina duos denarios , & tres candella. Quod ut ratum in posterum habeatur , sigilli nostri impressione , & nominis nostri caractere muniri & consignari precepimus. Actum publicè apud Fontem Bleaudi anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo sexagesimo nono : astantibus in Palatio nostro , quorum nomina & signa subscripta sunt. Signum Comitis Teobaudi Armiferi nostri. Signum Guidonis Baticularij. Signum Mathai Camerarij. Signum Radulphi Constabularij. Data per manum Hugonis Cancellarij. LVDOVICVS.

Le mesme en François.

**L**OVYS par la grace de Dieu Roy de France. Faisons sçauoir à tous , tant presens qu'à venir ; Que nous auons construit vne Eglise à Fontainebleau en l'honneur de Dieu ; & de la Vierge Marie , & du glorieux Martyr saint Saturnin : laquelle nous auons doté en cette sorte au sieur Barthelemy , lequel nous auons estably , & doté le premier , & à ses successeurs , qui apres ledit Barthelemy desseruiront cette Eglise , nous auons assigné trois muids de froment , mesure du Gastinois , à prendre & receuoir tous les ans à la Feste de saint Remy en nostre Ferme & Grange de la Chapelle ;

( c'est le Bourg appellé la Chapelle la Reyne , éloigné de deux lieuës & demie , ou enuiron , de ce lieu de Fontainebleau ) & six muids de vin , mesure de Samoïs , à prendre pareillement chacun an en nostre clos d'Hericy. Que si nostre vigne par quelque occasion , ou autrement , manque de pouuoir parfaire les six muids , nous voulons qu'ils soient pris de nostre vin de Samoïs. Et à Moret , quatre liures en deniers de cens de terre labourable , que nous auons affermé à Gilbert de Braia : & quiconque apres luy aura cette Ferme , payera annuellement à ladite Feste , quatre liures au Prestre & Chapelain qui la desseruirá. Que si le possesseur de la terre manque au iour assigné à payer au Chapelain ladite censíue , il sera mis à l'amande. Le Chapelain fournira le luminaire de l'Eglise. Or tout ce qui aura esté bastý à Fontainebleau par le Chapelain , soit en maisons , soit en arbres , soit en viuier , & pré , ( excepté le meuble ) demeurera à perpetuité à l'Eglise , & à celuy qui la desseruirá. De plus , le Chapelain aura en la forest son vsage de bois à brûler. Et toutes & quantefois que nous , ou la Reyne , ou nostre fils , serons en ce Lieu , le Chapelain aura sa liurée entiere ; à sçauoir quatre pains , demy septier de vin , deux deniers pour sa dépense de cuisine , & vne toise de chandelle. Et afin que cét acte demeure stable & permanent à l'aduenir , nous auons commandé qu'il soit scellé , & muny de nostre Sceau , & seing manuel. Fait par acte public à Fontainebleau , l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur mil cent soixante neuf : presens en nostre Palais , ceux desquels sont icy les noms , & les seings soufcrits. Seing du Comte Tibaud , nostre Porte Armes. Seing de Guy , nostre Boutillier. Seing de Matthieu , nostre Chambellan. Seing de Raoul , nostre Connestable. Donné par les mains de Hugues nostre Chancelier. LOVYS.

Ayant fait voir la fondation de cette Eglise & Chapelle par Louys VII. restent quelques particularitez touchant icelle , qui ne seront pas hors de propos de remarquer icy.

L'vne

L'une, que cette fondation & dotation a esté amplement ratifiée, & confirmée par Philippe Auguste fils dudit Louys VII. ainsi qu'il appert par ses Lettres & Chartes, données à Fontainebleau l'an mil deux cens sept, le vingt neuvième de son regne : desquelles nous auons l'original en nostre tresor, & que ie n'ay pas inferé icy, parce que c'est presque la mesme chose que la precedente.

VII.  
Ancienne  
fondation  
confirmée,  
& augmen-  
tée.

Il appert en second lieu, que ledit Roy Philippe a non seulement confirmé ladite dotation, & fondation, mais encore l'a amplifiée, donnant audit Barthelemy & à ses successeurs, Chapelains en ladite Chapelle, la dixme de vin qui luy appartenoit au Village de Reclofes. La Charte est donnée à Fontainebleau en son Palais, l'an de salut mil cent quatre vingts quatre, le cinquième de son regne ; & en auons encore l'original.

De plus, par vne autre Charte ledit Philippe augmente cette fondation de vingt sols parisis par chacun an pour le luminaire de ladite Chapelle. La Charte est donnée à Fontainebleau, en datte de l'an mil cent quatre vingts neuf, le onzième de son regne : nous en auons semblablement l'original.



DE LA CHAPELLE HAVTE , DITE  
autrement la Chapelle du Roy.

CHAPITRE II.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. La Chapelle haute bastie<br/>sous François I.</i></p> <p><i>II. Sa longueur, largeur, &amp;<br/>ordonnance.</i></p> <p><i>III. Ses enrichissemens.</i></p> <p><i>IV. Son Balcon fait sous</i></p> | <p><i>Henry II.</i></p> <p><i>V. Là est vne belle Image du<br/>dressein de Michel Ange.</i></p> <p><i>VI. Henry le Grand a fort<br/>embelly cette Chapelle.</i></p> |
|--|---|



LE Roy François I. qu'à bon droit plusieurs qualifient du titre de Grand, puisque en toutes ses actions & entreprises, il n'a rien fait paroistre que de grand & de magnifique, principalement en la structure d'une infinité de bastimens qui se voyent de luy en ce Royaume; ne se contentant pas d'auoir reedifié & construit de nouveau la Chapelle basse, dont nous venons de parler, y fit encore edifier au dessus la Chapelle haute, dont nous traittons en ce Chapitre, afin qu'à couuert, & d'un plain pied de son département il pût avec commodité y aller faire ses deuotions: laquelle aussi du depuis a tousiours porté le titre de Chapelle du Roy.

Il ya vn petit Portic au deuant, par lequel l'on y entre de deux costez, l'un par la Salle du Bal, qui aboutit au département du Roy; & l'autre par vne Salle qui tient à vn grand Pauillon, lequel est au bout de la Cour du Donion. Il ya encore vne autre Porte, qui vient directement d'un bout à ladite Salle du Bal, par laquelle l'on entre en cette Chapelle.

ELLE a neuf toises de long, quatre de large, & six de hauteur.

I.  
La Chapelle haute bastie sous François I.

II.  
Sa longueur, largeur, hauteur,

Sa forme est belle & gracieuse, & semble vne gon-

dole , parce qu'elle est en ouale par les deux bouts.

teur , & or-  
donnance.

Quatre arcades de part & d'autre , qui ont chacune neuf pieds de long , quatre de profondeur , & huit & demy de haut , y sont tres-bien ordonnées pour des Oratoires , ou pour y dresser des Autels.

Son Architecture est de deux ordres , Dorique & Composé , lesquels y sont parfaitement bien entendus & ordonnez.

Douze pilastres de dix pieds & demy de hauteur, avec leurs bases & chapiteaux d'une ordonnance Dorique, soustiennent douze colonnes composites de quinze pieds de haut avec leurs chapiteaux, architraues, frises, & corniches ; le tout qui porte les principaux cintres de la voute de cette Chapelle artistement trauaillée ; laquelle a sa voute en berceau , composée d'un grand nombre de petits quadres avec leurs moulures, & cardrons : qui est vn œuure aussi delicat & hardy en l'Architecture qu'il s'en voye point , & qui donne dequoy admirer aux plus entendus en cét Art.

III.  
Ses enri-  
chiffemens.

Et entre autres, son dôme, qui est au milieu de cette Chapelle, lequel a douze pieds de diametre, fait à huit pans, percé de huit fenestres au premier ordre & estage, & de huit autres au second, & au plus haut de sa coupe, le tout de pierre de grés, sans autre comble que ladite voute, qui est soustenuë par le dehors de certains pilastres & colonnes de mesme ordre & architecture que le dedans.

OR parmy plusieurs diuers ornemens de cette Chapelle, il y a sur l'entrée de la Porte vn Balcon ou Pulpite, bien peint & doré, porté de deux riches colonnes Ioniques de marbre gris tacheté, avec leurs bases & chapiteaux, chacune de dix pieds & demy de haut. Henry II. a fait faire ce Balcon, comme il paroist par ses Chiffres, & par diuers croissans qui s'y voyent, & où sont ces mots Latins, écrits en lettres d'or, *Henricus Secundus Dei gratia Francorum Rex Christianissimus. Sa Maiesté aujourd'huy regnante l'a fait redorer & enri-*

IV.  
Son Balcon  
fait sous  
Henry II.

chir, ainsi qu'il est, avec quelques peintures & tableaux de plusieurs Anges, qui composent vn concert de musique.

Ce Balcon & Pulpite, est le lieu où se mettent les Musiciens & Chantres de la Chapelle du Roy, quand sa Maiesté y entend la Messe, & diuin seruice.

V.  
Là est vne  
belle Image  
faite par  
Michel  
Ange.

DANS vne arcade à main droite de l'Autel, il y a vne grande Image de Nostre Dame de Pitié, qui est moulée sur celle de Michel Ange, laquelle est à Saint Pierre de Rome en la Chapelle, & au dessus de l'Autel, où les Chanoines de cette Eglise celebrent l'Office Diuin.

VI.  
Henry le  
Grand a  
fort embel-  
ly cette  
Chapelle.

ET pour ce qui est des enrichissemens de cette Chapelle Royale, elle a demeuré sans aucun autre que de son Architecture & de son Pulpite, iusques en l'an mil six cens huit, que Henry le Grand faisant paroistre sa pieté, fit peindre & dorer les parois, & orner la vouste de quantité de testes de Cherubins, avec les chiffres de son nom dans les quadres qui y sont, & de rofaces avec diuers fleurons, moresques, & autres embellissemens, où l'or, & tout ce que la peinture y peut contribuer de beau, n'y est point épargné.

Là sont six grands tableaux de onze pieds de haut chacun, & huit de large, trois de chaque costé; l'vn representant la Natiuité de nostre Seigneur; l'autre, vn Crucifix; le troisiéme, la Resurrection triomphante du Fils de Dieu; le quatriéme, est vne descente du Saint Esprit sur le Cenacle & sacré College des Apostres; le cinquiéme, est l'Assomption de la Vierge; & le sixiéme, vne representation de l'Eglise militante & triomphante, figurée par les quatre principaux Docteurs de l'Eglise, & autres saints Peres qui adorent & reuerent le saint Sacrement de l'Autel; & pour lequel estans en posture d'Escriuains sacrez, ils témoignent employer leurs plumes & leurs écrits. Les tableaux de la Resurrection & de la Pentecoste, ont esté faits du temps de Henry le Grand par le feu sieur du Bois, Peintre excellent & renommé. L'Assomption, & celuy qui repre-



ſente l'Eglife , ſont du ſieur Dehoey Peintre du Roy ; & la Natiuité & le Crucifix , du ſieur du Bois fils. Il y a encore le tableau du grand Autel , qui eſt vne copie de la Noſtre Dame de Raphaël , dont l'original eſt en ce lieu au Cabinet & Chambre particuliere des Peintures, & Tableaux du Roy.

Et afin que la memoire de Henry le Grand , qui a pris tant de ſoin à l'embelliſſement de ce lieu ſacré, y demeurait à iamais pour vn témoignage de ſa pieté, ces trois vers Latins ſont écrits en lettres d'or au deſſus de la Porte de cette Chapelle.

*Imperio , natiſque potens , & coniuge ſœlix ,  
Alta pace , ſacram decorat Rex inclytus adem ,  
Æternum vt pietas auguſta reſplendeat aula.*

Leſquels vers j'ay ainſi traduits.

*Riche en biens , en enfans , en Royaume , & en femme ,  
Au milieu de la paix ce Monarque indompté  
Decore ce lieu ſaint , dans l'ardeur qui l'enflamme ,  
Pour faire dans ſa Cour regner la pieté.*



DE L'EGLISE DE LA SAINTE TRINITE:  
& de ses Peintures, & autres singularitez  
qui s'y voyent.

C H A P I T R E III.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. Cette Eglise est ancienne, &amp; moderne en quelque façon.</i></p> <p><i>II. Devise de la Duchesse de Valentinois.</i></p> <p><i>III. Henry le Grand, &amp; Louys XIII. ont fait orner cette Eglise.</i></p> <p><i>IV. Les principaux Mysteres de la Religion Chrestien-</i></p> | <p><i>ne, peints en cette Eglise.</i></p> <p><i>V. Les actions principales de la vie de IESVS-CHRIST sont icy dépeintes.</i></p> <p><i>VI. Le grand Autel de cette Eglise est l'un des plus riches, &amp; des plus beaux qui se voyent.</i></p> <p><i>VII. Le paué y est tres-exquis.</i></p> |
|---|---|



*Isaïe c. 8.*

**D**ANS la suite & la description de cette Maison Royale, ayant à traiter maintenant de la troisiéme Eglise & Chapelle de ce Chasteau, i'y trouue vn sacré Ternaire, qui semble m'obliger au mesme deuoir que les Seraphins d'Isaye : ie veux dire, à chanter leur diuin Trifagion en commençant ce Chapitre, pour y décrire les merueilles & singulieres raretez de cette Eglise, laquelle est dediée particulièrement à la tres-sainte, & tres-auguste Trinité. Apres auoir doncques humblement satisfait à ce deuoir, & à la semonce de ces esprits celestes, ie viens à ce qui est de son ancienneté, de son fondateur, & de ses ouurages, & enrichissemens.

*I.  
Cette Eglise est ancienne & moderne en quelque façon.*

**O**V à vray dire, elle est en quelque façon ancienne, & moderne tout ensemble, si l'on s'arreste à son origine, & à son restablissement. Et pour donner plus de iour à cette verité, il faut remarquer que saint Louys establissant nos Religieux en ce Chasteau,

leur fit bastir vne Eglise en l'honneur de la sainte Trinité, ainsi qu'il appert par sa Charte ( dont il sera parlé au Chapitre suiuant ) & estoit cette Eglise edifiée en partie où est auiourd'huy l'entrée de celle-cy ; comme il apparoit encore par vne vieille arcade d'un ordre Gothique, qui se void au fond de la Nef en la dernière Chapelle à main droite en entrant, qu'il semble que l'on y ait laissé à dessein pour montrer le lieu où auoit esté bastie cette ancienne Eglise, & pour y faire voir encore quelques marques de son antiquité en memoire de saint Louys son fondateur.

L'autre partie de cette Eglise estoit à l'endroit où se void auiourd'huy le grand Escalier en la Cour du Cheual blanc. Et de fait quand l'on en ietta les fondemens i'estois présent, lors qu'il s'y trouua plusieurs ossemens de trépassés, avec des petits pots de terre où se mettoit de l'encens que l'on y bruloit, selon la pratique ancienne, & que l'on iettoit dans les fosses & sepultures des defunts.

Or le grand Roy François desirant amplifier ce Chasteau fit abbatre cette Eglise ancienne de la sainte Trinité, & y bastir sous le mesme nom celle qui y est, de laquelle ie traite à present : de sorte qu'il est vray de dire, que celle-cy est ancienne & moderne tout ensemble, si l'on a égard à son origine, qui est de quatre cens ans, & à son reestablishement, ou plustost nouvelle fondation, l'an mil cinq cens vingt neuf.

Quant à sa situation, elle est entre la Cour du Cheual blanc, & le Jardin de la Reyne, ayant son entrée principale au Midy, ioignant ledit Escalier.

Sa longueur est de vingt toises, quatre de large, & huit de haut.

Elle est composée de seize Chapelles voutées, huit de chaque costé, sans y comprendre le grand & principal Autel.

Diane de Valentinois estant en faueur sous le Roy Henry II. fit orner vne de ces Chapelles, qui est la qua-

trième à main gauche entrant dans cette Eglise ; & là y fit dresser vne table d'Autel d'argent, & vn beau & riche lambry, avec vne grande cloison à balustres qui la fermoit ; où se voyoient plusieurs chiffres de cette Dame, & des flèches ; vne entre autres qui estoit sa Deuise, enuironnée d'vn écriteau, contenant ces mots Latins : *Consequitur quodcumque petit.* C'est ainsi que i'ay veu cette Chapelle il n'y a pas encore longtemps, auparavant que le Roy y fit trauailler. L'on a osté maintenant cette cloison pour y en remettre vne autre de mesme ordre que celles qui sont de nouveau aux autres Chapelles. Et pour ce qui est de l'Autel, c'est le mesme, & aussi le lambry, horsmis que l'vn & l'autre sont peints, & dorez depuis peu.

II.  
Deuise de  
la Duchesse  
de Valenti-  
nois.

C'est en cette Eglise, où en suite de là premiere & ancienne nous auons tousiours célébré le diuin seruice, iusques en l'an mil six cens huit, quand l'on commença d'y trauailler pour l'orner ainsi qu'elle est à present.

III.  
Henry le  
Grand &  
Louys XIII.  
ont fait or-  
ner cette  
Eglise.

L'HONNEUR de son embellissement, & des merueilles de peintures, & d'autres ouurages singuliers qui s'y voyent, en est deu à Henry le Grand, & au Roy son fils, auiourd'huy heureusement regnant ; dont l'vn a fait commencer ses peintures & sculptures, & l'autre les a continuées. Mais pour parler comme il faut de ces ouurages, il est à propos de dire vn mot de chacun en particulier, selon l'ordre, & le temps qu'ils ont esté faits.

La voute est le premier ouurage où l'on a commencé, laquelle est vn cintre en berceau composé d'vn grand compartiment, qui regne depuis vn bout iusques à l'autre de cette Eglise, avec son arrachement ou grande corniche, qui soustient la voute.

Ce compartiment est distingué particulièrement en trois grands quadres, ou bordures de tableaux, qui sont au milieu de cette voute, & de deux autres bordures en forme de cartouches ou de cuirs, qui sont aux deux  
extre-

extremitez de cette voute , avec deux Anges de relief plus grands que le naturel , qui soustiennent les Armes de France , & de Nauarre.

Vingt deux grandes autres bordures ouales , & seize quadres , embellissent merueilleusement ce compartiment , qui est de stuc d'un pied ou environ de relief, enrichy de moulures, cardrons, oues, avec diuerses moresques & fleurons d'or , lequel n'y est point épargné non plus qu'en tout le reste de la voute & de son compartiment , qui est tout remply, avec lesdits quadres & bordures, d'autant de riches tableaux.

Le lambry de cette Chapelle bien peint & doré, est vn des plus beaux qui se voyent point, lequel a dix sept pieds & demy de haut, d'un ordre de Corinthe, & est composé de vingt pilastres avec leurs bases, chapiteaux, corniches, frises, & de diuers autres enrichissemens; comme des noms sacrez de IESVS & de MARIE, de testes de Cherubins, de festons, de fleurs de Lys, & des Chiffres du Roy & de la Reyne; le tout en basse taille. Outre les clostures en balustres desdites Chapelles, de mesme ordonnance que le reste.

Sur la grande corniche de ce lambry au bas des tremeaux des fenestres, sont posez vingt huit Anges de relief, qui tiennent d'une main vn Sceptre, & de l'autre les Chiffres de leurs Maiestez.

Et entre les tremeaux au dessus de ces Anges, sont quatorze ouales, sept de chaque costé, toutes remplies de tableaux, avec seize testes de Cherubins au dessus, accompagnez de festons.

Au bas de la Nef au dessus de la porte est vn grand Balcon, soustenu de dix grosses colonnes Corinthes canelées, chacune de quinze pieds de haut, de pareil ordre & enrichissement de dorure que le lambry.

Je viens maintenant à la description de ses Tableaux qui remplissent tout ce compartiment, pour parler en suite du grand Autel, & du paué rare & exquis de cette Eglise.

Henry le Grand ayant appris les merites du sieur Freminet Peintre celebre , en fit choix pour trauailler aux Tableaux qui enrichissent cette Eglise. Luy doncques apres auoir ordonné & dessiné tout le compartiment de la voute de cette Eglise , lequel est bien vn des mieux entendus, & des plus beaux qui se rencontrent ailleurs , desireux de contenter sa Maiesté , chercha vn suiet releué & mystereux qui fût conuenable au lieu où il auoit à trauailler ; & sur ce considerant que rien n'y pouuoit estre mieux approprié que les principaux mysteres de la Religion Chrestienne , cela l'obligea à executer ce dessein en la sorte qui suit , où bien souuent la disposition du lieu a contraint & obligé l'Art & la Peinture.

IV.  
Les princi-  
paux My-  
steres de la  
Religion  
Chrestien-  
ne peints  
en cette  
Eglise.

LE premier Tableau commençant la teste de la voute , qui est au dessus de la porte de l'Eglise , represente Dieu , qui voulant punir l'iniquité des hommes , selon l'excez de leurs crimes , & sauuer les bons , commanda au iuste Noé de dresser vne Arche pour flotter sur les eaux , & qu'il prît avec luy sa femme , ses trois enfans , Sem , Cham , & Iaphet , & vne couple d'animaux de chacune espece ; ce que l'Art & le pinceau ont excellamment exprimé en ce Tableau , & riche peinture.

Or comme par ce premier Tableau l'on recognoist le courroux & la iustice de Dieu sur la terre , par le second est aussi representé vn autre chastiment dans le Ciel contre Lucifer & ses complices , iustement precipitez dans les abysses de l'Enfer par l'Archange Michel , assisté des Anges Raphaël , & Vriel , selon le commandement qu'ils en auoient receu de Dieu.

Au troisiéme Tableau posé dans le milieu de la voute , se void l'Image de Dieu enuironné des Puissances celestes , qui selon les degrez de la Hierarchie viennent se presenter avec des gestes diuers , témoignant leur obeyssance ; accompagnées de la Iustice , & de la Misericorde ,

qui semblent interceder pour la conseruation du Genre Humain ; & ces deux se trouuent plus bas dedans vn Temple ouuert , lequel est superbement enrichy de colonnes , portics , architraues , frises , corniches , & les entrecolumnes remplis de plusieurs figures peintes en couleur de bronze, qui representent des Vertus. Et parce que les effets de tout ce qui arriue au monde sont arrestez par la Prouidence diuine , qui est l'ordre qu'elle a prescrit par vne loy eternelle aux choses humaines , lesquelles apres sont produites & decouuertes par le Temps selon la volonte diuine ; la figure du Destin est representee dans ce Temple , avec celle du Temps , & le bon & mauuais Genie qui l'accompagnent.

Là aussi est donnee place aux Heures, qui sont les filles du Temps , & les Portieres du Ciel , dans lequel est ce Temple : & toutes ces figures sont si bien colorées, qu'elles expriment parfaitement le suiet qu'elles marquent.

Le quatrieme Tableau , est comme l'Ange Gabriel s'incline deuant Dieu pour receuoir le commandement de l'ambassade pour la reparation du Genre Humain ; ce qui est represente par vn rayon , qui partant des yeux de sa Diuinite , reluit sur la face de ce celeste Ambassadeur , lequel est accompagne d'vn nombre infiny d'Ange qui paroissent desireux de le seruir , semblans s'offrir à luy , & s'enquerir de ce Mystere : il part du Ciel empiere & traueuse le Firmament , pour de là venir en Terre.

Au cinquieme Tableau , qui regarde en face la premiere teste de la voule , & est au dessus du grand Autel , se void comme les Anciens Peres retenus au Limbe , recoiuent avec d'extremes allegresses les nouvelles du Mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu , d'ou leurs tenebres semblent se changer en des clartez & des lumieres ; & est ce Tableau le dernier qui lie & enchaine l'ornement de ladite voule.

Le reste de ce dessein se termine par vn Tableau de l'Annonciation de la Vierge , qui est en la paroy derriere le grand Autel.

Or parce que dans le fond de la voule il reste quatre grandes Ouales separées, & trois petites, pour conuenablement receuoir les Tableaux qui font de la suite de ce dessein ; là sont representez les quatre Elemens qui peuuent bien estre du corps de ce suiet, puisque ce sont les premieres & principales parties dont le monde est composé, simples comme la Diuinité, par qui toutes choses commencent, & en qui elles se resoluent.

En la premiere Ouale est representé l'Element du Feu, qu'à bon droit l'on prefere à tous les autres pour son actiuité viue, continuelle, & tendante toujours en haut ; il est designé sous le symbole d'une femme, qui porte sur sa teste vn Phenix se consumant sur vn bucher, & d'une main elle tient vne foudre flamboyante.

La seconde Ouale porte la figure de l'Air, exprimé encore par vne femme, laquelle est enuironnée de l'Arc en Ciel, & a sur sa teste vne Calandre les aisles estenduës & le bec ouuert, & sous les pieds de cette femme est vn Cameleon ; par qui cét Element est naïfueusement bien déclaré sous le symbole de ces animaux qui ne vivent que d'air.

A la troisiéme Ouale, est representée l'Eau par vne femme qui tient vn Nauire, & est assise sur vn Dauphin.

La Terre remplit la quatriéme Ouale, & est pareillement exprimée par vne femme, qui porte vn Chateau sur sa teste, & tient en main diuerses sortes de plantes, de fleurs, & de fruits.

Les autres figures & Tableaux de cette voule, sont suiets détachez qui ne dépendent pas expressément de ce dessein, & qui neantmoins l'ornent & l'embellissent fort : ce sont quelques Roys d'Israël & de Iuda, comme Saul, Daud, Salomon, Roboam, Abia, Asar, Iosaphat, & Ioram, & ces huit Roys occupent les huit places qui portent sur les tremeaux de costé & d'autre, & donnent naissance aux quatre cintres qui font le compartiment de cette voule.



Ces huit Roys regardent sous eux de chaque costé dix Patriarches , & dix Prophetes , & ce sont les Tableaux qui portent tous sur le iour des fenestres, & sont ces derniers monocoomes & camaieux, tous les autres estans bien colorez , & le tout à huile , & peint sur le fond de ladite voute.

Là sont encore dix Ouales, dont il y en a quatre qui sont les angles de la voute , où est représentée la Religion , la Foy , l'Espérance , & la Charité , qui sont les Vertus qui semblent appartenir simplement à l'âme. Les autres, comme la Preuoyance , la Patience , la Diligence , la Clemence , & la Paix , qui regardent la vie humaine , & nous conduisent à l'immortalité : lesquelles ainsi représentées remplissent les dix Ouales qui sont de la suite.

Il y a encore huit petites places au dessus des Roys, & entre celles des Elemens , où sont des embellissemens de fantaisie , & des ornemens de caprice & d'imagination , conformes à la matiere de ce suiet. Et voila pour ce qui est de la voute & du lambry.

Le viens maintenant à la description du reste des Tableaux de cette Eglise , de son grand Autel , & de son parterre & pavé.

Il y a quatorze Tableaux outre les precedens , sept de part & d'autre , entre l'arrachement & grande corniche de la voute & du lambry , tous en Ouale , ornez de leurs bordures de stuc bien dorées : dans lesquels Tableaux Ouales sont representez les merueilles & principaux Mysteres de la Vie de nostre Seigneur IESVS-CHRIST ; œuvre considerable , où ledit sieur Freminet a fait paroistre , comme en tout le reste de ses ouvrages , combien il excelloit en son Art , & qu'il y estoit aussi sçauant que iudicieux.

Quant à l'ordre & à la suite de ces Tableaux , le premier commence proche du grand Autel au premier treteau du costé du Jardin de la Reyne , où est représenté la Sybille Cumée , avec l'Empereur Auguste Ce-

V.  
Les Actions  
principales  
de la vie de  
IESVS-  
CHRIST,  
font icy dé-  
peintes.

far , auquel elle fait voir , & montre dans le Ciel vne vierge tenant vn enfant entre ses bras , qu'elle predit deuoir vn iour naistre pour le salut du monde ; par où est representé la naissance temporelle du Fils de Dieu.

Les autres vont de suite, dont

Le second , est comme l'Ange s'apparoist à saint Ioseph , luy annonçant que la Vierge sa femme estoit enceinte par l'operation du saint Esprit.

Le troisiéme , est la Presentation que fait la Vierge de son Fils dans le Temple.

Le quatriéme , comme IESVS-CHRIST est entre les Docteurs au Temple.

Le cinquiéme fait voir son Baptésme au fleuve du Jourdain.

Le sixiéme represente les nopces de Cana en Galilée.

Le septiéme , comme IESVS-CHRIST fut tenté au Desert par le diable.

Le huitiéme , qui commence prés du Balcon du costé de la Cour du Cheual blanc, figure l'entretien qu'eut le Fils de Dieu avec la Samaritaine , & la conuersion de cette femme.

Le neuviéme , comme il écrit en terre , & pardonne à la femme trouuée en adultere.

Le dixiéme , est la Transfiguration.

Le onziéme , la guarison du Paralytique.

Le douziéme , comme il chasse du Temple les vendeurs , & les acheteurs.

Le treiziéme , est le commandement que fait IESVS-CHRIST de payer le tribut à Cesar.

Et le quatorziéme & dernier , represente le banquet que luy fit Simon le Lepreux , où la Magdelene luy l'aua les pieds de ses larmes , & luy essuya de ses cheueux.

VI.  
L'Autel  
principal  
de cette  
Eglise est  
vn des  
plus

MAIS apres toutes ces merueilles , il faut encore mettre au rang des plus belles & rares pieces qui se voyent point , le grand & principal Autel , & le pavé de cette Eglise. Tout cet Autel est entierement de marbre blanc , de cinq toises de haut , & quatre & de-

my de large , dont l'ouurage & fabrique est du sieur <sup>ches & beaux qui se voyent.</sup> Bourdoni. Il y a quatre grandes colonnes Corinthes d'un marbre tauelé fort rare & exquis , avec leurs bases & chapiteaux de bronze dorée à feu ; elles ont chacune leur piedestal enrichy des Chiffres du Roy , & de palmes de bronze dorée ; comme aussi aux frises de la corniche qui est soustenuë de petites consoles , sont des palmes & des chiffres , le tout de bronze , & doré à feu comme le reste : ce qui rend cét ouurage d'un merueilleux & gracieux aspect.

Entre ces colonnes , au milieu de l'Autel , est vn Tableau de treize pieds de haut , & sept de large , representant la tres-sainte Trinité ; la bordure est richement embellie de diuers petits compartimens de marbre , fort rares & precieux. Avec ce que la table d'Autel est d'une grande pierre de marbre blanc , dont le deuant est orné d'un grand Soleil , au milieu duquel est vn nom de IESVS , le tout de bronze dorée à feu , & posé sur vn marbre gris , ayant à chaque costé deux autres petites tables de mesme marbre toutes parsemées de fleurs de Lys de bronze , & dorées comme le reste.

Il y a de plus , de part & d'autre , deux grandes niches , où en l'une est l'Image de saint Charles-Magne , & en l'autre celle de saint Louys ; elles sont de marbre blanc , & chacune d'environ sept pieds de haut.

Il fait fort beau voir au dessus de ces colonnes quatre Anges de bronze , chacun de six pieds de hauteur. Le premier tient vne espée d'une main , & vne balance de l'autre. Le deuxiême , & troisiême , tiennent chacun vn encensoir. Et le quatriême porte de la main droite vne couronne d'espine , & de la gauche vne palme.

Au dessus de ces Anges dans l'amortissement de l'Autel sont quatre grands vases d'où sortent des flammes , qui embellissent fort cét ouurage , parce qu'ils sont de bronze dorée ; comme sont aussi les Armes du Roy posées au dessus du Tableau , & accompagnées de festons.

Et plus haut vn autre grand feston de mesme matiere , avec vne table de marbre noir , où sont écrites en lettres d'or les paroles suiuanes , qui font foy de l'année que le Roy a fait dresser cét Aurel.

*In honorem sanctissimæ & indiuiduæ Trinitatis,  
Ludouicus Iustus XIII. Francorum , & Na-  
uarre Rex Christianissimus , dedicauit. Anno  
Domini M. D C. XXXIII.*

VII.  
Le paué est  
tres-exquis.

IL reste à parler maintenant du parterre & du paué de cette Eglise , où plusieurs Chapitres ne suffiroient pas pour en décrire dignement la beauté & la richesse , que toutefois ie deduiray sommairement. Il est tout de marbre blanc , sur lequel sont plusieurs grands & diuers compartimens , composez d'vne infinité de diuerses pieces de marbres differens , des plus rares & des plus beaux qui se voyent point : dont l'aspect est si gracieux , & en la diuersité de ses ouurages , & en sa matiere , qu'il faut aduoüer que c'est bien le plus considerable qui soit , non seulement en ce Royaume , mais encore en quelque part que ce soit ailleurs ; & qui est de l'ouurage & du dessein dudit sieur Bourdoni.



DU CONVENT DE L'ORDRE DE LA  
sainte Trinité, & Redemption des Captifs,  
fondé en ce Chasteau de Fontainebleau  
par saint Louys.

CHAPITRE IV.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. L'Ordre de la sainte Trinité fort obligé à la memoire de saint Louys.</i></p> <p><i>II. Le temps de la fondation dudit Conuent.</i></p> <p><i>III. Dons faits par saint Louys.</i></p> <p><i>IV. Nombre des Religieux de fondation.</i></p> <p><i>V. Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte</i></p> | <p><i>te Trinité.</i></p> <p><i>VI. Confirmations &amp; octroys par plusieurs Roys, &amp; nommément par Henry le Grand.</i></p> <p><i>VII. La Cure d'Aison &amp; Fontainebleau annexe dudit Conuent.</i></p> <p><i>VIII. Les saintes Reliques qui sont en ce Conuent.</i></p> |
|---|---|



**N**TRE les Ordres de Religieux qu'un nombre de bien-faits remarquables rendent infiniment obligez à la memoire de saint Louys, celui de la sainte Trinité & Redemption des Captifs n'est pas des derniers. Car sans mettre icy en ligne de compte beaucoup de grandes charitez que ce saint Roy a faites à plusieurs Conuents de cét Ordre; comme à celui de Verberie près de Compiègne; de Montagne au Perche; & de Paris, dit les Mathurins: ce Conuent de Fontainebleau qu'il a fondé & doté, est vn témoignage tout asseuré de cette bonté liberale en son endroit.

Plusieurs motifs peuuent auoir inuité ce deuot & illustre Prince à cette fondation, comme seroit l'affection qu'il portoit à l'estat Religieux, & autres pareilles considerations: mais il n'en faut point chercher d'autre que celui de la Redemption des Chre-

I.  
L'Ordre  
de la Sainte  
Trinité  
fort obligé  
à la memoire  
de saint  
Louys.

stiens Captifs , où il auoit plusieurs fois recogneu les soins que les Religieux de cét Ordre prenoient & auoient pris en cét œuure de Charité , dans les armées d'outremer contre les Infideles ; ce qui inuita depuis ce saint Roy à fauoriser particulièrement cét Ordre. Et de fait que Ioinuille , Autheur de ce temps-là , remarque , comme témoin oculaire , les grands seruices & l'assistance que nos Religieux rendoient alors aux armées de ce Prince ; & que mesme quand il fut arresté Captif par ces Barbares , le Reuerendissime Pere Nicolas Sixième General de nostre Ordre estoit avec luy : comme i'ay remarqué plus amplement en l'Histoire de Barbarie.

*Histoire de  
Barbarie  
Liure 6.  
Chap. 4.  
c. 5.*

## II.

Le temps  
de la fon-  
dation du  
dit Con-  
uent.

Or la Charte de fondation de ce Conuent de Fontainebleau est en datte du mois de Iuillet , mille deux cens cinquante neuf : par laquelle il appert que saint Louys a fondé , non seulement vne Eglise & Conuent en ce Chasteau aux Religieux dudit Ordre , avec le consentement du Diocesain Guillaume de Brosse Archeuesque de Sens , & du Curé d'Auon , qui estoit , & en est encore la Parroisse ; mais aussi qu'à la priere & resignation d'vn nommé Nicolas , alors Chapelain de ce Chasteau , il donna à perpetuité audit Conuent & Religieux , la Chapelle de la Vierge & de saint Saturnin de cette Maison Royale , avec le pourpris , logement , rentes , droits , priuileges , & reuenus appartenans à ladite Chapelle ; lesquels tous il specifie en ses Lettres de donation , & dit auoir esté donnez par son Bisayeul Louys VII. & Philippe Auguste son Ayeul , dont les Chartes ont esté rapportées cy-dessus : par lesquelles l'on peut voir en détail les reuenus & droits appartenans alors à ladite Chapelle & Chapellenie.

Et quant à la fondation de ce Conuent Royal , en voicy les conditions & obligations : Qu'il y aura sept Religieux Clercs , dont cinq au moins doiuent estre Prestres , du nombre desquels vn ou deux celebrent tous les iours durant son viuant audit Con-

uent , ou en ladite Chapelle de la Vierge ; & de saint Saturnin deux Messes , vne au moins du saint Esprit ou de la Vierge ; & apres son deceds vne tous les iours pour les Trépassés , exceptez certains iours que l'Eglise ne celebre point pour les morts. Comme aussi vn Anniverfaire pour le feu Roy Louys son pere , la Reyne Blanche sa mere ; Robert Comte d'Artois son frere ; pour la Reyne Marguerite sa femme ; & pour luy apres son trépas. C'est le sommaire des Lettres & Chartes de ladite fondation par saint Louys.

Et pour cét effet considerant par apres que le reuenu n'estoit pas suffisant pour les charges portées en sa fondation , il confirme , & donne ausdits Religieux & Conuent la somme de soixante sols parisis à prendre sur sa Preuosté de Moret , dont ledit Nicolas Chapelain iouyffoit par chacun an pour luy auoir vne robe.

DE plus , il donne annuellement douze muids de bled froment mesure de Sens , & huit muids d'auoine sur son Domaine dudit Sens , & quarante liures parisis de reuenu annuel sur ladite Preuosté de Moret.

III.  
Dons faits  
par saint  
Louys.

Avec cette clause remarquable : Que si les Fermiers & Receueurs de ces Domaines manquent à payer aux iours deus , sçauoir moitié à la Feste de la Toussaints , & l'autre à l'Ascension de nostre Seigneur , en partie ou en total ; les Receueurs & Fermiers seront tenus de payer par amende audit Conuent & Religieux cinq sols parisis , autant de iours qu'ils auront tardé à satisfaire ausdits droits & reuenus.

Dauantage , il fait don à ce Conuent de son Pressoir de Reclofes , avec tous les droits à luy appartenans.

Outre plus , il donne ausdits Religieux leur vsage de bois pour bastir & chauffer , à prendre dans sa forest de Bierre.

Item , le droit & pouuoir par chacun an de mettre cent porcs en la glantée & paisson en ladite forest.

Il declare de surplus ; que quand il fera en ce Chateau de Fontainebleau , ou la Reyne sa femme , ou ses

enfans , ledit Conuent & Religieux auront les oblations de la Chapelle de la Vierge & saint Saturnin ; comme aussi la liurée & ordinaire de pain , de vin & de cuisine, mentionnée cy-dessus en la Charte de Louys VII. son bisayeul.

Et d'autant que ces reuenus sembloient ne pas bien estre encore suffisans pour cette fondation & charges ; par vne autre Charte , donnée à Melun au mois de Decembre , mil deux cens soixante , il augmente le susdit reuenue de ce Conuent de soixante arpans de terre situez à Fontainebleau , & de cent quatorze sciz à Samois , & Corbisson : de huit cens septante sept , au terroir de Boisleroy, Sermese & Brosles : vn arpant au Fay : & à Barbison , à saint Martin , & à Macherin , deux cens cinquante quatre arpans : à Erbonne vingt-cinq arpans : à Franchart dix arpans : à Meun, Achere & Bury , cent soixante arpans : à Reclofes & Cumieres , cent quatorze arpans : à Bourron & Gormeual , dix-sept arpans : à Montfalcon , huit arpans : & de plus toutes les terres à luy appartenantes scizes au lieu dit Mont-Charon , pour estre essartées , cultiuées , & mises en labour , iusques au nombre de deux cens cinquante arpans.

Se reseruant , & à ses successeurs Roys, la Iustice haute & basse sur lesdits heritages.

Auec cette permission & priuilege toutefois , que lesdits Religieux & Conuent pourront gager des Iuges particuliers pour leur faire rendre Iustice, touchant les cens , ventes , & reuenus qui ne leur auront pas esté payez.

IV.  
Nombre  
des Reli-  
gieux de  
fondation.

DE plus, il specifie en cette mesme Charte, que outre les sept Religieux de fondation, il a permis, & voulu estre receu en ce Conuent deux Religieux de cet Ordre ; sçauoir Frere Pierre, & Frere Iean , lesquels il declare auoir auprès de luy en sa Cour : apres le deceds desquels ledit Conuent ne seroit obligé d'auoir que sept Religieux, si ce n'est que le reuenue en augmente. Voicy les mesmes termes de la Charte, laquelle est en



Latin selon la pratique & coustume de ce temps-là. *Præter numerum autem septem Fratrum superius annotatum, de nostra voluntate pariter & assensu, recepti sunt in eadem domo duo Fratres eiusdem Ordinis, Petrus scilicet, & Ioannes, circa nos commorantes, &c.*

De cette fondation Royale l'on peut inferer, que ce Couvent ainsi edifié dans ce Chasteau, deuoit estre vn bastiment qui témoigné la grandeur & magnificence de saint Louys son fondateur.

Et pour preuue encore combien il l'auoit en affection, & du soin qu'il prit pour en faire dedier & benir l'Eglise nouvelle qu'il auoit fait bastir; la Bulle du Pape Alexandre IV. en est vn témoignage euident: où ce Souuerain Pontife declare par cette Bulle, donnée le fixième des Ides d'Octobre, l'an fixième de son Pontificat, comme à la priere de ce grand Roy il octroyoit au iour qu'elle deuoit estre dediée & consacrée, & durant trois mois immediatement suiuaus, à tous vrais penitens & confessez qui visiteroient ladite Eglise, trois années, & autant de quarantaine, de Pardons & d'Indulgences. Comme aussi à ceux qui en l'Anniuerfaire de cette Dedicace, & huit iours apres visiteroient ladite Eglise, vn an & quarante iours d'Indulgences. Voicy les termes de ladite Bulle que i'ay iugé à propos de rapporter icy, parce qu'elle est fort briefue: m'estant contenté cy-dessus de faire seulement vn extraict des Lettres & Chartes de saint Louys touchant ladite fondation, parce qu'elles sont extremement longues; de plus qu'estans en Latin elles pourroient ennuyer le Lecteur.

ALEXANDER *Episcopus seruus seruorum Dei, carissimo in Christo Filio Regi Franciæ illustri, salutem & Apostolicam benedictionem. Licet is, de cuius munere venit ut sibi à fidelibus suis dignè ac laudabiliter seruiatur, de abundantia pietatis suæ quæ merita supplicum excedit, & vota benè seruientibus multo maiora retribuatur quàm valeant promereri: nihilominus tamen desiderantes reddere Domino populum acce-*

v.  
Bulle touchant la Dedicace de l'Eglise de la sainte Trinité.

*ptabilem, fideles Christi ad complacendum & quasi quibusdam illectivis muneribus, Indulgentiis scilicet & remissionibus inuitantur, ut exinde reddantur diuine gratia aptiores. Cum igitur, sicut ex parte tua fuit propositum coram nobis, tu Ecclesiam domus de Fonte Bliandi Ordinis sanctæ Trinitatis & Captiuorum, de nouo fundaueris, & dotaris, intendâsque ipsam in proximo facere dedicari: Nos cupientes ut Ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur, omnibus verè pœnitentibus & confessis illuc die Dedicationis ipsius, & per tres menses immediatè sequentes accedentibus, tres annos & totidem quadragenas: illis autem qui in eiusdem Dedicationis Annuersario, & infra octo dies post idem Annuersarium immediatè sequentes ad Ecclesiam ipsam accesserint annuatim, annum unum & quadraginta dies, de omnipotentis Dei misericordia, & beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius authoritate confisi, de iniuncta pœnitentia misericorditer relaxamus. Datis Anagnia sexto Idus Octobris, Pontificatus nostri anno sexto.*

Et quant à la confirmation de cette fondation & donation faites par Louys VII. par Philippe Auguste, & par saint Louys, plusieurs Roys leurs successeurs les ont ratifiées. Entre autres Philippe le Bel, par ses Lettres & Chartes données à Paris; l'une au mois de Mars mil trois cens; & l'autre au mois de Ianuier mil trois cens quatre: & depuis par François I. Henry II. Charles IX. Henry III. & Henry IV. en datte du mois d'Octobre mil six cens quatre; où il confirme non seulement ce que les Roys ses predecesseurs ont donné audit Conuent & Religieux, mais encore luy fait don de vingt arpans de terre sciz derriere l'Hostel du grand Ferrare, avec les droits de lots & ventes; portans toutes droit d'amortissement.

Ce Conuent iouyt de plusieurs beaux priuileges, comme estant de fondation Royale: & entre autres par vne Bulle particuliere du Pape Clement V. donnée à la requeste & priere de Philippe le Bel, outre les indults & priuileges de nostre Ordre, octroyez par plu-

VI.  
Confirmation,  
& octroy par  
plusieurs  
Roys, &  
nommé-  
ment par  
Henry le  
Grand.

seurs Souuerains Pontifes , sur la décharge & exemption de la visite des Euesques Diocesains ; celuy-cy en est particulièrement exempt : ainsi qu'il se verra plus amplement cy-apres au Liure troisiéme Chapitre 3.

Les droits Seigneuriaux de lots & ventes de ce lieu de Fontainebleau appartiennent audit Conuent , qui luy ont esté donnez par saint Louys , & confirmez par les Roys ses successeurs , dont il a tousiours iouy , & & iouyt encore à present.

LA Cure & droits de la Parroisse d'Auon, & de ce lieu de Fontainebleau, est encore de ce Conuent, par annexe & vnion qui en a esté faite il y a cent ans & plus ; & quiconque en est Ministre & Superieur, se met en mesme temps en possession de ladite Cure.

VII.  
La Cure  
d'Auon &  
Fontaine-  
bleau an-  
nexe dudit  
Conuent.

Plusieurs saintes Reliques rendent encore ce Conuent recommandable. Entre autres il y a vne Croix d'argent doré d'un pied & demy de haut, dans laquelle sont les Reliques suiuantes : sçauoir, au milieu vn morceau de la vraye Croix, & aux autres endroits vne épine de la Couronne de nostre Seigneur, vn morceau du saint Suaire, & linceul, duquel le Fils de Dieu fut enseuely.

PVIS est vn autre Reliquaire d'argent doré d'un pied de haut, representant l'Image de saint Bonauenture, laquelle tient entre ses mains vn cristal, où est enchassée la mandibule avec les dents de ce saint & celebre Docteur de l'Eglise.

VIII.  
Les saintes  
Reliques  
qui sont en  
ce Con-  
uent.

Là est encore vn Reliquaire d'argent doré d'un pied de haut, où sont trois offemens ; l'un de saint Lucian, l'autre de saint Iulien, & le troisiéme de saint Maximin, tous trois Martyrs.

De plus, il y a vn manteau, ou chappe de S. Louys.

Outre ces saintes Reliques il y a vn coffre, lequel est tout d'iuoie, & où sont taillées diuerses histoires de la Vie & Passion de nostre Seigneur ; il est aussi orné & fort enrichy d'argent doré au lieu de ferremens. Et dans ce coffre sont les Reliques, dont voicy les noms.

Des Cheueux de Nostre Dame : des Reliques de sainte Anne : de la Robe de la Vierge , & de son Couure-chef : du Tombeau & Sepulcre de nostre Seigneur : de saint Iacques : vne teste de l'vn des saints Innocens : de saint Paul : de S. Clement : de S. Benoist : des saintes Marte & Magdelene : de saint Sebastien : de saint Didier : de saint Maurice : de sainte Sapience : de la haire de saint Yues : de l'habit de saint Bernardin : de sainte Gerasine, Reyne de Sicile : de sainte Emerentianne : de sainte Christine : de saint Gilles Abbé : de saint Theodore, Roy : de saint Amand , Duc & Martyr : & de quelques autres Saints , dont ie ne sçay les noms.

Ce coffre & Reliques ont esté apportez d'Angleterre, & furent icy presentez au Roy Henry II. par vn Euefque, fuyant la persecution des Heretiques dudit Royaume : le Roy alors en fit present & don à nostre Eglise. Et pour preuue que ce Reliquaire vient d'Angleterre, c'est que les noms & écriteaux desdites Reliques sont écrits en langue Angloise.

Or quant audit Conuent, il n'est plus en l'estat que saint Louys l'auoit edifié, le Roy François I. l'ayant fait démolir pour y bastir la Cour du Cheual blanc, telle qu'elle se void auiourd'huy, avec dessein de nous en faire construire vn autre plus magnifique tout proche. Et de fait, il commença & acheua bien vne autre Eglise, qui est celle de la sainte Trinité de ce Chasteau ; mais les grandes guerres qu'il eut à supporter, & la mort qui preuint ses saintes intentions, le détournèrent, & empêcherent ce bon dessein. Oû par ses Lettres patentes, données en ce lieu de Fontainebleau au mois de Decembre, l'an mille cinq cens vingt neuf, il apparoit que ledit Conuent estoit d'vn grand pourpris & estenduë : car voicy comme il en parle esdites Lettres, *Qu'attendu qu'il se plaisoit en ce Lieu pour le déduit de la Chasse, & que pour cela il estoit deliberé d'y faire la pluspart du temps sa demeure ; & qu'estant en volonté d'amplifier & augmenter ce Chasteau, pourtant il luy auroit conuenu prendre,*

*dre & recouurer des Ministre & Religieux de l'Ordre de la sainte Trinite de ce Lieu de Fontainebleau, leur Logis, leur Jardin, leur grand Clos, leur Pré, leur Estang & Viuiers, avec la maison du Chapelain; donnant pour recompense desdites heritages deux cens liures de rente annuelle & perpetuelle, à prendre & recevoir sur son Domaine & Seigneurie de Moret. Et depuis nostre demeure & Conuent a toujours esté en vn grand logis où nous sommes encore, ioignant d'vn costé le fossé du Chasteau, & de l'autre tenant à la Cour du Cheual blanc, par laquelle est nostre entrée au Chasteau, estant nostre logis vne dépendance de cette Maison Royale, & sous son entretien ordinaire.*

DU PAVILLON DE SAINT LOVYS,  
contenant sa Chambre, & le Cabinet  
des Curiositez.

CHAPITRE V.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. Ce Pauillon contient quatre estages.</i></p> <p><i>II. L'Iliade d'Homere dépeinte en la Chambre de saint Louys.</i></p> <p><i>III. Du Cabinet des Curiositez.</i></p> | <p><i>IV. Hidre ou serpent à sept testes.</i></p> <p><i>V. Portrait d'une fille qui a esté dixhuit mois sans boire ny manger.</i></p> <p><i>VI. Image de la Vierge que portoit Louys X I.</i></p> |
|--|---|



PRE S auoir traité en gros cy-dessus au Liure premier des edifices de cette Maison Royale, j'ay en suite commencé ce second par vne description en détail de ces mesmes lieux, donnant place premierement aux bastimens destinez pour le culte & seruice de Dieu; apres quoy l'ordre de l'antiquité m'oblige maintenant à parler de celuy-cy.

Ce Pauillon porte le nom de saint Louys, parce que

c'a esté cét illustre Monarque qui l'a basty. Il est bien vray que si l'on le considere en l'estat qu'il est aujour-d'huy, il n'a plus rien de son antiquité que le nom, ayant esté refait & rebasty par le grand Roy François sur les fondemens de ce premier, à raison dequoy il en a tou-iours porté, & porte encore aujour d'huy le nom. Et pour plus grand témoignage de cette verité, c'est que ledit Roy François restablissant ce Pauillon y a fait mettre, ou laisser exprés le Chiffre de S. Louys, sçavoir est vne grande L. qui paroist encore par le dehors dans la Cour de la Fontaine en vne cheminée de ce Pauillon.

I.  
Ce Pauil-  
lon con-  
tient qua-  
tre estages.

CE corps de bastiment consiste en quatre estages. Le premier en bas, où est la Garderobe du Roy. Le second au dessus, qui est vne grande Chambre qui porte le nom de saint Louys. Le troisième plus haut, & est le logement du premier Gentilhomme de la Chambre du Roy qui est en année. Et le quatrième compose vn Cabinet où sont diuerses curiositez; mais parce que cette Cham-bre & ce Cabinet sont les pieces plus remarquables de ce Pauillon, ie me contenteray de traiter icy particulie-rement de l'vn & de l'autre.

Quant à cette Chambre de S. Louys elle est fort belle, & bien ordonnée, ayant deux fenestres qui se regardent d'vn bout à l'autre. Vn lambry doré & son plafond re-gnent tout autour, dont les Salamandres qui s'y voyent taillées dessus, montrent assez les soins que François I. a pris d'embellir ce lieu.

Mais ce qu'il y a de plus considerable sont les peintures, qui consistent en huit grands Tableaux ornez de leurs bordures, accompagnées de grandes figures termes de relief & de stuc, posées sur vn fond d'or, & enrichies de dorures, avec des petits enfans de mesme matiere, les-quels tiennent chacun vne cartouche, où en l'vne sont écrits ces mots: *Tartara quid cessant*. En l'autre ceux-cy: *Agitur pars tertia mundi*. La troisième porte ces paroles: *Non potes inuita Cereris gener esse*. Et la quatrième, & der-niere: *Roganda non rapienda fuit*.

OR en ces huit Tableaux sont représentées quelques histoires, & principales actions de ce grand Heros de l'Antiquité Ulysse, que le Prince des Poëtes Grecs a tres-bien décrites en son Iliade, dont les argumens & suiets en sont tirez; & que le sieur de saint Martin a icy parfaitement exprimez dans ces ourages de son dessein, peints à frais par Messere Nicolo.

II.  
L'Iliade  
d'Homere  
dépeinte en  
la Cham-  
bre de saint  
Louys.

Le premier represente comme Paris aborde Helene, & les grandes submissions qu'il luy fait.

Le second Tableau, est le rauissement de cette Princesse par ce ieune Prince.

Le troisieme exprime les regrets & les pleurs de Menelas, ayant appris l'enleuement d'Helene sa femme.

Dans le quatrieme se void comme Ulysse engagé dans les amours de sa Penelope, feint d'auoir perdu le sens & l'esprit, labourant & semant du sel au lieu de bled, pour n'estre obligé d'aller au siege de Troye.

Le cinquieme est vne assemblée des Princes Grecs, qui ayans élu Agamemnon pour Chef de leur armée luy presentent vn Sceptre, témoignans par là qu'ils le reconnoissent pour tel.

Dans le sixieme, qui est à l'entrée de la porte, est vn Sacrifice qu'Ulysse, & les autres Princes Grecs, presentent aux Dieux, pour les auoir propices en leur voyage & entreprise.

Sur la cheminée où est le septieme Tableau, se void Thetis, qui par l'ordre de Iupiter commande à Vulcan de forger des armes pour Achille son fils.

Le huitieme & dernier Tableau, represente comme Achille caché par sa mere au Palais de Lycomedes avec les filles de ce Roy, est découuert par la ruse d'Ulysse déguisé en Marchand, le reconnoissant au moyen des armes, qu'il prefera à tout le reste de cette marchandise.

Calchas  
ayant pre-  
dit que  
Troye ne  
pouuoit  
estre prise  
sans Achil-  
le, c'est  
pourquoy il  
est si soi-  
gneusement  
cherché par  
Ulysse.

Ces Tableaux se ressentent vn peu des iniures du temps, où l'histoire ne semble pas bien entrefuiuie: ce qui peut auoir esté ainsi ordonné pour accommoder les

fuiets selon le lieu & les places ; parce que de ces Tableaux les vns sont plus grands que les autres, selon la disposition de cette Chambre.

## III.

D V C A B I N E T D E S  
*Curiositez.*

**F**RANÇOIS I. est celuy qui a dressé & commencé ce Cabinet, y ayant ramassé tout ce qu'il auoit pu trouuer de petites pieces curieuses, comme medailles antiques, argenterie, vases, figures, animaux, vestemens, & ouurages des Indes & Pays estrangers, & vne infinité de petites gentilleses, afin qu'en cette Maison Royale il y eust de tout ce qui se pouuoit desirer de curieux : comme i'ay desia parlé du Cabinet des Armes, & que cy-apres ie traiteray du Cabinet ou Chambre des Peintures particulieres, des Antiques, & de la Librairie.

Or ce Cabinet est par dedans en forme d'un dôme quarré, où aux quatre coins par le haut sont quatre grands Tableaux de paysages, qui embellissent fort ce lieu, & que l'on tient estre du sieur de saint Martin.

Tout autour est vne forme d'armoires garnies de veloux verd, qui ne se ferment par deuant qu'avec de grands rideaux de taffetas de même couleur: où voyant le déchet de ce lieu, en comparaison de ce qu'il a esté autrefois, il faut en accuser en partie les guerres ciuiles, qui ayans apporté du desordre par tout, ont esté la cause que l'on a dissipé tout ce qu'il y auoit de plus rare, & de plus curieux.

Il s'y void encore quelques vases, & vaisselles de porcelaine & de cristal fort curieusement trauaillées, avec vne infinité de petites gentilleses, dont l'on auoit fait present à ce Roy, & à Henry II. avec quelques ouurages des Indes, de la Chine, & de Turquie, & autres



curiositez de Cabinet, qui ne se peuuent pas décrire.

ENTRE autres choses de remarque, il y a vn Hidre ou serpent à sept testes que i'ay veu & manié plusieurs fois, lequel a enuiron vn pied & demy de long : c'est celuy dont parle Conradus Lycostenes en son Traitté des Prodiges, rapporté par Pierre Boaistuan dit Launay, en ses Histoires Prodigeuses Chapitre trente troisième; où ledit Lycostenes écrit, que cét animal monstrueux fut apporté de Turquie embaûmé aux Venitiens, & apprécié à six mille ducats, duquel pour sa rareté, ils firent present au grand Roy François de Valois: mais le malheur du temps, ou le peu de curiosité que l'on en a eu depuis, est cause que les rats en ont mangé les testes, n'y restant plus que le corps & les bouts des cols qui se reconnoissent fort bien encore, & que i'ay curieusement considéré; parce que plusieurs croyent que ce soient fables ce que les Anciens ont écrit des Hydres, à raison de ce que les Poëtes ont feint touchant celuy, ou serpent à sept testes, qu'ils disent auoir esté terrassé & dompté par Hercule, dont il renaissoit vne nouvelle teste autant que ce Heros de l'antiquité en coupoit.

IV.  
Hidre ou  
serpent à  
sept testes.

EN ce mesme Cabinet est le portrait d'vne fille qui fut dix-huit mois sans boire ny manger, dont les vers suiuians font la description.

*Ora, manus, habitum cernis si fortè labores,  
Nosce solum patrie, Spirica villa Rodum.  
Fortè meum si quis percontabitur auum,  
In cursu messum ter quater esse scias,  
Vicenot mensès, mirum, nec pasta, nec illo  
Tempore deme duos fota liquore fui.*

V.  
Portrait  
d'vne fille  
qui a esté  
dix-huit  
mois sans  
boire ny  
manger.

I'ay memoire qu'il y a enuiron vingt ans que l'on m'y montra vne petite Image de plomb representant la Vierge, que l'on tenoit estre la mesme que Louys XI. portoit ordinairement à son chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines au Liure second de ses Memoires Chapitre 8. & de fait i'ay ouy dire à plusieurs

VI.  
Image de  
la Vierge  
que portoit  
Louys XI.

Anciens de ce lieu, qu'ils auoient appris que c'estoit la mesme : mais retournant voir ce Cabinet depuis peu ie l'y ay cherché, & ne l'ay pû trouuer ; ce qui me fait croire que comme elle estoit petite enuiron la longueur d'un doigt, elle peut estre égarée : elle estoit alors attachée au veloux de ces Armoires. Il se peut faire aussi que depuis ceux qui ne sçauoient ce que c'estoit, la voyans de plomb & de peu de prix en la matiere, ne l'ayent ostée, ne la croyans pas de consideration.

DE LA GALLERIE DE FRANCOIS I.  
autrement dite la petite Gallerie, avec la  
description de ses Tableaux, &  
Emblemes.

CHAPITRE VI.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Quatorze grands Tableaux avec de riches bordures ornent cette Gallerie.</i></p> <p><i>II. Embleme, par lequel se void le soin qu'a pris le Roy François I. pour les Sciences &amp; les Arts.</i></p> <p><i>III. Autre Embleme touchant</i></p> | <p><i>encore le grand Roy François.</i></p> <p><i>IV. Pieté memorable de Cleobis &amp; de Biton.</i></p> <p><i>V. La vie &amp; faits memorables de François I. representez sous diuerses histoires &amp; fictions.</i></p> |
|---|--|



**I** OVT le corps de cét edifice consiste en trois estages. Le premier par bas, qui contient les Bains, les Estuues, diuerses Salles, & entre autres celle dite de la Conference. Le second est cette Gallerie de laquelle il est parlé icy. Et le troisiéme, est le lieu où estoit autrefois la Librairie ; tout lequel bastiment a esté fait par le grand Roy François. Il faut traiter premierement de cette Gallerie, parce que c'est vne des pieces plus remarquables de ce Chasteau, pour dire quelque chose en suite des deux autres estages.

Cette Gallerie porte le nom de François I. ou parce qu'il l'a fait edifier & orner, ou bien d'autant que là en plusieurs endroits paroît son portrait en relief à demy corps sur la porte du petit Cabinet, & ailleurs; & que là encore par tout se voyent sa Deuise & son Chiffre: & pour autres raisons que ie toucheray à la fin de ce Chapitre. L'on l'appelle aussi la petite Gallerie à la distinction de la grande, qu'il fit bastir le long de la Cour du Cheual blanc.

Quant à celle-cy, elle tient d'une part à ladite Cour où est sa principale entrée par le grand Escalier; & de l'autre bout elle se termine au departement du Roy, laquelle a trente toises de long, & trois de large; & regarde d'un costé au Midy sur la Cour de la Fontaine; & de l'autre dans le Jardin de la Reyne au Septentrion. C'est vn des premiers ouurages de François I. principalement quant aux peintures qui s'y voyent, lesquelles sont du sieur Rouffe Peintre fort renommé de son temps.

Les ornemens & enrichissemens de cette Gallerie, consistent en vn beau & grand plafond doré, composé de plusieurs compartimens, d'un parterre fait à parquets, & d'un lambry orné de cartouches, où sont les armes de France & des Salamandres, avec des trophées diuers, des basses tailles, & ces mots Latins: *Franciscus Francorum Rex.*

LA entre les tremeaux des fenestres, où posent les poutres & le plafond, sont quatorze Tableaux de huit pieds de haut, & dix-huit de large, y comprenant les bordures & ornemens, lesquels representent diuers sujets d'histoires, d'emblemes, & de fictions poëtiques; & sont tous ces Tableaux enrichis de leurs bordures de stuc, avec diuerses figures de relief & de basse taille, qui ornent merueilleusement ce lieu: & parce que commé i'ay desia dit, ce sont sujets differens qui n'ont point de suite, c'est pourquoy i'ay creu estre à propos de commencer la description de ces Tableaux par celui qui est

i.  
Quatorze  
grands Ta-  
bleaux avec  
de riches  
bordures  
ornent cer-  
te Gallerie.

le premier du costé de la Cour de la Fontaine, à l'entrée qui vient du grand Escalier.

II.  
Embleme,  
par lequel  
se void le  
soin qu'a  
pris Fran-  
çois I. pour  
les Scien-  
ces & les  
Arts.

EN celuy-cy, qui est vn Embleme, sont plusieurs hommes & femmes qui ont les yeux bandez, & dont quelques-vns se conduisent avec vn baston comme des aueugles, & semblent aller vers vn Temple, à l'entrée duquel est le grand Roy François, ayant vne couronne de laurier sur la teste, vn liure sous vn bras, & vne épée en main, témoignant vouloir ouvrir la porte de ce Temple pour y conduire, & faire entrer ces aueugles. Oû par cét Embleme l'on peut voir le soin qu'a pris cét illustre Monarque à chasser l'aueuglement de l'ignorance qui estoit de son temps, & donner entrée au Temple des Muses pour cultiuer les Sciences & les Arts.

*Professeurs  
Royaux,  
fondez &  
instituez à  
Paris 1530.  
Genebrar.  
in Chronolog.*

Et de vray c'est luy qu'à bon droit plusieurs celebres Escriptuains appellent le Pere & Restaurateur des Sciences & des bonnes Lettres, ayant exprés fait venir en France de tous les endroits du monde, les plus sçauans hommes en toute sorte d'Arts & de Sciences qu'il y eut pour lors, auxquels il donna des gages & de riches appointemens: dont nous font foy les Chaires Royales & publiques, qu'il a fondées l'an 1530. en la celebre Vniuersité de Paris, pour la Philosophie, pour la Medecine, pour les Mathematiques, & pour des Professeurs és Langues saintes, Hebraïque, Chaldaïque, & Arabique, & pour les Grecque & Latine.

I'estois en volonté de ne faire qu'une description generale de toutes les bordures & enrichissemens de ces Tableaux, mais j'ay esté conseillé de traiter de celles-cy en particulier, sur ce que elles sont toutes diuerses, & accompagnées de fort rares, & des plus beaux ornemens qui se puissent voir; le tout de stuc & de relief: qui ont vn grand rapport aux suiets contenus en ces Tableaux. Et quant à celles du premier Tableau, elle est composée d'une Salamandre d'or, qui est au haut dans vne petite architecture; au bas est vn cuir, où est vne basse taille accompagnée de festons; & aux costez  
de

de cette bordure sont deux grandes figures de Satyres en relief avec des petits enfans : le tout sur vn fond d'or, où sont quelques autres figures de femmes, & d'animaux.

Au second Tableau est encore representé le mesme Roy armé, & tout de bout au milieu d'vne Salle, tenant vne grenade en main que luy presente vn enfant à genoux à ses pieds ; & est ce Prince accompagné de quantité de personnes, les vns vieillards, & comme des Senateurs, les autres representans des Capitaines & Soldats. Ce qui est pareillement vn Embleme en suite du precedent, par lequel l'on peut entendre que si tost que ce Roy fut élué à la Couronne, & eut pris le maniement des affaires de cét Estat, son dessein ne fut pas seulement de chasser l'aveuglement de l'ignorance de son Royaume, mais encore y establit vn bon ordre & police, soit aux choses ciuiles, ou soit au gouuernement de la guerre : voulant signifier de plus par cette grenade, que tandis que tous ses suiets demeureroient bien vnis ensemble, & avec sa Maiesté, comme les grains de ce fruit, tout ce Royaume iroit fleurissant.

Sa bordure est comme la precedente, & toutes les autres qui suiuent, avec leurs ornemens, posez sur vn grand fond d'or ; où à ses deux costez sont deux grandes ouales remplies de peintures, & ornées de figures de relief, avec des testes de Lions qui soustiennent de grands festons, & vne Salamandre d'or qui est tout au dessus de la bordure, & quelques autres petits enrichissemens.

DANS le troisiéme Tableau qui suit les precedens, se voyent Cleobis, & Biton, deux freres, qui traissent dans vn chariot leur mere, vieille à l'extremité, allant sacrifier au Temple de Iunon, pour cause d'vne grande mortalité qui estoit au pays ; & en reconnoissance de la pieté de ses deux enfans, elle prie la Deesse de leur donner la meilleure chose & plus souhaittable qui soit au monde ; laquelle aussi tost leur enuoya la mort.

---

III.  
Autre Em-  
bleme tou-  
chant en-  
core le  
grand Roy  
François.

---

IV.  
Pieté me-  
morable de  
Cleobis &  
de Biton.

*Plutarque  
en la vie de  
Solon.*

La bordure de ce Tableau est posée sur vne grande ouale accompagnée de deux chiens de relief, dans laquelle est vne basse taille representant la pieté Romaine; autrement cette Dame qui allaita de ses mammelles son pere detenu en prison, & condamné à mourir de faim. Aux deux costez de la bordure sont deux grands ronds, & des figures en termes; le tout de relief avec les Chiffres, & la Deuise du Roy.

Le quatrième Tableau figure Danaé avec vne pluye d'or.

Sa bordure est vne grande ouale, où à chaque costé sont trois femmes en terme de relief, qui soustiennent vn grand panier de fruits, & autour sont des enfans peints sur vn fond d'or, qui tiennent des liures, & des instrumens de Musique, dont ils semblent composer vn concert harmonieux.

Se void au cinquième Tableau Adonis mourant, assisté des Graces, de petits Amours, & de Venus qui paroît au dessus dans son chariot tiré par deux colombes, laquelle semble desesperée, se tirant les cheueux, & fondant en larmes de regret de cette mort.

En la bordure de ce Tableau sont deux cadres de part & d'autre, avec quatre enfans de relief; & au dessus sont des figures grandes comme le naturel peintes sur vn fond d'or; & plus bas des enfans avec plusieurs chariots en basse taille, representans les ieux Olympiques.

Pour ce qui est du sixième Tableau, l'on le prend ordinairement pour la Fontaine de Iuuance, parce que là sont peints diuers vieillards d'vn aage decrepité, hommes & femmes, se conduifans avec des bâtons, & d'autres qui s'estans plongez dans cette Fontaine, reprennent nouvelles forces, & semblent recouurer la grace & l'embonpoint de leur premiere ieunesse. Où par le serpent qui s'esleue de cette Fontaine, peut bien estre representé Esculape Dieu de la Medecine, que les Anciens ont assez souuent figuré par vn serpent.

La bordure de ce Tableau est soustenuë de deux chiens, avec deux grands ronds ornez de festons & de masques, & soustenus par deux enfans; le tout de relief, & diuers petits enfans au dessus sur vn fond d'or.

Le septième represente le combat entre les Lapithes & les Centaures, quand ceux-cy épris de vin au banquet & nopces de Pirithous avec Hipodame, ils voulurent raurir & forcer cette Dame.

Les enrichissemens de la bordure de ce Tableau sont tels: il y a deux enfans au dessus, qui tiennent dans vn linge vne Salamandre d'or: au bas est vne cartouche avec des masques, & aux deux costez sont deux termes, qui portent la Deuise & le Chiffre du Roy François: & sont ces termes soustenus par deux enfans aillez, avec diuers autres enrichissemens.

Le huitième ensuiuant commence du costé du Iardin de la Reyne, c'est vne Venus chastiant l'Amour d'auoir abandonné Psiché.

Sa bordure est ornée comme les autres; au bas est vn quadre d'vn pied de diametre, dans lequel ce Chasteau de Fontainebleau se void dépeint en petit. Aux deux costez de cette bordure sont deux fort grandes figures de bosse, d'homme & de femme assises, qui soustiennent deux cuirs où sont diuers ornemens, accompagnez de quatre enfans: & sous ces deux grandes figures sont deux cartouches, où se voyent peints deux combats; l'vn par terre, & l'autre par mer; & tout au dessus est vne Salamandre; & quelques petits masques peints à fonds d'or.

Le neuvième Tableau est Chiron le Centaure qui instruit Achille en diuers exercices, comme à tirer & faire des armes, à courre & rompre au faquin, & à nager.

Aux deux costez de la bordure sont peints deux figures d'hommes grands comme nature, lesquels sont attachez à deux arbres. Là sont aussi de petits enfans, & diuersité de crotelles.

Le dixième represente vn naufrage dans vne nuit

sombre, où sont diuerses personnes en action de desesperées; & est ce Tableau fort estimé entre les autres.

Sa bordure est enrichie de part & d'autre de niches, accompagnées de quatre petits enfans aillez de relief, & d'autres peints à fond d'or, avec vne Salamandre dans vne cartouche: en l'amortissement & tout au bas est vn Neptune & vne Naiade.

Au milieu de cette Gallerie est vn petit Cabinet de mesme costé du Iardin, où est vn Tableau, qui fait l'onzième, dans lequel se void la fable de Semelle bruslée du feu de Iupiter, pour l'auoir voulu voir en l'éclat de sa Maiesté celeste.

La bordure de ce Tableau est en ouale, au bas sont des figures de femmes couchées, accompagnées de petits enfans; & tout au haut de cette bordure il y en a d'autres tenans vn F couronnée, le tout de relief.

En ce mesme Cabinet est vne cheminée fort enrichie de figures, les vnes de relief, les autres en basse taille, avec diuerses moresques & crotresques.

Et tout au dessus de l'entrée de ce Cabinet est vn grand buste de relief, representant le portrait à demy corps du grand Roy François porté par diuerses testes de Cherubins; & aux costez il y a deux Anges qui tiennent chacun la Deuise de ce Prince. Outre que de part & d'autre sont deux grandes figures peintes sur vn fond d'or, l'vne representant la Victoire, & l'autre la Renommée, avec pareils embellissemens.

Au douzième Tableau suiuant, est figuré la ruine & embrasement de Troye la grande, où paroît Enée portant son pere Anchise sur ses épaules, & vn autre sa mere, avec le petit Ascagne qui emporte vn chien, & d'autres enfans chargez de petites bagatelles pueriles, qu'ils taschent de sauuer de cét incendie.

Aux deux costez de la bordure sont deux niches remplies de deux grandes figures, avec deux termes de part & d'autre; où au dessus de chacune niche sont quatre enfans posez sur des festons, dont les vns tiennent vne



cartouche où est vne Salamandre d'or avec des FF couronnées ; & tout au dessus de la bordure est vne autre cartouche appuyée de deux grands masques de relief, & là est dépeint vne ruine de bastiment.

Se void au treizième Tableau comme vn triomphe représenté par vn Elephant avec vne Cicogne à ses pieds : ce que plusieurs estiment estre vn Embleme, représentant quelques victoires de François I.

Les ornemens de la bordure de ce Tableau consistent en deux grandes figures peintes à fond d'or de chaque costé, l'une représentant le rauissement d'Europe par Iupiter sous la figure d'un Taureau, & l'autre vn Neptune sous la forme d'un cheual marin qui enleue Amphitrite ; il y a au dessus deux figures de relief, qui tiennent d'une main des festons où sont attachez les Chiffres du Roy : & entre ces figures est vne Salamandre avec quelques autres embellissemens.

Dans le quatorzième & dernier Tableau se void l'appareil d'un celebre Sacrifice, dont la bordure est enrichie de part & d'autre de grandes figures de relief posées entre deux colonnes, qui forment encore vnemaniere de Sacrifice, l'un d'un taureau, & l'autre d'un mouton : où au dessous sont des enfans qui tiennent des cornets, dont ils sonnent vne danse de Nymphes qui paroissent plus bas : & tout au dessus est vne Salamandre dans vne cartouche.

Il y a de l'apparence, & c'est l'opinion de plusieurs, que le sieur Rouffe qui a destiné & ordonné tous les Tableaux & ornemens de cette Gallerie ; cômme il estoit non seulement sçauant & intelligent en l'Art de Peinture, mais aussi bien versé és Sciences humaines, a voulu représenter par les diuerses histoires, & suiets de ces Tableaux, les actions principales de la vie du grand Roy François, telle qu'estoit son inclination aux Sciences & aux Arts, sa pieté, son courage, son adresse, ses amours, ses victoires ; notamment la bataille de Cerifoles exprimée par le combat des Lapithes. Com-

V.  
La vie, & faits memorables de François I. icy representez sous diuerses histoires, & actions.

me aussi l'on croit estre représentées ses disgraces par ce Tableau où est figuré vn naufrage ; & le tout bien à propos & par modestie , figuré par emblemes , & sous ces fictions des anciens Poëtes.

DES ESTVUES , DES BAINS , DE LA  
Salle de la Conference , & de la Librairie : où se  
voyent plusieurs Tableaux , contenant  
diuerses fictions Poëtiques.

CHAPITRE VII.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Diuers &amp; singuliers ou-<br/>urages de François I. ren-<br/>dent sa memoire immor-<br/>telle.</i></p> | <p><i>III. Salle de la Conference en-<br/>richie sous Henry le Grand.</i></p>        |
| <p><i>II. Plusieurs &amp; diuers Ta-<br/>bleaux dont les suiets con-</i></p>                                      | <p><i>IV. La Bibliotheque , &amp; la<br/>cause de son transport à<br/>Paris.</i></p> |



LES Mausolées & les Pyramides basties en l'honneur des Princes combattent en leur faueur contre l'oubly pour perpetuer à iamais la gloire de leur nom , il faut aduoüer que celle de François I. durera autant que le monde , puis qu'un bon nombre de Mausolées & de Pyramides , ie veux dire de marques glorieuses de ses magnificences , rendent sa loüange immortelle. Nous en auons desia veu cy-deuant des preuues signalées , & ce Chapitre nous en fournira encore de memorables. Ce grand Roy , qu'une gentillesse d'esprit animoit aussi bien aux choses curieuses , comme son cœur genereux le portoit aux exploits heroïques , recherchant les moyens de rendre accomplie cette Maison Royale , n'oublia rien de tout ce qui la pouuoit faire & plaisante , & vtile. Considerant donc que des Estuues , des Bains , & vne Librairie , n'y seroient pas

*I.  
Diuers &  
singuliers  
ouurages  
de Fran-  
çois I. ren-  
dent sa me-  
moire im-  
mortelle.*

moins agreables que necessaires , ce fut ce qui l'incita à dresser magnifiquement toutes ces choses en ce Lieu Royal.

Et pour ce qui est de ces Estuues & de ces Bains , elles consistent en plusieurs Salles basses , lesquelles sont au dessous de la petite Gallerie , dont la disposition est telle. Il y a vn Cabinet vouté enrichy de plusieurs basses tailles , & de peintures ; & sert ce Cabinet d'Estuues chaudes , que l'on échauffe au moyen d'vn grand fourneau fort bien pratiqué , qui exhale sa chaleur par certains petits soupiraux qui sont au pavé.

Tout ioignant est vne Salle voutée qui sert encore d'Estuues , & là par l'invention d'vne grande cuue d'airain qui est cachée à costé où est le fourneau , l'on tire de l'eau chaude ou tiede , telle qu'il en est besoin. Cette Salle est fort enrichie de diuerses peintures , de moresques , crotresques , & arabesques , & de plusieurs basses tailles , qui rendent ce lieu fort delicieux , & agreable.

Suit vne autre Salle où est le Bain au milieu , qui est vn bassin de trois pieds & demy de profondeur , quatorze de longueur , & dix de large , enuironné d'vne balustrade , où l'eau descend par vn tuyau de bronze qui vient de ladite Cuue. La Salle de ce Bain est belle & bien peinte , où se voyent en sa voure plusieurs figures , representans diuerses fictions des Anciens. Autour de cette Salle sont cinq grands Tableaux , dont les

II  
Diuers Ta-  
bleaux  
dont les su-  
iets con-  
uiennent  
aux lieux.

suiets conuiennent au lieu ; car au premier sont representez les Dieux des eaux , Neptune , Triton , & plusieurs Nymphes & Diuinitez , que les Poëtes feignent presider sur cet Element. Aux autres se voyent les amours de Iupiter & de Calisto ; & sont ces peintures du sieur du Perat Peintre François , qui a esté autrefois en estime.

Il y a en apres de suite vne troisiéme Salle , ornée de quatre grands Tableaux , qui figurent des ruines de bâtimens ; où sur la cheminée est vn autre Tableau representant Leda accompagnée de Iupiter , sous la figure

*Da mihi  
Leda Io.*

*uem cygno  
decepta pa-  
rentem.  
Ouid. in  
epist. He-  
lenæ ad Pa-  
ridem. |*

d'un Cygne. Puis sur vne des portes est vn Tableau d'Hercule, dont la bordure est enrichie de vases, de festons, & de masques; le tout de stuc & de relief.

Et sur l'autre est vn Mercure le coutelas en vne main, & la teste d'Argus en l'autre. Sa bordure est pareillement embellie d'ouales, de festons, & de masques de mesme matiere, & de relief comme la precedente: & au dessus de ce Tableau sont écrits ces mots, *Henricus Quartus Galliarum Cesar Augustissimus restauravit*. Par où il appert que ç'a esté Henry le Grand, lequel a orné & reparé cette Salle, comme il apparoit encore par ses Chiffre & Deuise qui s'y voyent.

En la quatrième Salle suiuiante est vne cheminée enrichie de marbre, & de quelques masques, festons, & autres semblables ornemens, où est vn Tableau qui represente Cephale & l'Aurore. Plus sont quatre autres Tableaux de payfages. Là encore sur l'une des portes est vn Tableau de Iudith, dont la bordure est accompagnée de plusieurs figures de relief: & sur l'autre est vn Portrait de S. Iean Baptiste au Desert, où est vne bordure ornée pareillement de petits enfans, de cartouches, & des Chiffres d'Henry le Grand.

III.  
Salle de  
la Confe-  
rence fort  
enrichie  
sous Henry  
le Grand.

VNE cinquième Salle finit ce departement, laquelle de plein pied suit les precedentes, & qui porte maintenant le nom de Salle de la Conference, depuis celle qui y fut tenuë par l'ordre du feu Roy, entre Monsieur le Cardinal du Perron, pour lors Euesque d'Ureux, & le sieur du Pleffis Mornay. Cette Salle a plusieurs pieces remarquables, entre autres vne Table de porphyre de six pieds de long, & enuiron trois de large. Puis s'y void vn lambry qui regne tout autour de cette Salle, lequel est curieusement trauaillé, & son plafond; le tout par parquets de plusieurs bois de marqueterie, les vns en onde, les autres d'une autre façon, où sont vne infinité de pieces rapportées de petits morceaux de bois artistement appliquez, & qui est d'un long trauail, & tres-curieux.

Outre

Outre ces choses il y a encore douze Tableaux qui embellissent fort cette Salle. Le premier est le ravissement de Proserpine.

Le deuxième représente la guerre des Géans contre les Dieux, lors que ces temeraires entreprenans d'escalader le Ciel en amoncelant montagne sur montagne, ils se veirent foudroyez par Iupiter. Où entre chacun de ces Tableaux & leurs bordures, sont de petits enfans de relief de deux pieds de haut, qui soustiennent des cadres & des ouales; & au dessus des figures de Sphinx & de Harpies, le tout de stuc; & dont l'honneur en est deu à Henry le Grand, pour ce qui est de ces Tableaux, & de leurs enrichissemens, comme il se reconnoit là par ses Chiffres & Deuise.

Suit en apres vn troisième Tableau, où paroît Apollon qui écorche le Satyre Marsias, pour auoir esté si presomptueux que de le défier à qui iouëroit mieux de la flûte.

Au quatrième Tableau est Ixion attaché à vne rouë, qu'il tourne aux Enfers pour vn supplice eternal de son crime.

Le cinquième représente la cheute de Phaëton.

Se void au sixième la fable de Tantale, que les Poëtes feignent estre en perpetuel tourment aux Enfers; tantost apprehendant la cheute d'vn rocher, tantost affligé de malle rage de faim & de soif, parmy l'abondance des fruits, & des eaux.

Sur la cheminée en suite est vn beau & grand Tableau, qui fait le septième, dans lequel est dépeinte vne Charité, telle que l'on la représente ordinairement, accompagnée de plusieurs petits enfans. Cette cheminée est enrichie de marbre, & ornée de figures de relief de plusieurs enfans, avec des festons, & autres pareils embellissemens.

L'histoire ou fable de Prométhée compose le huitième Tableau.

Le neuvième représente la naissance & la mort des

enfans de Niobé , ſçauoir ſept fils tuez à coups de flèches par Apollon , & ſept filles par Diane , en vengeance de ce que Niobé enflée d'orgueil & de ſuperbe de ſe voir vne ſi belle & grande lignée , ſe vantoit eſtre la plus heureuſe , & mieux meriter des Autels , que Latone mere d'Apollon , & de Diane.

Au dixième Tableau eſt dépeint le iugement de Midas , en faueur de Pan contre Apollon.

Dans le onzième ſe void Lycaon metamorphoſé en Loup , & quelques-vns de ſes enfans.

Le douzième ſemble eſtre encore vne hiſtoire de Phaëton.

Le treizième exprime la metamorphoſe de Bacchus déguifé en Acete , lors que embarqué ſe voyant trompé par Medon , Licabas , Libys , & autres Mariniers , il les changea tous alors en Dauphins.

Et pour ne rien obmettre de tous ces Tableaux , il y en a encore vn ſur la porte qui va à l'eſcalier de la petite Gallerie , & eſt le portrait de Gaſton de Foix.

Après la deſcription de ces Bains & de ces Eſtuuës ; ie viens au dernier eſtage de ce departement , qui eſt la Gallerie où a eſté autrefois la Librairie , que le grand Roy François auoit dreſſé en cette Maiſon Royale , avec vn grand ſoin & curioſité , dont il en donna la charge au docte Pierre Gillius : & tout ce qui ſ'en peut dire de preſent , eſt que le malheur de nos guerres ciuiles a eſté la cauſe , que pour ne la voir diſſipée l'on en transporta les Liures alors à Paris , où ils ſont encore. C'eſtoit bien vne des choſes plus conſiderables de ce Lieu , où ce Prince n'auoit rien épargné pour recouurer tous les Liures , & tous les manuſcrits les plus rares & les plus curieux qui fuſſent point ailleurs , ayant pour cét effet enuoyé ledit Gillius , & pluſieurs autres perſonnages , en Aſie , en Grece , & en diuerſes parties du monde pour en chercher ; & où l'on ne pouuoit auoir les propres manuſcrits , il fit en forte par ſa faueur de les faire tranſcrire. Il ſe lit que quelques Princes & Sei-

IV.  
La Biblio-  
theque , &  
la cauſe de  
ſon trans-  
port à Pa-  
ris.

Belleforeſt  
Coſmogra-  
ph. fol. 333.

gneurs estrangers venans en France , ont infiniment plus desiré de venir icy visiter ce tresor de Liures , que toute autre chose que l'on pût admirer ailleurs. Le Docte Genebrard en sa Chronologie remarque que ce fut à l'instance & suscitation de Ianus Lascart , & de Guillaume Budée , deux des plus sçauans personnages de leur siecle, que ledit Roy François dressa cette Bibliotheque.

*Lascart & Budeo authoribus Franciscus Primus Bibliothecam Fontena-bleam instruxit. Genebrar. in Chronolog.*

DE LA SALLE DV BAL , ET DE SES rares Peintures.

CHAPITRE VIII.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Les Princes suiets aux ennus comme les autres hommes.</i></p> <p><i>II. Peinture figurant l'Automne.</i></p> <p><i>III. Figure du Printemps.</i></p> <p><i>IV. Embleme de l'Hyuer.</i></p> <p><i>V. Vn autre representant l'Esté.</i></p> | <p><i>VI. Histoire memorable , &amp; combat contre vn Loup Ceruié.</i></p> <p><i>VII. Autre combat remarquable.</i></p> <p><i>VIII. Tableaux figurans les gestes d'Alexandre le Grand.</i></p> |
|--|--|



LES Monarques & Souuerains de la Terre pour riches & puissans qu'ils soient, ne sont point pour cela garentis des accidens de la condition des humains ; leur Sceptre pour estre d'or est aussi bien tributaire aux disgraces de la vie , comme les houlettes des Bergers ; & leurs Palais magnifiques & superbement enrichis, n'ont pas bien souuent plus de priuileges contre les ennus, que les cabannes de ceux-là : c'est pourquoy ils ont autant besoin de recourir aux remedes de leurs maux, comme eux ; où à proportion de qualité & de condition , il est loisible aux vns & aux autres de chercher les licites moyens qui peuent les soulager : & comme ceux-là ont droit de bannir le chagrin & l'ennuy par

*I. Les Princes suiets aux ennus comme les autres hommes.*

les charmes de leur musette ; aussi ceux-cy n'ont pas moins de raison & de priuilege, d'auoir recours à mesme fin aux esbats, & aux honnestes diuertissemens conformes à leur grandeur ; tels que sont les Bals & les Balets, quand ils ne tendent qu'à mettre les esprits dans le calme & dans le repos , pour par apres les rendre plus capables des actions heroiques, & royales. C'est ce que le Roy François I. ayant consideré , cela l'obligea d'edifier cette Salle , de laquelle ie traite icy , qui pour auoir esté destinée , & estre fort commode & bien disposée pour cette sorte de recreation , en porte aussi le nom de Salle du Bal.

Sa longueur est de quinze toises , & sa largeur de cinq.

Cinq grandes arcades de chaque costé, qui seruent comme de fenestres, y donnent vn beau iour , & rendent ce lieu fort propre & commode pour y placer vn grand nombre de peuple , & laisser si l'on veut tout le parterre libre pour les Bals & les Balets , & machines.

Le corps de ce bastiment est bien du grand Roy François , mais toutes les peintures & enrichissemens sont de Henry II. son fils , comme il apparoit par ses Chiffres & Deuise.

Là est vn riche platfond de menuiserie composé de vingt-sept quadres octogones , embellis de leurs concauitez, d'architraues, de frises, & de corniches ; où sur le fond de ces quadres se voyent de relief, aux vns les Chiffres d'Henry II. aux autres des rosaces , & des Croissans entrelassez , avec deux grandes cartouches, où se lisent ces paroles en lettres d'or, *Donec totum impleat orbem*, qui est l'ame de la Deuise de ce Prince, comme le Croissant en est le corps ; & le tout bien doré & enuironné d'vne grande corniche au pourtour seruant d'arrachement qui termine ce platfond , vn des plus grands, & des mieux entendus qui soient point ailleurs.

Dans cette Salle est vne belle cheminée de deux ordres Dorique & Ionique , lesquels sont supportez de



part & d'autre de deux Satyres de bronze, chacun de huit pieds de haut, lesquels ont sur leurs testes vn grand panier de fruits au lieu de chapiteaux, & sont aussi de bronze : & là se voyent diuers Croissans , avec les armes de France & des palmes & des lauriers , qui montrent encore que cét ouurage est du mesme Henry II.

Vn beau lambry orné des mesmes armes & de Croissans , enuironne six contreforts ou tremeaux , lesquels soustiennent lesdites arcades & plafond , & qui regne tout autour de cette Salle , avec pareil enrichissement que dessus.

Sur l'entrée de cette Salle est vn Balcon ou Pulpite de menuiserie à parquets dorez & enrichis des mesmes ornemens que dessus , & sert pour mettre la Musique.

Pour ce qui est des Peintures, c'est bien vne des belles choses qui se voyent , elles sont du dessein du sieur de saint Martin , faites à frais par le sieur Nicolo , & composent diuers suiets & fictions des Anciens , n'y ayant point de suite d'histoire. Entre autres Tableaux plus remarquables , il y en a huit grands , quatre de part & d'autre.

Le premier à commencer du costé de la Cour du Donion vers le Balcon , represente Bacchus assisté de Faunes & de Satyres , avec la Deesse de Ieunesse Hebé, & quelques Lions & Leopards , qui tous ensemble figurent les effets du vin. Quelques-vns prennent cette Peinture pour vne representation de l'Automne , laquelle est sur le premier tremeau entre les deux premieres arcades de cette Salle , & se lie avec les autres par vne cartouche , où sont les Chiffres de Henry II. & de Diane de Valentinois, que soustiennent deux enfans posez parmy des festons ; & au bas de ce Tableau, comme à tous les autres , est vn trophée d'armes dans vn quadre ou bordure de stuc.

---

II.  
Peinture  
figurant  
l'Autom-  
ne.

Le second Tableau , & tous les suiuan , sont de mesme ordre & de pareille grandeur , où se void en celuy-cy le Mont de Parnasse avec Apollon , & les neuf Muses.

Le troisiéme est vne assemblée de Dieux & de Deesses, où dansent Iunon, Minerue, & Venus.

Au quatriéme paroît le Banquet des nopces de Thetis & de Peleus, où sont assemblez les Dieux & les Deesses, & le petit Momus bouffon de Iupiter qui y réiouyt la compagnie, que la Deesse Discorde tasche de troubler par vne pomme d'or qu'elle y apporte, fachée de n'auoir pas esté conuiee à ce festin.

Le cinquiéme, qui commence vndes costez de cette Salle vers le Iardin du Roy, est vn autre Banquet de Iupiter & de Mercure déguisez, & traittez par Philemon & Baucis sa femme, au refus des habitans d'vn Bourg de Phrygie, dont leur cabane & chaumiere, pour recompense de ce bienfait, fut changée en vn Temple, & ce Bourg & ses habitans furent à l'instant submergez.

III.  
Figure du  
Printemps.

A V fixiéme est representé le cours du Soleil en son zodiaque, assisté du Printemps & des autres saisons, avec les heures sous figures de femmes; & Phaëton au pied du Soleil qui le supplie de luy donner la conduite de son Char, afin de se faire reconnoistre pour son fils. Il y en a qui croyent que ce Tableau figure le Printemps.

IV.  
Embleme  
de l'Hyuer.

SE void au septiéme Vulcan, à qui Venus commande de forger des traits & des armes pour son fils Amour. Ce qui est pris par quelques-vns pour signifier l'Hyuer.

V.  
Vn autre  
representant  
l'Esté.

A V huitiéme & dernier est Cerés, avec quelques moissonneurs; où par cette Peinture peut bien estre representé l'Esté; si tant est que par les precedens Tableaux soient figurées les autres saisons de l'année.

Il y a encore de suite au dessus du Balcon vne grande Peinture qui contient toute la muraille, où se void vn concert de Musique d'instrumens.

Dans les dix arcades de part & d'autre de cette Salle sont encore diuers Tableaux, avec leurs bordures de stuc, cinq à chacune arcade.

## PREMIERE ARCADE.

Elle commence du costé de la Cour du Donjon, dont le premier Tableau represente Neptune.

Au second est vne figure nuë, avec des enfans qui portent des fruits, que quelques-vns estiment estre la Deesse Pomone.

Le troisiéme qui fait le haut de la voute & arcade, est vn enfant qui s'égayé dans l'air.

Au quatriéme se voyent des Naiades parmy les eaux.

Et le cinquiéme est la figure de Thetis.

## DEUXIESME ARCADE.

Le premier Tableau represente Iupiter couché, tenant vn foudre en main.

Au dessus est le second Tableau, où se void Charon accompagné d'vn autre Nautonnier.

Le troisiéme qui compose le haut de l'arcade, represente Mars.

Au quatriéme sont des vieillards assis avec vn ieune homme.

Et le cinquiéme est vne figure de Iunon.

## TROISIÉSME ARCADE.

Au premier Tableau se void le Satyre Pan.

Le second represente Comus Dieu des danfes, & des festins nocturnes, que les Anciens figuroient avec vn flambeau en main.

Au troisiéme dans le haut de l'arcade, paroît la Deesse d'Abondance.

Se void au quatriéme la figure d'Esculape, ayant sous ses pieds vn serpent autour d'vne baguette.

Et dans le cinquiéme est la Deesse Cerés couronnée d'espics, & tenant en main vne corne d'abondance.

## QUATRIÉSME ARCADE.

Hercule couché ayant sa massuë auprès de luy, compose le premier Tableau.

Au second paroît Charon, ayant à ses pieds Cerbere son chien à trois testes.

Celuy du haut de l'arcade, qui est le troisiéme Ta-

bleau, represente le Sommeil sous la figure d'un vieillard dormant.

Au quatrième sont figurez Saturne & Mercure.

Et le cinquième represente Deianire femme d'Hercule, tenant la chemise empoisonnée de cet Heros de l'Antiquité.

## CINQUIÈME ARCADE.

Au premier Tableau se void Adonis couché.

Le second represente deux vieillards qui sont couchés.

Dans le troisième, au haut de l'arcade, est un petit enfant.

Le quatrième est vne figure seule, laquelle a un coq à ses pieds, que l'on prend pour la Vigilance.

Et au cinquième se void vne représentation de Minerve.

## SIXIÈME ARCADE.

Elle commence près la cheminée du côté du grand Jardin, dont le premier Tableau represente Venus avec Cupidon.

Plus haut au second Tableau, paroît Narcisse qui se mire dans vne Fontaine.

Au troisième, qui fait le fond de l'arcade, est Iupiter sous la forme d'un Aigle qui enleue Ganymede.

Suit le quatrième, où se void la Deesse Bellone.

Et le cinquième est vne figure de Mars couché, & dormant.

## SEPTIÈME ARCADE.

Au premier Tableau est dépeinte vne Naiade parmy les eaux.

Le second represente Amphion.

Dans le troisième est un vieillard tenant un rets.

Au quatrième sont deux autres figures, l'une d'un vieillard, & l'autre d'un ieune homme, tous deux couchés sur un Lion; que l'on peut prendre pour un embleme representant l'Assurance.

Et le cinquième est Neptune appuyé sur un Dauphin.

## HVITIÈSME ARCADE.

Dans le premier Tableau est représenté Hebé Déesse de la jeunesse, laquelle tient vne coupe en main, ayant plusieurs vases auprès d'elle, ainsi figurée par les Poëtes, qui feignent que c'est elle qui verse à boire aux Dieux dans leurs festins.

Au second sont deux vieillards assis.

Le troisième est la figure de Janus tenant vn flambeau en main.

Puis au quatrième se voyent quelques Nymphes & Naiades.

Et le cinquième est Bacchus, auprès duquel est vn grand panier de raisins, & plusieurs vases.

## NEVFÈSME ARCADE.

Le premier Tableau represente Cybelle, ou la Terre, sous la figure d'une femme qui porte vn Chasteau sur sa teste.

Dans vn autre au dessus se voyent Mars & Venus.

Au troisième, qui compose le fond de l'arcade, est vne figure tenant vn flambeau en main, representant Hymen, ou Hymenée Dieu des nopces, & des mariages.

Se void en apres vn quatrième Tableau, où sont deux Cupidons couchez, & vne Nymphé toute desolée.

Le cinquième est vne figure de Saturne couché.

## DIXIÈSME ARCADE.

Au premier Tableau est représenté la Déesse Floré tenant des fleurs en main; aucuns estiment que cette peinture signifie le Printemps.

Le second est la figure de Morphée Dieu des songes, ayant le Sommeil couché auprès de luy environné de pavots.

Suit en apres au troisième Tableau vne figure de Jupiter assis dans vn Trône.

Au quatrième sont deux vieillards assis ayans auprès d'eux vn vase plein de feu, que quelques-vns pren-

nent pour vne peinture qui represente l'Hyuer.

Et le cinquième & dernier est Vulcan couché auprès de la fournaise.

Auant que finir ce Chapitre, ie m'arresteray vn peu sur le narré de deux Tableaux qui sont en haut au costé de la cheminée de cette Salle. Où en l'vn à main droite est représenté le combat d'vn homme avec vn Loup Ceruié, que l'on tient estre vne histoire veritable d'vn Gentilhomme, lequel condamné à mort pour crime, fut receu en l'offre qu'il fit de combattre cette furieuse beste qui couroit la campagne és enuironns de cette forest, & auoit desia deuoré plusieurs personnes, & causé de grands maux: ce Gentilhomme ayant eu assurance de sa grace dés aussi tost qu'il auroit garenty le pays, & tué ce dangereux animal, executa heureusement son entreprise. Or ce qui fait croire ce combat veritable, outre le commun bruit, c'est que cét homme est reuestu, non à l'antique, & d'vne maniere qui resente la fable, mais en habit tel que l'on portoit il y a enuiron cent ou six vingts ans, avec vne escouppette sous vn bras & vne épée en la main, de laquelle il tué cette monstrueuse beste.

Et ie ne sçay si ce n'est point de là qu'vn Auteur moderne ait pris occasion de vouloir faire passer vn conte fabuleux pour vne verité, qu'il décrit en cette sorte, disant; Que le grand Roy François ayant appris qu'il y auoit dans cette forest de Fontainebleau vne monstrueuse beste, qui estoit vn serpent de dix-huit pieds de long, qui se cachoit dans les rochers, & auoit défait plusieurs personnes, laquelle ne paroissoit point que quand elle n'en voyoit qu'vne seule: ce qui ayant esté rapporté au Roy, il voulut auoir le plaisir de combattre luy seul ce serpent; & que pour cét effet il auoit exprés fait fabriquer des armes complectes qui se fermoient à ressort sur les brassars, tassetes, cuissars, & habillement de teste, lesquelles, dit cét Auteur, se voyent encore à present parmy les armes du Roy: mais qu'vn

VI.  
Histoire  
memorable,  
& combat  
contre  
vn Loup  
Ceruié.

Morin en  
ses Anti-  
quitez du  
Sastinois.

Gentilhomme l'en ayant accommodé d'autres toutes couvertes de rasoirs en plusieurs endroits, ce serpent l'estant venu attaquer, & entortiller de sa queue & replis, il se trancha en pieces. Discours & narré fabuleux s'il en fut iamais mis en auant, avec aussi peu d'apparence de verité, que peu de iugement; outre qu'il n'est pas vray ce qu'il dit, que ces armes sont icy gardées pour marque de ce combat; non plus ce qu'il adiouste encore parlant de ce Lieu, que le Roy a vn Cabinet dans cette forest où sont les statuës & figures d'Alexandre le Grand, de Iules Cesar, de Demolthene, & de Ciceron, toutes au naïf, & faites de leur temps. Ce que i'ay crû estre à propos de rapporter icy, afin que la posterité ne s'arreste point en la croyance de tels discours fabuleux.

L'autre & dernier Tableau de cette Salle, est encore vn combat d'vn homme contre vn sanglier d'vne monstrueuse & furieuse grandeur, que l'on reconnoist assez n'estre qu'vne histoire à plaisir; veu que celuy qui attaque cét animal est vestu à l'antique, & plus grand que le naturel, & qu'il y a apparence auoir esté dépeinte en ce lieu, pour répondre & accompagner ce premier, & que ie crois figurer vn Hercule qui terrasse d'vn épieu le sanglier d'Erymanthe.

Sortant de cette Salle pour aller en celle des Gardes du Corps, l'on trauese vne Chambre, qui sert maintenant de passage, laquelle a esté autrefois vne des plus belles qu'il y eut point icy. Là sont encore quelques Tableaux peints à frais par le sieur Nicolo, du dessein du sieur de saint Martin: ils sont tous ornez de bordures de stuc, avec plusieurs figures de femmes grandes comme le naturel; où en ces Tableaux sont représentées quelques actions memorables d'Alexandre le Grand.

En l'vn se void comme il dompte son cheual Bucephale; en l'autre comme il se dompte luy mesme, donnant en mariage au Peintre Apelles Compaspé, vne de ses Dames plus fauories.

VII.  
Autre combat remarquable.

VIII.  
Tableaux figurans les gestes d'Alexandre.

*Iustinus  
lib. 2.*

Puis en vn autre qui est sur la cheminée, est dépeinte l'histoire de Thalestris Reyne des Amazones, qui vient trouuer Alexandre sur le grand recit qu'elle auoit appris des faits tous heroïques de ce Prince.

*Plu' arch.  
in Alexan-  
dro, &  
Quintus  
Curius lib.  
59. de rebus  
Alexan-  
dri.*

Là se void encore l'estime qu'il faisoit du Poëte Homere, lors que pour tout butin de plusieurs richesses qu'il se pouuoit promettre de toutes ses conquestes, il se contenta des œuures & poësies de ce Prince des Poëtes Grecs, lesquelles au mesme temps il renferma dans vn Cabinet ou petit coffre trouué parmy les meubles de Darius, estimé cent quatre vingts mille talens.

Restent encore en cette Chambre quelques autres Tableaux, dont les iniures du temps en ostent presque entierement la connoissance, tant ils sont gastez.

## DE LA GRANDE GALERIE, O VEST dépeint l'Odissee, ou Trauaux d'Vlisse.

### CHAPITRE IX.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. La longueur, largeur, &amp; enrichissemens de cette Galerie.</i></p> <p><i>II. Elle a esté bastie sous François I.</i></p> <p><i>III. Ses Peintures faites sous plusieurs Roys.</i></p> | <p><i>IV. Tableaux de cette Galerie, ouvrage singulier des sieurs de saint Martin, &amp; de Nicolo.</i></p> <p><i>V. Cinquante huit Tableaux, dont les suiets sont tirez du Poëte Homere.</i></p> |
|--|---|



N continuant l'ordre que i'ay proposé, & gardé iusques icy, de traiter des ouvrages de cette Maison Royale selon leur ancienneté, & non pas selon la suite qu'elles ont dans le total de ce Chasteau: il est question maintenant de parler de la grande Galerie, laquelle est bien sans contredit vne des plus rares pieces de l'Europe, tant pour la richesse de ses Pein-



tures , que des autres diuerfes choses qu'elle contient.

Et si l'on a admiré autrefois l'art & l'industrie de cét Ancien , qui sur l'escorce & l'estenduë d'vne petite noix y sceut comprendre & décrire l'Iliade d'Homere ; ou si l'on a fait aussi grand cas de cét autre ouurier , qui dressa vn nauire avec ses mats , ses antenes , ses voiles , ses gumenes , & le reste de son équipage , le tout si artistement trouuillé , qu'vne mouche à miel le couuroit facilement de ses aisles : il faut franchement aduoüer que cette Galerie merite autant & infiniment plus d'estre considerée & admirée que ces vains petits ouvrages , puisque celuy-cy est autant vtile & agreable dans sa vaste estenduë , que ceux-là sembloient inutiles pour leur petitesse.

OR la longueur de cette Galerie est de septante six toises , & la largeur de trois.

Elle est voutée en berceau , & en sa voute sont plusieurs & diuers compartimens de stuc , ensemble quantité de bordures dorées , & autres enrichissemens de relief , avec quelques figures ; le tout qui accompagne diuers Tableaux ; outre vne infinité de moresques , crottesques & arabesques.

LE corps de ce bastiment est entierement du Roy François I. lequel il edifia l'an mille cinq cens vingt-huit ; mais la pluspart des ornemens ne sont pas de luy. Il paroist qu'il a bien commencé l'ordre des compartimens de la voute iusques à près de la moitié ; ce qui se reconnoist par les Salamandres , & par les Chiffres de son nom qui s'y voyent : mais il est euident aussi que ç'a esté Henry II. son fils qui a continué le reste , ainsi qu'il se verifie par les Croissans & par ses Chiffres , & de la Duchesse de Valentinois sa fauorie. Où Charles Neufiéme y a contribué aussi quelque chose , comme il y a apparence , en ce que tout à l'extremité de cette voute & Galerie le Chiffre de son nom y paroist , sçauoir vn K.

MAIS Henry le Grand l'a merueilleusement em-

---

I.  
La longueur, largeur, & enrichissemens de cette Galerie.

---

II.  
Cette Galerie bastie sous François I.

---

III.  
Ses Pein-

tures faites  
sous plu-  
sieurs Roys.

belly , & s'en peut dire le Restaurateur , puisque l'ayant trouuée en vn estat qui menaçoit de ruine cette œuure incomparable , que les mouuemens des troubles & des guerres ciuiles auoient laissée comme à l'abandon , il a réparé ces defauts ; & de plus l'a orné d'un lambry peint avec plusieurs Camaieux , ainsi qu'il se verifie par les lettres suiuantés de son nom H. IV. D. G. F. R. Il a pareillement fait orner cette Galerie de tous les Emblemes ou Deuises qui se voyent à chacun costé des fenestres , dont ie me reserue à parler cy apres en vn Chapitre exprés , pour traitter maintenant de ses rares Tableaux , plus admirables en l'art & dans leur dessein , que dans l'apparence du colori , que les iniures du temps ont de beaucoup terni.

IV.  
Tableaux  
de cette  
Galerie ,  
ouurage  
singulier  
des sieurs  
de saint  
Martin &  
de Nicolo.

ET pour en sçauoir le prix & le merite , il suffit de dire que c'est vn des plus beaux & des plus excellens ouurages qui soient sortis du dessein du sieur de saint Martin , que le sieur Nicolo a parfaitement bien peints à frais ; contenant cinquante sept Tableaux de six pieds & demy de haut , & huit de large , avec chacun leur bordure de stuc , & plusieurs beaux & diuers ornemens dorez.

En ces Tableaux est artistement représentée l'histoire des Trauaux d'Ulisse à son retour du siege de Troye , dont le suiet est tiré de l'Odissee d'Homere : où au iugement de tous les plus intelligens en l'art de Peinture , il n'y a Tableau qui ne soit vne merueille & vn riche tresor , qui sert aussi tous les iours à plusieurs d'une escole tres-parfaite , pour rendre & sçauans & bien instruits non seulement en cet Art tous ceux qui y estudient , mais encore qui porte coup & enseigne doctement tous ceux lesquels en considerent l'histoire , & le sens moral qui s'en peut tirer.

Et si cette histoire est plus fabuleuse que veritable , ( comme plusieurs estiment ) à tout le moins est-il asseuré , que le Poëte qui l'a si parfaitement décrite , a eu intention de représenter par là les mœurs & les nobles

qualitez d'un grand Prince, & d'un Heros illustre, tel qu'il fait voir Ulysse, pour servir de patron & d'instruction à tous les autres.

I. Le premier Tableau commence à l'entrée de cette Galerie du costé du Jardin des Pins, où paroist l'embarquement de la ville de Troye par les Grecs, en suite dequoy ils remontent en leurs vaisseaux tous victorieux pour retourner en leur pays.

I.  
Cinquante  
huit Ta-  
bleaux, dont  
les sujets  
sont tirez  
du Poëte  
Homere.

II. Au second est Ulysse qui sacrifie aux Dieux, tant pour l'heureuse issue de son entreprise, que pour les invoquer de luy estre fauorables à son retour.

III. Le troisiéme represente le mauuais traitement que receut Ulysse estant embarqué avec ses compagnons, où la mer leur fut si contraire, que leur vaisseau agité des vents & des flots par Neptune, les pensa tous perdre.

IV. Ulysse descendu à terre prend la ville des Cyclopiens qu'il met au pillage, où sont tuez plusieurs de ses compagnons; qui est le sujet du quatriéme Tableau. Les autres suivent selon la description, l'ordre & les chiffres mis cy-apres.

V. L'orage de la mer ayant ietté Ulysse en la coste des Lotophages, il y enuoye quelques-uns de ses compagnons, que la douceur des fruits qu'ils y mangent charme de telle sorte, qu'ils en oublient leur patrie; mais qu'il range si bien à la raison, qu'il les contraint de retourner en ses vaisseaux.

VI. L'Isle des Cyclopes où aborde Ulysse, & où il boit en vne belle fontaine, tandis que ses gens vont à la chasse aux cheures sauvages, est l'argument du sixiéme Tableau.

VII. En celuy-cy Agamemnon arriuant en son pays en baise la terre, tout ioyeux de s'y voir heureusement de retour.

VIII. Un banquet funeste où Agamemnon est tué par Egisthe, & Cassandre par Clytemnestre, est le sujet du huitiéme Tableau.

IX. Ulysse avec quelques-uns de ses compagnons paroist au neuvième, ayant pris terre en la demeure du Geant Polyphème, pour y apprendre les mœurs, & le gouvernement de ceux du pays.

X. Icy se void comme Ulysse creue l'œil à Polyphème apres l'auoir enyuré.

XI. Ulysse avec ses compagnons trouue l'inuention de fuir la rage de Polyphème, & se sauuer de ses mains, s'estans liez sous les moutons.

XII. Polyphème dépité de ce que Ulysse, & ses gens s'estoient enfuis, les maudit, & iette vn rocher apres eux.

XIII. Ulysse s'estant rafraichy en Eolie pendant quelques iours remonte en ses vaisseaux, ayant receu d'Eolus Roy de cette contrée vne peau de bœuf, où estoient enfermez les vents.

XIV. Paroist en ce Tableau le vent Zephyre qui souffle fauorablement les vaisseaux d'Ulysse.

XV. Icy les vents continuënt leur faueur enuers Ulysse, & ses compagnons.

XVI. Les gens d'Ulysse ayans ouuert par indiscretion la peau où estoient enfermez les vents, de là s'en ensuit vne furieuse tempeste.

XVII. Ulysse à son grand regret void deux de ses compagnons mangez par le Roy des Loftrigons.

XVIII. Ulysse apres s'estre sauué du pays des Loftrigons, arriue & prend terre au pays des Æiens, qui estoit la demeure de Circé.

XIX. Quoy que les enchantemens de Circé soient grands, Ulysse toutefois sçait s'en garentir par le moyen de la racine de Molli, dont il vſe par le conseil de Mercure; qui est le suiet du dix-neuvième Tableau.

XX. Apres qu'Ulysse eut long-temps demeuré chez Circé, il prend congé d'elle, en ayant receu des boucs noirs, pour en faire boire le sang aux Esprits & Manes dans les Enfers.

XXI. Ulysse nauige & puis prend terre, d'où par le conseil

conseil de Circé il descend aux Enfers.

XXII. En ce Tableau se void comme Vlisse fait tuer des boucs noirs pour les sacrifier à Pluton.

XXIII. Apres que le Deuin Tyresias a beu du sang des boucs noirs , il conseille Vlisse ce qu'il doit faire pour son heureux retour.

XXIV. Vlisse void Hercules aux Enfers , avec lequel il s'entretient quelque temps ; & là est touché de pitié sur les tristes obiets de plusieurs choses qu'il y rencontre.

XXV. Vlisse à son retour des Enfers va reuoir Circé, & luy disant adieu , brusle chez elle à son depart le corps d'Elpenor.

XXVI. Vlisse passant le destroit de Scylle, & de Charibde , six de ses gens y sont mis à mort par de furieux Dragons ; en suite dequoy il fait rencontre des Syrenes , dont il éuite les charmes , se faisant lier au mats de son vaisseau.

XXVII. Les compagnons d'Vlisse tandis qu'il dormoit , pressez de la faim ayans dérobé les bœufs du Soleil , ils furent tous submergez , luy seul excepté.

XXVIII. Ce Tableau represente comme Vlisse ayant euité le naufrage où perirent ses compagnons , il fut ietté en l'Isle d'Ogigie , où il seiourna huit ans chez la Nympe Calipso charmé de son amour ; mais enfin à l'instance de Minerue , Iupiter enuoya Mercure faire commandement à cette Nympe de ne plus retenir davantage ce Prince Grec ; à quoy se voyant contrainte elle prend le soin de luy faire dresser vn vaisseau pour son depart.

XXIX. Apres quelque seiour qu'Vlisse eut fait chez le Roy Alcinous , il prend congé de luy , puis s'embarque pour aller à Ithaque.

XXX. Vlisse endormy est mis en son pays par les Phraciennes.

XXXI. Icy paroist Minerue , qui assure Vlisse qu'il est arriué en sa Patrie , en reconnoissance dequoy il en baise la terre.

XXXII. Se void encore icy Minerue, qui apparoit derechef à ce Prince Grec, mais sous la forme de son fils Telemachus.

XXXIII. Vlisse ayant sceu l'affection de son Porcher Eumée, se donne enfin à connoistre à luy.

XXXIV. Le suiet du trente quatrième Tableau, est comme Vlisse reuestu en gueux accompagné d'Eumée son Porcher, s'achemine en son logis, où il est reconnu par son Chien Argus.

XXXV. Vlisse estant à la porte de sa maison y reçoit l'aumosne d'une seruante.

XXXVI. L'on void en ce trente sixième Tableau comme Vlisse est traité en gueux par ceux qui recherchoient sa femme Penelope.

XXXVII. Vn certain gueux nommé Irus s'estant voulu ioier à Vlisse deuant sa maison, est par luy terrassé, & chastié comme il meritoit.

XXXVIII. Paroist en ce Tableau Minerue, qui donne conseil à Vlisse de bander l'arc que sa femme Penelope deuoit presenter à ceux qui la recherchoient.

XXXIX. L'adresse d'Vlisse se fait icy assez connoistre, tirant avec vne grande iustesse au trauers de certaines boucles que l'on auoit exprés plantées.

XL. Ce Tableau represente comme Vlisse se donne à connoistre à ceux qui recherchoient Penelope sa femme, & au mesme temps perce d'un trait de son arc Antinous banquetant.

XLI. Vlisse apres s'estre fait armer estant accompagné de Telemachus, Eumée & Philexius, fait vne iuste vengeance de ceux qui auoient recherché sa femme.

XLII. Il ne paroist en ce Tableau qu'une iuste punition; d'un costé les poursuiuans de Penelope qu'Vlisse auoit tuez; & de l'autre les seruantes de cette sienne femme, lesquelles sont toutes éplorées attendans le chastiment qu'il en vouloit faire, pour l'auoir voulu ruiner sous pretexte de la seruir.

XLIII. L'on void icy Ulysse qui se lave les mains; apres avoir fait pendre douze seruanes de sa femme.

XLIV. Le Peintre n'a rien obmis de tout ce qui se devoit en ce Tableau, pour y faire paroistre comme Euryclee nourrisse d'Ulysse vient donner avertissement à Penelope du retour de ce Prince; ce qui oblige aussi tost ses domestiques à luy venir baiser les mains, & le reconnoistre.

XLV. Minerue témoigne en ce Tableau le soin qu'elle prend d'Ulysse, l'ornant & l'embellissant pour le rendre agreable à sa femme.

XLVI. On remarque en celui-cy les caresses & embrassemens de Penelope envers son mary.

XLVII. Paroissent icy Ulysse & Penelope, que leurs domestiques conduisent allans coucher.

XLVIII. Estans couchez, Ulysse raconte ses aventures à Penelope.

XLIX. L'on reconnoist en ce Tableau les inquietudes & apprehensions qu'a Penelope si Ulysse est son mary.

L. Minerue vient releuer de doute Penelope, & l'asseurer qu'Ulysse est tel qu'il se dit.

LI. Vne grande nuée de la part de Minerue enveloppe Ulysse allant visiter son pere Laërtes, où ce Prince ne va pas seul, mais est accompagné de son fils Telemachus, d'Eumée & Philexius.

LII. Tandis qu'Ulysse va trouver son pere en son Jardin, il se décharge de ses armes qu'il donne à Eumée, & l'enuoie deuant preparer le dîner.

LIII. Se void icy d'une part les caresses que fait Ulysse à son pere; & de l'autre comme ils s'entretiennent de quelques fruits particuliers de ce Jardin.

LIV. Si tost que les parens d'Ulysse apprennent son retour, ils le viennent saluer au logis de son pere.

LV. Ulysse ayant tué ceux qui recherchoient Penelope, icy l'on met leurs corps en terre.

LVI. A l'occasion de la mort des poursuivans de Pe-

nelope, ceux d'Ithaque se fousleuent, & viennent les armes en main attaquer Vlisse en la maison de son pere.

LVII. Les mutinez contre Vlisse s'appaisent, voyans le secours & l'assistance qu'il a de Minerue & de Iupiter.

LVIII. Enfin en ce dernier Tableau, apres tant de trauerfes, Vlisse est reconnu Prince d'Ithaque, & ses fuiets pacifiez & humiliez luy viennent rendre hommage.

Voila pour ce qui est des principaux Tableaux de cette grande Galerie. Les deux autres Chapitres sui-uans fourniront le reste de ses ornemens, & enrichifsemens.

DE QUELQUES TABLEAUX QUI  
sont à la vouite de la grande Galerie, & particulie-  
rement de ceux où se void la reddition des Villes du  
Hayre de Grace, & d'Amiens.

#### C H A P I T R E X.

- |  |   |
|--|---|
| <p>I. <i>Quatorze grands compartimens composent la vouite de cette Galerie, avec diuers ornemens.</i></p> <p>II. <i>Le banquet des Dieux &amp; des Deesses icy representé.</i></p> | <p>III. <i>Les Anglois rendent le Hayre à Charles IX.</i></p> <p>IV. <i>Table de marbre contenant le narre de la prise &amp; reprise dudit Hayre.</i></p> <p>V. <i>Henry le Grand reprend Amiens.</i></p> |
|--|---|

I.  
Quatorze  
grands cõ  
partimens  
composent  
la vouite de  
cette Ga-  
lerie, avec  
diuers or-  
nemens.



A vouite de cette Galerie est composée de quatorze grands compartimens de stuc; dans lesquels, comme il a esté desia remarqué cy-dessus, sont plusieurs Tableaux avec leurs bordures, & autres ornemens: le tout en si grand nombre, & qui representent tant de diuers fuiets & fictions des Anciens, qu'il seroit difficile d'en faire la description, à moins que d'y



employer vn long temps. C'est pourquoy i'ay crû qu'il suffiroit , & seroit plus à propos d'en remarquer seulement les plus rares , & principaux.

Le premier entre autres considerable , se void au milieu de cette Galerie au bas de la voute , lequel est du sieur de saint Martin , comme aussi les deux autres suiuaus.

LA est representé le banquet des Dieux & des Deesses , qui est vn fort grand Tableau , & vne piece tres-rare.

---

II.  
Le banquet  
des Dieux,  
& des De-  
esses, icy re-  
presenté.

Au second peint dans le haut de la voute , est vne danse des Deesses.

Et le troisiéme represente le mont de Parnasse avec Apollon , & les neuf Muses : tous de pareille grandeur que le premier , & qui est à l'opposite de celuy-là.

Il y a de plus à l'entrée de la porte , & de mesme costé deux autres Tableaux , qui sont Flora & Cerés : & tout au bas de cette Galerie de part & d'autre de la cheminée , se voyent encore Bacchus & Saturne , de mesme dessein que les precedens ; & que quelques-vns estiment représenter les quatre Saisons de l'année.

MAIS ce qu'il y a outre ceux-cy de remarquable , est le Tableau qui est au fond sur l'entrée de la porte , où se void la reddition de la ville du Hayre de Grace par les Anglois au Roy Charles IX. & là paroist ce Prince en son Thrône , & les habitans à ses pieds , qui avec de grandes submissions luy en presentent les clefs. Cét ouurage est pareillement du sieur de saint Martin. Au bas il y a vne table de marbre noir soustenuë de deux grandes figures de relief , où en lettres d'or sont gravées les paroles suiuautes , qui rancontent le suiet de ce Tableau.

---

III.  
Les An-  
glois ren-  
dent le Ha-  
yre à Chat-  
les IX.

D. O. M.

*Cum per occasionem civilium armorum & ob impu-  
berem Principis etatem , quibus tota ferè Gallia exar-  
serat , Elizabetha Anglorum Regina , Portum oppi-*

P iij

---

IV.  
Table de  
marbre cõ-  
tenant le  
arré de la

prise, &  
reddition  
dudit Ha-  
vre.

*dúmque Gratia, quod est ad ostium Sequana positum, natura, mániqúe munitissimum, insigni fraude occupasset, firmissimóque presidio teneret; Auspiciis Caroli Noni Christianissimi Regis, consilióque & prudentia singulari Catharina Matris Regina, paucis diebus oppugnari, summa vi cœptum, deditioe receptum est. Anno M. D. LXIII.*

Voicy la traduction de cét écrit.

Elisabeth Reyne d'Angleterre sur l'occasion des guerres ciuiles, qui auoient presque tout embrasé la France, & à raison du bas aage de son Prince, s'estant emparée par vne insigne fraude, du Port & de la Ville du Havre de Grace à l'emboucheure de la riuere de Seine, laquelle est tres-bien fortifiée par la nature du lieu, & par l'art, où elle tenoit vne puissante garnison; enfin par les heureux Auspices du Roy tres-Chrestien Charles IX. & par le conseil & singuliere prudence de la Reyne Catherine sa mere, cette place vigoureusement combatuë peu de iours apres a esté prise, & renduë, l'an mille cinq cens soixante trois.

V.  
Henry le  
Grand re-  
prend A-  
miens.

A l'autre bout de cette Galerie est encore vn Tableau de pareille grandeur que le precedent, qui est du feu sieur du Bois, dans lequel est representé Henry le Grand à cheual, & le siege & la reddition de la Ville d'Amiens en son obeyssance; où il fit paroistre que si l'Espagnol par surprise s'estoit emparé de cette Ville, il l'en auoit sceu chasser par sa valeur & son courage, laissant la honte à ses ennemis de n'auoir pû conferuer cette Place, & acquerant par ce moyen vn trophée immortel, d'auoir dompté & mis à la raison cette superbe Nation: ce qui a donné suiet à vn' excellent Poëte, de faire ces vers à la memoire de cét illustre Monarque.

Le sieur  
Bertaud.

*Si iamais quelque Prince habitant icy bas  
Merita que son peuple adorast sa vaillance,  
C'est le Roy si fameux, & si craint és combats,  
Que les Cieux ont donné pour Monarque à la France.  
Nul ne peut sans merueille entendre avec quel heur,*

*De ses ſuiets captifs la chaîne il a coupée,  
Et par combien d'effets de prudente valeur,  
Ses mains ont obligé ſon Sceptre à ſon épée.*

*La gloire des lauriers qui luy ceignent le front  
S'eſleuoit bien deſia iuſques aux voutes celeſtes,  
Et ſembloit que du monde éclairant tout le rond,  
Rien ne pût augmenter le luſtre de ſes geſtes.  
Mais plus clair que iamais il reluit aujourdhuy,  
D'auoir repris par force, & remis en franchise:  
Cette ville imprenable à tout autre qu'à luy,  
Que le fier Eſpagnol nous raut par ſurpriſe.*

DES EMBLEMES, OV DEUISES, QUI  
ſont en ladite grande Galerie.

CHAPITRE XI.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. Le preſent Chapitre eſt<br/>vne continuation des mer-<br/>ueilles de la grande Ga-<br/>lerie.</i></p> <p><i>II. Emblemes au nombre<br/>de 85.</i></p> <p><i>III. Marque de generoſité,</i></p> | <p><i>que de pardonner à plus<br/>foible que ſoy.</i></p> <p><i>IV. La vigilance tutrice des<br/>Royaumes.</i></p> <p><i>V. Le peché traifne apres ſoy<br/>le repentir.</i></p> <p><i>VI. Symbole de la Fidelité.</i></p> |
|---|---|



OMME les fleues & les ruiſſeaux ſortent du ſein de la mer, ainſi que de leur ſource & de leur origine, pour faire paroître les merueilles de ce vaſte Element par la communication & l'abondance de ſes eaux: de meſme ce Chapitre, & le precedent ſortent des diuerſes raretez de cette grande Galerie, comme d'un Ocean & profond, & fertile, dont les richesses à peine peuuent eſtre exprimées. Oū apres celles que i'ay deſia fait voir, il faut maintenant parler des autres qui reſtent, leſquelles ſont diuers Emblemes, ou Deuiſes, au nom-

*Omnia flumina in-  
trant in mare,  
& mare non redun-  
dat. Ad lo-  
cum unde  
exiunt flu-  
mina reuer-  
tuntur, et  
iterū ſuunt.  
Eccleſia-  
ſta cap. i.  
verſ. 1.*

I.  
Le preſent  
Chapitre

est vne continuation des merueilles de la grande Galerie.

bre de quatre-vingts cinq, que ie rapporteray icy comme elles sont dépeintes, & qu'elles se suiuent en ladite Galerie, à commencer à l'entrée de la porte du costé de la Cour du Cheual blanc.

I. Vn Cupidon assis au milieu d'une fontaine environné de flammes, avec ces mots : *Nostros non delet ignes.*

II. Vne femme en posture de marcher ayant vn casque en teste, & portant à chaque bras vne colonne, avec cette inscription : *Nusquam meta meis.*

III. Vne femme reuestuë d'une belle robe, estant droite, & portant sur sa teste vn vase tout percé, d'où l'eau découle ; & là se lisent ces paroles : *Vero finis non nullus amori.*

IV. Vn petit Amour assis sur vn rocher, tenant de la main droite des éponges, s'efforçant d'épuiser vne fontaine, & de l'autre main pressurant ces éponges, où sont ces deux mots : *Labor irritus.*

II.  
Emblemes  
au nombre  
de 85.

V. Vne fille ayant vn voile de nauire attaché par vn bout à sa teste, & l'autre à ses pieds, portant sous vn bras vn fagot de branches d'oliue, & de palmes, & autant à ses pieds, avec cette Deuise : *Et pacem ☉ prelia curo.*

VI. Vn Cupidon mettant deux flambeaux ardents en vne fontaine, s'efforçant de les esteindre, mais ne peut ; où sont écrites ces paroles : *Meus haud extinguitur ignis.*

VII. Vn autre Cupidon ayant vn pied sur vn rocher, & de sa main droite écrasant vn Scorpion sur son genouil blessé. Là se lisent ces deux mots : *Mors ☿ vita.*

VIII. Vn ieune homme tout nud couché sur vn rocher au bord de la mer, ayant vn Dauphin à son costé, tous deux comme morts, avec telle Deuise : *Tales in amore beati.*

IX. Vn Cupidon assis sur vn coq, avec tel dicton : *Nihil Amore vigilantius.*

X. Deux flammes fort lumineuses dans des nuées au dessus d'une mer. Au bas est cette inscription : *Splendent feliciter ambo.*

XI.

XI. Les trois testes de Gerion , sur lesquelles est appuyée la massüë d'Hercules , où au dessus sont trois estoilles , avec ces paroles : *Virtute & numine fretus.*

XII. Vne Tortuë qui chemine vers vn terme , où se voyent ces mots : *Tandem perueniam.*

XIII. Vn Soleil avec vn globe au bas , enuironné de lumiere & de nuage , dont telle est l'inscription : *Sic lumen ad umbra.*

XIV. Vn bras sortant d'une nuée , qui tient vn ioug enuironné de fleurs de Lys , estant au dessus de plusieurs montagnes ; où se lisent ces paroles : *iuga sub iuga mittet.*

XV. Cupidon allumant vn flambeau aux rayons du Soleil avec vn miroir ardent , & de ce brandon en allume des branchages qui sont sur vn Autel ; avec ces mots : *Proprios sibi iurcitat ignes.*

XVI. Vn petit Dieu d'Amour posé sur vn piedestal , tenant vn flambeau de la main gauche , & de la droite vne couronne de laurier ; où se void ce dicton : *Firmo nihil obstat amori.*

XVII. Vne Cypris assise sur vne roche , tenant à sa main droite vne branche de laurier , de la gauche vne branche de myrthe , deux pigeons à ses pieds , & vne estoille au dessus de sa teste ; avec cét écrit : *Virtutem atque astra sequetur.*

XVIII. Vn ieune homme qui se brûle sur vn bucher , & vne fille qui semble se ietter dans ce mesme feu ; dont telle est l'inscription : *Castus trahit ignis in ignes.*

XIX. Vne fille tenant vne branche d'oliuier de la main gauche , & de la droite soustenant vn pillier , avec cette Deuise : *Pax lapsa reponit.*

XX. Vne Vierge qui brûle sur vn bucher , avec des vases & des branches de rosier , au dessus duquel est vne Aigle qui fond sur ce bucher pour y

Q

brûler aussi ; où se voyent ces paroles : *Amor morte fortior.*

XXI. Vne Pallas son casque en teste , laquelle est blessée au cœur d'une flèche que l'Amour luy a tiré ; le dicton est tel : *Nec virtus amore peccat.*

XXII. Vn Capitaine qui tient de la main gauche vn rameau de laurier , duquel il ombrage des soldats qui sont à ses pieds , & a l'autre main estenduë ; dont l'inscription porte ces mots : *Qua vicit victos protegit ille manus.*

XXIII. Vn Hercule qui tient sa massuë , & foule aux pieds vne Fortune , auprès de laquelle paroist rompu son voile & sa rouë ; & pour dicton porte ces paroles : *Sortem virtute subegit.*

XXIV. L'Amour enchainé par vn pied à vne roche , & vn Soleil qui rayonne sur luy ; où sont ces mots : *Tua lumina mea sola fata.*

XXV. Vne femme qui tient de la main droite vne branche de laurier , & de l'autre vne branche de cyprès ; ayant cette inscription : *Victoriam mors vel honesta.*

XXVI. Vn Cupidon qui tient vne montre de quadran , avec cét écrit : *Solus Amor meas metitur horas.*

XXVII. Vne plante appelée Amaranthe , laquelle est fleurie ; & au bas se lisent ces paroles : *Nunquam marcescere videbor.*

XXVIII. Vn rosier fleury , & ces mots : *Crescit flos, gaudia crescunt.*

XXIX. Cupidon assis sur vn aix , qui flotte sur la mer agitée de vents , & de tempeste : dont le dicton est exprimé en ces termes : *Ingenio servata procellis.*

XXX. La fleur appelée Eliotrope , qui d'un costé est regardée du Soleil , & de l'autre est environnée d'une

nuit où paroist la Lune , avec cette inscription : *Obsequium nihil impedit umbra.*

XXXI. Vn Palmier , au sommet duquel sont des carquois , où se void cét emistiche : *Pondera vincit Amoris.*

XXXII. Vn Lion qui tient vn Lievre entre ses pattes , dont il semble se iouïer , & ces paroles : *Pulchrum ignouisse minori.*

XXXIII. Vne grenade sur vne couronne de laurier , & tels mots : *Vero quis finis amori.*

XXXIV. Vn Autel sur lequel sont des branches de laurier , & plus bas cette inscription : *Hæc homines placatque Deos.*

XXXV. Vn oiseau de Paradis volant , où sont écrites ces paroles : *Quæ sunt terrena recuso.*

XXXVI. Vn Amour debout , à demy caché dans des lauriers , tenant vn arc en sa main droite , & vn brandon à sa gauche , où se lit ce mot : *Latet atque videtur.*

XXXVII. Vn Aigle qui regarde fixement le Soleil , avec cette inscription : *Vlterius sperare nefas.*

XXXVIII. Vn Amour qui tient vn casque aillé , où se lisent ces paroles : *Amor addit fortibus alas.*

XXXIX. Vne couronne à fleurs de Lys , laquelle est toute enuironnée d'yeux , avec cette inscription : *Servat vigilantia regna.*

XL. Vn globe du monde parfemé d'étoilles , où se voyent les deux Poles , Arctique & Antarctique , ayant au bas ces mots : *Subdet utrumque polum.*

XLI. Vn Myrthe entouré de Lys , & ce dicton : *Viret inter lilia myrthus.*

XLII. Vne Syrene qu'un Roy lie par les bras ; & sont écrits ces mots : *Venit sub vincula Protheus.*

XLIII. Vne colombe de trophée , où au milieu sont attachées des armes , & au sommet vne trompette , & vn liure , là où se lit cette inscription : *His fama hysce.*

---

III.

Marque de generosité, que de pardonner à plus foible que soy.

---

IV.

La vigilance tutrice des Royaumes.

XLIV. Vn ieune garçon aillé , sur lequel l'Amour frappe d'un baston , où est cét écrit : *Vitavit fulmen , non vitat Amorem.*

XLV. Vne chemise estenduë sur vn Autel , sur laquelle vn Cupidon met vn flambeau d'une main , & verse de l'eau de l'autre , avec ces paroles : *Innocuo non uritur igne.*

XLVI. Vn ieune homme habillé en chasseur , qui tient vne couronne de laurier au dessus d'un diamant posé sur vn petit piedestal , & telle inscription : *Castis castus amor.*

XLVII. Plusieurs vapeurs qui s'esleuent vn peu de terre , au dessus est vn Soleil , & plus bas ces mots : *Phæbo radiante facessent.*

XLVIII. Vn Amour dans vn globe celeste , tenant son arc prest à décocher , où est tel écrit : *Primumque tenemus amorem.*

XLIX. Cupidon qui éprouve vne piece de monnoye sur vne pierre de touche , & là sont ces mots : *Examina nulla veretur.*

L. Vne femme qui tient vn rosier dans vn vase , & cét écrit : *Mea clauditur hac spes.*

LI. Vn Soleil qui darde ses rayons dans vn Croissant , avec tels mots : *Mox toto radiabit in orbe.*

V.  
Le peché  
traîne  
apres soy le  
repentir.

LII. Vn Cupidon qui fouille dans vne ruche de mouches , lesquelles viennent aussi tost le picquer , tel est le dicton : *Comitantiur furta dolores.*

LIII. Vn réchaud plein de charbons ardents que les vents soufflent , avec cette inscription : *Agitatus crejco.*

LIV. L'Amour dans vn batteau où il rame , & vn Soleil au dessus de luy , où se lit cét écrit : *In splendore tuo labor & quies.*

LV. Vne vigne entrelassée d'un laurier , dont tel est le mot : *Casus hærebit in omnes.*

LVI. Vn Cupidon au pied d'un rocher environné d'un Serpent qui mord sa queue , & vn Soleil au



dessus , où est cette inscription : *Nec cæcus nec vagus ardor.*

L VII. Vne lame entrelassée d'une branche de laurier, & deux couronnes au bout , & ces paroles : *Suam fert utraque laudem.*

L VIII. Vn Amour qui tient des roses , au dessus duquel est vn vent qui souffle , où à costé est vn Caméléon ; tel est le mot : *Hunc ventus , sed me spes fouet.*

L IX. Vn Cupidon qui tient vn vase plein de feu, & vn Soleil au dessus , avec cét écrit : *Puro ardet & uno.*

L X. Vn Amour qui crible des plumes , & deux mains entrelassées en alliance dans ce crible, où est cette inscription : *Nunquam labitur ista fides.*

V I.  
Symbole  
de la Fide-  
lité.

L XI. Vn arbrisseau qui est crû au trauers d'une muraille, avec tel écrit : *Perrumpit obstacula lentè.*

L XII. Vn Cupidon qui amasse vn cœur parmy des diamans & des perles , où sont ces paroles : *Preciosus illis.*

L XIII. Vn Amour tout de bout , les deux pieds sur vne tortuë , & tient vn flambeau renuersé , avec cette inscription : *Tutum secreta filere.*

L XIV. Vn laurier enuironné d'un dragon , & telles paroles : *Vigilantia regna tuetur.*

L XV. Vn corcelet d'armes , du haut duquel sortent deux branches d'oliuier , où est cét écrit : *Pax floret ab armis.*

L X V I. Vne ruche , au haut de laquelle est en rond vn essain de mouches à miel , & leur Roy au milieu , & ces mots : *Plebis amor Regis custodia.*

L XVII. Vn laurier d'où pend vne horloge , & telle inscription : *Amat victoria curam.*

L XVIII. Vne main qui sort d'une nuée , laquelle tient vn cœur couronné , & de l'autre costé vne main estenduë , au bas de laquelle , est vne mer , & ces paroles : *Cor Regis in manu Dei est.*

LXIX. Vn Amour qui portait , & tel écrit : *Periturum non scripsit amorem.*

LXX. Vne Lamie qui tient vn rameau en vne patte, elle est dépeinte à visage de femme , & derriere de Lion; tel est l'écrit : *Arcani custodia fida.*

LXXI. Vn champ chargé de casques & de picques , & telle inscription : *Dabit Deus iis quoque finem.*

LXXII. Vn Aigle fort proche du Soleil , avec ces mots : *Mens ardua tendit in astra.*

LXXIII. Vne Salamandre dans vn feu , & ces paroles : *Mihi dulcis amor.*

LXXIV. Vne queuë de Paon, au costé de laquelle est vn Caducée , & de l'autre costé deux flustes , avec cet emistiche : *Eloquium tot lumina claudet.*

LXXV. Vn Eliotrope épanouy , sur lequel rayonne vn Soleil, avec ce mot : *Mihi oritur Sol.*

LXXVI. Vne fléche qui tasche de passer au trauiers d'vne pierre , & ces paroles : *Non frangunt obstacula vires.*

LXXVII. Vne fléche ardente haute éleuée en l'air , & telle inscription : *Nulla altius ardet.*

LXXVIII. Vne fille assise sur vne pierre , & laquelle tient en la main droite vne palme enuironnée de lys , & en la gauche vn casque , avec ces mots : *Manet victoria constans.*

LXXIX. Vn Amour qui tient deux cœurs liez ensemble, où se lit cet écrit : *Animos alligat aquos.*

LXXX. Vn homme armé parmy plusieurs armes , lequel a vn coq au dessus de sa teste , & tient de la main gauche vne boule au dessus d'vn bassin , avec ces paroles : *Decus & tutamen.*

LXXXI. Deux Cupidons , au haut desquels est vn Soleil , où l'vn de ces Amours tenant vn miroir ardent brûle son compagnon , dont tel est le symbole : *Innocuos hinc eligit ignes.*

LXXXII. Deux Amours qui se tiennent d'vne main,

& de l'autre tiennent des lys ; avec cette inscription : *Hoc fœdere lilia florent.*

LXXXIII. Vn homme couronné de laurier , qui tient vn flambeau à chaque main , lesquels sont environnez de feuillages , qu'il allume en vn vase plein de feu ; & là sont ces mots : *His sunt perennes.*

LXXXIV. Deux femmes, dont l'une foule aux pieds vne corne d'abondance , & semble dédaigner & reietter vn portrait que l'autre luy presente, où est cét écrit : *Nec Amor nec fallit imago.*

LXXXV. Vne femme aîlée , qui tient deux trompettes en ses mains , & laquelle a ses deux pieds sur vne Sphere ; avec cette inscription : *Ortus occasibusque æquat.*

DU PAVILLON ET DEPARTEMENT,  
dit des Poësies , où sont dépeints la vie , &  
les Trauaux d'Hercule.

CHAPITRE XII.

- |   |  |
|---|--|
| <p>I. Ce Pavillon est le logement des Reynes Meres, basty sous François I.</p> <p>II. Ourage sous Henry II.</p> <p>III. Ornaments faits sous divers Roys.</p> <p>IV. Vingt-sept Tableaux du</p> | <p>dessein du sieur du Breuil.</p> <p>V. Portrait excellent de Madame la Duchesse de Beaufort.</p> <p>VI. Ancienne Salle du Conseil.</p> |
|---|--|



OMBIEN que ce Pavillon , quant à son edifice , soit des derniers ouvrages qui se voyent icy du grand Roy François , il n'en est pas moins parfait , ny moins excellent ; & peut-on bien dire que c'est vn des plus beaux , & accomplis qu'il y ayt point : aussi est-il ordinairement destiné pour le logement des Reynes Meres.

<sup>i</sup>  
Ce Pavillon est le logement des Reynes Meres, basty sous François I.

J'ay remarqué cy-deuant comme Charles IX. a fait reueſtir de belle pierre de taille tout le corps du baſtiment qui tient à ce Pauillon , lequel n'eſtoit auparauant que de moillon. Tout ce departement eſt compoſé de trois eſtages , qui ſont fort commodes & logeables. Celuy d'en bas eſt pour des Seigneurs ſuiuans la Cour. Celuy du milieu eſt le propre logement des Reynes , qui conſiſte en pluſieurs Salles , Chambres , Antichambres , & Cabinets , que l'on trauerſe de ſuite , premier que d'entrer en la principale. Et le troiſième & dernier eſtage ſert pour les Dames d'honneur & d'attour , & pour les filles & femmes de ſa Maieſté.

Ce departement porte le nom des Poëſſes , parce que François I. y en auoit fait conſtruire à la mode d'Allemagne , pour échauffer ce grand corps de baſtiment , leſquelles en ont eſté oſtées depuis.

II.  
Ouurage  
ſous Hen-  
ry II.

OR la principale Chambre eſt tres-belle & grande , laquelle Henry II. a fait embellir d'un riche platfond , où ſont les Chiffres de ce Roy & ſa Deuiſe , avec ceux de Diane de Valentinois , & autour eſt vn lambry tout de meſme ordre.

La Cheminée eſt de marbre blanc , avec diuerſes baſſes tailles de meſme matiere , & vn grand Tableau au dedans , figurant Mars & Venus. Ce Tableau eſt du ſieur du Breüil.

A coſté de cette Chambre il y a vn Cabinet orné tout de meſme , d'un beau lambry , & d'un platfond doré ; où ſur la Cheminée ſe void le Palais du Louure en Perſpectiue.

En l'eſtage au deſſus de ladite Chambre , il y en a encore deux autres belles & grandes , enrichies & ornées de figures de relief de ſtuc , leſquelles ſont au deſſous du platfond , & entre leſquelles ſe voyent les Chiffres & les Deuiſes de François I. de Charles IX. de Henry le Grand , & de la Duchefſe de Beaufort : ce qui fait iuger que ces ornemens ont eſté commencez par les Roys François , & Charles , & continuez & acheuez par le feu Roy.

III.  
Ornemens  
faits ſous  
diuers  
Roys.

Quant

Quant au lambry de la premiere Chambre , les Salamandres donnent à connoistre de qui il est : mais pour ce qui est des Peintures & Tableaux , ils sont tous du regne de Henry le Grand ; dans lesquels sont representez en ces deux Chambres, & en nombre de vingt-sept, la vie & quelques faits heroïques , ou trauaux d'Hercule , dont il y en a vne partie au nombre de quatorzé en la Chambre qui regarde sur la Cour de la Fontaine, & les autres en la Chambre ioignante , qui a veuë sur la Cour du Cheual blanc.

J'auois proposé de me contenter de cette generale description de ces Tableaux , mais attendu qu'il y en a de difficile explication , & qui ne se peuuent bien connoistre que par ceux qui sont versez en la Mythologie , j'ay esté conseillé d'en faire vne narration particuliere.

I. Le premier doncques où se commence l'histoire, est en la Chambre sur la Cour de la Fontaine , & du mesme costé, où se void la naissance d'Hercule.

II. Au second de suite est representé comme son pere Iupiter luy fait ietter tout ce qu'il auoit de mortel.

III. Dans le troisiéme paroist Hercules qui dés son berceau estouffe les Serpens : les nombres suiuan de clareront l'ordre, & l'entresuite des autres Tableaux.

IV. Se void ce ieune Heros que l'on dresse à bien tirer de l'arc.

V. Mercure presente icy à Hercules, & luy fait don de son épée ; & Minerue luy fait offre de son bouclier & de ses armes.

VI. Suit en apres comme il deliure Hesione d'vne Baleine qui la vouloit deuorer.

VII. Le combat qu'il eut avec le Geant Antée.

VIII. Icy il se iouë des Pygmées, & les emporte.

IX. L'on void en celuy-cy le combat entre luy & Archeloy, representé sous la forme d'vn Serpent.

X. Comme il terrasse encore le mesme, qui auoit pris la figure d'vn Taureau.

---

IV.  
Vingt-sept  
Tableaux  
du dessein  
du sieur du  
Breuil.

XI. Icy est son mariage avec Deianire , apres auoir ainsi vaincu Archeloy's son riu'al.

XII. Ce Tableau represente comme plusieurs viennent se conioiür avec luy de l'honneur de ses victoires.

XIII. Se remarque icy comme puisant de l'eau hors de son vaisseau il fut arresté par des Naiades , & Nymphes des eaux.

XIV. Celuy-cy est le mesme suiet du precedent. Tous lesquels Tableaux à fresque sont du dessein du sieur du Breüil Peintre fort fameux , dont le quatriéme est peint de sa propre main.

V.  
Portrait  
excellent  
de Madame  
la Duchesse  
de Beaufort.

OV'TRE ceux-cy il y en a encore vn tres-beau & excellent dans le manteau de la cheminée entre deux grandes figures de relief , lequel est du feu sieur du Bois , & represente le portrait au naif de Madame Gabrielle Deütré Duchesse de Beaufort , sous la figure d'une Diane.

Dans l'autre Chambre ioignante celle-cy , est la suite de l'histoire & trauaux de cét illustre Heros de l'Antiquité , compris en treize autres Tableaux , de mesme ordre que les precedens ; & sont ces derniers du sieur Roger Peintre encore renommé.

I. Au premier desquels posé sur la cheminée , est la suite de ladite histoire d'Hercule , où il se void avec Deianire sa femme comme ils banquettent ensemble.

II. Paroist en apres le mesme , qui tenant son arc tire sur le Centaure Nesse.

III. Icy le Centaure rauissant Deianire est blessé à mort par Hercule.

IV. Ce Centaure donne sa chemise à Deianire pour la faire vestir à Hercule , luy faisant entendre que des lors qu'il l'auroit mise iamais il n'en aimeroit point d'autre.

V. Deianire porte cette chemise empoisonnée à Hercule.

VI. Icy il vest cette chemise.

VII. L'ayant reuestuë l'on void comme enuenimé & empoisonné, la voulant oster, il ne peut sans tout se déchirer le corps; ce qui le trauaille en desespéré.

VIII. Il paroist en ce Tableau sur vn bucher ardent, où d'homme mortel, il est fait par ce moyen immortel.

IX. Celuy-cy represente comme il tuë le Serpent qui gardoit les pommes d'or des Hesperides.

X. L'on le void en apres comme il tire Cerbere des Enfers.

XI. Puis comme il en retire encore Proserpine.

XII. Il surprend icy vn Satyre qui le croyoit estre Deianire.

XIII. Le chastiment qu'il fait de ce Satyre, amoureux de sa Deianire.

Où premier que finir ce departement, il ne faut pas oublier de parler de la Salle basse qui est au dessous de la terrasse, par laquelle l'on entre en la grande Galerie, puis qu'elle fait partie de ce Pauillon, & departement. Elle ne sert plus maintenant que de passage pour entrer de la Cour de la Fontaine au Jardin des Pins. L'on l'appelloit autrefois la Salle du Conseil, parce que c'estoit là où la Cour estant icy, l'on le tenoit pour les parties. Ce qui reste de sa beauté fait bien paroistre qu'elle a esté en grande consideration, estant composée de vingt colomnes canelées avec leurs bases & chapiteaux; le tout qui porte les arcades, & cintres de ladite terrasse, laquelle est par parquets: ouurage des mieux entendus qui se voyent point pour de la grefferie. Là est vn lambry avec les Chiffres & Deuise de François I. Mais ce qui s'y voyoit de plus remarquable, c'estoient plusieurs Tableaux à frais, les vns du sieur Rouffe, & les autres du sieur de saint Martin; ensemble leurs bordures de stuc, & quelques figures de relief qui seruoient d'ornemens, que les iniures du temps ont presque entierement ruinées.

Tout ioignant cette Salle il y en a vne autre qui sert

VI.  
Salle an-  
cienne du  
Conseil.

de magazin , où sont quelques figures antiques de relief, & de basse taille , les vnes de marbre, & les autres de bronze.

DU PAVILLON, ET CABINET DES  
Peintures , & Tableaux particuliers de  
ce Chasteau.

CHAPITRE XIII.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Le merite &amp; l'estime de l'Art de Peinture.</i></p> <p><i>II. Deux Tableaux anciens, l'un achepté quarante huit mille escus , &amp; l'autre soixante mille.</i></p> <p><i>III. Ce Pavillon basti sous Charles IX.</i></p> <p><i>IV. Ouvrage de Michel Ange.</i></p> <p><i>V. Plusieurs Tableaux de Raphaël d'Urbain.</i></p> <p><i>VI. Autres ouvrages de Leonard da Vinci.</i></p> | <p><i>VII. Autres d'André del Sart.</i></p> <p><i>VIII. Oeuvres des sieurs Rousse , &amp; de saint Martin.</i></p> <p><i>IX. Tableaux de Petro Perugino , de frere Sebastien del Piombe , &amp; du Bordonnno.</i></p> <p><i>X. Autres du Tissian , du Pontorno , de Hierome de Bresse , de Bartelemy Venitien , de Vignole , de Messere Nicolo , &amp; de lanet.</i></p> |
|---|--|



EV X qui pour releuer le merite de la Peinture ont dit , que c'estoit vn exercice autant illustre & noble qu'il est agreable, n'ont pas mal rencontré , puisque cét Art imitant Dieu & la nature , approche de si prés la ressemblance de leurs ouvrages , que bien souvent la veüe y est trompée , & a peine de distinguer l'artificiel du naturel ; témoins Xeuxis & Parrasius ces deux artistes Peintres de l'Antiquité ; dont l'un avec ses raisins déceut si dextrement les oiseaux ; & l'autre les hommes par son voile , & son rideau. Mais bien



plus, puisque cét Art, comme brauant la mort par son pinceau & ses couleurs, semble mesme faire reuiure dans ses naïfs portraits, ceux que d'vne main cruelle elle couche au tombeau. Aussi cét Art a tousiours esté en telle reputation parmy les Anciens, & particulièrement parmy les Grecs, qu'ils ne souffroient pas autrefois qu'aucuns autres que des nobles, & des grands Seigneurs s'employassent à cét exercice: soit pour en faire paroistre d'autant plus grand le merite, & ne le voir profané par le vulgaire; soit qu'ils iugeassent (comme il est vray) que tant de bonnes parties & de sciences estans requises pour y atteindre à la perfection, en y gardant vne iuste obseruance & dans le coloris, & dans les ombres, & les dimensions & proportions, cela n'appartenoit proprement qu'aux Princes & aux Grands, qui pouuoient fournir aux frais, que le temps, & vn iuste loisir demandent aucunement pour tel employ.

ET c'est de là que l'on a veu des Tableaux monter à vn si haut prix, que Iules Cesar en achepta deux du Peintre Aristides quatre-vingts talens, le talent reuenant à six cens escus de nostre monnoye, & ainsi le tout montant à quarante huit mille escus. Et il se lit encore que le Roy Atalus paya soixante mille escus d'vn Tableau de ce mesme Peintre; ce qui est vn témoignage sans reproche de l'estime que l'on a tousiours fait de cét Art.

A l'imitation de ces grands Princes de l'Antiquité, plusieurs de nos Roys, entre autres François I. Henry II. Charles IX. Henry le Grand, & sa Maiesté regnante, sçachans iuger des choses par leur merite, n'ont pas moins fait d'estime qu'eux des rares Peintures; comme il se void en cette Maison Royale, par plusieurs riches Tableaux qu'ils y ont ramassez de Michel Ange, de Raphaël d'Urbain, de Tissian, d'André del Sart, de Leonard da Vincy, de Rouffe, du Primateche, dit de saint Martin, & d'autres modernes fort

I.  
Le merite,  
& l'estime  
de l'Art de  
Peinture.

II.  
Deux Ta-  
bleaux an-  
ciens, l'vn  
achepté  
quarante  
huit mille  
escus, &  
l'autre soi-  
xante mille.  
*Pline.*

excellens & renommez , desquels il a esté parlé cy-deuant.

Quant à la structure de ce Pauillon , il est en suite du departement des Poësles , & regarde directement le milieu de la Cour du Cheual blanc au dessus du grand Escalier. Charles IX. l'a fait edifier l'an mille cinq cens soixante cinq ; comme il apparoist par vne grande table de marbre noir posée dans vn amortissement d'architecture , enuironnée de quelques enfans de relief , tout au haut de ce Pauillon , où sont grauez ces mots :

III.  
Ce Pauillon basty sous Charles IX.

D. O. M.  
KAROLVS IX. DEI GRATIA FRANCORVM  
R E X.  
ANN. DOM. M. D. LXV.

En l'estage du milieu de ce Pauillon est ledit Cabinet des Peintures , où il y a vn grand nombre de diuers Tableaux de plusieurs fameux Peintres ; desquels ie me contenteray icy de rapporter , & faire vne élite particuliere des Tableaux plus rares , & plus estimez.

IV.  
Ouurage de Michel Ange.

VN chacun sçait en quel credit sont les ouurages & de Sculpture , & de Peinture de Michel Ange de bonne rote : or il y a en ce Cabinet vn Tableau de luy , qui est vne Leda couchée ; il est vray qu'il faut dire avec regret , que la malice du temps l'a presque entierement gasté ; & quoy qu'il soit ainsi , i'ay crû neantmoins pour la recommandation de ce Cabinet Royal , estre obligé d'en faire icy mention.

Vassari en son Traitté des Peintres, & Sculpteurs illustres.

Raphaël d'Urbain , qui a esté si fameux pour son coloris , & pour l'intelligence , & le merite qu'il auoit en la Peinture ( que pour cela Georges Vassari luy donne hardiment le titre de Diuin ) enrichit , & rend ce Cabinet tres-considerable , pour quatre de ses Tableaux qui s'y voyent.

V.  
Plusieurs Tableaux

LE premier est vne Nostre Dame avec vn petit IESVS , accompagné de saint Ioseph , sainte Elisabeth , saint

Iean, & de deux Anges qui versent des fleurs; piece qui est des plus rares de cét excellent Peintre, que le Roy François I. achepta vingt quatre mille francs; & de ce Tableau il s'en void vn grand nombre de copies, que l'on appelle ordinairement la Nostre Dame de Raphaël. Il n'y a pas long temps qu'un fameux Peintre le considérant exactement offrit d'en faire donner vingt mille escus s'il estoit à vendre.

Le second est Sainct Michel, lequel fut fait exprés pour ledit Roy François, dont le Pape Clement VII. luy fit present.

Le troisiéme est Saincte Marguerite grande comme le naturel, qu'un Seigneur Florentin donna à l'Eglise & Prieuré de Sainct Martin des Champs à Paris, & dont depuis l'on fit present à Henry le Grand.

Et le quatriéme est vn grand portrait de Ieanne d'Aragon Reyne de Sicile, estimée la plus belle Princesse de son temps; duquel portrait le Cardinal Hipolyte de Medicis fit present au Roy François I.

Je donneray icy le troisiéme lieu aux Tableaux & riches Peintures de Leonard da Vin, ou da Vinci, homme aussi fameux qu'il y en ait eu en cét Art, & duquel François premier faisoit tant d'estime, que l'ayant fait venir d'Italie en France, quelque temps apres estant tombé malade en ce lieu de Fontainebleau, ce grand Roy luy fit l'honneur de le visiter; & l'on remarque mesme qu'il mourut entre ses bras: & de cét excellent Peintre il y a cinq Tableaux en ce Cabinet.

VI.

Autres ouvrages de Leonard da Vinci.

*V'assaxi en sa vie.*

Le premier est Nostre Dame avec vn petit I E S V S qu'un Ange appuye, le tout dans vn paylage fort gracieux.

Le second est Sainct Iean Baptiste au Desert.

Le troisiéme est vn CHRIST à demy corps.

Le quatriéme vn portrait d'une Duchesse de Mantouë.

Mais le cinquiéme en nombre, & le premier en estime, comme vne merueille de la Peinture, est le por-

trait d'une vertueuse Dame Italienne , & non pas d'une Courtisane ( comme quelques-vns croient ) nommée *Mona Lissa* , vulgairement appelée *Ioconde* , laquelle estoit femme d'un Gentilhomme Ferrarois appelé François *Iocondo* , amy intime dudit *Leonard* , lequel l'ayant prié de luy permettre de faire ce portrait de sa femme , il luy accorda. Le grand Roy François achepta ce Tableau douze mille francs.

VII.  
Autres  
d'André  
del Sart.

ANDRE' del Sart tiendra icy le quatrième rang. Ce Cabinet est enrichy de deux de ses Tableaux.

Idem Vassari  
feuille  
751.

Le premier est une Charité ; lequel Tableau il fit en ce Chasteau, le Roy François I. y estant , qui fut la cause que luy agreant , il luy augmenta aussi sa pension, & l'inuita fort de ne pas quitter son service , ce qu'il luy iura sur la Sainte Euangile , comme remarque *Vassari*.

L'autre Tableau est une Vierge , avec Nostre Seigneur , Sainte *Elisabeth* , Saint *Iean* , & deux Anges.

VIII.  
Oeuvres  
des sieurs  
Rouffe , &  
de Saint  
Martin.

AV Chapitre De la petite Galerie cy-dessus , j'ay montré que les Peintures & Tableaux qui s'y voyent, sont de *Rouffe*, Peintre fort en credit de son temps. Or en ce Cabinet il y en a encore deux particuliers de sa main. Le premier une *Iudith* , & l'autre est un *Mars*, & une *Venus* en petit. Cét excellent ouurier estoit icy en grande estime sous François I. lequel il auoit fait venir d'Italie , & dont il regretta fort la mort, tant pour la perte d'un si braue homme , qu'à raison des ouurages qu'il auoit commencées , auquel succeda le *Primateice*, dit *Saint Martin* , ou *Boulogne*, en la charge & intendance de toutes les Peintures, & ouurages de cette Maison , dont il s'en void icy un tres-grand nombre , où il a fait paroistre qu'il a esté un des plus excellens qui fut iamais en cet Art ; auquel aussi pour reconnoissance de ses merites , outre les pensions & appointemens ordinaires qu'il auoit du Roy , sa Maiesté donna aussi l'Abbaye de *Saint Martin de Troye* en *Champagne* , d'où depuis il porta le nom de *Saint Martin*.

LA mesme font encore trois Tableaux de Pietro Perugino, autre fameux Peintre.

L'vn est vn CHRIST en forme de Pelerin, qui apparoist à la Magdelene apres la Resurrection, vulgairement appellé, vn *Noli me tangere*.

Le second est vne Cleopatre.

Et le troisiéme vn Sainct Hierôme à genoux deuant vn Crucifix.

Plusieurs autres Tableaux enrichissent encore ce rare Cabinet, où il y en a trois excellens de Frere Sebastien del Piombe, homme en credit parmy ceux de cet Art.

Le premier est vne Visitation de la Sainte Vierge, & de Sainte Elisabeth : & croit-on que le visage de Nostre Dame a esté fait par Michel Ange.

Le deuxiéme est vn portrait du Pape Clement VII.

Et le troisiéme est celuy de la Sœur de ce mesme Pape, peint sur vn grand fond d'ardoise ; duquel sa Sainteté fit present, & qu'elle enuoya au Roy Henry II.

Icy pareillement se void vn beau & riche Tableau, representant vn CHRIST avec Pilate, & vn Iuif qui tient nostre Seigneur lié ; & est du Bordonono.

LE Tiffian, dont le colori mignard, gracieux, & admirable ne se peut assez estimer, orne & enrichit aussi ce Cabinet d'vne Magdelene à demy corps. Piece qui est icy tenuë des plus rares.

Pontorno, amy intime de Raphaël, & fort habille homme, desireux de monstrier l'amitié reciproque qui estoit entre eux deux, fit le portrait de celuy-là, & le sien, tous deux ensemble, lesquels se regardent ; qui est pareillement vn des bons Tableaux qui se voyent dans ce Cabinet.

Hierôme de Bresse, dit Sauoldy, voulant faire paroistre l'excellence de la Peinture au dessus de la Sculpture, fit vn grand portrait de Gaston de Foix à demy couché, lequel est à l'opposite de plusieurs miroirs, &

IX.  
Tableaux  
de Pietro  
Perugino,  
de Frere  
Sebastien  
del Piombe,  
& du  
Bordonono.

X.  
Autres du  
Tiffian, du  
Pontorno,  
de Hierôme  
de Bresse,  
de Bartelemy  
Venitien, du  
Vignole,  
de Messere  
Nicolo, &  
de lanet.

ainsi paroist de tous costez ; afin de monstres le merité de la Peinture , qui par cette inuention represente comme la Sculpture , vne figure de toutes parts. Ce Tableau en son original est encore vne piece considerable de ce Cabinet.

Là on fait pareillement fort estime d'une Nostre Dame en façon d'Annonciade , accompagnée de plusieurs Saints & Saintes ; le tout de Frere Barthelemy Venitien.

Et pour ce qui est de l'Architecture & de la Perspective , vn chacun sçait combien Vignole en a parfaitement bien écrit. Or icy est de luy vn grand Tableau de Perspective , où se voyent dépeints excellemment bien tous les ordres d'Architecture.

Là sont encore huit grands paysages faits à détrempe par Messere Nicolo ; & sont ces Tableaux fort estimez.

Vn grand nombre d'autres Tableaux enrichissent pareillement ce Cabinet , lesquels quoy que fort beaux , pour n'estre pas toutefois dans l'estime des precedens , ie n'en feray icy mention.

Seulement me contenteray-ie de dire , que là sont aussi les portraits de François I. & de François II. qui sont de Ianet , Peintre fort renommé par la Muse du Prince de nos Poëtes.

*Ronsard.*



DE LA SALLE DE LA BELLE  
Cheminée , autrement dite de la Comedie.

CHAPITRE XIV.

- |  |  |
|--|--|
| I. Cette Salle a diuers noms.                  | ry le Grand.   |
| II. Description de la Cheminée de cette Salle. | IV. Escrit contenant ses eloges, & la structure de cette Cheminée. |
| III. Statuë à cheual de Henry le Grand.        |  |



ETTE Salle est la plus grande de toutes celles de ce Chasteau , aussi estoit elle autrefois appellée la Grande Salle , ayant vingt toises de long , & cinq de large.

L'ON la nomme maintenant la Salle de la belle Cheminée , depuis qu'en l'an mille cinq cens quatre vingts dixneuf, Henry le Grand y fit edifier à l'vne de ses extremittez celle qui y est , laquelle luy donne ce nom , & qui est bien vne des plus belles qui se voyent point en quelque lieu que ce soit.

Elle est encore appellée la Salle de la Comedie , à cause d'un grand theatre , lequel y est à l'un des bouts qui regarde directement ladite Cheminée , & sert pour cét effet. Le feu Roy auoit dessein d'enrichir de Tableaux cette Salle , & auoit desia fait commencer quelques bordures de stuc , qui n'ont pas esté continuées.

OR ce qui rend maintenant ce lieu fort considerable, est cette rare Cheminée , laquelle merite icy vne description particuliere pour plusieurs belles parties qu'elle contient ; elle a vingt trois pieds de haut , & vingt de large , laquelle consiste en quatre grandes colonnes Corinthes d'un marbre brogatelle bien diuersifié , fort rare & exquis , avec les bases & chapiteaux de marbre blanc ; elles posent sur deux grands pedestaux , enrichis de diuerses figures de petits enfans en

I.  
CETTE Salle  
a diuers  
noms.

II.  
Description de la  
Cheminée  
de cette  
Salle.

basse taille de marbre blanc, qui soustiennent les Chiffres de ce grand Prince ; où là sont encore aux quatre coins des consoles de bronze.

Au milieu de chacun piedestal est vne niche , où il y a vn beau & grand vase de bronze , avec plusieurs enrichissemens , & ornemens de diuers marbres fort précieux.

III.  
Statuë à  
cheual de  
Henry le  
Grand.

DANS le milieu de cette Cheminée entre les colonnes , est vne grande table de marbre noir , sur laquelle est la figure & statuë à cheual du Roy Henry le Grand à demy relief , & grande comme le naturel ; il est armé , & a la teste couronnée d'vn laurier , où au dessous de ses pieds est vn casque de marbre blanc ; & plus bas dans vn quadre de mesme matiere & couleur , est vne basse taille , où est representée la bataille d'Iury , & la reddition de la Ville de Mante.

Aux deux costez de cette figure du Roy entre deux colonnes de part & d'autre , il y a deux autres grandes Statuës , encore de marbre blanc ; l'vne figurant l'Obeyssance , qui tient en main vn ioug avec vne dépouille de Lion ; & l'autre la Paix avec vn flambeau d'vne main , duquel elle semble mettre le feu dans vn amas d'armes qui sont à ses pieds. Pour dire que ce grand Monarque , apres que par la force de son bras & de son courage , il a eu mis ses ennemis & ses suiets rebelles au deuoir & à la raison , il a enfin donné la Paix à tout son Royaume : aussi fut-ce incontinent qu'il eut terminé les Guerres Ciuiles , qu'avec vn soin tout particulier il fit construire cette rare Cheminée , comme vn immortal trophée de ses victoires ; & c'est ce que porte vn écrit qui est au dessus de sa figure à cette Cheminée en vn marbre noir , où se lisent en lettres d'or ces paroles :

IV.  
Escrit contenant  
ses  
Eloges , &

HENRICVS IV. *Francorum & Nauarra Rex, Bel-  
lator, Victor, & Triumphator, bello Ciuili confecto,  
Regno recuperato restauratoque, Pace domi forisque*



*constituta, Regiis Penatibus, regali sumptu focum extruxit.* M. D. IC.

la structure  
de cette  
Cheminée.

Le mesme en François.

HENRY IV. Roy de France & de Nauarre, Guerrier, Victorieux, & Triomphateur, ayant donné fin à la Guerre Ciuile, recouré & restauré son Royaume, & estably la Paix au dedans & au dehors, a construit avec vne dépense Royale cette Cheminée, l'an M. D. IC.

Au dessus de cét écrit en l'amortissement de la Cheminée est le Chiffre de cét illustre Prince, avec vne couronne & deux cornes d'abondance à chacun costé, le tout de bronze, & deux grands Lions de part & d'autre; pour monstrier qu'en guise d'un Lion genereux, ayant dompté ses ennemis, il a versé l'abondance, & donné vne plantureuse paix à ses Suiets.

L'ouurage de cette Cheminée est du sieur Iacquet dit Grenoble, Sculpteur fort excellent, où il a employé cinq ans au trauail de cette rare piece. Et à propos de Henry le Grand, & de sa figure, vn de nos Poëtes luy a dressé ces beaux vers.

*Voicy d'un second Mars l'image redoutable,  
Rends luy la contemplant, l'honneur qu'ont merité  
Les triomphes heureux de ce Prince indomptable,  
Qui maint peuples domptant, s'est luy mesme dompté.  
Tel fut Henry le Grand qu'est sa figure armée,  
Semblable fut son œil vraye estoille de Mars,  
Les lauriers de son chef, fruits de sa renommée,  
Monstrent ce qu'on peut voir en guerre de hasards.  
Exemple de Vertus, parure de l'Histoire,  
L'amour & la terreur sont cachez en tes yeux  
Aux combats tres-heureux, tres-doux à la victoire,  
Qui te regarde void tout l'ornement des Cieux.  
Tu gagnas par amour des François le courage,  
Et par force vainquis le superbe estrangier,  
Aussi nous regardons, & gardons ton image,  
Et croyons la gardans éuiter le danger.*

Le sieur le  
Mesme.

*La France delivrée ainsi qu'une Andromede,  
 Append à ta vertu ce riche monument,  
 Comme vivant tu fus de ses maux le remede,  
 Estant mort ton portrait luy sert d'allegement.*

DES DEPARTEMENS DV ROY, ET DE  
 la Reyne, où se voyent plusieurs excellens Tableaux  
 de l'Histoire de Theagenes & Cariclea, de Clorin-  
 de & Tancrede, & autres.

CHAPITRE XV.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. Feu symbole de la Roy-<br/>         auté.</i></p> <p><i>II. Chambre de l'Ouale, lieu<br/>         de la naissance de Louys<br/>         XIII.</i></p> <p><i>III. Quinze grands Tableaux<br/>         du feu sieur du Bois Pein-<br/>         tre fort renommé.</i></p> | <p><i>IV. Du Departement de la<br/>         Reyne.</i></p> <p><i>V. Le Cabinet dit des Em-<br/>         pereurs.</i></p> <p><i>VI. Huit Tableaux, dont le<br/>         sujet est tiré de Torquato<br/>         Tasso.</i></p> |
|---|---|

I.  
 Feu sym-  
 bole de la  
 Royauté.



**D**VISQVE le Feu a tousiours esté le sym-  
 bole de la Royauté, pour apprendre aux  
 hommes avec quel respect il faut s'en ap-  
 procher, ny de trop près, ny de trop loing,  
 & mesme reuerer par vne humble submis-  
 sion toutes les choses qui la touchent : C'est doncques  
 dans ce iuste sentiment que ie m'en approcheray ; ie  
 veux dire, qu'il est question de traiter des Departem-  
 mens particuliers du Roy & de la Reyne en cette Mai-  
 son Royale. Or ils commencent, & nommément ce-  
 luy du Roy, au Pauillon & Chambre de Saint Louys  
 ( dont il a esté parlé amplement cy-dessus ) laquelle  
 Chambre est maintenant le lieu où le Roy prend d'or-  
 dinaire ses repas, & sert comme de Salle à ce Departem-  
 ent, d'où l'on entre dans l'Antichambre ou Cabinet

de sa Maiefté, en laquelle se void vn tres-beau & riche platfond de menuiserie, composé de plusieurs quadres & parquets renforcez, avec leurs moulures, & autres diuers ornemens dorez, & bien enrichis. Le reste de ce lieu est pareillement embelly d'un lambry doré, & de peintures, qui couurent plusieurs grandes armoires fort bien pratiquées dans l'épaisseur du mur, sur lesquelles sont peintes plusieurs figures representans la Force, la Prudence, la Temperance, la Iustice, & autres Vertus Morales, que quelques-vns veulent croire y auoir esté faites à dessein de seruir d'auis à tous ceux qui s'approchent de ce lieu sacré, qu'ils doiuent soigneusement pratiquer ces Vertus. Là sont encore quelques payfages, & autres ornemens. Mais sur tout ce qu'il y a de plus considerable, sont deux Tableaux posez sur la cheminée, qui est d'un beau marbre: l'un où sont plusieurs Cyclopes & Forgerons, qui battent sur l'enclume avec Vulcan: & l'autre est vne Histoire representant Ioseph, comme ses freres le sont venus visiter en Egypte; & sont ces deux Tableaux du sieur de Saint Martin.

De cette Antichambre ou Cabinet l'on passe à la Chambre du Roy, où est sur la cheminée vn fort beau Tableau, representant la Deesse Flora; & est du feu sieur du Bois.

LA au costé de cette Chambre il y a vn tres-excellent & grand Cabinet, ou Chambre, communément appellée la Chambre en Ouale, parce qu'elle est de cette forme & figure: lieu fort considerable pour deux raisons.

II.  
Chambre  
de l'Ouale,  
lieu de la  
naissance  
de Louys  
XIII.

La premiere, d'autant que c'est la Chambre où sa Maiefté auioird'huy regnante est née. L'autre, à cause de ses riches Tableaux, où ledit sieur du Bois a fait voir d'un coloris, & d'un dessein tres-gracieux, l'excellence & la mignardise de son pinceau, & l'intelligence parfaite qu'il auoit en cet Art: Tableaux qui en leur merite répondent heureusement bien au suiet qu'ils repre-

III.  
Quinze  
grands Ta-  
bleaux du  
feu sieur  
du Bois  
Peintre  
fort re-  
nommé.

sentent ; sçauoir les amours toutes chastes de Theagenes & de Cariclea, ou l'histoire Ethiopique d'Heliodore, tant & iustement estimée d'un chacun : dont les principales matieres sont dépeintes en quinze grands Tableaux qui sont autour de cette Chambre, & en son platfond, avec des riches bordures de stuc, & diuers ornemens des Chiffres de Henry le Grand, & de la Reyne ; car ç'a esté le feu Roy qui a fait orner entierement cette Chambre comme elle est aujourd'huy, en memoire de cette naissance de Monseigneur le Dauphin, l'an mille six cens vn.

Et de fait qu'à l'une des extremittez de ce platfond se void ce Dauphin que le Roy y fit peindre, tenant vn Sceptre d'une main, vn laurier de l'autre, & vne couronne Royale sur sa teste, soustenuë par quelques petits Amours, tandis que d'autres versent sur luy des fleurs en abondance. Où ie n'oublieray de dire encore, que le lambry de cette Chambre est parfaitement embelly, outre l'or qui y éclatte, de diuers petits payfages, & autres gracieux enrichissemens. Je ne feray point vne plus particuliere description de ces Tableaux, d'autant qu'il n'y a gueres de personnes, à qui le suiet, & l'histoire n'en soit connuë.

IV.

D V D E P A R T E M E N T  
*de la Reyne.*

P O U R commencer à décrire ce qui est du logement & departement de la Reyne, lequel suit immédiatement celui du Roy, suffit de dire que l'on y aborde par deux costez : l'un, & est le principal, par l'escalier qui vient de la Cour de l'Ouale, par où l'on entre au Jardin de la Reyne : & l'autre, celui en sortant de la Chambre du Roy, par où ie continuëray cette description pour suiure l'ordre de ce bastiment.

V.  
Le Cabinet  
des Empe-  
reurs.

O V d'abord l'on entre par vn grand Cabinet, appelé le Cabinet des Empereurs, parce que là en douze  
Tableaux

Tableaux sont les portraits des douze Cefars à cheual, au milieu defquels dans le manteau de la cheminée paroist celuy de Henry le Grand, auffi à cheual, le casque en teste, & de meſme ordre que les precedens : place qui eſtoit bien deuë à ſes Vertus, comme ayant eu luy ſeul les merites de tous ces grands Monarques : ce qui m'a obligé ſur cette heureuſe rencontre, d'emprunter, & accommoder à ce propos les vers ſuiuans du plus celebre de nos Poëtes, pour en honorer la memoire de ce Prince.

*Quand entre les Cefars i'apperçois ton image,  
 Décourant ton beau chef d'un casque reueſtu,  
 Voyez ce dis-ie alors, combien peut la Vertu,  
 Qui fait de noſtre Roy vn Cefar en courage.*

*Ton peuple en ton portrait reuere ton viſage,  
 Et la main qui naguere a ſi bien combatu,  
 Quand l'ennemy par terre, & par mer abbatu,  
 A la France rendit ſon ancien riuage.*

*Ce n'eſt petit honneur que d'eſtre portrait, Sire,  
 Entre les vieux Cefars qui ont regi l'Empire,  
 Comme toy valeureux, magnanimes, & iuſtes.*

*Ce ſigne te promet, grand Roy victorieux,  
 Puisque viſ on t'eſleue au nombre des Auguſtes,  
 Qu'eſtant mort tu es fait le compagnon des Dieux.*

De ce Cabinet l'on entre en la Chambre de la Reyne; & paſſant plus outre, l'on fait rencontre d'une Salle, où eſt au bout vn autre tres-beau Cabinet, dont le lambry & plafond doré eſt compoſé de pluſieurs quaires, où ſont peints à fond d'or diuerſes hiſtoires, payſages, fleurs, & autres ſemblables ornemens; qui rendent ce lieu parfaitement agreable.

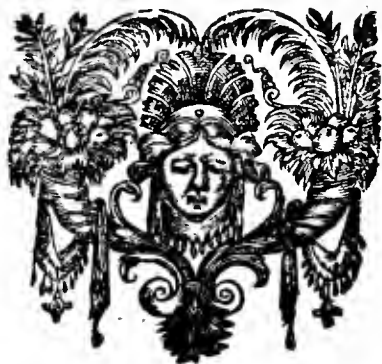
MAIS ſur tout ce qui le fait conſiderer, ſont huit grands Tableaux tout autour, qui ſont du feu ſieur du Bois, où il n'a pas moins fait paroître la gentilleſſe de ſon eſprit, & de ſon pinceau, qu'en tous les autres ouvrages, qui ſont & de ſa main, & de ſon deſſein. En ceux-cy ſe void l'hiſtoire des amours de Tancrede, & de

VI.  
 Huit Tableaux,  
 dont l'argument eſt  
 tiré du Taſſo.

Clorinde , dont le suiet est pris de ce qu'en écrit Torquato Tasso en sa Hierusalem deliurée : ouvrage si conneu , qu'il sembleroit hors de propos d'en faire vne plus ample description.

Il est bon de remarquer , que ces departemens en leur edifice sont doubles , ayans deux corps de bastimens qui se ioignent , & communiquent l'un à l'autre , & les rendent fort commodes ; dont l'edifice qui est du costé de la Cour du Donion est de François I. (comme il se reconnoist par ses Chiffres) & celui qui est du costé du Jardin de la Reyne est de Charles I X. ainsi qu'il apparoit de ce mesme costé au dehors par ses Chiffres, posez entre deux bustes de bronze.

Et sont ces deux departemens si logeables , qu'estans composez de trois estages , celui du milieu est occupé par leurs Maiestez , & celui d'en haut & d'en bas sont destinez pour les Dames d'honneur & d'atour de la Reyne , & pour ses filles d'honneur , & ses femmes.



DE LA GALERIE DE LA REYNE , O V  
font plusieurs Tableaux ; contenans , les vns les  
Batailles , & Victoires de Henry le Grand ;  
& les autres diuerses fictions Poëtiques.

CHAPITRE XVI.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Henry IV. a fait bastir, &amp; orner cette Galerie.</i></p> <p><i>II. Plusieurs Statuës de marbre blanc ornent le dehors de cette Galerie.</i></p> <p><i>III. Diuers embellissemens de cette Galerie.</i></p> | <p><i>IV. Tableau où se void la reddition des Villes de Mante , &amp; de Vernon.</i></p> <p><i>V. Tableaux contenans les amours d' Apollon, &amp; ceux de Diane.</i></p> <p><i>VI. Cabinet, dit de la Voliere.</i></p> |
|--|--|

**P** A R M Y le nombre des merueilles de ce Palais Royal , celle de cette Galerie n'est pas des moindres ; qui en beauté , & en singulieres excellences , ose bien disputer de merite avec les plus accomplies qui se voyent point ailleurs.

ELLE a vingt huit toises de long , & trois de large , laquelle doit à Henry le Grand l'honneur de l'auoir edificée , ornée , & enrichie , l'an mille six cens , en l'estat qu'elle est : comme font foy ses chiffres qui sont en diuers endroits ; avec ces lettres H. D. B. & ces autres M. D. M. accompagnées des armes de France & de Nauarre ; écartelées d'autre part de Medicis.

Cette Galerie est bastie de pierre & de brique , laquelle du costé du Iardin de la Reyne est enrichie par le dehors de quatre grandes figures de marbre blanc , posées dans des niches en la face ; & milieu de cét edifice ; l'une representant Apollon ; l'autre vne Diane ; la troisiéme Bacchus ; & la quatriéme Cerés : les deux premières modernes , & les deux dernières antiques. Ou-

I.  
Henry IV. a fait bastir & orner cette Galerie.

Henry de Bourbon. Marie de Medicis.

II.  
Plusieurs Statuës de marbre

blanc, ornent le dehors de cette Galerie.

tre dix bustes, aussi de marbre & antiques, qui ornent fort la façade de ce bastiment.

D'un costé cette Galerie tient, & est encore du département de la Reyne, dont elle en porte aussi le nom; & de ce costé cy l'on y monte par huit degrez, & est son entrée & portail de marbre blanc, enrichy de deux cornes d'abondance, & autres ornemens; le tout porté de deux colonnes Corinthes de marbre noir, avec leurs chapiteaux, bases, & pedestaux. De l'autre part cette Galerie aboutit à la Conciergerie, & sur le fossé.

Vn beau lambry regne tout autour, il est de bois peint & doré, remply des Chiffres du Roy, & de la Reyne, de petits Tableaux en camaieul, & de plusieurs pots de fleurs en or.

III.  
Diuers embellissemens de cette Galerie.

SA voute est extremement agreable à voir dans la beauté de l'or qui y éclatte, & des belles Peintures & Tableaux que l'on y void en grand nombre, representans diuers fictions des Anciens, le plan & l'aspect de quelques Villes, & payfages, & plusieurs crotresques & arabesques, avec diuers camaieux.

Là sont deux cheminées, où en l'une est le portrait grand comme le naturel de Henry IV. sous la figure d'un Mars, assis sur vn trophée d'armes; & sur l'autre est la Reyne vestuë à la Royale, sous la ressemblance d'une Diane; de laquelle vn de nos Poëtes parle ainsi:

Malherbes.

*Et quand j'auray peint ton image,  
Quiconque verra cette ouurage,  
Aduouëra que Fontainebleau,  
Le Louure, ny les Tuilleries,  
En leurs superbes Galeries,  
N'ont point vn si riche Tableau.*

De plus sur l'entrée de la grande porte de cette Galerie, est encore le portrait de ce Roy en vn buste de sirage: & à ses costez sont deux beaux & grands Tableaux, l'un representant la Paix, le second la Justice: & tout à l'autre bout de la Galerie, est vn excellent Tableau, figurant la France victorieuse.



MAIS sur tout ce qui rend ce lieu remarquable, est vn grand nombre de Tableaux avec leurs bordures, de sept pieds de haut, & seize de large, dont il y en a dix qui sont au milieu de cette Galerie, cinq de chaque costé, où se voyent les Batailles & Victoires de cét illustre Prince; entre autres celle d'Iury, qui fut suiue incontinent de la reddition des Villes de Mante, & de Vernon sur Seine, dont quelques Bourgeois paroissent en ce Tableau dans les submissions de très-humbles Sujets, prosterner aux pieds de sa Maiesté; & apres luy auoir demandé pardon luy presentent les clefs de leurs Villes, avec protestation, & assurance de leur fidelité.

IV.  
Tableau,  
où se void  
la reddi-  
tion des  
Villes de  
Mante, &  
de Vernon.

Dans les autres Tableaux qui sont de mesme grandeur, paroissent diuerses fictions des Poëtes, dont il y en a vn au dessus du portrait du Roy, qui represente la Nymphé Syrix, lors que Pan la poursuiuant dans vn marais, & pensant l'embrasser, il se veid trompé, ne trouuant entre ses bras que des roseaux; en quoy elle auoit esté changée par les Naiades qui l'estoient venues secourir.

LES deux premiers Tableaux, à commencer à l'entrée de la porte du costé du Jardin de la Conciergerie, sont les amours de Diane, & d'Hipolyte.

V.  
Tableaux  
contenans  
les amours  
d'Apollon,  
& ceux de  
Diane.

Le troisiéme est Diane, qui se vange d'Oenée par le moyen du sanglier Calydon d'une prodigieuse grandeur, lequel gasta les pays de ce Roy d'Etolie, pour auoir méprisé cette Deesse, ne luy ayant offert les sacrifices ordinaires.

Au quatriéme se void le rencontre de Diane, & de la Nymphé Calisto, vne de ses filles suiuanes.

Puis au cinquiéme paroist comme cette Deesse se baigne, & contraint Calisto de se lauer, & baigner en sa compagnie.

En l'autre bout de cette Galerie, & de ce mesme costé, apres les Tableaux des Batailles & Victoires de Henry le Grand, il y en a encore quelques autres, dont

en l'un est le iugement de Midas en faueur de Marsias contre Apollon.

Puis au suiuant, comme Achille fut donné au Centaure Chiron pour l'esleuer.

En apres est representé la punition du Corbeau par le changement de son plumage de blanc en noir, pour le rapport qu'il auoit fait à Apollon contre Coronis, qui fut cause de luy auoir fait lascher vn trait de son arc, qui coucha au tombeau cette Nymphe, non sans mille regrets de cette action trop precipitée.

Dans le Tableau suiuant sont les amours d'Apollon, & de cette Coronis; & ainsi celuy-cy doit preceder en ordre.

Se void au fond de la voute, comme Phaëton monte au Ciel reconnoistre son pere Apollon.

Icy paroist Apollon, qui ayant vaincu le Satyre Marsias, l'écorche attaché à vn arbre, pour s'estre voulu temerairement comparer à luy à bien iouïr de la flûte.

Est representé en apres comme la Nymphe Clymène montre à son fils Phaëton Apollon, ou le Soleil son pere.

Dans le Tableau en suite, est representé Apollon qui poursuit Daphné: & là mesme comme Apollon méprise l'Amour, faisant paroistre sa victoire, & la force de son bras, d'auoir sceu tuer le Serpent Pithon qui paroist à ses pieds.

Dans le penultième Tableau de mesme costé se void Latone, qui voulant faire boire Apollon, & Diane, ses enfans, elle change en grenouilles des Faucheurs qui auoient voulu troubler l'eau: & c'est le premier Tableau d'Apollon, & de Diane, qui tous deux paroissent en leur enfance; l'ordre de ces Tableaux n'ayant pas esté bien obserué.

Où dans l'entrefuite de ces mesmes Tableaux, il y en a d'entremeslez de couleur de sirage, representans des Dieux, & des Deesses des Anciens.

EN l'un des bouts de cette Galerie à costé de la Voliere, est vn beau Cabinet avec son lambry, orné & embelly de diuerses Peintures ; & de six grands payfages ; où sur la cheminée est vn fort beau Tableau du feu sieur du Bois, qui represente l'Art de Peinture & de Sculpture. Ce Cabinet porte le nom de Cabinet de la Voliere, parce qu'il est en partie ouuert de ce costé-là, où l'on void dedans, & d'où l'on entend la melodie, & le chant gracieux d'un grand nombre d'oiseaux.

VI.  
Cabinet,  
dit de la  
Voliere.

DE LA GALERIE DES CERFS ; OV SE  
voient les portraits des Forests, & Maisons  
Royales de France.

CHAPITRE XVII.

- |   |  |
|---|--|
| <p>I. Quarante trois testes de Cerfs, avec diuers ornemens.</p> <p>II. Cerf aislé, Denise de Charles V I. &amp; pourquoy.</p> <p>III. Cerf pris en cette Forest par Louys XIII.</p> | <p>IV. Autre Cerf qui tua vn des Veneurs du Roy.</p> <p>V. Quinze Cartes en forme de Tableaux, chacune de treize pieds de haut, &amp; vingt cinq de large.</p> |
|---|--|



EN considerant les excellens & diuers ouvrages de l'Art, dont cette Galerie est enrichie par ses Peintures ; il y a dequoy admirer quant & quant les merueilleux effets de la nature, en la diuersité des beaux bois & testes de Cerfs, qu'elle contient au nombre de quarante trois ; lesquels sont si bien ordonnez, & rangez de part & d'autre, avec des ornemens de feuillages d'or ; & remarquables, soit en l'estenduë de leurs bois, ou soit en leur forme extremement bigearre, qui monstrent le grand aagé & vieillesse des bestes fauves qui les ont portées, que l'on peut iuger de trois

I.  
Quarante  
trois testes  
de Cerfs,  
avec diuers  
ornemens.

ou quatre cens ans, & plus; si tant est que ces animaux vivent si long temps, comme assurent ceux qui ont écrit des choses naturelles. Témoin celuy dont parlent diuers Autheurs, que Charles V I. prit en la Forest de Senlis, l'an mille trois cens quatre vingts vn,

*Iuuenal des  
Vrsins, &  
Paradin en  
ses Deuises.*

II.  
Cerf aillé,  
Deuise de  
Charles VI.  
& pour-  
quoy.

qui auoit vn collier de cuiure doré, avec ces mots grauez: *Cesar hoc me donauit.* Cesar me l'a donné. A raison dequoy ce Prince (dit le Bien-aimé) choisit alors pour sa Deuise vn Cerf volant, ayant vne couronne d'or au col, pour memoire de cette prise, sur la creance que ce Cerf estoit du temps de Iules Cesar qui luy auoit mis ce collier, ainsi que plusieurs en écriuient alors. Et pour cause de ces bois & testes de Cerfs, cette Galerie en porte le nom.

III.  
Cerf pris  
par Louys  
XIII.

OV entre les autres s'en void vn fort beau & grand, lequel est le second en nombre, à commencer du costé de la porte de la Conciergerie, que le Roy prit icy, & que l'on mit alors en cette Galerie; où se lisent ces mots écrits en lettres d'or dans vne cartouche, qui pend au col de la teste de ce Cerf.

*Le premier iour d'Octobre mille six cens vingt six, le Roy prit en sa Forest de Fontainebleau le Cerf, duquel voicy la teste.*

De ce mesme costé s'en void vn autre, qui fait le quatriéme, & est encore considerable, tant pour sa grandeur, que pour l'accident qui arriua en sa prise, ainsi que porte l'écriteau qui y pend, avec ces paroles en lettres d'or.

IV.  
Autre Cerf  
qui tua vn  
des Veneurs  
du  
Roy.

*Mille six cens huit, le quatorziéme iour d'Octobre, fut laissé courre vn Cerf dans la Forest de Senac par le Roy, & aux abbois tua le ieune Sainct Bon, l'un des Veneurs de sa Maiesté, de trois coups d'andouliere, dont la teste est cy-dessus.*

Ie ne m'arresteray point à particulariser dauantage la beauté & rareté des autres bois, & testes de Cerfs: non plus qu'à parler du lambry de cette Galerie, lequel est peint & embelly de diuers payfages & camai-  
eux.

eux. Comme aussi de son plancher enrichy de plusieurs ornemens de peinture concernans la Chasse , pour venir à la description des Forests & Maisons Royales de France, tres-bien representées & dépeintes à huile sur la muraille dans cette Galerie, en quinze grandes Cartes & forme de Tableaux , avec leurs bordures, chacune de treize pieds de haut , & vingt-cinq de large.

V.  
Quinze  
Cartes en  
forme de  
Tableaux.

En la premiere desquelles à vn bout vers la porte de la Conciergerie, est representé cette Maison Royale de Fontainebleau , enuironnée du Bourg & de la Forest, avec les routes, les Villages, & autres choses notables qui sont en ladite Forest, laquelle contient vingt-cinq mille neuf cens soixante & quinze arpents.

La seconde Carte est le plan & portrait de Folambray , & de sa Forest , qui contient 7040. arpents , où sont pareillement dépeints tous les Villages, Hameaux, maisons , & routes qui sont dans son pourpris ; ce qui est ainsi de toutes les autres Cartes suiuanes.

On void en la troisiéme la Ville & la Forest de Compiègne , qui contient vingt huit mille arpents.

La quatriéme Carte represente le Chasteau, le Bourg & la Forest de Villiers-Costerests de 24556. arpents.

Suit apres la cinquiéme Carte & portrait de la Ville & Chasteau de Blois , avec sa Forest , dont le parterre & estenduë est de 6750. arpents.

La sixiéme est la Ville & Chasteau d'Amboise , avec le plan & portrait de sa Forest , de 4025. arpents.

Dans la septiéme se void le plan & portrait du Chasteau de Chamborg avec son Parc, qui contient en son parterre 4803. arpents.

Puis en la huitiéme est le plan & portrait du Chasteau de Saint Leger , & de la Ville de Montfort , avec sa Forest, de 5050. arpents.

La neuviéme Carte represente Charles-Val, Chasteau commencé par Charles IX. dont il porte le nom , & qui est demeuré imparfait, & a vne Forest, laquelle contient 27800. arpents.

En la dixième se void le Chasteau & Bourg de Monceaux, vne des plus belles & agreables demeures de nos Roys, qui est adiacente aux bois de Meaux, dits autrement la Forest de Monceaux, de 2000. arpents, laquelle est aussi dépeinte en cette Carte.

Dans la onzième est le plan & portrait du Chasteau de Verneuil, avec la Forest de Hallatte, qui contient en son parterre 8986. arpents.

Suit en apres la douzième, contenant le plan & le portrait du Chasteau de Madrid, & de son Parc, dit autrement le Bois de Bologne, de 4305. arpents.

En la treizième & dernière Carte qui suit les autres, & est au bout de cette Galerie, répondante à celle de Fontainebleau, est pareillement le plan & le portrait des Chasteaux de Saint Germain en Laye, avec sa Forest, de 5019. arpents.

Restent les Maisons Royales & Chasteaux du Bois de Vincennes, & du Louure, dont les plans & portraits sont dépeints dans la mesme Galerie du costé du Jardin, où le Chasteau & Maison du Louure se void entièrement representé avec son pourpris, ainsi qu'il est proietté dans son dessein; & c'est tout ce qui est de cette Galerie.



DE LA GALERIE DES CHEVREVILS,  
& de la Voliere.

CHAPITRE XVIII.

- |  |   |
|--|---|
| <p>I. Sept grands Tableaux avec diuers enrichiffemens, le tout fait sous Henry le Grand.</p> | <p>III. Vingt quatre testes de Cheureuils dans cette Galerie.</p> |
| <p>II. Sept sortes de Chasses icy représentées.</p>  | <p>IV. La Voliere bastie sous Henry IV.<br/>V. Ses Eloges.</p>    |



ES deux pieces fort belles & agréables publient encore hautement la louange immortelle de Henry le Grand, lequel les a fait edifier, & orner ainsi qu'elles sont; où en cette Galerie ( qui est entre le Pauillon des armes & la Voliere, & regarde le Leuant ) se void par tous ses Tableaux le portrait de cét illustre Monarque vestu en Chasseur, & accompagné de quelques Seigneurs & de ses Veneurs. Prince, qui apres auoir donné la chasse aux ennemis de son Estat, & rangé ses Suiets rebelles à la raison, commençant vn peu à respirer, & gouter les fruits de ses trauaux passez, & cultiuant les fruits de la Paix, se mit à se diuertir parmy les exercices de toutes sortes de Chasses, lesquelles sont icy dépeintes en sept Tableaux, chacun de douze pieds de haut, & vingt de large.

I.  
Sept grāds  
Tableaux  
avec diuers  
enrichisse-  
mens; le  
tout fait  
sous Henry  
le Grand.

DANS le premier, à commencer du costé dudit Pauillon des armes, est representé la Chasse du Loup.

II.  
Sept sortes  
de Chasses  
icy repre-  
sentées.

Au second se void la Chasse du Sanglier.

Le troisiéme contient la grande Chasse du Cerf.

La mesme Chasse se void continuée au quatriéme Tableau.

Puis au cinquiéme la Chasse du Lievre avec les chiens courans.

En apres au fixième la Chasse du Renard.

Et au septième & dernier paroist la Chasse, & vol de l'oiseau ; toutes lesquelles Chasses sont parfaitement bien representées.

III.  
Vingt qua-  
tre testes  
de Che-  
ureuils en  
cette Gale-  
rie.

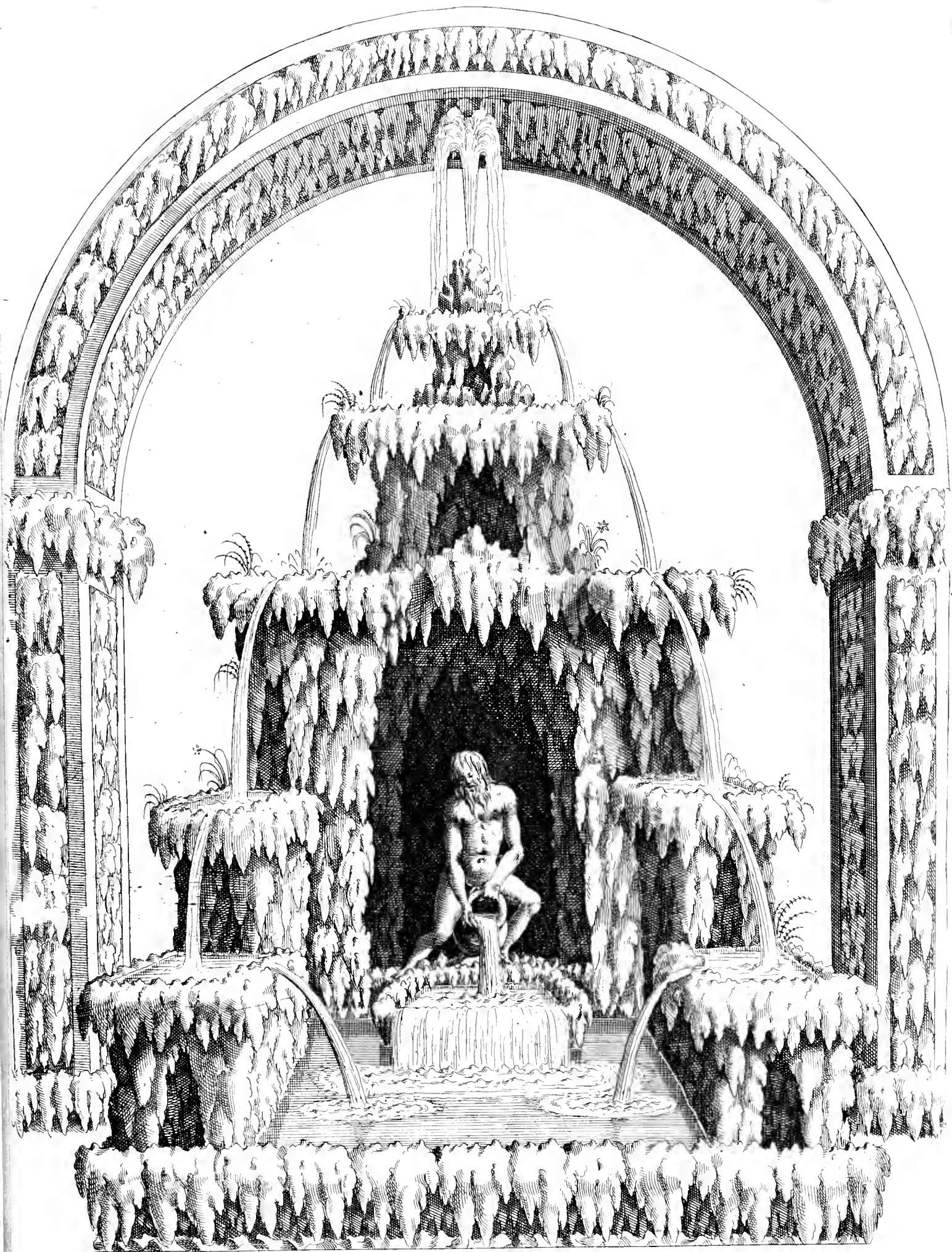
CETTE Galerie porte le nom des Cheureuils, à cause des bois & des testes de ces bestes fauves, au nombre de vingt quatre, qui y sont posées contre la muraille de part & d'autre. Il y a encore dans cette Galerie vn beau lambry peint, & diuers autres petits ouurages de Peinture, qui embellissent fort ce lieu. Outre six bustes antiques de marbre blanc, qui sont par le dehors en la face de cette Galerie, qui est partie de pierre de taille, & partie de brique.

### DE LA VOLIERE.

**T**OUT ioignant ladite Galerie est la Voliere, de mesme ordre & de mesme matiere. C'est bien l'vne des plus belles & des plus grandes qui se voyent, ayant trente toises de long, & trois de large : dans le milieu est esleué vn grand Dôme, qui l'enrichit merueilleusement.

Sous ce Dôme est vn beau & grand rocher d'artifice, d'où sortent diuers iets de fontaine, qui iallissent & vont ruisselans le long de cette Voliere dans de petits canaux de pierre ; duquel se void icy la figure qui suit.





J. de Francam Duxit

Boore Sculp.

*Là l'on void des oiseaux de diverse peinture,  
 Dont le vol est borné d'une riche closture,  
 Démentir par leur chant, ceux qui contre raison  
 Soustiennent qu'il n'est point d'agreable prison:  
 Dans le ressentiment de leur bonheur extreme,  
 Leurs nœuds leur sont plus doux, que la liberté mesme;  
 Et ie crois en effet que ce lieu de plaisir,  
 Ne les retient pas tant que leur propre desir.*

Car à n'en point mentir, c'est vn lieu fort gracieux,  
 où sont renfermez vne infinité d'oiseaux de toutes for-  
 tes, qui par leur chant melodieux semblent témoigner  
 estre satisfaits de cette riche, & Royale demeure.

IV. OR pour marque immortelle que Henry le Grand a  
 La Voliere bastie par Henry IV. bastie cette Voliere là, au dessus du rocher sous le dôme,  
 se void en lettres d'or ce Chiffre,

H. IV. D. G. F. R.

Et pour plus grande memoire, sont dépeints au co-  
 sté droit deux Anges qui tiennent des fleurs, & au des-  
 sous sont ces vers:

V. *Tot populos victor iusto Rex marte subegit,  
 Scs Eloges. Regius iste tenet quot sibi carcer aues.*

Ainsi traduits:

*Autant que cette belle, & royale prison,  
 Te peut monstrer d'oiseaux de differens plumages;  
 Autant ce Roy vainqueur dans sa verte saison,  
 A iustement sousmis de rebelles courages.*

A l'autre costé se voyent aussi deux autres pareils  
 Anges tenans des fleurs, & ces vers au dessous:

*Qui Ianum clausit volucres hic sponte reclusas  
 Detinet, aeternum qua sua facta canant.*

Ce qui signifie en nostre langue :

*Ce grand Roy qui ferma le Temple de la guerre ;  
Enferme dans ce lieu des escadrons aisez,  
Qui chanteront tousiours ses exploits signalez,  
Et se feront oüyr des deux bouts de la terre.*

Et au dessous de ces vers de part & d'autre , sont deux grandes figures peintes par le feu sieur du Bois ; l'une figurant Apollon , & l'autre Diane.

Il est à propos de remarquer aussi , que hors du dôme de cette Voliere par dedans le Jardin , il y a vn beau & grand buste de marbre blanc au dessus de la porte , representant le portrait de Henry le Grand.



DV IARDIN DV ROY , ET DE  
ses Fontaines.

C H A P I T R E X I X.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Le Roy François I. a fait dresser ce Iardin.</i></p> <p><i>II. Riche , &amp; belle Statue de Cleopatre.</i></p> <p><i>III. Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.</i></p> <p><i>IV. La premiere Fontaine</i></p> | <p><i>appelée le Tibre , enrichie de dixhuit jets d'eau.</i></p> <p><i>V. La seconde Fontaine de ce Iardin.</i></p> <p><i>VI. La troisieme Fontaine.</i></p> <p><i>VII. La quatrieme Fontaine.</i></p> <p><i>VIII. La cinquieme Fontaine.</i></p> <p><i>IX. La sixieme Fontaine.</i></p> |
|---|--|



OMME ce Chasteau Royal est des plus remarquables à cause de sa grandeur , du nombre de ses bastimens , & de ses rares Peintures ; aussi l'est-il pour l'excellence de ses Iardins, de ses Parterres, de ses Canaux, & de ses Fontaines.

Quant aux Iardins, le premier est celuy que l'on appelle le Iardin du Roy, autrement dit le grand Iardin ; parce que en ses diuers Parterres de buys, en ses rares Fontaines, & Allées en pallissades, il a cent nonante sept toises de long, & cent soixante & quatre de large.

I.  
Le Roy  
François I.  
a fait dres-  
ser ce Iar-  
din.

LE Roy François I. l'a fait dresser, & environner de murailles, avec vne grande terrasse toute de pierre, laquelle commençoit depuis la Chapelle haute iusques au Pauillon, qui est à l'vne des extremitez de ce Iardin vers l'entrée du Parc ; de laquelle il n'en reste plus qu'un bout, parce que le feu Roy Henry le Grand l'a fait démolir en partie pour agrandir la Cour de l'Ouale, & bastir vn costé de la Cour des Offices.

II.  
Riche &  
belle Sta-

EN ce Iardin se void vne tres-belle & grande figure de bronze, qui represente Cleopatre ; & tout proche est

vn auge de marbre blanc, où sont des trophées d'armes en basse taille; ce qui a seruy de tombeau à quelque Ancien.

tuë de Cleopatre.

Là au milieu de ce Iardin sont trois beaux & grands canaux reuestus de pierre, lesquels sont remplis de poisson.

Il y a de plus quatre Pauillons aux quatre coins, qui luy donnent bien de l'ornement; desquels il a cité desia parlé.

MAIS il faut aduoüer que Henry le Grand n'a pas moins contribué que François I. à l'embellissement de ce Iardin, pour l'auoir enrichy de cinq belles Fontaines & iets d'eau, desquelles voicy la description; outre vne sixième, qui y estoit desia dés long temps.

iii.  
Henry le Grand a embelly ce Iardin des Fontaines qui s'y voyent.

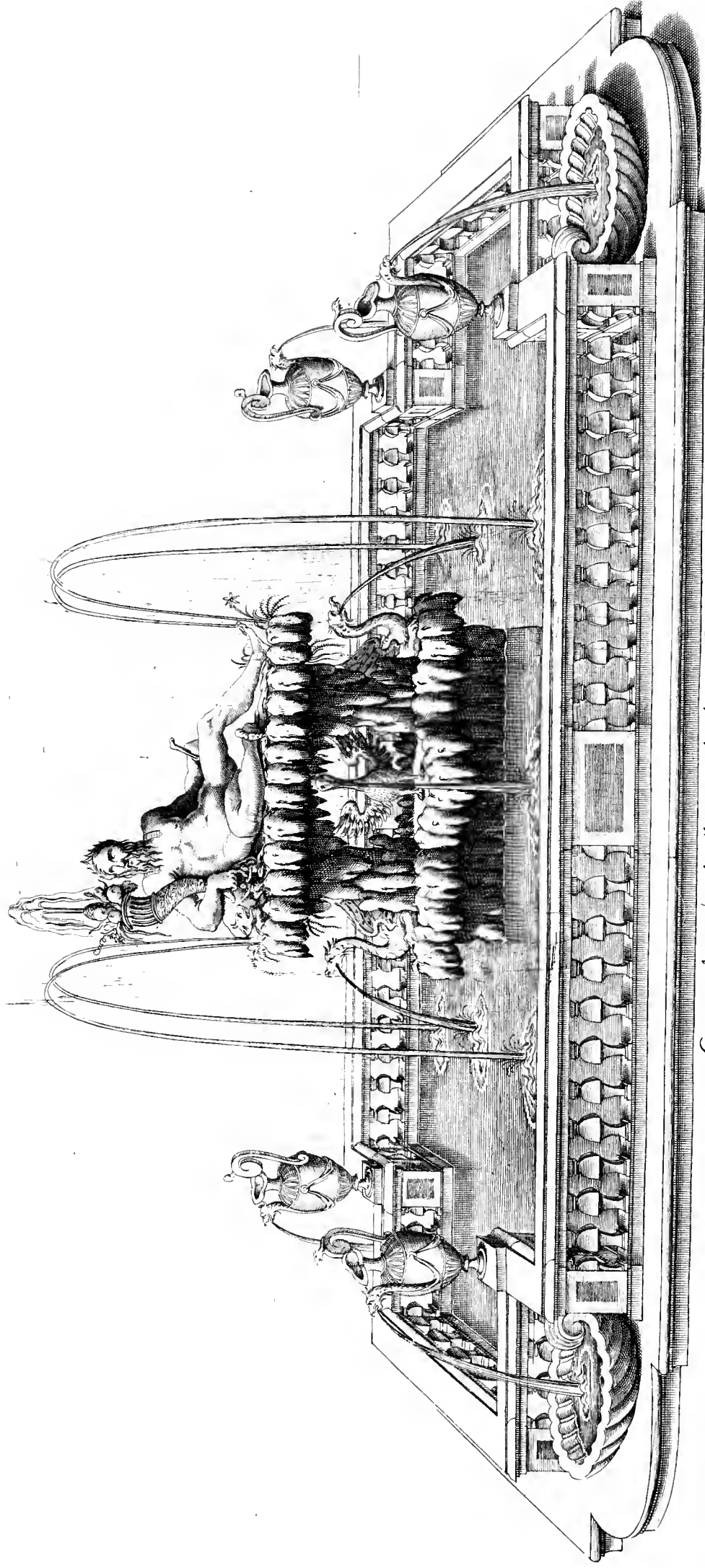


DE LA PREMIERE FONTAINE,  
*appellée le Tibre.*

CETTE premiere, & principale Fontaine est au milieu de ce Jardin, posée en vn grand quarré qui est entre les canaux. L'on l'appelle le Tibre à cause d'une fort grande, & excellente figure de bronze, laquelle represente ce fleuve, sous la forme d'un homme couché, & par le moyen d'une Louue qui allaitte Remus & Romulus; le tout pareillement de bronze, & qui est ioignant cette premiere figure, laquelle tient vne corne d'abondance, d'où sort vn tres-beau iet d'eau, & est posée sur vn rocher si bien trauaillé, qu'il semble comme naturel.

Autour de ce Tibre, & principale figure, il y a quatorze iets d'eau; & de plus quatre autres figures de bronze aux coins de ce rocher, deux desquelles representent des Cygnes, & les deux autres des Dragons; toutes versent de l'eau en abondance, & sont au milieu d'un bassin quarré de pierre, qui a six toises de diametre, autour duquel regne vne ballustrade de mesme matiere, enrichie de marbre: & sur les quatre angles de ce bassin se voyent quatre grands vases de bronze, qui versent l'eau dans autant de coquilles de pierre; le tout posé dans vn autre grand quarré, enuironné semblablement de ballustres: ce qui embellit merueilleusement ce Jardin, & qui le rend vne des belles choses qui se voyent gueres: somme que cette Fontaine a dixhuit iets d'eau, dont voicy le portrait, où n'est pas representée la derniere ballustrade.





Ce cy est la fontaine du Tibre qui est dans le Grand Jardin de la  
 Maison Royale de Fontaine Belle au au lieu Marquet. au portrait  
 dudit fontaine bel leant

J. de Francini. Inuen

M. Lame Sculp.

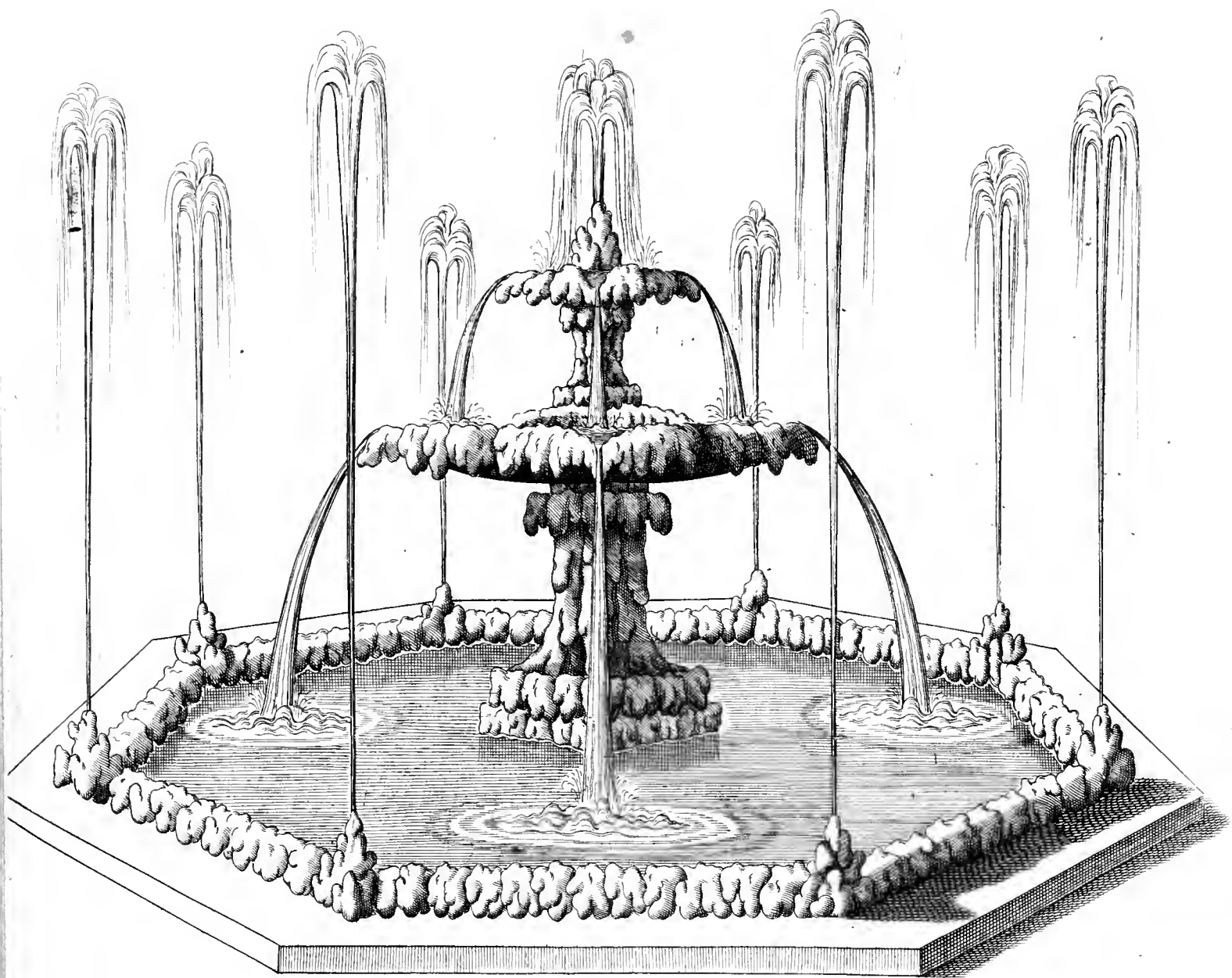
v.

LA SECONDE FONTAINE  
de ce Jardin.

CETTE Fontaine d'une façon rustique, est dans le Parterre à l'entrée de ce Jardin, vers la Terrasse & le Pavillon, qui regarde la grande porte du Parc. C'est un grand iet d'eau, d'où en sortent quatre autres, qui se déchargent dans un bassin, d'où découle l'eau par huit endroits, & retombe dans un autre plus grand bassin par autant d'endroits; puis se décharge dans le grand & principal bassin fait à huit angles, d'où sortent encore huit grands iets d'eau; lesquels derniers ne vont pas d'ordinaire, mais seulement quand il plaît à celui lequel a la conduite des Fontaines. Ce qui est pareillement des autres iets d'eau, qui sont aux angles des Fontaines suiivantes. En voicy la figure.







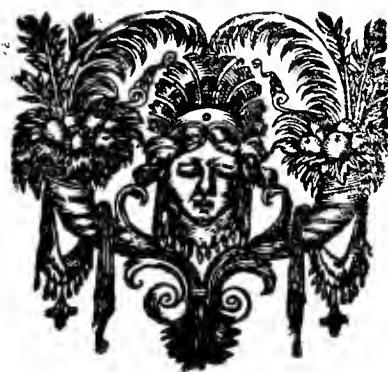
*Cecy est une Fontaine en Rustique qui est dans le grand Jardin de  
ladite maison de fontaine beleau Laquelle est aũd portrait Marguè G*

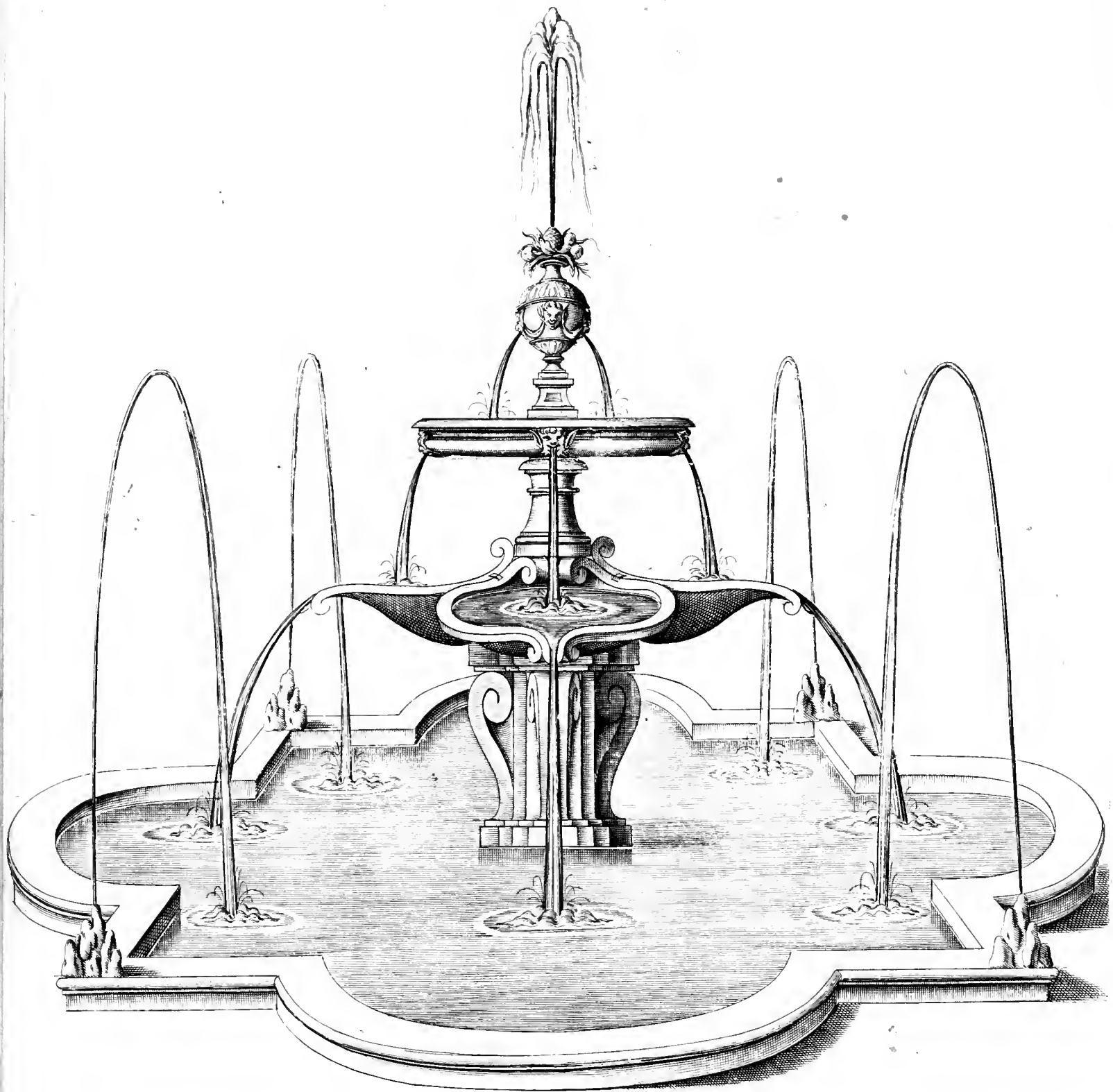
*F. de la Haye del.*

---

 VI. *LA TROISIEME FONTAINE.*

CELLE cy n'est pas moins considerable, que les precedentes; elle se void dans le Parterre du costé de la porte du Iardin, qui répond à l'entrée de la porte dorée, par où l'on passe en la Cour du Donion: vn grand iet d'eau qui sort d'vn pot de fleurs de bronze en est la premiere beauté; de ce pot ruissellent quatre autres iets, qui tombent dans vn bassin de pierre, & de là retombent dans vn plus grand, qui est soustenu de quatre consoles; puis se déchargent dans vn autre bassin, qui est le principal fait à angles; d'où sortent encore quatre iets d'eau, ainsi que represente cette figure.





Ceci est une fontaine qui est dans le grand Jardin de Fontaine beau laquelle  
se peut voir au portrait de Fontaine beau au lieu Margue. E

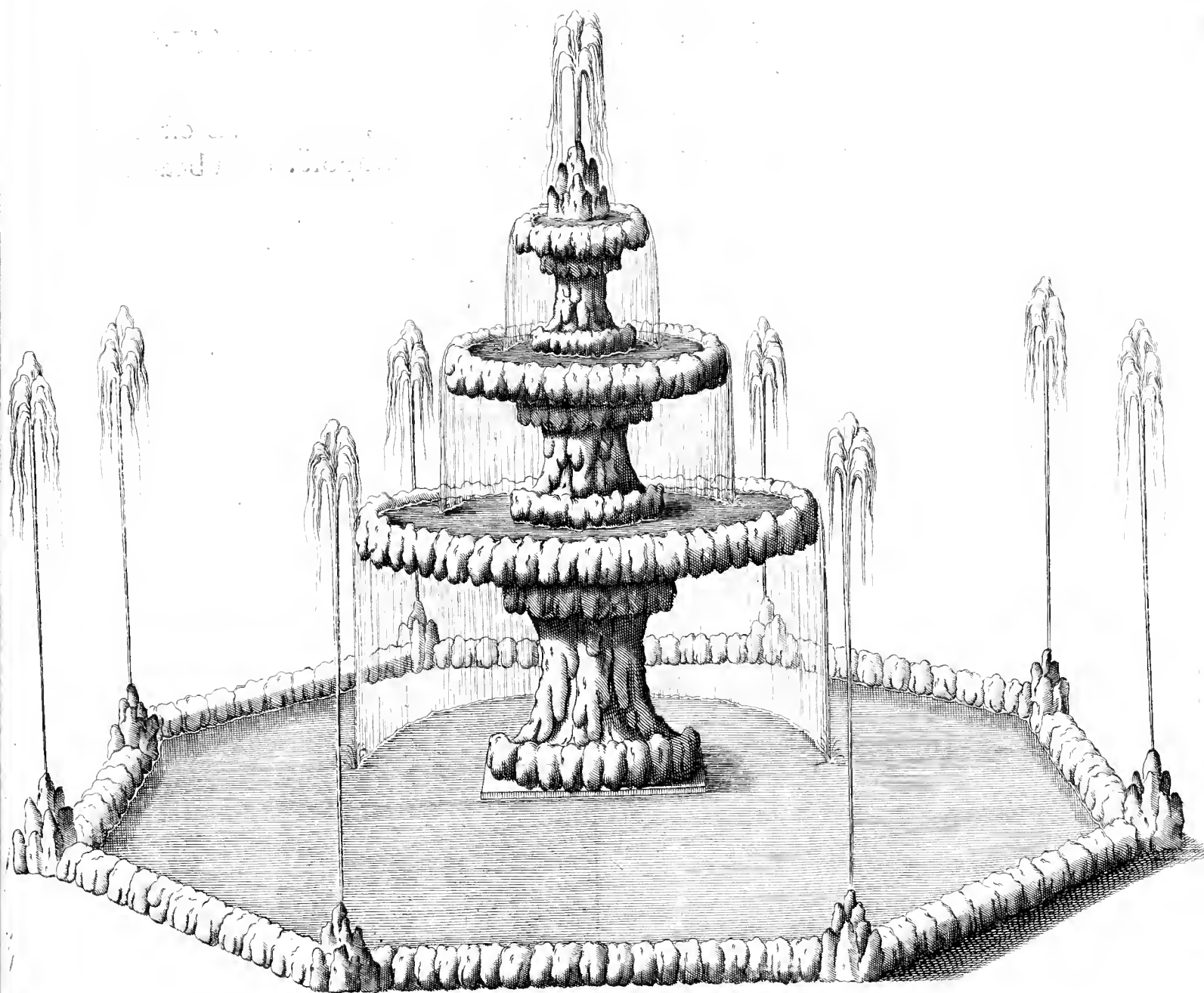
de Francini Inuen

M. de la Roche

## LA QVATRIESME FONTAINE.

**L'**ON void cette Fontaine dans l'un des quarrez de ce Jardin du costé du Parc, vers le Pauillon de Monseigneur le Prince: elle est d'une maniere rustique fort agreable, composée de quatre bassins de pierre, soustenus l'un sur l'autre, d'où découle l'eau tout autour, avec vne distance proportionnée à la grandeur de chaque bassin; en sorte que le grand iet d'eau de cette Fontaine tombe de l'un à l'autre, d'autant qu'ils ne sont pas égaux en grandeur; mais le premier, & plus haut, est plus petit que le second; celui-cy moins que le troisième, & le troisième beaucoup moins que le quatrième, & principal, où retombent toutes les eaux. En voicy le portrait.





Ce cy est une fontaine Portugue qui est dans le Grand Jardin de fontaine  
beleau laquelle ce peut voir dans le portrail de fontaine beleau Marquie F

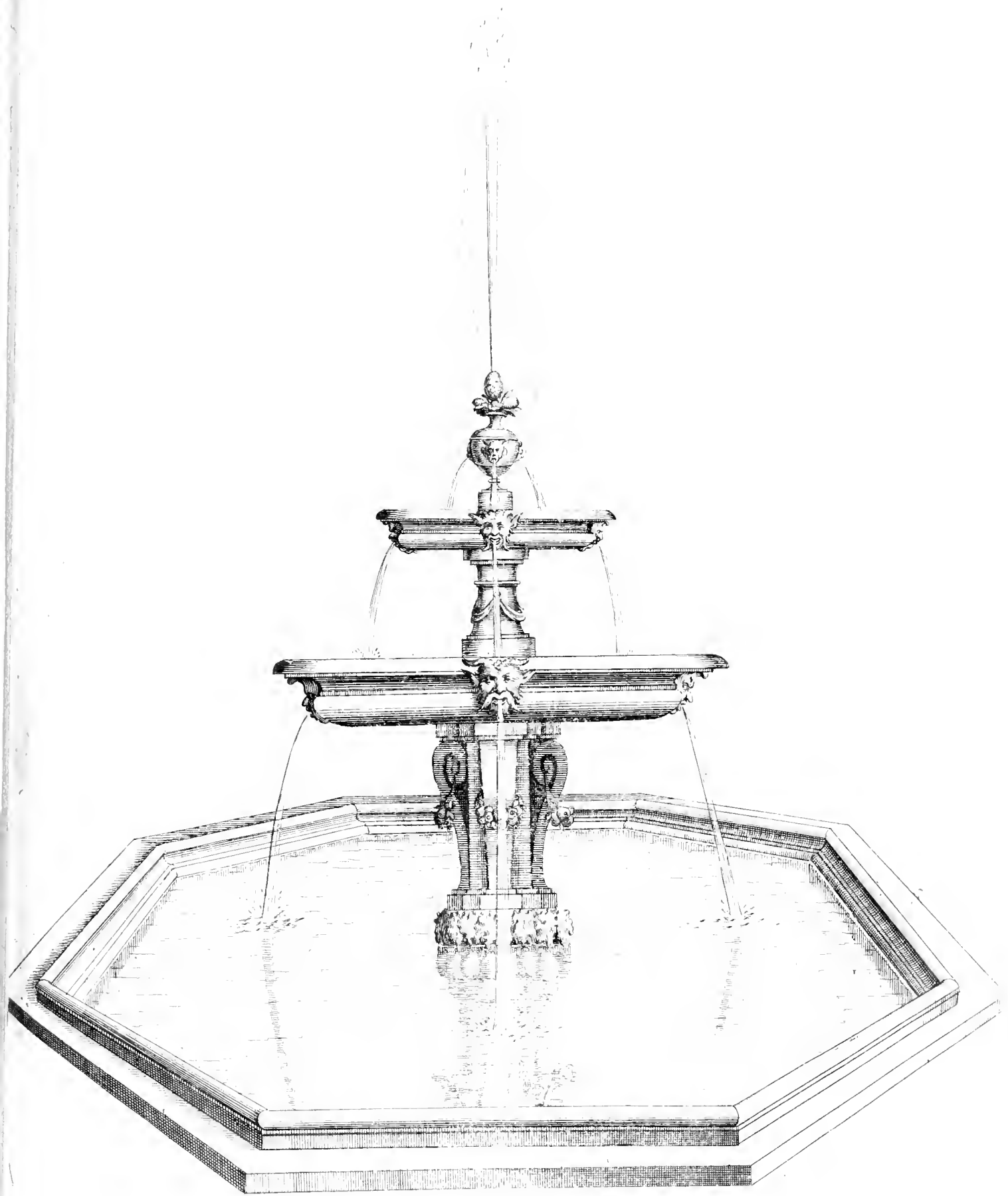
J. de Francini Inuen

M. Masne Sculpt

VIII. *LA CINQUIESME FONTAINE.*

**D**V costé de la Capitainerie , & vis à vis est cette cinquième Fontaine , composée d'un beau jet d'eau.





*LA SIXIESME FONTAINE.*

**I**L y a encore dans ce mesme Jardin vne autre Fontaine, qui n'a pour tout ornement qu'un grand bassin quarré de pierre; mais laquelle iette vn gros boüillon qui forme vne façon de vase d'eau: elle est à l'entrée de la porte qui regarde celle de la Cour du Donjon. Et sont toutes ces Fontaines de l'invention, & de la conduite du Sieur de Francine, que le Roy Henry le Grand fit venir de Florence pour les dresser, & toutes celles qui sont icy, avec les Grottes de Sainct Germain en Laye.





DU JARDIN DE LA REYNE, DE LA  
Fontaine, & des Statuës qui se voyent  
en ce Jardin.

CHAPITRE XX.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Le Jardin de la Reyne, autrefois appelé le Jardin des Buys.</i></p> <p><i>II. De la Fontaine de la Diane.</i></p> <p><i>III. Belle Statuë d'un ieune homme se tirant vne épine d'un pied.</i></p> | <p><i>IV. Autre riche Statuë représentant Laocoon.</i></p> <p><i>V. Vers excellens en la recommandation de ces Statuës.</i></p> <p><i>VI. Toutes ces Statuës &amp; Figures faites sous la Regence de Catherine de Medicis.</i></p> |
|--|--|



Le second Jardin considerable de ce Lieu, est celuy que l'on appelle le Jardin de la Reyne, qui autrefois estoit nommé le Jardin des Buys, à cause de ses grandes & hautes pallissades qui en sont faites: il est tout environné de bastimens, ayant la Galerie de la Reyne, & celle des Cerfs au Levant; les Departemens du Roy, & de la Reyne, & la petite Galerie de François I. au Midy; l'Eglise de la Sainte Trinité, & la Galerie des Cheureuils au Couchant; & la Voliere au Septentrion.

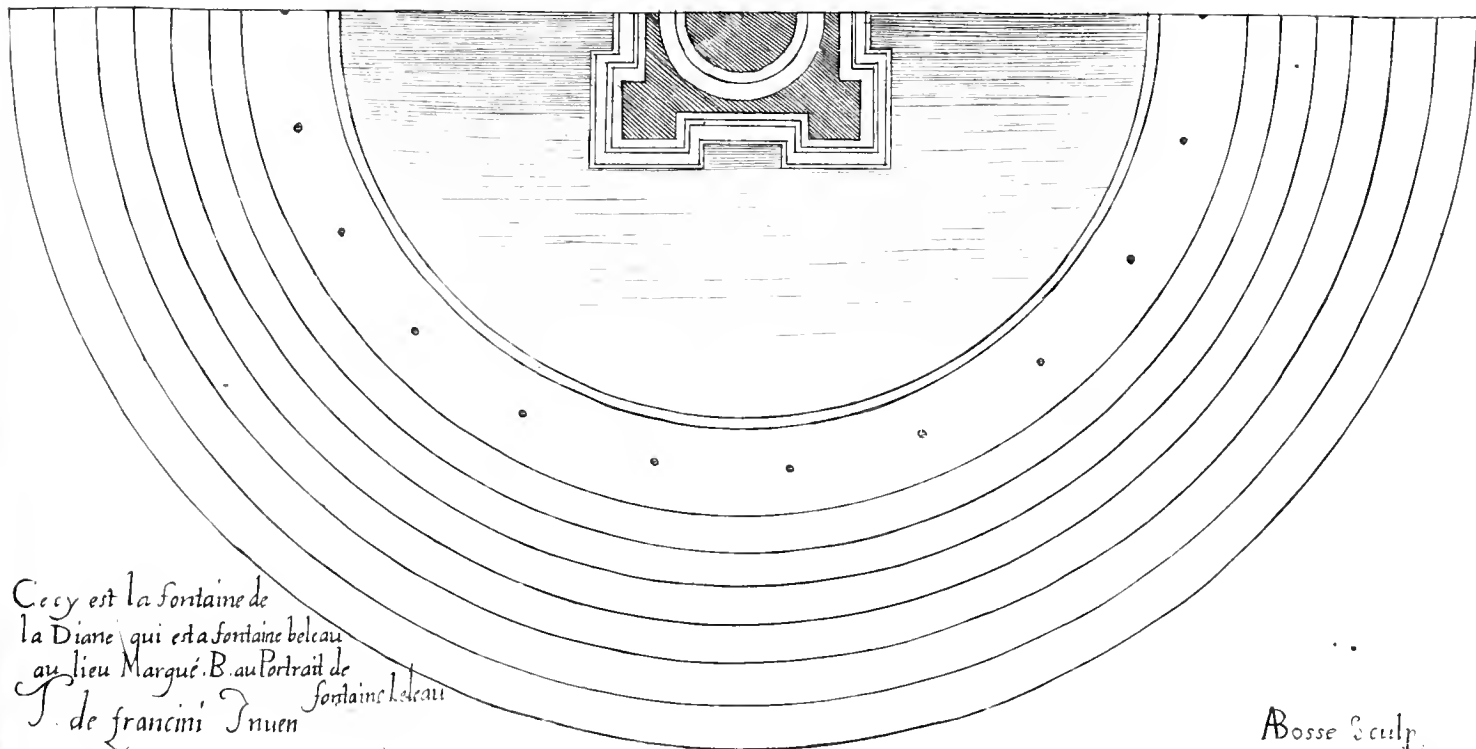
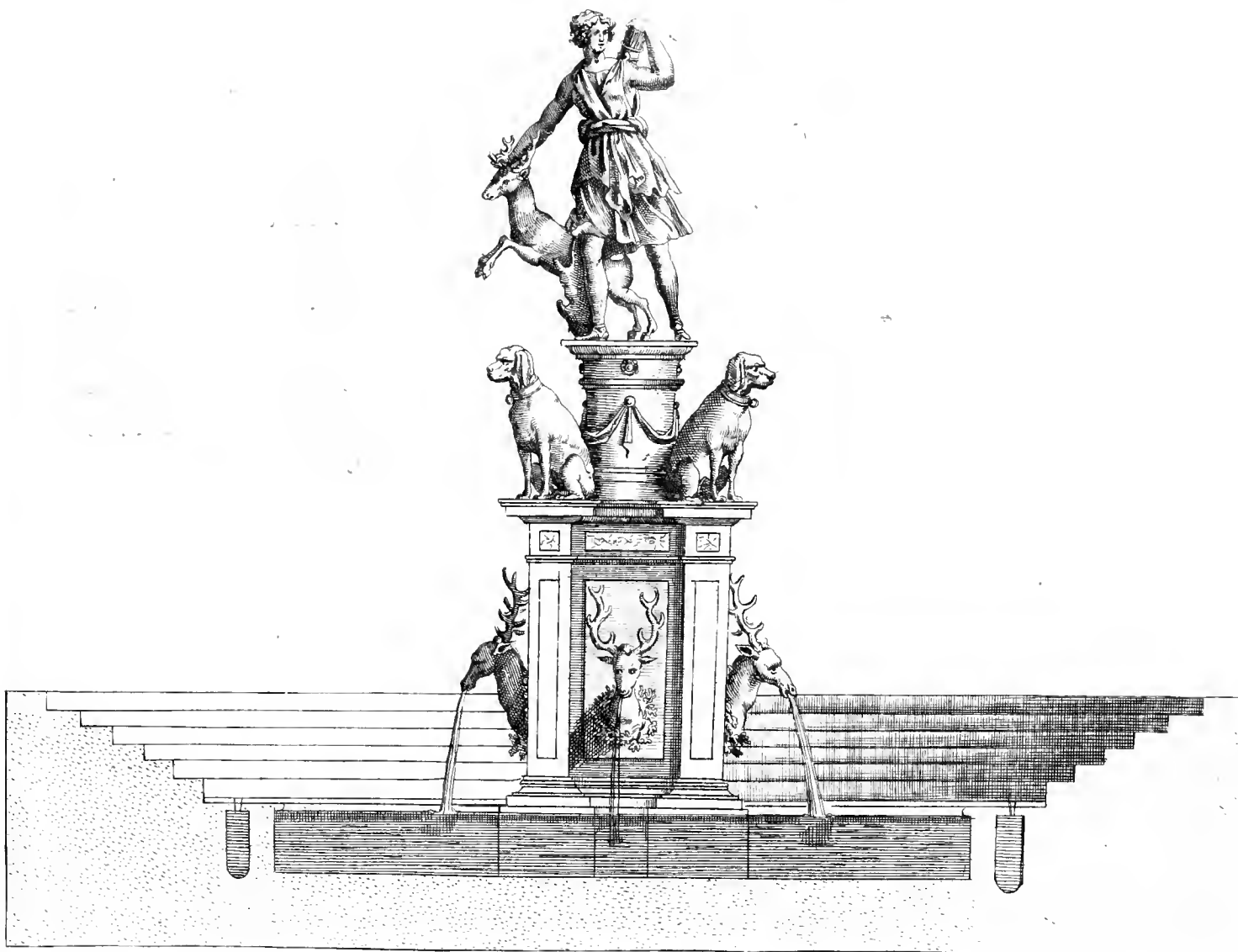
Son estenduë est de trente toises de long, & vingt-huit de large.

<sup>I.</sup>  
Le Jardin de la Reyne, autrefois appelé le Jardin des Buys.

D E L A F O N T A I N E  
*de la Diane.*

**A**V milieu de ce Jardin est vne belle Fontaine, que le feu Roy y a fait dresser avec vn grand bassin rond, dans lequel est esleuée sur vn haut piedestal vne riche Statuë de bronze de cinq pieds de haut, representant vne Diane: celle-cy a esté moulée sur l'original de marbre, qui estoit en ce mesme lieu & Jardin; & que Henry le Grand faisant edifier cette Fontaine, a fait transporter à Paris au Cabinet, & Salle des Antiques du Louure: laquelle figure l'on tient estre la mesme, qui estoit autrefois au Temple de Diane d'Ephese, tant celebrée parmy les Anciens, à cause des Oracles qu'elle rendoit, ou plustost les Demons par icelle. Au bas de cette Statuë font quatre grands Chiens de bronze, aux quatre coins de son piedestal; & plus bas sortent quatre testes de Cerfs de mesme matiere, qui versent l'eau par la bouche, laquelle tombe dans vn grand bassin rond, auquel l'on descend par six degrez. En voicy la figure.





Cccy est la fontaine de  
 la Diane qui est fontaine becau  
 au lieu Margué. B. au Portrait de  
 J. de francini Inuen fontaine becau

Bosse Sculp.

III.  
Statuë du  
Tireur d'é-  
pine.

TOVT proche cette Fontaine est vne Statuë de bronze, qui represente vn ieune homme, lequel se tire vne épine d'vn pied, dont l'original de marbre blanc est dans le Capitole à Rome.

IV.  
Statuë de  
Laocoon.

*Virgil. 2.  
Aneid.*

EN ce mesme Iardin est encore vne grande figure de bronze, representant Laocoon avec ses deux enfans, que des Serpens estraignent & entrelassent, dont l'accident est si bien décrit par le Prince des Poëtes Latins : c'est vne piece des plus rares qui soient auourd'huy, & qu'vn de nos plus celebres Poëtes ayant bien consideré, avec les autres Statuës & Figures qui sont dans le grand Iardin, fut si viuement touché de ces rares ouurages, qu'ils luy firent aussi tost prendre la plume, pour en publier les merites par ces vers.

V.  
Vers excel-  
lens en fa-  
ueur de ces  
Figures.

*Monsieur  
Bertrand  
Euesque de  
Seës.*

*Toy qui vis affamé de voir vn bel ouurage,  
Assouuy maintenant ta genereuse faim,  
Voicy les plus beaux traits, dont le cizeau Roman,  
Ou la fonte Gregeoise ait orné le vieil âge.  
Là de Laocoon la douloureuse rage,  
Fait plaindre le métal par vn art plus qu'humain,  
Icy git Cleopatre, ô ! qu'une docte main  
A viuement portrait la mort en son visage.  
Là Diane chemine, icy le Tibre ondeux,  
Verse ses flots de bronze, arrestant auprès d'eux  
Le passant transformé de merueille en Statuë ;  
Aussi rauiroient-ils l'esprit le plus brutal :  
Et qui n'est point émeu d'une si rare veüe,  
Il est certes comme eux, de marbre, ou de métal.*

VI.  
Ces Sta-  
tuës faites  
sous Ca-  
therine de  
Medicis.

TOVTES ces Statuës & Figures publient les soins & la magnificence de la Reyne Catherine de Medicis, qui prit vn grand plaisir à orner cette Maison Royale sous sa Regence, & la minorité des Roys François II. & Charles IX.

DV IARDIN DE L'ESTANG , ET DE  
celuy des Pins.

CHAPITRE XXI.

- |  |   |
|--|---|
| <p>I. La longueur, &amp; largeur<br/>de ce premier Iardin, dressé<br/>sous Henry IV.</p> <p>II. Statuë d'Hercule faite<br/>par Michel Ange.</p> <p>III. Autre Iardin dressé par<br/>Francois I.</p> <p>IV. Allée Royale, où sa Ma-</p> | <p>iesté touche les malades des<br/>écroüelles.</p> <p>V. Petit Pavillon, où sont<br/>quelques Tableaux du Sieur<br/>Rouffe.</p> <p>VI. L'Estang, &amp; son esten-<br/>duë.</p> |
|--|---|



Le premier Iardin prend son nom de ce qu'il est basty dans l'Estang de ce Chasteau; il est tout reuestu de belle grefferie, avec vne muraille d'appuy tout autour, & l'on y entre par vn petit pont de bois. Sa forme est quarrée, ayant trente quatre toises de long, & autant de large; lequel est dans l'aspect de la Cour de la Fontaine. C'est ainsi que Henry le Grand l'a fait dresser avec quatre beaux quarrez de parterre de buys, l'an mille cinq cens quatre-vingts quatorze, quand il fit edifier la grande Terrasse.

CE qui rend sur tout recommandable ce Iardin, est vne tres-belle & grande Statuë de marbre blanc, qui represente Hercule, que le feu Roy ayant trouuée en ce Chasteau y fit dresser & esleuer sur vn piedestal. Elle est de Michel Ange, laquelle il fit à Florence dans le Palais de Strozzi, & qui fut apportée en France par le Sieur Iean Baptiste della Palle, de l'vne des meilleures familles de cette ville là, & fut présentée au Roy Henry II.

I.  
La longueur, & largeur de ce premier Iardin, dressé sous Henry IV.

II.  
Statuë d'Hercule faite par Michel Ange.

## DV IARDIN DES PINS.

III.  
Autre Iar-  
din dressé  
par Fran-  
çois I.

QUANT au Jardin des Pins , il est ainsi dit à raison de quantité de ces arbres dont il estoit remply autrefois , & a esté dressé par François I. lors qu'il fit bastir la grande Galerie, laquelle a son aspect dessus , du costé du Midy.

Son estenduë ou longueur est de cent soixante toises , & quatre-vingts de large.

IV.  
Allée Roy-  
ale, où sa  
Maiesté  
touche les  
malades  
des écroui-  
elles.

A l'entrée de ce Jardin du costé de la Cour de la Fontaine , est vne tres-belle , & grande allée le long de l'Estang , plantée à la ligne de fort beaux & grands arbres , & l'appelle-t'on l'Allée Royale; ou parce qu'elle est la plus grande , & la plus large de toutes , & aussi bien la plus agreable ; ou d'autant que c'est en ce lieu que le Roy a coustume de toucher les malades des écrouïelles , quand sa Maïesté s'employe icy à cet acte de Pieté , & vrayement Royal. Cette Allée a cent soixante toises de long , & cinq & demie de large.

Tout ioignant est vn Canal de mesme longueur, reuestu de pierre , & remply de poisson.

Il y a là encore plusieurs belles allées , & vn riche parterre de buys , où sont quelques Cedres , & vn Plane, arbre qui n'est pas commun en ce pays ; autour de ce parterre sont quatre grandes , & belles allées en pallissades , taillées en forme d'Architecture. Et pas loing de là est vne belle , & grande Fontaine quarrée , ou source d'eau , toute reuestuë de pierre , laquelle se décharge dans vn petit estang tout proche.

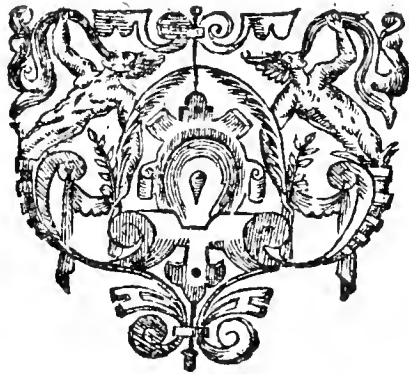
V.  
Petit Pa-  
uillon où  
sont quel-  
ques Ta-  
bleaux du  
Sieur Rouf-  
se.

IL ne faut icy oublier, qu'à l'un des angles de ce Jardin au bout de la grande Galerie, est vn Pavillon quarré dressé par le grand Roy François , comme il paroist par ses Chiffres , & sa Deuise , auquel sont deux grands Tableaux , peints à frais par le Sieur Rouffe , où sont représentées les amours de Vertumnus , & de Pomone.

Tout au bout joignant ce Jardin est à costé vne autre grande Allée plantée à trois rangs d'arbres, laquelle regarde d'vne part sur le bout de l'Estang au Septentrion, & de l'autre au Midy, vers vne Allée toute de Meuriers blancs, qui est enuironnée d'eau par deux canaux, tout reuestus de grefferie, & remplis de poisson. Cette premiere Allée est nommée l'Allée Solitaire, ou du Chenil, parce qu'elle y aboutit, & que cét Hostel a vn des costez de ses bastimens qui regarde dessus; & l'autre porte le nom des Meuriers, dans laquelle l'on n'y peut entrer que par deux petits ponts, qui sont à ses deux extremitez.

QUANT à l'Estang de ce Chasteau, il est situé entre lesdites Allées Royale, du Chenil, & celle de la Chauffée; lequel a cent cinquante toises de long, & cent quatorze de large: au milieu est vn petit Pauillon rond couuert en terrasse, & enuironné d'vne ballustrade de pierre: là est vne Salle qui sert à prendre du frais l'Esté, & se recreer au milieu des eaux.

VI.  
L'Estang,  
& son étenduë.



DV IARDIN, OV BOIS DES CANAVX,  
& de celuy des Fruits ; ensemble du Mail , & de la  
Fontaine , qui a causé le nom à ce Lieu de Fontai-  
nebleau.

C H A P I T R E   X X I I .

- |  |  |
|--|--|
| <p>I. <i>Ordre , &amp; suite des Iar-<br/>dins.</i></p>                        | <p>III. <i>Le Mail.</i></p>                        |
| <p>II. <i>Longueur , &amp; largeur du<br/>premier &amp; second Iardin.</i></p> | <p>IV. <i>Fontaine de Fontaine-<br/>bleau.</i></p> |

I.  
Ordre, &  
suite des  
Iardins.



E n'est pas seulement le nombre des  
beaux & diuers Iardins, qui rend cette De-  
meure Royale fort accomplie , avec ses  
autres merueilles, mais encore cette par-  
ticularité, de ce que ils sont tous d'une  
mesme suite & contigus, & sous vn mesme circuit, &  
enclos de ce Chasteau, passant des vns aux autres par-  
my vne agreable diuersité : laquelle a cela encore de re-  
marquable, qu'en quelque saison, & quelque temps que  
ce soit l'on y peut facilement aller & se promener sans  
y receuoir aucune incommodité du chemin, à cause du  
terroir sabloneux, qui y tient tousiours le pied sec, &  
la route agreable.

II.  
Longueur,  
& largeur  
du pre-  
mier & se-  
cond Iar-  
din.

Quant au premier Iardin, l'on y entre par celuy des  
Pins, auquel il aboutit d'un costé, passant entre deux  
beaux canaux où sont les Truittes, & qui en porte  
aussi le nom, & l'appelle-t'on le Iardin ou Bois des Ca-  
naux, parce qu'il est remply de grands arbres, qui for-  
ment comme vn petit bois d'un costé ; & d'autant aussi  
qu'il est diuisé de plusieurs canaux remplis de poisson,  
qui composent quatre grands quarrez, comme parter-  
res verds ; le tout montant à quatre-vingts huit toises  
de long, & septante deux de large.



Et au bout de ce Jardin il y en a encore vn autre, lequel a quatre-vingts quatre toises de long, & quatre-vingts de large, que l'on appelle le Jardin des Fruits, parce que il est planté de plusieurs arbres fruitiers. Le feu Roy fit dresser ce Jardin, & prenoit vn grand plaisir à faire cultiuer ses arbres.

A costé de ces deux Jardins, qui regarde le Midy, est le Mail, lequel a trois cens toises de long, & trois de large, dont l'allée est parfaitement agreable pour la beauté de ses arbres, qui à leur sommet venans comme à s'vnir ensemble font vne forme de berceau tres-gracieux, où l'on y gouste le frais à plaisir au fort des chaleurs. Il s'en seroit pû faire vn plus grand en ce lieu, mais non pas si commode que celuy-cy, qui se rencontre si bien à propos dans l'enclos de ce Chasteau, commençant à l'entrée de l'Hostel & Departement du Chenil, & finissant au bout du Jardin à fruits.

---

III.  
Le Mail.

*D E L A F O N T A I N E*  
*de Fontainebleau.*

---

IV.

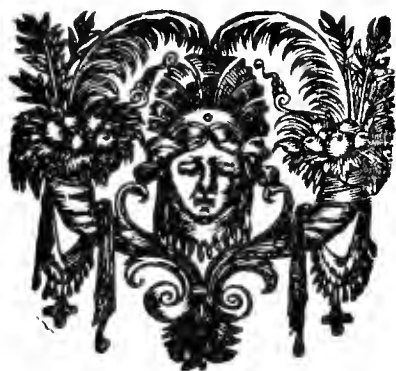
**C**OMBIEN que nous mettions cette Fontaine comme la derniere en ordre des belles choses remarquables de cette Maison Royale; ce n'est pas que ce ne soit ce qu'il y a de plus ancien, puisque elle a donné, ou plustost occasionné, de faire porter le nom à ce Lieu, & ce qui a inuité en partie d'y bastir, ainsi qu'il a esté desia dit cy-deuant, où nous auons remarqué, que ç'a esté Henry le Grand qui l'a fait dresser & orner comme elle est auiourd'huy, estant auparauant en forme d'vne petite grotte. Or ce qui est cause, que ne suiuant pas son antiquité nous luy donnons cét ordre postérieur, est pour n'interrompre cette suite, & la faire voir en son propre lieu, & en ses accompagnemens.

Elle est ioignant le Jardin, ou Bois des Canaux, entre celuy-cy, & vn autre petit Jardin à fruits, & se va déchargeant dans le canal des Truittes; sa source est

basse, où l'on descend par trois degrez; mais son eau est belle & agreable, enclose d'un bassin de huit pieds de diametre de pierre, à huit angles, enuironné d'une belle Architecture de pierre de taille, qui la couure en partie, avec plusieurs niches, dans lesquelles sont des sieges de mesme matiere, d'où l'on a le plaisir de contempler à couuert cette source, & la voir ruisseler; qui n'est pas vn petit contentement, parmy vn nombre presque infiny de merueilles de ce Seiour Royal: où il faut aduoüer que la beauté, & les delices sont si grandes, qu'il n'est pas inconuenient de croire, que plusieurs s'en trouuans insensiblement charmez, n'y voulussent establir leur souueraine felicité, si par vn contrecharme l'on ne leur mettoit en ieu aussi tost ce petit mot d'aduis:

*Malherbe.*

*Vois-tu Passant, couler cette onde  
Et s'écouler incontinent;  
Ainsi fuit la gloire du Monde,  
Et rien que Dieu, n'est permanent.*



## DV PARC ET DE SON CANAL , &amp;c.

## CHAPITRE XXIII.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. Henry le Grand a fait dresser ce Parc 1607.</i></p> <p><i>II. Plusieurs allées , &amp; autres diversitez.</i></p> <p><i>III. Vne belle &amp; grande Fontaine , où aboutissent huit allées.</i></p> <p><i>IV. Canal , l'un des plus</i></p> | <p><i>considerables qui se voyent.</i></p> <p><i>V. Deux Fontaines jaillissantes au milieu de ce Canal.</i></p> <p><i>VI. Logis , dit les Heronieres.</i></p> <p><i>VII. Celuy dit la Mi-voye.</i></p> <p><i>VIII. Lieux où sont diverses sortes d'oiseaux.</i></p> |
|---|---|



ANT de singularitez , & tant de diuertissemens se rencontrent dans l'enclos de ce Parc Royal, qu'en sa description il faut que i'aduouë , que le mesme accident m'arriue, qu'autrefois au fameux Apelles, tirant le portrait de Compaspé par le commandement du grand Alexandre ; où autant de traits de beauté de cette Dame qu'il traçoit avec son pinceau, luy estoient autant de charmes, qui l'engageoient à son amour : car il est vray qu'il faut estre tout à fait priué de sentiment, & auoir les yeux bandez , ou il faut franchement confesser , qu'autant d'allées , & d'autres telles merueilles qui s'y voyent , avec son Canal , sont autant de charmes qui gagnent les cœurs , & les affections : & ie m'asseure qu'il n'y aura personne , qui apres auoir bien considéré ce lieu , ne se sente obligé à publier hautement avec moy cette verité. Ce Parc a son entrée principale qui regarde le Soleil couchant , & n'est separé de ce Chasteau , & du Iardin du Roy , que par vne ruë qui vient du Bourg , & va en la campagne , & à la Forest.

HENRY le Grand l'a fait entierement dresser l'an 1607. avec ses belles allées , son Canal , & le tour de ses

I.  
Henry le  
Grand 2

fait dresser  
ce Parc  
1607.

murailles ; où il prenoit vn extreme contentement , & vn soin merueilleux à faire aduancer cét ouurage , qu'il a veu acheué.

Ce lieu a six cens cinquante toises de longueur , & quatre cens de large.

II.  
Plusieurs  
allées, &  
autres di-  
uerfitez.

LA premiere chose considerable qui s'y void à son abord , est vne grande Allée à quatre rangs d'ypreaux dressez à la ligne , laquelle a six cens toises de long , & quatorze de large , y comprenant les deux petites qui l'accompagnent de part & d'autre , & de mesme longueur.

Tout ioignant à la droite de cette Allée, est vn petit boccage remply de viues sources d'eau ; le tout qui rend ce lieu agreable , & fort delicieux.

Et à gauche , il y en a vne autre tres-belle , qui se void pareillement dès l'entrée de ce Parc , laquelle est dressée en pallissades de sept à huit toises de haut , & a six cens quarante toises de long , & cinq de large.

Au milieu de laquelle est vne place ronde de quinze toises de diametre , où aboutissent huit autres allées, toutes en pallissades comme la precedente ; & cette place s'appelle l'Estoille , à cause de ses angles , & de ses allées , qui font cette figure.

III.  
Vne belle,  
& grande  
Fontaine,  
où about-  
issent huit  
allées.

LA tout au milieu est vn bassin rond de pierre , de vingt-quatre pieds de diametre , avec vne Fontaine & iet d'eau , lequel en contient quinze pouces , & icette & pousse son eau dix-huit pieds de haut : & ce qui le rend encore fort remarquable est qu'il se fait voir de toutes ces allées , qui ne sont pas seules ; car il y en a encore vingt qui trauerfent ces huit grandes ; somme que les allées en pallissades , montent à dix mille cent quatre-vingts deux toises.

Dans l'enclos , & quarrez de ces diuerses allées , sont aux vnes plusieurs bosquets & cheuieres ; dans les autres sont diuers arbres fruitiers de toutes les sortes , & des meilleurs que le feu Roy pût recouurer.

MAIS ce qui rend encore ce Parc plus considerable, c'est le Canal qui s'y void, vne des belles & rares pieces qui se rencontrent ailleurs : car il a six cens toises de long, & vingt de large, & est tout reuestu de pierre, ayant six pieds d'eau à son entrée, où se viennent décharger toutes les Fontaines, & les autres canaux de ce Chasteau, & quinze pieds à sa décharge.

IV.  
Canal l'un  
des plus  
considera-  
bles qui se  
voient.

L'on tient que le feu Roy fut porté à le faire, ayant veu celuy qui est dans le Parc du Chasteau de Fleury, vn des plus beaux qui fussent alors ; & que le Sieur de Fleury ayant depuis veu celuy-cy de beaucoup plus grand, plus large, & plus maiestueux que le sien, y fit écrire, ou pour le moins dit ces paroles : *Voluit me vincere Caesar* ; aduoiant que celuy-cy estoit bien plus considerable que le sien.

DANS ce Canal ( qui est fort remply de poisson ) sont deux Fontaines, vne à chaque bout, à dix toises près du bord ; à la premiere, qui est à l'entrée, se void vne grande teste de Dauphin de bronze, posée à fleur d'eau, d'où sortent neuf jets de dixhuit pieds de haut, portans trente pouces d'eau : l'autre Fontaine est de pareille façon. Lesquelles, comme aussi celle de l'Estoille, le Roy a fait construire, l'an mille six cens trente deux.

V.  
Deux Fon-  
taines ial-  
lissantes au  
milieu de  
ce Canal.

Et pour plus grand ornement de ce Canal, sont à huit toises proche de part & d'autre deux grandes allées d'Ypreaux, chacune de six cens toises de long, & cinq de large ; le tout rend ce lieu admirablement beau, & d'vn aspect tres-gracieux.

PREZ ce Canal au Midy, est vn grand logis composé d'vne Cour, & de quelques bastimens, appelé les Heronieres, autrement dit les Cages ; ainsi nommé à cause que le Roy François I. qui l'a fait bastir, y auoit dressé de grandes Cages par arcades de pierre, & de treillis de fer, dont vne partie se void encore, pour y nourrir des Herons, ausquels quelques années apres l'on a donné l'essor, pour peupler ce pays au plaisir

VI.  
Logis dit  
les Hero-  
nieres.

de la Chasse , & vol de cét oiseau , qui est fort agreable.

VII.  
Celuy dit  
la Mi-voye.

AV milieu de ce mesme Parc est vn autre logis de plaifance , appellé la Mi-voye , parce qu'il est au milieu , où il y a vn beau Iardin , & quelques Fontaines & canaux. La Reyne Mere Catherine de Medicis achepta ce lieu , où elle fit dresser vne Ménagerie , avec quelque bestail , & vne belle Laiçterie , pour là quelquefois y aller se diuertir , & prendre du frais , & du laiçtage l'Esté.

VIII.  
Lieu où  
font diuer-  
ses sortes  
d'oiseaux.

ET pour rendre encore ce Parc plus agreable, Henry le Grand y a fait edifier vn lieu particulier , où sont diuerfes sortes d'oiseaux estrangers , & non communs , comme Aigle , Vautour , Cygnes , Gruës , Cicognes , Herons rouges , Pallars , Tadores , Goalans , Opalles , Aigrettes , Poacres , Cormorans , Cannes de Barbarie , Cannes musquées , Oyes de Canada , Cannes de Hollande , Fefans , & Perdrix priuées , Paons , & autres semblables , avec quelques animaux non communs. Il y a quelque temps qu'il y auoit deux Autruches , qui y font mortes.



DES HOSTELS, ET MAISONS QUI  
sont hors l'enclos de ce Chasteau, &  
qui en dépendent.

CHAPITRE XXIV.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. La Chancellerie bastie sous le Cardinal &amp; Chancelier du Prat, &amp; depuis augmentée.</i></p> <p><i>II. L'Hostel de Ferrare.</i></p> <p><i>III. La Coudre, autrement dite la grāde Escurie du Roy.</i></p> | <p><i>IV. Escurie de la Reyne Mere.</i></p> <p><i>V. L'Aqueduc, ou Reservoir des Fontaines.</i></p> <p><i>VI. L'Hostel du grand Prevost.</i></p> <p><i>VII. Les Pressoirs du Roy.</i></p> |
|---|---|



PRES auoir assez amplement traitté des edifices qui sont dans l'enclos de cette Maison Royale; i'ay crû qu'il estoit encore à propos de parler en ce Chapitre de ceux qui se voyent hors de son accoint, mais qui en dépendent, & sont sous son entretien.

IE commenceray par l'Hostel de la Chancellerie, comme plus proche de ce Chasteau, estant presque ioinnant le fossé; où il regarde la Voliere au Midy. Il consiste en vn corps, & face de bastiment, de vingt-huit toises de long; outre vne longue Galerie; avec vne grande Cour, dont l'entrée principale est au Septentrion.

I.  
La Chancellerie bastie sous le Cardinal & Chancelier du Prat, & depuis augmentée.

Cét Hostel basty sous le Cardinal & Chancelier du Prat, comme il appert par ses armes, qui se voyent là en diuers endroits, a esté augmenté sous le Chancelier d'Aligre; & depuis peu amplifié d'vne belle Chappelle sous Monsieur le Chancelier Seguier, personnage dont les merites remplissent aujourdhuy tres-dignement cette Illustre charge.

Du commencement que cét Hostel fut edifié, c'estoit vne maison particuliere; appartenante audit du

Prat ; mais le Roy François I. l'ayant remboursé des deniers qu'il y auoit employez , elle a tousiours depuis esté destinée pour le Chancelier , & porté le nom de l'Hostel de la Chancellerie.

II.  
L'Hostel  
de Ferrare.

A vingt-cinq toises , ou enuiron , de la Cour du Cheual blanc de ce Chasteau vers le Soleil couchant , est l'Hostel de Ferrare , vn des plus beaux , & des mieux bastis qui soient point , lequel le Cardinal de Ferrare a fait bastir ; comme il se iustifie par ses armes posées en plusieurs endroits de cét Hostel : il consiste en trois grands corps , & faces de bastimens , fort commodes , & logeables , contenans diuerses Salles , Chambres , Cabinets , & Offices , avec de fort belles Estuues ; le tout du dessein de Sebastien Cerlio , Architecte celebre , duquel il a esté parlé cy-dessus. La Cour principale de ce logis a dix-sept toises de long , & vingt-deux de large , dont l'entrée est embellie d'vn riche Portic d'vne ordonnance rustique. Là est aussi vne basse Cour de vingt-cinq toises de long sur neuf de large , où sont les Escuriers : & est cét Hostel accompagné d'vn fort grand Iardin : le tout acquis de Monsieur le Duc de Guise par le Roy Henry le Grand , en l'an 1603.

III.  
La Cou-  
dre , autre-  
ment dite  
la grande  
Escurie du  
Roy.

LA Coudre , ainsi nommée à cause que là autrefois il y auoit quantité de Coudriers , est l'Hostel du Grand Escuier de France : ce logis est vn peu esloigné du Chasteau , & consiste en trois corps , & faces de bastimens , & en vne Cour spacieuse , avec vn fort grand Clos , ou Verger , qui tient au Parc de ce Chasteau. Là sont les sources principales des Fontaines de cette Maison Royale. Cét Hostel est aussi appellé la Grande Escurie du Roy.

IV.  
Escurie de  
la Reyne  
Mere.

EN suite de ce logis , il ne fera pas hors de propos de donner icy lieu à celui qui porte le nom d'Escurie de la Reyne Mere , ainsi appellé parce qu'il est ordonné pour les Officiers qui seruent en icelle. C'est vn grand bastiment , avec vne Cour , & vn petit Clos. L'acquisition de cette maison a esté faite par Catherine de Medicis ; & est ce lieu vn peu au dessus de l'Hostel de Fer-



rare dans la mesme ruë , laquelle aboutit à celle dite des Sablons.

LE logis appellé l'Aqueduc , est encore vne dépendance de ce Chasteau ; c'est le reservoir de toutes les eaux qui se distribuënt aux Fontaines par le moyen d'un grand bassin de pierre de douze pieds en quarré , posé sous vne belle voute. Il est appellé Aqueduc, parce que de là iusques aux sources de ces Fontaines, les eaux découlent dans vn petit canal, sous vne voute de six pieds de haut , trois de large , & de sept cens toises de long. Ce logis est composé d'un petit Pauillon , avec quelques autres bastimens, vne Cour , & vn Jardin, pour celuy qui a la conduite des Fontaines. L'honneur de tout cét ouurage est deu à Henry le Grand , qui l'a fait edifier l'an mille six cens huit , & est situé en la ruë basse.

---

V.  
L'Aqueduc, ou Reservoir des Fontaines.

PAS loin du Chasteau, & presque vis à vis du portail de la Cour des Offices, est l'Hostel du grand Preuost de France, où il tient son Siege quand la Cour est icy ; & qui est le lieu aussi ordinaire où les Officiers de la Justice, tant de la Preuosté de ce Bourg, que des Eaux & Forests, tiennent leur Siege.

---

VI.  
L'Hostel du Grand Preuost.

RESTE à dire quelque chose du logis appellé les Pressoirs du Roy ; cette maison est esloignée de ce Chasteau d'une lieuë, ou environ, & est au bord de la Riuere de Seine du costé de la Brie. C'est vn grand corps de bastiment fait sous le Roy François I. comme il se void par ses Chiffre & Deuise ; & là auoit fait dresser deux grands Pressoirs avec des Cuues , pour l'usage de cinquante arpents de vignes & plus, qu'il y auoit fait planter en vne coste tout ioignant ce logis, dont l'aspect est au Midy, & au Couchant.

---

VII  
Les Pressoirs du Roy.

L'on tient que ce qui inuita le Roy à faire ce lieu, ce fut sur ce qu'un iour chassant apres vn Cerf en cette Forest de Fontainebleau, le Cerf passa l'eau, & obligea sa Maiesté à passer aussi, le poursuiuant avec ses Veneurs ; où alors le Roy se trouuant faisi de soif, l'on fut querir du vin en vn petit logis là es environs, lequel

fut trouué excellent par sa Maicsté : laquelle s'estant informée d'où il venoit, comme elle eut appris qu'il pro-uenoit de cette coste, où il y auoit desia vn peu de vignes, cela l'inuita de l'achepter; & pour la rendre encore plus considerable, elle fit venir du plan de Grece, de Gascogne, & de tous les meilleurs vignobles, qu'elle y fit planter, & bastir au mesme temps cette maison qui s'y void, laquelle depuis a tousiours porté le nom des Pressoirs du Roy, à cause de ceux qu'il y auoit fait dresser. En effet le vin en est fort excellent.

DE QUELQUES DEUISES ROYALES  
qui se voyent en ce Chasteau.

CHAPITRE XXV.

- |   |   |
|---|---|
| <p>I. <i>Deuise de François I.</i><br/>         II. <i>Diuerses explications de cette Deuise.</i><br/>         III. <i>Deuise de Henry II.</i><br/>         IV. <i>Trois explications de la Deuise precedente.</i><br/>         V. <i>Deuise de Charles IX.</i></p> | <p>VI. <i>Deuise de Henry le Grand.</i><br/>         VII. <i>Deuise de Louys XIII.</i><br/>         VIII. <i>Deuise de Anne de France, &amp; de Pierre de Bourbon son mary.</i></p> |
|---|---|



OUR donner vn accomplissement des merueilles de cette Maison incomparable de Fontainebleau, j'ay crû estre bien à propos de remarquer en ce Chapitre les Deuises Royales qui s'y voyent.

I.  
Deuise de  
François I.

LA premiere est celle du grand Roy François, à sca- uoir vne Salamandre au milieu de feux & de flammes, avec ces mots Latins : *Nutrisco & extinguo. Je nourris & esteins* : ou bien ie m'en nourris & l'esteins, parce que les Naturalistes remarquent que cét animal ( qui est presque de la forme d'vn grand Lezard) sortant des eaux où il naist, demeure volontiers parmy les flammes

& les braziers, & les esteint auffi par son extreme froideur; voire mesmes comme asseurent d'autres; s'en repaist quelquefois.

DEUISE autant remarquable qu'elle est mysterieuse, par laquelle cét illustre Monarque vouloit signifier le soin qu'il prenoit de conseruer les gens de bien, & punir les méchans. Et de fait vn Autheur de son temps écrit que ce Prince estant encore ieune fit faire quelques medailles; où d'vn costé il estoit representé, & sur le reuers il y auoit vne Salamandre parmy des flammes, & cette inscription Italienne: *Nudrisco il buono, & spengo il reo.* Je nourris le bon, & tuë & chastie le méchant.

II.  
Diuerfes  
explicatiōs  
de cette  
Deuise:

Si nous ne voulons dire encore, que la Salamandre estant le symbole de la Constance, parce que cét animal semble se resioiir au milieu des braziers; de mesme que ce grand Roy touché des iustes sentimens d'vne Ame Chrestienne, supportoit volontiers pour l'amour de Dieu, les afflictions qui luy arriuoient de sa part. Paradin remarque auoir veu en cette Maison de Fontainebleau vne riche tapisserie, où estoit cette Deuise, & ces vers Latins:

Paradin en  
ses Deuises  
heroïques.

*Vrsus atrox, Aquilaque leues, & tortilis Anguis,  
Cesserunt flamma iam Salamandra tua.*

*L'Ours fier, l'Aigle legere, & le Serpent tortu,  
Salamandre, ont cedé à ton feu, & vertu.*

Qui estoit vn digne Eloge de ce Prince, representant plusieurs beaux exploits de ses victoires; l'Ours signifiant le Duc de Sauoye, à raison que ce pays-là abonde en telle sorte d'animaux; l'Aigle estant le symbole des armes de l'Empire; & le Serpent des armes de la Ville, & Duché de Milan pretendu par les Sforces.

L'AUTRE Deuise, qui se void icy en diuers endroits comme la precedente, est celle du Roy Henry II. vn Croissant montant d'argent surmonté d'vne couronne, ou trois Croissans entrelassez, & ces paroles: *Donec to-*

III.  
Deuise de  
Henry II.

*tum impleat orbem. Jusques à ce que tout le rond soit remply.*

Plusieurs rendent différentes raisons de cette Deuise. Il y en a qui croient que ce Prince la prit en considération de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois, laquelle estoit en grand credit auprès de luy, & qu'il representoit par ce Croissant de Lune, à qui les Poëtes font porter le nom de Diane.

III.  
Trois explications  
d'icelle.

QUELQUES autres disent, que ce fut à dessein de contrecarrer l'orgueil, & le faste de l'Empereur Charles-Quint, qui auoit pour Deuise les colonnes d'Hercule, avec cette inscription: *Plus ultra. Plus outre*; pour signifier qu'il pousseroit ses conquestes plus auant que celles de cét Heros de l'Antiquité, osant mesme se promettre la France: ce qui obligea ainsi Henry II. à prendre telle Deuise, pour dire que si la vanité, & l'ambition de l'Empereur le pouffoit iusques à ce poinct, nostre grand Roy Henry passeroit bien plus auant, iusques à ce qu'il eust conquis tout le monde, designé par ce mot d'*Orbis*, ou de *rond*, figure de toute la terre.

Mais j'aime bien mieux m'arrester à la creance de ceux, qui assurent que Henry II. prit cette Deuise pour faire paroistre le desir qu'il auoit de conseruer l'Eglise Catholique, troublée en France, & ailleurs par les Protestans Religioneux qui commençoient alors, desquels il faisoit vn iuste chastiment. De fait que l'Eglise dans les Lettres saintes est souuent figurée sous ce symbole de Lune. Où à ce propos nous pouuons rapporter ce que raconte vn Auteur celebre du Pape Calixte II. lequel eut en vision la nuit immédiatement precedente qu'il fut esleué au Souuerain Pontificat, qu'un enfant luy auoit apporté, & mis dans le sein vne Lune.

Paul Emil.

V.  
Deuise de  
Charles  
IX.

IE ne diray qu'un mot touchant la Deuise de Charles IX. parce qu'à peine se reconnoist-elle encore icy en quelques ouurages qu'il y a fait faire, nommément en la Salle des Gardes du corps. Deux colonnes forment le corps de cette Deuise, dont l'ame est telle: *Pietate, & Iustitia. Par la Pieté, & par la Justice.* Donnant assez à

con-

connoistre que son intétion n'estoit que de regner par la Pieté enuers Dieu, & par la Iustice à l'endroit de ses Suiets; ces deux Vertus estans cōme deux fortes colonnes, qui soustiennent puissamment tout l'edifice d'un Estat.

CETTE Maison Royale a tant d'obligations à Henry le Grand, que ie meriterois avec raison vne censure rigoureuse, si i'oublois à donner place icy à sa Deuise, qui paroist en diuers endroits de ce Chasteau, & particulièrement à la grande Terrasse de la Cour de la Fontaine: c'est vne épée en pal, avec deux Sceptres en sautoir, & ces mots: *Duo protegit vnus. Vn en defend deux.* Voulant montrer par là le soin qu'il a eu comme vn digne Prince de defendre ses deux Royaumes, de Frâce, & de Nauarre.

MAIS apres toutes ces belles, & ingenieuses Deuises, il faut aduoüer que celle de nostre inuincible Monarque Louys XIII. n'est pas moins considerable; c'est vne Massüë, avec ces paroles: *Erit hæc quoque cognita monstris. Elle sera pareillement connue aux monstres.* Faifant allusion & rapport à celle d'Hercule, de laquelle cét Heros dompta vne infinité de monstres, comme ce braue Prince a surmonté les monstres de la Rebellion, & de l'Herésie, qui auoient osé attenter à la ruine de cette premiere Monarchie tres-Chrestienne.

IE finiray ce Chapitre par la Deuise de Anne de France fille aisnée du Roy Louys XI. & femme du Duc Pierre de Bourbon; de laquelle la Deuise estoit vne grande nuée d'azur, d'où sortoient des langues de feu, & au milieu vn Cerf volant, qui portoit au col vne ceinture d'azur, où se voyoit écrit ce mot, *Esperance*: qui est l'ancienne Deuise, & le mot de la Royale Maison de Bourbon, par lequel ceux de cette Famille tres-Illustre donnoient à entendre l'esperance qu'ils auoient de paruenir vn iour à la Couronne de France; comme l'experience l'a fait voir en la personne sacrée de Henry le Grand, issu du sang Royal de S. Louys. Cette Deuise paroist icy seulement endes riches ornemens, que cette Princesse Anne a donné à nostre Eglise de ce Chasteau; au bas de laquelle Deuise, & en

---

VI.  
Deuise de  
Henry le  
Grand.

---

VII.  
Deuise de  
Louys XIII.

---

VIII.  
Deuise de  
Anne de  
France, &  
de Pierre  
de Bour-  
bon son  
mary.

d'autres endroits est le Chiffre, & la premiere lettre du nom de son mary, à sçauoir vn grand P. en or, qui signifie Pierre de Bourbon; & le sien, qui est vn grand A. qui veut dire Anne. Elle nous fit present de ces ornemens, tandis qu'elle estoit icy avec le Roy Charles VIII. son frere, duquel Louys XI. son pere luy auoit donné la charge de la nourriture, & du gouvernement en son bas âge, & minorité.

DE LA MANIERE ORDINAIRE QUE  
l'on void, & montre ce Chasteau.

CHAPITRE XXVI.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. Raisons qui ont obligé l'Autheur à dresser ce Chapitre.</i></p> <p><i>II. Par où il faut commencer à voir ce Chasteau.</i></p> <p><i>III. La suite des pieces plus</i></p> | <p><i>remarquables de ce Chasteau.</i></p> <p><i>IV. Apres la visite du Chasteau, l'on void le Parc, &amp; l'Aqueduc.</i></p> |
|---|---|

I.  
Raisons  
qui ont  
obligé  
l'Autheur  
à dresser ce  
Chapitre.



ARCE que cette Maison Royale est fort ample, & que ses bastimens, tant anciens que modernes, sont entremeslez les vns dans les autres, lesquels l'on a coustume de montrer selon l'ordre qu'ils s'entresuiuent;

& en la description d'iceux ayant traité des vns & des autres selon leur ancienneté, & non point selon cette entresuite: c'est pourquoy i'ay iugé qu'il seroit icy bien à propos d'adiouster ce Chapitre pour y coter les lieux, & y faire vn renuoy des choses: afin qu'en voyant, & visitant cette Maison, comme l'on a coustume de la montrer; c'est à sçauoir dans l'ordre, & entresuite de ses bastimens; l'on puisse icy trouuer facilement la description des choses qui y sont, & que l'on y doit voir.

II.  
Par où il  
faut com-  
mencer à  
voir ce  
Chasteau.

L'ORDINAIRE est, premierement de venir en la Conciergerie de ce Chasteau, qui se trouue de suite. Liure 1. chap. 10.

De là l'on entre, & commence-t'on à voir la Galerie des Cerfs. Liure 2. chap. 17.

Puis l'on passe au Jardin de la Reyne. Liu. 2. chap. 19.

L'on poursuit son chemin pour voir la Galerie des Cheureuils. Liu. 2. chap. 18.

De suite se voyent les Salles des Estuues, des Bains, & celle de la Conference. Liu. 2. chap. 7.

L'on monte par apres en la Galerie du Roy François I. dite la petite Galerie. Liu. 2. chap. 6.

Et de là passant vne Salle, se void l'Eglise de la Sainte Trinité, dite la grande Chapelle. Liu. 2. chap. 3.

Comme l'on est fort de ce lieu l'on passe au Pauillon des Poësles, appellé autrement le Departement de la Reyne Mere. Liu. 2. chap. 12.

LA grande Galerie se montre de suite, en laquelle est dépeint l'Odissee d'Homere, & où sont diuers autres Tableaux, & plusieurs Emblemes & Deuises. Liu. 2. chap. 9. 10. & 11.

A la sortie de là l'on monte vn Escalier pour voir les Chambres, où sont dépeints la vie, & les Trauaux d'Her- cule. Liu. 2. chap. 12.

Estant descendu de ces Chambres l'on passe sur vne Terrasse, où se void à plaisir la Cour du Cheual blanc, & le grand Escalier. Liu. 1. chap. 6.

Celaveu on repasse par ladite Galerie de François I. ou par la grande Terrasse qui regarde la Cour de la Fontaine, & le Jardin de l'Estang. Liu. 1. chap. 7. & Liu. 2. chap. 20.

Par apres l'on entre en la Salle des Gardes du Corps, pour passer en la Salle de la belle Cheminée. Liu. 2. ch. 14.

L'on void de suite vne Chambre, où sont diuerses Peintures, qui ne sert que de passage, & entre-t'on en la Salle du Bal. Liu. 2. chap. 8. D'où d'vn costé est la Cour du Donion, & de l'autre le grand Jardin du Roy. Liu. 2. chap. 19.

De là se void la Chapelle haute, autrement dite la Chapelle du Roy. Liu. 2. chap. 2.

Puis reuenant sur ses pas l'on entre au Departement du Roy, & premierement au Pauillon, &

---

III.  
La suite  
des pieces  
plus re-  
marqua-  
bles de ce  
Chasteau.

Chambre de Saint Louys. Liure 2. chapitre 5.

De suite se void l'Antichambre, & Chambre du Roy, & le Cabinet, ou Chambre de l'Ouale. Liu. 2. chap. 15.

Au sortir de la Chambre du Roy l'on passe au Departement de la Reyne, & premierement au Cabinet des Cefars, ou Empereurs, en la Chambre de la Reyne, & en son Cabinet, dit de Tancrede & Clorinde. Liu. 2. chap. 15.

Poursuiuant chemin l'on entre en la Galerie de la Reyne. Liu. 2. chap. 16. D'où se void la Conciergerie, & la Cour des Offices. Liu. 1. chap. 9.

De là entrant dans vn petit Cabinet l'on void la Vo- liere. Liu. 2. chap. 18. Et c'est tout ce que l'on montre d'ordinaire du Chasteau.

Si l'on est curieux, & que le loisir le permette, ou plu- stost que l'on soit porté de deuotion, l'on visite la Cha- pelle basse pour y entendre la Messe, & se trouuer au seruice Diuin & Canonial, qui s'y fait tous les iours. Liu. 2. chap. 1.

En apres l'on peut aller voir le Cabinet, & Chambre des Peintures particulieres. Liu. 2. chap. 13.

Puis l'on se va promener au Jardin des Pins. Liu. 2. chap. 20. & en celuy des Canaux pour voir la Fontaine de Fontainebleau, les Canaux des Truittes, & le Mail. Liu. 2. chap. 21.

De là l'on repasse, si l'on veut, par l'allée du Chenil pour voir l'Estang, & passer au Jardin du Roy, & y voir les belles Fontaines. Liu. 2. chap. 19.

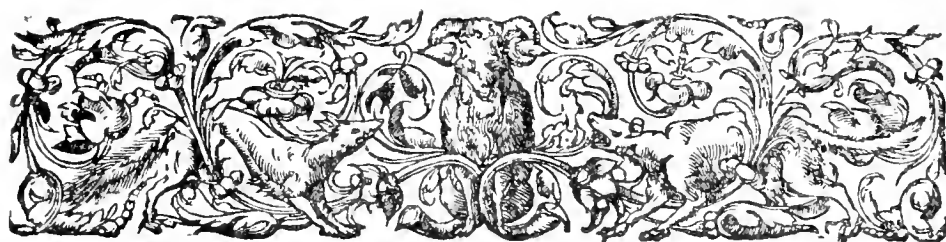
IV. ET pour ne rien obmettre à voir, l'on passe du Jardin du Roy au Parc, pour y admirer la beauté de son Canal, de ses Allées Royales, & les oiseaux. Liu. 2. chap. 22. L'on void en apres l'Aqueduc, & Reseruoir des Fon- taines. Liu. 2. chap. 23.

Après la  
visite du  
Chasteau,  
l'on void  
le Parc &  
l'Aqueduc.

Cela fait l'on se repose, & doit-on estre satisfait d'a- uoir veu tant de belles, & singulieres raretez.

FIN DV II. LIVRE.





L E

# TRESOR

## DES MERVEILLES

DE LA MAISON ROYALE

## DE FONTAINEBLEAU.

LIVRE TROISIÈME.

*CONTENANT LES EVENEMENS,*  
*& les choses memorables arrivées en ce Lieu.*

---

D'VNE GRANDE MALADIE QV'EV  
Saint Louys à Fontainebleau, & de l'exhortation  
qu'il fit alors à Louys son fils aîné.

C H A P I T R E I.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>I. <i>Les dignitez du Monde,</i><br/><i>proprement appellées des</i><br/><i>Charges.</i></p> | <p><i>lité de Roy.</i></p>  | <p style="text-align: right;">L'an de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1239.</p> |
| <p>II. <i>Saint Louys sçauoit di-</i><br/><i>gnement pratiquer la qua-</i></p>                  | <p>III. <i>Belle pensée, &amp; dit no-</i><br/><i>table de Philippe de Va-</i><br/><i>lois.</i></p> |   |
|   | <p>IV. <i>Enfans de Saint Louys.</i></p>  |   |

I.  
Les dignitez du monde, proprement appellées des Charges.



Esther 14.  
cap.

II.  
S. Louys  
sçauoit dignement  
pratiquer  
la qualité  
de Roy.

OV S ceux qui voyent les Sceptres, & les Couronnes, en reconnoissent bien l'éclat & la beauté, mais souuent n'en sçauent pas le poids, & le fardeau. De là fort à propos appelle-t'on les dignitez du monde des Charges, pour dire que tels Offices, si parmy leur splendeur, & le haut éclat de leur mérite, semblent couronner de gloire tous ceux qui les occupent, ils ne manquent pas aussi de les charger de soins, de devoirs, & d'obligations; en sorte qu'on peut bien aduancer cette verité, que si ces nobles qualitez sont autant de couronnes d'honneur, elles sont plus composées de Soucis, que d'autres fleurs; & que s'il y a des roses, il n'y manque pas aussi d'épines. C'estoit bien où visoit la pensée de la Reyne Esther, lors que par vne faueur toute celeste ayant esté esleuée à cette noble Dignité, & en sçachant le poids & les devoirs, elle disoit parlant de son Sceptre, *Que son peril estoit entre ses mains.* Pour montrer que les Roys ayans esté establis de Dieu, & tenans de sa Maiesté toute Puissante, à foy, & à hommage, leurs Sceptres, & leurs Couronnes, ils se doiuent souuenir, que comme ils sont les Images viuantes de Dieu sur la Terre, il faut qu'ils en imitent aussi les Vertus, & particulièrement la Bonté, pour en fauoriser leurs Suiets, & en acquerir l'amour, & le respect par les soins qu'ils en doiuent auoir, leur procurant toute sorte de biens, & de faueurs. Que si iamais Prince a sceu dignement pratiquer ce bel aduis, ç'a esté particulièrement le grand Roy Sainct Louys: car comme il estoit tres-bien éclairé de toutes les lumieres, & orné de toutes les bonnes parties qui sont necessaires pour former vn Roy sans reproche, & avec toutes les qualitez requises à cette noble Dignité; aussi s'en est-il si bien acquité, qu'apres auoir merité sur la terre les affections

de ses Peuples, & l'honneur d'auoir parfaitement bien gouverné cette Monarchie Françoisé, il a en fin esté recompensé d'une immortalité de gloire.

Et voila pourquoy se voyant vn iour atteint d'une grande maladie estant en cette Maison Royale, & en iugeant l'issuë douteuse, qui le menaçoit plus de mort, qu'elle ne luy faisoit esperer de vie; il se resolut de disposer de sa derniere volunté, en declarant Louys son fils aîné heritier de cette Monarchie; & pour le faire heritier aussi bien de ses Vertus, comme de sa Couronne, luy proposa plusieurs beaux enseignemens.

Mais entre les autres il luy donna celuy-cy: *Beau fils, ie te prie que tu te fasse aimer au Peuple de ton Royaume; car vrayment j'aimerois mieux qu'un Escossois vint d'Escosse, ou quelque autre loingtain estrangier, qui gouvernast le Peuple du Royaume bien & loyaument, que tu te gouvernasse mal à point, & en reprouche.* Belles paroles de Sainct Louys, par lesquelles faisant paroistre le deu de cette illustre qualité de Roy, il aduertissoit ce sien fils de s'en acquitter dignement, & à ne se point laisser esbloüir les yeux de l'éclat des grandeurs de la terre: mais se souuenir qu'entre le Prince, & le Suiet, quoy qu'il y ait vne grande disproportion, il y a neantmoins cette obligation de part & d'autre; que l'un comme Souuerain porte quant & quant la qualité de Pere, & l'autre comme Suiet celle de fils; qui inuite celuy-là à vn amour, & soin tout particulier de leur defense; comme elle oblige celuy-cy à vn respect, & fidelité inuiolable. Et à n'en point mentir, il n'y a rien qui gagne tant les cœurs des Suiets enuers leur Prince, que quand ils en reconnoissent l'amour, & ressentent les douces influences de leurs faueurs.

AUSSY peut-on bien croire, que la plus asséeurée garde du corps d'un Roy, est sans doute l'amour de ses Suiets; & que les forces d'un Estat ne consistent pas tant aux Forteresles, & aux Chasteaux de son Royaume, qu'aux esprits bien affectionnez de ceux qui les gardent. Ce qui faisoit dire autrefois à Philippe de Valois,

III.  
Belle pen-  
sée de Phi-  
lippe de  
Valois

en cette entreueuë qu'il eut à Amiens avec Edoüard III. Roy d'Angleterre : *Qu'il valoit bien mieux estre Roy des François, que de la France.*

Pour reuenir à S. Louys , Dieu prenant pitié de ce Royaume , qui estoit prest de faire vne si grande perte en la mort de ce Prince ; & considerant les iustes desirs, & glorieuses entreprises que cét illustre Monarque proiettoit pour la gloire de son saint Nom , dans le dessein qu'il auoit de porter ses armes contre les Infidelles , luy rendit la santé , avec vne longue suite d'années ; ayant mesme suruécü ce sien fils Louys son aîné , & auquel Philippe, surnommé le Hardy, succeda au droit d'aînesse ; comme aussi recueillit cette Couronne apres la mort de son pere. Car Dieu benissant le mariage de Saint Louys , luy donna vne grande lignée , sçauoir cinq fils, & quatre filles , dont le premier fut ce Louys , duquel nous parlons, qui auoit fiancé la fille du Roy de Castille, nommée Berengere , dont le mariage ne fut consommé. Le second fut ledit Philippe , auquel en luy laissant cette Couronne , il luy laissa encore diuers enseignemens, autres que les precedens, qu'il escriuit de sa propre main, estant tombé malade au Camp deuant Tunis , en son second voyage d'outremer contre les Infidelles , où il mourut , ainsi que nous auons remarqué amplement en nostre Histoire de Barbarie. Les autres fils sont , sçauoir le troisiéme Pierre , qui eut le Comté d'Alençon : le quatriéme , Robert Comte de Clairmont en Beauuoisis , dont est descendu la Royale Maison de Bourbon : & le cinquiéme & dernier, fut Iean surnommé Tristan, à raison de ce qu'il estoit né à Damiette durant la tristesse de sa mere , où elle apprit la captiuité du Roy son mary.

C'est ce que j'ay recueilly de Ioinuille en l'Histoire de S. Louys Chapitre 94. selon quelques editions : mais page 5. selon l'Edition de Paris 1617. reueuë , & corrigée par le Sieur Menard , il est remarqué que cette premiere exhortation fut faite à Louys pour lors l'aîné , & non pas à Philippe , tous deux fils dudit Saint Louys.

DE LA NAISSANCE , ET DE LA  
mort du Roy Philippe IV. surnommé le  
Bel , à Fontainebleau.

CHAPITRE II.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>I. Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à dresser ce Chapitre.</p> <p>II. Eloges de Philippe le Bel.</p> <p>III. Malice , &amp; suppositions de quelques Autheurs.</p> | <p>IV. Raisons qui combattent les Autheurs alleguez.</p> <p>V. Autres fortes raisons.</p> <p>VI. Le cœur de Philippe le Bel enterré en l'Eglise Parroissiale d'Auon.</p> | <p>L'An de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1 2 6 8.</p> |
|--|--|---|



L'HONNEUR qu'a receu Fontainebleau par la naissance de Philippe IV. dit le Bel , & par son trépas arriué en ce Lieu , nous oblige particulièrement à dresser ce Chapitre , pour releuer la gloire de ce

I.  
Plusieurs motifs ont inuité l'Autheur à faire ce Chapitre.

grand Roy , & conuaincre de faux les ennemis de cette Couronne : qui pour tâcher de ternir le haut éclat de ses merites , ont aduancé malicieusement qu'il estoit mort par vne punition Diuine , à cause de la mauuaise intelligence qu'il auoit eu avec le Pape Boniface VIII. & pour le chastiment qu'il fit des Cheualiers Templiers.

Or comme pour l'excellente beauté de son corps , & pour les graces de son esprit , il acquit ce surnom de Bel; aussi est-il vray qu'il a bien merité encore celuy de Prince tres-accomply , ayant eu toutes les illustres qualitez requises à vne eminente Dignité , avec cette gloire qu'il a tousiours fait grand cas des personnes de Vertu , & qu'il honoroit extremement les bonnes Lettres , & tous ceux qui en faisoient profession. Ce qui n'est pas vne petite loüange à vn Monarque , puisque c'est vn témoignage qu'il auoit l'ame marquée au coin d'vn chara-

II.  
Eloges de Philippe le Bel.

étere tout celeste. A quoy pour ne pas obmettre ce qui contribüé à rehausser sa grandeur, ie ne puis passer sous silence son insigne Pieté, ayant basti plusieurs Eglises, & autres lieux de deuotion, & grandement obligé par ses bienfaits nostre Conuent de ce Lieu: outre que pour ne demeurer ingrat enuers la memoire de S. Louys son ayeul, mais en reconnoistre les merites, il en fit releuer les Reliques & les Ossemens, & poser dans vne Chasse d'or, l'année d'apres sa Canonization.

Que si son regne & sa vie ont semblé vn peu moins illustres à quelques-vns, à cause des grands deniers qu'il leua sur ses Suiets; l'on sçait bien aussi les puissantes guerres, & les affaires importantes qu'il luy fallut supporter pour l'honneur de ce Royaume, & les aduantages qu'il eut sur ses ennemis, s'estant signalé de plusieurs batailles, & victoires; entre autres de celle qu'il gagna contre les Flamans, laquelle se donna près le Mont de Penelle, entre l'Isle, & Douay; qui fut si sanglante, que l'on y compta trente six mille des ennemis morts au champ de bataille, où de la part des François il ne s'y perdit que cinq cens Gentilshommes.

Si en second lieu l'on obiecte les grands differends qu'il eut avec le Pape Boniface: ne sçait-on pas aussi qu'ayant vsé enuers ce Roy, & son Estat, de passion, & de rigueur, cela à la verité poussa sa Maiesté à ce ressentiment qu'il luy en témoigna; mais non pas avec ces lettres de part & d'autre, remplies de conuices, dont les anciens, & non passionnez Escriptuains ne font aucune mention; & se parle seulement d'vne certaine Bulle.

*Paul.  
Emil.*

III.  
Malice, &  
suppositiōs  
de quel-  
ques Au-  
theurs.

ET de cette difficulté ainsi aduenüé entre Boniface, & nostre Philippe, Meyer, & autres Autheurs estrangers ont rapporté à miracles, & écrit malicieusement, que Dieu pour punir ce Prince le chastia par vne cheute, qu'ils font arriuer de cette sorte: disant, qu'vn iour comme il estoit en la Forest de Bierre, autrement dite de Fontainebleau, se diuertissant à la Chasse apres vn

Sanglier, son cheual fut blessé de ses defenes, qui le porta à se cabrer de forte des pieds de deuant, qu'il renuerfa brusquement le Roy, le pied duquel demeura à l'estrié, & peu s'en fallut qu'il ne le tuast alors; mais qu'estant venu du secours aussi tost, il fut dégagé, & on l'apporta icy, où il mourut soudain, tout fracassé de cette cheute.

En quoy ie veux faire voir euidemment la malice de Meyer Autheur Flamand, & des autres Estrangers, & que c'est vne supposition en l'Histoire, & vne calomnie pour blasmer la memoire de ce grand Roy; veu que nos Historiens anciens disent au contraire, qu'il mourut de mort naturelle, & non pas violente, telle que seroit celle-là, si ces Estrangers disoient vray. Car Nangis qui écriuoit enuiron ce temps, remarque expressement qu'il n'y auoit aucun Medecin, tant fut-il expert, qui sceut dire quelle estoit cette maladie du Roy, & moins reconnoistre si elle estoit mortelle, n'y ayant ny poux, ny autre signe qui menaçast ce Prince de mort, bien qu'il sentist ses forces diminuer, & qu'il s'en alloit mourant. Que si cette maladie fut ainsi arriuée à cause de cette cheute, il n'en falloit pas chercher la cause ailleurs, & il auroit fallu que ces Medecins eussent esté ignorans, & aueugles tout ensemble, pour ne pas reconnoistre la cause de cette maladie, cela estant.

Où l'on peut dire encore à ce propos, ce qu'a écrit Gaguin Historien celebre, que tant s'en faut que la mort de nostre Philippe soit arriuée de cette cheute pretenduë, que tout au contraire l'on accusa de cette maladie, & de la mort du Roy, Pierre Euesque de Chaalon, & vn certain Raoul de Presle Aduocat à la Cour; où Gaguin ne parle en aucune façon de l'accident de cette cheute.

D'ailleurs pour faire voir encore cette supposition, c'est que ces Autheurs estrangers, & malicieux, ne conuiennent pas bien ensemble: car les vns disent, que cét accident arriua par la rencontre d'vn Sanglier, & que ce

*Belleforest  
Liu. 4.  
chap. 52.*

*Guillaume  
de Nangis  
en sa Chronique.*

iv.  
Raifons  
qui combattent les  
Autheurs  
alleguez.

*Gaguin. in  
Annal.  
Franc.  
lib. 7.*

fut en la Forest de Bierre, ou de Fontainebleau; il y en a d'autres qui assurent que ce fut auprès de Corbeil à l'occasion d'un Cerf. Surquoy j'ay crû à propos de rapporter les propres termes de la vieille Chronique de Flandre, qui finit l'an mille trois cens quatre-vingts

*La Chronique de Flandre mise en lumiere par Denis Sauvage, & imprimée à Lyon 1562. fol. 138.*

trois. *Après que le Roy fut venu à Corbeil, un iour luy prit talent d'aller chasser, & ainsi qu'il auoit leué un Cerf, il veid venir le Cerf vers luy, si sacqua son épée, & ferit son cheual des éperons, & cuida ferir le Cerf; & son cheual le porta encontre un arbre de si grande roideur, que le bon Roy cheut à terre, & fut moult durement blessé au cœur; puis le prirent ses gens, & fut porté à Corbeil, là luy agreua sa maladie moult fort; & quand il veid que mourir luy conuenoit, si fit son Testament, & prit ses derniers Sacremens, & puis mourut le beau Roy Philippes à Fontainebleau.*

Je sçay bien qu'un de nos Escriuains modernes raconte cette Histoire selon Meyer cy-dessus; mais en cela il faut croire que ç'a esté seulement pour dire quelque chose de nouveau, que nos anciens Historiens n'auoient pas remarqué; ayant esté en ce poinct plus curieux que veritable. Et puis encore qu'il raconte cét accident de mort, il n'en fait aucun iugement defaantageux à ce Roy, mais se contente d'un simple narré.

Et quand bien nous aduoierions cét accident tragique, pourquoy rapporter ce fait à miracle, & à punition diuine? comme si ç'auoit esté le premier Prince blessé en telles occurrences, & qu'il ne se soit pas veu d'autres accidens aussi estranges. Témoin Drusus, qui fut tué d'une tuile, qui tomba d'un toit entrant dans Rome en triomphe. Témoin encore le Poète Eschines, qui mourut de la cheute d'une Tortuë, qu'une Aigle luy lascha sur la teste: & plusieurs semblables faits, que l'on ne peut, sans offense, rapporter ailleurs, qu'à un cas fortuit, sans en iuger temerairement, & par un excès de malice, en vouloir accuser la Diuine Prouidence.



DE dire que ce fut à l'occasion que ce Prince auroit consenty en la punition qui fut faite contre les Cheualiers Templiers; cela ne peut pas estre non plus, puisque ce chastiment ne fut qu'en suite du Decret du Pape Clement V. & du Concile General tenu à Vienne en Dauphiné: & il n'y a point d'apparence qu'une si rude Iustice eust ainsi esté executée, si ces Templiers n'eussent esté conuaincus, sinon de tous les crimes dont ils estoient chargez, au moins de suffisans pour faire leur procez, & les punir selon l'excez de leurs démerites: car ce Prince estoit trop religieux, & debonnaire, pour consentir à la mort de tant de Cheualiers; & tout ce Concile, qui estoit composé de trois cens Euesques, & de plusieurs Cardinaux, & Patriarches, n'y eussent iamais engagé leur conscience, si les preuues n'en eussent esté toutes apparentes, & vrayes semblables; avec ce que trop de bons Autheurs font foy des grands excex de malice de nos Templiers.

Je concluray doncques à la gloire de nostre Philippe, que si bien comme homme il choppa quelquefois, comme Chrestien aussi il sceut bien vser de la Grace de Dieu, pour se releuer de ses manquemens par des actes d'une ame repentie, tels qu'il les fit paroistre estant icy couché au liét de la mort, où il fit vne pieuse exhortation à ses enfans, & plus particulièrement à Louys son fils aîné, & son successeur: & apres s'estre muni du sacré Viatique du Corps du Fils de Dieu, & auoir receu le dernier Sacrement, il échangea cette vie mortelle en l'immortelle du Ciel, qui fut le vingt-neufième de No- uembre veille de Sainct André, l'an de Salut mille trois cens quatorze, le quarante-sixième de son âge, & le vingt-huitième de son regne, selon quelques-vns de nos Historiens; & selon quelques autres, le vingt-neufième de son regne, & le quarante-huitième de son âge.

PLVSIEURS écriuent que son cœur fut porté à Poissy en l'Eglise des Religieuses de Sainct Dominique, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de Sainct Louys

V.  
Autres for-  
tes raisons.

Robert Ga-  
guin, Paul  
Amile, &  
Belleforest,  
& autres.

VI  
Le cœur de  
Philippe le  
Bel enterré

en l'Eglise  
d'Auon.

son ayeul ; mais il y a icy vne Tombe & Epitaphe en l'Eglise de Sainct Pierre d'Auon, Parroissiale de ce lieu de Fontainebleau, par laquelle il apparoit du contraire, & qu'il est enterré audit lieu d'Auon, avec celuy de la Reyne sa femme : ainsi que nous verrons plus ample-ment au Traitté de l'Eglise d'Auon.

Quant à son corps, il fut conduit à Sainct Denys avec l'appareil d'une pompe funebre ; où se void son Tombeau, qui est de marbre noir, & son Effigie de marbre blanc, laquelle est posée près & à costé gauche de Philippe III. son pere.

BULLE DV PAPE CLEMENT V.  
touchant l'exemption de la Visite du Diocesain, en  
faueur des Religieux de l'Ordre, & Conuent de la  
Saincte Trinité, Chapelains de ce Chasteau de Fon-  
tainebleau, obtenüe à la priere du Roy Philippe  
le Bel.

### CHAPITRE III.

L'An de  
IESVS  
CHRIST  
1305.

- |   |   |
|---|---|
| I. Difficulté suruenüe entre<br>l'Archeuesque de Sens, &<br>les Religieux Chapelains<br>de ce Chasteau. | releuent immediatement<br>du Sainct Siege.  |
| II. Les Chapellenies Royales  | III. Le contenu de ladite Bulle.<br>IV. Traduction en Francois<br>de cette Bulle. |

I  
Difficulté  
suruenüe  
entre l'Ar-  
cheuesque  
de Sens,  
& les Cha-  
pelaens de  
ce Cha-  
steau.



VISQVE mon dessein en ce troisiéme Li-  
ure est de traiter des euenemens, & des  
choses memorables arriüées en ce Lieu ;  
i'ay crü estre obligé de donner icy place à  
ce Chapitre, pour faire le narré d'une gran-  
de difficulté, & d'un differend suruenü dans ce Cha-  
steau de Fontainebleau, à l'occasion d'un droit de Visi-  
te, pretendu autrefois par Monsieur l'Archeuesque de  
Sens, comme Diocesain, ou ses Officiers, sur nostre  
Eglise, Conuent, & Chapellenie Royale : où alors le

Roy Philippe le Bel ayant ſceu la violence , dont ledit Archeueſque auoit vſé enuers les Religieux dudit Conuent , ſes Chapelains ordinaires , par l'interdiſtion qu'il auoit faite de ladite Eglise ; voire meſme vſé de Cenſures , & d'Anatheme enuers eux pour s'eſtre voulus maintenir dans les droits , & priuileges anciens de noſtre Ordre , par leſquels pluſieurs Souuerains Pontifes exemptent , & déchargent nos Eglises , & Conuents de la Viſite des Archeueſques , ou Eueſques Dioceſains , & de leurs Officiers , pour de bonnes , & puiffantes conſiderations.

OVTRE que les Chapellenies Royales , telle qu'eſt celle-cy , ne releuent , & ne reconnoiſſent ordinairement pour le fait du Spirituel , que le Sainct Siege Apoſtolique ; cela fut doncques vne iuſte occaſion , que le Roy voyant la iuſtice de noſtre cauſe , & l'intereſt de cette ſienne Maiſon , fit plainte à ſa Saincteté , qui eſtoit Clement V. duquel ſa Maieſté obtint vne Bulle pour exemption , & priuilege encore tout particulier de ce Conuent , & Chapellenie. Et d'autant que cette Bulle eſt de conſequence pour l'honneur , & aduantage de ce Palais Royal , & qu'elle contient pluſieurs belles particularitez , i'ay iugé eſtre à propos de l'inſerer icy , comme nous l'auons au Tresor de nos Chartres en ſon original , ſaine , entiere , & avec ſon Seau : de laquelle voicy la teneur.

II.  
Chapellenies Royales releuent immédiatement du Sainct Siege.

CLEMENS *Episcopus ſeruus ſeruorum Dei , cariffimo in Chriſto filio Philippo Regi Francorum illuſtri , ſalutem & Apoſtolicam benediſtionem.*

III.  
Le contenu de la Bulle.

*Vt Te , & Regiam domum tuam , ex qua filij prodierunt benediſtionis & gratia , amplis beneuolentia paterna fauoribus & condignis honoribus attollamus , progenitorum tuorum recolenda memoria & ſincera deuotionis integritas , quam Tu ipſorum veſtigia clara ſequens ad Deum , & Romanam Eccleſiam Matrem tuam habere dignoſceris , merito nos inducunt. Sanè nobis exponere curasti , quòd S. Ludouicus Confessor , olim*

Rex Franciæ auustuus, inter alia Sanctitatis opera, quæ constitutus in sæculo iugiter exercebat, in Domo seu Manerio Regio de Fonte Bliaudi, Senonensis Diocesis, Fratres Ordinis Sanctæ Trinitatis & Captiuorum, preparatis sibi in certa parte ipsius Manerij pro eorum accommoda mansione habitaculis congruis, & competentibus pro eorum sustentatione percipiendis de bonis regalibus redditibus assignans, motu pie deuotionis instituit, ut iidem Fratres tanquam proprii Capellani in Capella regia ipsius loci laudibus diuinis insisterent, & perpetuum ibidem impenderent famulatum. Et licet ipsi, sicut & ceteri Capellani Regij, à solutione procurationum quorumlibet legatis vel nuntiis Apostolicæ Sedis, & Ordinariis quibuscumque præstandis immunes esse consueuerint ab antiquo: nihilominus tamen venerabilis Frater noster Archiepiscopus Senonensis, Ius Visitationis sibi vindicans, & procuracionem pro suo voluntatis arbitrio exigens ab eisdem in eos, quia ipsum ad huiusmodi Visitationem admittere, ac prædictam procuracionem sibi soluere non curabant, suspensionis & excommunicationis, ac in loco prædicto interdicti sententiæ pro suo libito promulgauit. Quare nobis humiliter supplicasti, ut providere super his de opportuno remedio paterna sollicitudine dignaremur. Nos itaque Fratres ipsos ob præfati reuerentiam Confessoris, tuæque deuotæ supplicationis obtentu, condigni fauoris Apostolicis munire præsidis, & exhibitione prosequi gratiæ specialis, ut & liberiùs, atque feruentiùs diuinis insistant obsequiis, quò ampliori Apostolicæ Sedis dono, & maiori fuerint libertatis prerogatiua dotati; Fratres prædictos, eorumque posteros qui in Capella prædicta succedent eisdem, necnon & Capellam ipsam, à præfati Archiepiscopi & successorum suorum, & quorumlibet aliorum Ordinariorum potestate & iurisdictione, auctoritate Apostolica ex certa scientia prorsus eximimus, ac penitus liberamus; districtiùs inhihentes ne Archiepiscopus, successores, vel alij Ordinarij supradicti in Capellam & Fratres prædictos iurisdictionem aliquam deinceps exercere præsumant, ac decernentes irritum & inane, si secus in hac parte contigerit attemptari. Nos autem venerabili Fratri nostro Siluanectensi Episcopo absol-

uendi

*uendi prefatos Fratres iuxta formam Ecclesie ad cautelam à predictis sententiis, in eos per memoratum Archiepiscopum promulgatis, ac Interdictum relaxandi predictum, ac cum illis de predictis Fratribus, qui huiusmodi ligati sententiis sacros ordines receperunt, aut alias immiscuerunt illicitè se diuinis, ut premisis nequaquam obstantibus, in sic susceptis ordinibus & diuinis officiis ministrare, & ad superiores etiam promoueri licitè valeant, dispensandi plenam & liberam tenore presentium communicamus potestatem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre exemptionis, liberationis, inhibitionis, constitutionis, & commissionis infringere, vel ei casu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei & Beatorum Petri & Pauli Apostolorum eius, se noverit incursum. Datum Lugduni Kal. Ianuarij, Pontificatus nostri anno primo.*

Voicy la traduction de cette Bulle.

**C**LEMENT Euefque, seruiteur des seruiteurs de Dieu, à nostre tres-cher fils en Iesus-Christ, Philippe Roy Illustre de France, Salut, & Apostolique benediction.

IV.  
Tradu-  
tion en  
François de  
cette Bulle.

La memoire venerable de vos Ayeuls, & l'integrité de vostre deuotion sincere, de laquelle vous faites paroistre que vous estes touché enuers Dieu, & enuers l'Eglise Romaine vostre Mere, en suiuant leurs glorieuses traces, nous ont inuité avec raison, de vous départir des amples faueurs de benediction, de grace, & de bienueillance paternelle, & par des honneurs dignes de vostre grandeur vous loüer, & exalter, & vostre Maison Royale, de laquelle sont sortis plusieurs enfans. Estant ainsi, comme vous nous auez fait représenter, que Sainct Louys Confesseur, iadis Roy de France, & vostre Ayeul, entre les autres œuures de Sainteté qu'il a exercé continuellement tandis qu'il estoit au monde, auroit estably, & fondé en son Palais, & De-

meure Royale de Fontainebleau, Diocèse de Sens, des Religieux de l'Ordre de la Sainte Trinité, & Redemption des Captifs, leur ayant fait edifier des lieux propres, & conuenables pour leur demeure en vn certain endroit de cette Maison Royale: leur assignant de plus, par vne pieuse deuotion, des rentes, & reuenus de son Domaine pour leur entretien; afin que ces mesmes Religieux, comme les propres Chapelains, celebrent le Diuin Office, & desseruent à perpetuité en la Chapelle Royale du mesme Lieu. Et iaçoit que ceux-cy, comme les autres Chapelains du Roy, soient exempts de tout temps d'aucune redeuance, ou droits de procuration deus aux Legats, ou Nonces du Siege Apostolique, & Ordinaires des lieux: toutefois nostre venerable Frere l'Archeuesque de Sens, qui s'attribuë le droit de Visite, & qui exige des mesmes le droit de procuration, ainsi qu'il luy plaist, a publié de son autorité Sentences de Suspension, & d'Excommunication, & mesme d'Interdiction audit lieu, contre ceux qui ne vouloient le receuoir à ladite Visite, ny luy payer ledit droit de procuration. C'est pourquoy vous nous auez humblement supplié, que par vn soin paternel nous daignassions pouruoir sur ces choses d'vn remede opportun. Nous doncques, en consideration, & honneur dudit Confesseur, & de vostre deuote priere, accordons aufdits Freres & Religieux leur requeste; les auons iugez dignes d'estre munis fauorablement des defenses Apostoliques, & leur départir des graces speciales, afin qu'ils puissent d'autant plus librement, & ardemment seruir Dieu, qu'ils auront esté amplement doüez par le Sainct Siege Apostolique, de grands dons, & de plus grande prerogatiue de franchise, & de liberté. A cét effet, d'autorité Apostolique, & de nostre certaine science, & connoissance, nous exemptons absolument, & deliurons pleinement, tant lesdits Freres, & Religieux, que leurs successeurs, qui seront cy-apres en ladite Chapelle, & mesme ladite Chapelle, de la puissance, & iurif-

diſtion, tant dudit Archeueſque que de ſes Succèſſeurs, & autres Ordinaires ; faiſant deſenſes tres-étroites, tant audit Archeueſque, qu'à ſes Succèſſeurs, ou aucuns deſdits Ordinaires, de n'entreprendre deſormais d'exercer aucune acte de Iurifdiſtion ſur ladite Chapel- le, ny ſur leſdits Freres, & Religieux. Nous auons ce- pendant en vertu des preſentes, communiqué tout li- bre, & plein pouuoir à noſtre venerable Frere l'Eueſque de Senlis, d'absoudre leſdits Freres, entant que beſoin ſeroit, ſelon les formes de l'Egliſe, deſdites Sentences publiées par ledit Archeueſque, reſaſcher ledit interdit, & diſpenſer enuers leſdits Freres, leſquels bien que liez par leſdites Sentences, auroient receu les Ordres ſa- crez, ou ſe ſeroient illicitement, & ſans permiſſion im- miſcez aux choſes Diuines, leur donner pouuoir de ſer- uir aux Ordres qu'ils ont ainſi pris, adminiſtrer au Di- uin ſeruice, & meſme eſtre licitement promeus aux Or- dres ſuperieurs.

Qu'il ne ſoit doncques permis à qui que ce ſoit d'en- fraindre, ou par entrepriſe temeraire, de contreuenir à cét écrit de noſtre Exemption, Abſolution, Deſenſe, Conſtitution, & Commiſſion. Que ſ'il arriue qu'au- cun preſume de l'attenter, qu'il ſçache, qu'il encourra l'indignation de Dieu Tout-puiſſant, & des Bienheu- reux Apoſtres Pierre, & Paul. Donnè à Lyon, aux Ka- lendes de Ianuier, l'an premier de noſtre Pontificat.

ISABEAU DE FRANCE, REYNE  
d'Angleterre, vient trouuer à Fontainebleau le  
Roy Charles IV. son Frere; & le motif  
de son voyage.

CHAPITRE IV.

L'An de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1323.

I. *Diuerses opinions tou-*  
*chant le motif de ce voyage.*

II. *Ce qu'en disent plusieurs*  
*Autheurs François, &*  
*Anglois.*

III. *Isabeau menage la Paix*

*entre la France, & l'An-*  
*gleterre.*

IV. *Pratiques des Spensers*  
*contre la Reyne Isabeau.*

V. *Punition des Spensers.*



NTRE les euenemens singuliers arriuez  
en ce lieu de Fontainebleau, celuy-cy  
n'est pas des moins considerables, qu'Isa-  
beau de France, fille du Roy Philippe le  
Bel, & femme d'Edouïard II. Roy d'An-  
gleterre, l'an mille trois cens vingt-trois, vint trouuer  
en cette Maison le Roy Charles IV. son Frere. Tous  
nos Historiens conuiennent bien touchant ce voyage:  
mais tous ne s'accordent pas du suiet, ny du motif qui  
emmena cette Reyne en France.

I. IL y en a qui ont écrit, que ce fut à l'occasion des  
mécontentemens extremes qu'elle auoit receus du Roy  
son mary: & c'est ce qu'en remarque particulièrement  
la Chronique de Flandre, dont ie rapporteray icy les  
termes anciens, parce qu'ils font notamment mention  
comme elle trouua le Roy en ce lieu de Fontainebleau,  
où elle fit quelque seiour avec sa Maiesté. *Quand le*  
*Roy d'Angleterre sceut qu'il estoit ainsi échappé, si fut con-*  
*seillé qu'il prit la Reyne. Tantost qu'elle le sceut, si prit son*  
*fils Edouïard, & se mit en un passager\*, & emporta moult*  
*grand tresor, & emmena le Comte Kent en sa compagnie, &*

\* C'est vn  
vaisseau de  
passage.



passerent la mer, & arriuerent à Boulogne; & de là alla tant par ses iournées, qu'elle trouua le Roy son Frere à Fontainebleau, qui estoit nouvellement marié à la Sœur du Roy de Bohême: incontinent alla la Reyne en la Chambre du Roy, & mena son fils par la main, & dit au Roy: Sire Frere, ie me viens plaindre à vous du Roy mon Baron, qui par le conseil d'un traître m'a chassée mauuaiselement hors de sa terre. Le Roy luy respondit: Belle Sœur, vous demeurerez en mon Manoir au Bois de Vincennes, iusques à tant que nous ayons ordonné qu'on fera de vous, & de vos besongnes. Voila ce qu'en dit l'Auther de cette Chronique. Or les mécontentemens particuliers de cette Reyne procedoient de ce que les Seigneurs Spensers, pere & fils, possédans puissamment le Roy son mary, l'auoient mise de mauuaise intelligence avec luy.

*Chronique de Flandre mise en lumiere par Denys Sauvage, feuil. 138.*

MAIS la pluspart des Annalistes, tant François, que Anglois, écriuent qu'elle ne s'enfuit point d'Angleterre; mais qu'elle fut enuoyée exprés en France par le Roy son mary, pour pacifier quelque differend, & traiter de Paix entre l'une, & l'autre Couronne, qui estoient pour lors en guerre; & que pour cét effet il luy fut donné vn train, non pas digne de sa naissance, & de sa Maiesté, estant seulement accompagnée du Seigneur Iean de Cronuel, & de quatre Gentilshommes; & ce fait à dessein de la part de ces Seigneurs Spensers, afin de luy donner occasion de déplaisir, & de s'esloigner d'autant plus volontiers du Roy son mary.

II.  
Ce qu'en disent plusieurs Authers François, & Anglois.

*Belleforest en ses Annales de France, l. 4. chap. 57.*

QUOY qu'il en soit, elle eut tres-agreable ce voyage, où nonobstant ses iustes ressentimens de déplaisir, pour montrer son bon naturel, elle se porta d'affection, & ménagea adroitement la Paix auprès du Roy Charles son Frere, entre la France, & l'Angleterre: Paix qui estoit extremement désirée du Roy Anglois, d'autant qu'il se voyoit assailly de trois costez. D'une part, des Escossois, qui auoient porté leurs armes bien auant dans la frontiere d'Angleterre, où ils se battoient genereusement. Des François d'autre part, qui s'estoient iettez dans la

III.  
Isabeau ménage la Paix entre la France, & l'Angleterre.

IV.  
Pratiques  
des Spensers  
contre  
la Reyne  
Habeau.

Froissart  
Vol. 1.  
chap. 5.

V.  
Punition  
des Spensers.

Guyenne, où ils auoient desia fait de grands progresz. Et en troisiéme lieu, d'une sedition de la pluspart de ses Suiets, à l'occasion de la tyrannie de ces Spensers, ( que quelques autres appellent Dépensiers.) lesquels gouvernoient le Roy selon leurs caprices, & leurs fougues, pour le grand ascendant qu'ils auoient sur ses volontez. Où ces mesmes considerans alors la Paix bien assurée avec les François, qui estoient leurs plus redoutables ennemis; & ne voyans plus que la Reyne qui les pouuoit puissamment heurter, ce fut alors que prenant l'occasion de son absence, ils firent effort de leur artifice, & de leur malice pour la mettre plus mal que iamais auprès de son mary, auquel ils firent entendre qu'il estoit nécessaire de la mander promptement, & la faire retourner de France, de crainte qu'elle ne pratiquast quelques affaires secretes contre son Estat, en faueur du Roy de France son Frere, comme ils en auoient eu aduis, disoient-ils malicieusement. Dequoy la Reyne estant bien aduertie par des plus grands d'Angleterre, & qu'au lieu de reconnoistre l'affection qu'elle auoit témoignée, & pour le Roy son mary, & pour son Estat, en luy ayant procuré la Paix avec les François; au contraire il s'estoit laissé encore gagner plus que iamais par les Spensers pour luy brasser plus de mécontentemens que iamais: cela l'obligea à prolonger son retour le plus qu'elle pût; & en fin toute certaine qu'elle auoit à craindre retournant en Angleterre, tandis que ces tyrannaux auroient les aduantages qu'ils y possedoient, refusa d'y retourner qu'à main forte; ayant esté assistée en ce poinct de Iean frere du Comte de Henaut son Cousin; & estant arriuée en Angleterre, elle fut aussi tost tres-bien receuë de la pluspart des Seigneurs Anglois, & de la Noblesse; lesquels s'estans saisis des Spensers, les firent punir, & mourir, avec autant d'ignominie, que l'on employa de iuste rigueur en leur endroit, ayans esté les sanglantes victimes de la fureur du Peuple irrité contre leur tyrannie, & l'excez de leur malice.

L'ENTREE DE L'EMPEREUR CHARLES  
le Quint à Fontainebleau, & le bon accueil  
que luy fit le Roy François I.

CHAPITRE V.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>I. La Loy de Dieu est vn flambeau qui éclaire à la voye de Salut.</p> <p>II. Motif du voyage de Charles le Quint.</p> <p>III. Diuerfes raisons qui luy font apprehender son passage.</p> <p>IV. Il promet, &amp; ne tient pas.</p> | <p>V. Le Roy enuoye au deuant le recevoir.</p> <p>VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il passe.</p> <p>VII. Son arriuée à Fontainebleau.</p> <p>VIII. Le grand accueil qu'il y reçoit.</p> | <p>L'An de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1539. &amp;<br/>1540.</p> |
|---|---|--|



EST vne sainte resolution, quand à l'imitation du Roy Prophete, ceux qui portent le Sceptre, & la Couronne comme luy, se proposent tousiours la Loy de Dieu, pour s'en seruir comme d'vn flambeau qui

*Lucerna pedibus meis  
verbum tuum, & lumen semitis  
meis.  
Psal. 118.*

éclaire leurs pas dans le sentier de ses volontez eternelles, & ne s'en écarter iamais pour quelque aduantage que ce soit; puisque le merite d'vne telle action leur promet des recompenses sans fin, & autant illustres qu'elles sont desirables, & que c'est quitter des bagatelles sur la terre, pour posseder des tresors infinis dans le Ciel. Nostre grand Roy François sembloit auoir bien appris cette leçon: & quoy qu'il eust pû auoir de iustes ressentimens pour se vanger des iniures, & déplaisirs receus de l'Empereur Charles le Quint, qui en diuerfes occurrences, & sur tout apres sa prise en suite de la malheureuse journée de Pauie, l'auoit comme forcé à faire vn Traitté entierement desaduantageux à son Estat: neantmoins s'estant laissé tousiours conduire par la lu-

I.  
La Loy de Dieu est vn flambeau, qui éclaire à la voye de Salut.

*Ligatura  
salutis. Ec-  
clesiastici  
cap. 6.*

miere de la Loy de Dieu, sçachant qu'elle est vn puissant lien ( pour vser des termes de l'Escriture ) à reünir les cœurs, & qui engage tous les mortels à vn oubly eternal des iniures des plus cruels ennemis ; voire par vn surcroît d'obligation les inuite à leur procurer du bien. Voicy doncques le gracieux accueil qu'il luy fit, estant en cette Maison Royale de Fontainebleau. Le motif, & l'occasion du voyage de l'Empereur en France, estant tel.

II.  
Motif du  
voyage de  
Charles le  
Quint.

LES Flamans, & notamment les Bourgeois, & Habitans de Gand, s'estans reuoltez, & par vne sedition populaire ayans tué plusieurs Officiers de sa Maiesté Imperiale, à l'occasion de quelque nouuel impost sur le Vin que l'on transportoit en ce quartier là ; & iugeans bien que cette action de rebellion attireroit en bref sur eux vne iuste punition, resolurent pour coniuurer cette orage de secoüer entierement le ioug de son obeyssance : & pour cét effet enuoyerent en France des principaux d'entre eux vers le Roy, pour prier sa Maiesté d'aggreer l'offre qu'ils luy faisoient, & de leur Ville, & de la fidelité qu'ils luy vouloient iurer, de n'auoir plus dorénuant d'autre volonté, que de le reconnoistre pour leur Seigneur, & Souuerain ; luy faisans entendre de surplus, que les autres Villes de Flandre suiuroient aussi tost leur exemple, & rendroient à sa Maiesté les mesmes deuoirs de Vassaux, & de Suiets.

L'Empereur aduertý de tout cecy, se veid bien empesché, sur la creance qu'il auoit que le Roy trouuant vne si fauorable occasion de se vanger de luy, receuroit volontiers ces Rebelles en leur offre si aduantageuse : ce que sa Maiesté tant s'en faut qu'elle écoutast, comme elle le pouuoit, qu'au contraire elle les renuoya, les exhortant d'auoir recours, comme tres-humbles Suiets, à la Clemence de l'Empereur leur Seigneur.

Cependant sa Maiesté Imperiale ne sçachant quel conseil prendre en cette affaire si épineuse, & voyant qu'elle estoit à la veille de perdre la Flandre, si promptement

ment

ment elle n'y remedioit : pour éteindre ce feu, qui commençoit de s'allumer, resolut d'y accourir en personne; mais le chemin d'y aller sembloit tres-difficile, attendu qu'elle estoit pour lors en Espagne quand cette Tragedie se ioüoit en les Pays-bas; où la longueur, & les difficultez du passage luy paroïssent, comme de fait, fort perilleux : car où il luy falloit trauffer par la France, ou prendre la voye de l'Ocean, ou celle de la mer Mediterranée pour descendre en Italie, & de là par l'Allemagne, n'y ayant que ces passages de l'Espagne en Flandre.

De tenter ce voyage par la France, il auoit occasion de se défier, sur ce qu'il sçauoit bien la mauuaïse foy, & les indignitez dont il auoit vsé enuers le Roy, bien que quelque peu auparauant, ils se fussent reconciliez avec toute apparence d'amitié; il n'ignoroit pas aussi qu'il y a tousiours occasion de douter d'une amitié, que l'on a extorquée par force, telle qu'estoit celle-cy : combien qu'il est vray, qu'elle estoit tres-sincere de la part du Roy.

DE passer par la mer Oceane, il n'y trouuoit pas moins de difficultez, soit à cause d'une armée Nauale, qu'il ne pouuoit si tost mettre en mer, soit d'autant qu'il y auoit danger, que si quelque tempeste s'esleuoit, elle ne le iettast, ou en la coste de France, ou en celle d'Angleterre, dont les deux Roys luy estoient suspects.

Il ne luy restoit plus que le passage de la mer Mediterranée par l'Italie, & l'Allemagne; ce qu'il ne pouuoit encore executer qu'avec vne puissante armée, & où il ne trouuoit pas moins d'empeschemens, attendu qu'il ne se tenoit pas tant asseuré des Italiens, & qu'il craignoit les Protestans d'Allemagne. Dans cette perplexité, voyant que cette affaire pressoit, & que son voyage par la France luy estoit le plus commode; il en écrit au Roy, priant sa Maïesté de luy permettre, & donner assurance d'y passer avec peu de train, sçauoir ceux de sa Maison seulement, & quelques principaux de sa Cour. Et pour inuiter d'autant plus volontiers le Roy à luy ac-

IV. Il promet, & ne tient pas. corder cette faueur si importante, il ne māqua pas de luy faire beaucoup de belles promesses; entre autres de luy dōner, ou à quelqu'vn de ses Enfans, l'inuēstiture du Duché de Milan, promettant ce qu'il sçauoit bien qu'il n'auoit pas volōté d'effectuer, veu que toutes ces promesses n'estoient que pour se faciliter promptement ce passage en Flandre, & par cette ruze, & mauuaise foy tromper la bonté, & franchise du Roy; à quoy il ne manqua pas aussi tost qu'il fut en ses Pays-bas, ne se souuenant plus de ses promesses, qu'il n'auoit iamais voulu donner par écrit, mais que plusieurs fois il auoit reiterées de bouche.

V. Le Roy enuoye le receuoir. LE Roy sur cette assurance ayant accordé à l'Empereur tout ce dont il l'auoit requis, & desireux de luy témoigner de surplus sa bonne volonté, enuoya iusques à Bayonne ses deux fils au deuant de luy, sçauoir Monseigneur le Dauphin, & Monseigneur d'Orleans, avec vn bon nombre de Seigneurs, & de Noblesse; où par toutes les Villes qu'il passa, sa Maiesté auoit ordonné que l'on le receut comme sa personne mesme, avec toute sorte d'honneurs, de ceremonies, & d'entrée; ce qui fut ainsi fait, luy ayant mesme permis d'élargir tous les prisonniers des lieux où il passoit.

*Martin du Bellay, Liu. 8. de ses Memoires.*

VI. Il reçoit de grands honneurs par tout où il passe. IE ne m'estendray point icy dans le narré de l'accident qui luy arriua estant au Chasteau d'Amboise, où le feu prit par mégard à vne des Tours, & Departement orné des plus riches Tapisseries que l'on pût voir, dont la fumée fut si grande, qu'elle pensa estouffer tous ceux qui y estoient; & où mesme l'Empereur fut si incommodé, qu'il en courut risque comme les autres. Je ne parleray point non plus des honneurs que l'on luy fit en suite à Blois, & à Orleans.

VII. Son arriuee à Fontainebleau. MAIS ie me contenteray seulement selon mon dessein, de représenter son entrée magnifique, & le gracieux accueil, plein de pompe, & de grandeur, que le Roy luy fit en cette sienne Maison de Fontainebleau, ainsi que ie l'ay appris, & recueilly de diuers memoires de ce temps-là; sa Maiesté ayant enuoyé au deuant de luy

hors de la Forest vn nombre de Princes, de Seigneurs, & de Noblesse, tous avec le plus grand éclat d'habits, qu'il se peut voir.

Entrant dans la Forest, il fut accueilly par vne troupe de personnes déguisées en forme de Dieux, & de Deesses boccageres, qui au son des haut-bois s'estans assemblez, & accourus, composerent vne danse rustique, qui ne fut pas moins agreable en la bigearre façon dont ils estoient reuestus, qu'en l'ordre, & aux passages qu'ils tenoient; lesquels ayans ainsi dansé quelque temps s'écarterent promptement de part & d'autre dans la Forest, & l'Empereur poursuivant son chemin arriua icy.

SON entrée fut par la grande Allée de la Chaussée. A la porte il y auoit vn arc triomphal orné de trophées, & enrichy de Peintures, qui representoient le Roy, & l'Empereur reuestus à l'antique, accompagnez de la Paix, & de la Concorde, pour faire voir à l'Empereur avec quelle bienueillance, & franchise le Roy le receuoit. Là estoit encore vn concert de Musique, & apres auoir entendu quelques Airs, il fut conduit dans le Chasteau au son des Trompettes, & des Tambours; & entrant dans la petite Galerie il y rencontra le Roy, où se firent les complimens entre leurs Maiestez; & de là fut conduit au Pauillon des Poesles, qui luy auoit esté ordonné pour son logement.

VIII.  
Le grand  
accueil  
qu'il y re-  
çoit.

Le soupé estant préparé en la Salle du Bal, le Roy qui auoit laissé quelque temps l'Empereur pour se reposer à loisir, l'alla prendre en sa Chambre, & ils vindrent ensemble souper, avec vn témoignage de part & d'autre d'vne grande réioüissance.

Le lendemain, & plusieurs iours qu'il seiourna icy, du Bellay Autheur de ce temps-là remarque, que le Roy luy donna tous les plaisirs qui se peuuent inuenter, comme de Chasses Royales, de Tournois, d'Escarmouches, de Combats à pied & à cheual; & en somme de toute sorte de diuertissemens.

Du Bellay,  
ubi supra.

LA NAISSANCE DV ROY FRANCOIS II.  
à Fontainebleau; avec l'ordre, & les ceremonies  
de son Baptesme, faites en ce mesme Lieu  
dans l'Eglise de la Sainte Trinité.

CHAPITRE VI.

L'An de IESVS- CHRIST 1543.	I. <i>Eloges du Roy Fran- çois II.</i>	& Dames qui s'y trouue- rent.
	II. <i>Né le 20. iour de Ian- uier.</i>	V. <i>Baptesme celebré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.</i>
	III. <i>L'ordre, &amp; les Princes, &amp; Seigneurs qui se trou- uerent à ce Baptesme.</i>	VI. <i>Parrains, &amp; Maraine.</i>
	IV. <i>Les noms des Princesses,</i>	VII. <i>Les resioüissances faites en suite de ce Baptesme.</i>

*Apophthe-  
gme de Phi-  
lippe Roy  
de Mace-  
doine dans  
Herodote.*



I.  
Eloge du  
Roy Fran-  
çois II.

OMBIEN que la Dignité Royale soit vne chose si releuée, qu'on peut dire à bon droit avec vn Ancien, qu'elle est vne copie dont la Diuine Maïesté est le prototype, & l'original: si est-ce qu'il est tres-certain, que comme l'enchasseure redouble la grace de la pierre qui est posée dans l'anneau; aussi est-il vray que cette qualité tres-illustre éclatte dauantage quand elle est antée en la Noblesse des Vertus. Ce qui est vne verité qui semble d'autant plus volontiers m'obliger pour la gloire de Fontainebleau, à traiter de la naissance, & des ceremonies de Baptesme du petit Roy François, Second de nom, & grand de merites, puisqu'à bon droit il a acquis le surnom de Roy sans vice; dont le peu d'âge qu'il a vécu, & regné, au grand preiudice de cet Estat qui s'en promettoit vn siecle d'or, a empesché le cours de ses merites; son âge n'ayant esté que de seize ans huit mois & six iours, & son regne que de seize mois, vingt-cinq iours, qu'il commença le dixième de Iuillet 1559. & finit par sa mort 1560.



IL naquit le vingtième iour de Ianuier en ce Chasteau de Fontainebleau, l'an mille cinq cens quarante trois; naissance qui apporta vne tres-grande ioye à toute la France, à cause qu'il y auoit desia dix ans que Henry II. son pere (qui n'estoit pour lors encore que Dauphin) estoit marié avec Catherine de Medicis, sans que Dieu iusques alors eust beny leur couche d'aucune lignée; ce qui en faisoit apprehender la suite.

L'on n'attendit pas long temps à celebrer les ceremonies de son Baptême, car peu de iours apres sa naissance elles se firent, soit parce qu'il paroissoit fort foible & delicat, soit aussi d'autant qu'alors arriua icy Monseigneur le Cardinal de Farnese Neveu du Pape Paul III. qu'il auoit enuoyé en qualité de Legat vers le Roy François I. pour moyenner vn accord entre sa Maiesté, & l'Empereur Charles le Quint; où le Roy se voyant honoré de cette Legation, fut aussi bien aise que mondit Seigneur le Legat honora de sa presence les ceremonies de ce Baptême, qui furent alors faites en l'Eglise des Mathurins \* de ce Chasteau, dit Paradin Autheur du temps; qui est l'Eglise de la tres-Saincte Trinité, autrement appellée la grande Chapelle. (car c'est ainsi que l'on nous nomme en quelques lieux de ce Royaume, à cause d'une Chapelle dediée à Sainct Mathurin, qui nous fut donnée à Paris, où est maintenant basty nostre Conuent, dit les Mathurins de l'Ordre de la Saincte Trinité, & Redemption des Captifs.) Or les magnificences; & ceremonies furent telles qu'il s'ensuit.

Le Dimanche dixième iour de Feurier audit an 1543. enuiron les quatre à cinq heures du soir, le Roy Ayeul, ou Grand-pere de nostre petit Roy François, ayant ordonné cette ceremonie, elle commença ainsi.

Trois cens torches furent données à autant de personnes des Gardes du corps du Roy, & de Monseigneur le Dauphin, & des Suisses du corps, lesquels furent rangez depuis la Chambre de sa Maiesté, iusques en ladite

II.  
Né le 20.  
iour de  
Ianuier.

*Guillaume  
Paradin,  
Liu. 4.  
chap. 5. &  
6. de l'Hi-  
stoire des  
choses me-  
morables de  
son temps.*

\* Les Reli-  
gieux de  
l'Ordre de  
la Saincte  
Trinité, &  
Redemption  
des Captifs,  
sont appellez  
Mathurins  
en quelques  
lieux de ce  
Royaume, à  
cause d'une  
Chapelle de-  
diée à Sainct  
Mathurin, où  
est de present  
basty le Con-  
uent des Ma-  
thurins à Pa-  
ris.

Eglise, passans par la petite Galerie, où la clarté estoit si grande de ces lumieres, qu'il sembloit que l'on fust en plein iour.

## III.

L'ordre & les Princes, & Seigneurs qui se trouuent à ce Baptême.

*Paradin, ubi supra.*

MARCHOIENT en apres les deux cens Gentilshommes de la Maison du Roy.

Puis les Cheualiers de l'Ordre.

Là se trouua aussi le Roy de Nauarre, Messeigneurs les Ducs d'Orleans, de Vandosme, de Touteuille, de Guise, de Neuers, de Longueuille, d'Estampes, & le Comte d'Aumalle; comme aussi l'Ambassadeur de Venise.

Là parut encore mondit Seigneur le Legat, avec plusieurs Cardinaux, & autres Prelats.

## IV.

Les noms des Princesses, & Dames qui s'y trouuerent aussi.

EN fuitte marchoit la Reyne, & toutes les Princesses qui estoient pour lors en Cour; sçauoir Madame Marguerite fille du Roy, qui fut depuis mariée au Duc de Sauoye, Madame la Princesse de Nauarre, Madame de Sainct Pol, Mesdames les deux Duchesses de Neuers, Madame de Montpensier, Madame de Guise, Madame la Duchesse d'Estampes, & plusieurs autres Dames, qui estoient toutes reuestuës tres-somptueusement de toile d'or & d'argent, avec vne infinité de pierreries, qui rendoient vn merueilleux éclat. Et parmy cette troupe estoit l'Enfant que l'on portoit baptiser.

Et dans cét appareil, & magnificence l'on alla en ladite Eglise, où le Roy se rendit aussi tost.

## V.

Baptême célébré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.

E L L E estoit parée des plus riches Tapisseries de la Couronne, & autres diuers ornemens. Au milieu il y auoit vn Chef composé en rond, sur lequel l'on voyoit vn grand drap de toile d'argent, qui estoit le lieu où se firent les ceremonies du Baptême, dont l'office fut célébré par Monseigneur le Cardinal de Bourbon.

## VI.

Parrains, & Maraine.

LES Parrains furent le Roy, qui luy donna son nom François, avec Monseigneur le Duc d'Orleans troisième fils de France, & Oncle paternel de nostre petit Prince. Et la Maraine fut Madame Marguerite, de laquelle il a esté parlé cy-dessus.

Toute cette ceremonie estant ainsi acheuée, l'Enfant fut rapporté en l'ordre, & magnificences qu'il auoit esté porté; & aussi tost l'on entra au festin, que le Roy auoit fait preparer en sa Salle, qui est celle qui porte maintenant le nom de Salle du Bal; où en suite de ce banquet, il y eut diuers Balets, Danses, & autres pareilles ré-iouïssances: ce qui se continua plusieurs iours apres.

OR l'on auoit dressé vn beau, & grand Bastion près du Chenil, où est maintenant l'Allée solitaire, & celle des Meuriers blancs. Et sur l'Estang, il y auoit trois Galeres ornées de leurs banderolles. Et le tout ainsi ordonné, le leudy suiuant quatorzième dudit mois, il se fit diuerses escarmouches en deux partis de Princes, & de Seigneurs, les vns qui defendoient ce Bastion, & les autres qui l'attaquoient, & par terre, & par eau avec lesdites Galeres: & en cette sorte finirent ces magnificences.

Incontinent apres, Monseigneur le Legat ayant plusieurs iours conferé avec sa Maiesté, prit congé d'elle, & s'en alla vers l'Empereur pour l'accommodement de ces deux Princes, selon l'ordre qu'il en auoit receu de sa Saincteté, où il ne pût rien aduancer.

VII.  
Les ré-  
iouïssances  
faites en  
suite de ce  
Baptême.



LES MAGNIFICENCES , ET CEREMONIES  
faites à la naissance , & principalement au Baptesme  
de Madame Elisabeth de France , fille aînée du Roy  
Henry II. à Fontainebleau.

C H A P I T R E VII.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| L'An de<br>I E S V S -<br>C H R I S T<br>1545. | <i>I. Le bien arrivé de cette naissance.</i>                         | <i>V. Appareil d'un tres-riche buffet.</i>        |
|  | <i>II. Elisabeth surnommée de la Paix.</i>                           | <i>VI. L'ordre , &amp; ceremonies.</i>            |
|  | <i>III. Parrains de cette Princesse.</i>                             | <i>VII. Les Maraines de cette Princesse.</i>      |
|  | <i>IV. Theatre , &amp; diuers ornemens dressez pour ce Baptesme.</i> | <i>VIII. Bal , &amp; Tournois faits en suite.</i> |

I.  
Le bien ar-  
riué de cet-  
te naissan-  
ce.



LES Anciens ingenieux en leurs inuen-  
cions voulans faire paroistre le merite de  
la Sageſſe , & des Sciences , ont fort bien  
rencontré quand ils ont dit , qu'à la nais-  
ſance de Minerue , qu'ils en eſtimoient la  
Deeſſe , le monde fut comblé d'une felicité ſans pa-  
reille , par vne pluye d'or qui tomba ſur la terre. Le  
meſme avec non moins de raiſon , pouons nous dire de  
la naiſſance d'Elifabeth, ou Ifabeau de France, fille aînée  
du Roy Henry II. ( qui n'eſtoit que Dauphin lors qu'elle  
naquit ) puisque outre que cette Princesſe fut vne  
des plus ſages , & des plus vertueuſes , qui iamais porta  
le Sceptre , elle fit naiſtre encore ce bonheur avec elle  
à la façon d'une pluye d'or , que les guerres , la famine,  
& la peſtilence , qui trauailloient la Chreſtienté , ayans  
ceſſé enuiron le temps de ſon horoſcope , & natiuité,  
ſucceda à tant de miſeres le bien ſi fort deſiré de la Paix  
entre la France , & l'Angleterre , qui fut alors iurée  
avec

avec promesse, & accord de mariage quelque temps apres entre cette ieune Princesse, & Edoüard V. Roy d'Angleterre, duquel ledit mariage ne fut accompli, estant Edoüard mort de poison, par l'intelligence de son gouverneur le Duc de Notumberlang: où peu apres fut aussi confirmée la Paix entre les deux Couronnes de France, & d'Espagne, par le mariage qui fut consommé, & accompli de nostre Elisabeth avec Philippe II. & par vn commun sentiment, & voix publique de ces deux Nations, cette Princesse fut appellée *Elisabeth de la Paix*; ainsi que publia alors vn de nos Poëtes en ces vers:

*Par elle en Paix sont la France, & l'Espagne,  
Par elle unis sont les deux plus grands Roys,  
Du sang d'Autriche, & du sang de Valois,  
Fille de l'un, & de l'autre compagne.*

II.  
Elisabeth  
surnome  
mée de la  
Paix.

Ioachim du  
Bellay.

Cette naissance arriua en ce Chasteau, le deuxiême d'Auril mille cinq cens quarante cinq; où Elisabeth demeura, & fut nourrie quelque temps, puis fut portée à Saint Germain en Laye. A cette naissance furent faites de grandes réioüyssances; mais sur tout les magnificences de son Baptême, & les ceremonies en furent célébrées, avec vn appareil tout plein de pompe & de maiesté.

LA Paix ainsi concluë entre François I. & Henry VIII. Roy d'Angleterre, nasquit au mesme temps nostre ieune Princesse petite fille de François: & à l'occasion de cette Paix y ayant icy deux grands Seigneurs de la part du Roy Anglois, venus exprés pour la iurer solemnellement; sçauoir l'vn, le Seigneur du Dellay Admiral d'Angleterre; & l'autre, le Millord Chenay, Maistre des Ports, & grand Tresorier de ce mesme Royaume; ces deux Seigneurs furent Parrains de nostre Elisabeth, au nom du Roy Henry VIII.

III.  
Parrains de  
cette Prin-  
cesse.

Le iour ordonné tous les Princes, & les Princeses de ce Royaume estans icy assemblez, les ceremonies en fu-

rent celebrées en ce Chasteau , où la Cour du Donion estoit toute tenduë , & ornée par haut , & par bas , de si riches Tapisseries , & autres diuers ornemens , que la moindre chose qui y parut , estoit or , argent , ou soye.

*Paradin ,  
Liu. 4.  
chap. 7. des  
choses me-  
morables de  
son temps.*

*1. Regum  
cap. 4.*

Au milieu de cette Cour , il y auoit comme vne forme de Theatre de bois haut esleué d'vne belle Architecture , avec plusieurs Portics composez à l'antique , ornéz de diuers feüillages , aux frises desquels se lisoient ces mots écrits en lettres d'or : *Audierunt Reges verba oris eius* ; lesquels sont empruntez du premier Liure des Roys , où il est fait mention de la grande réioüyssance du peuple d'Israël , quand il receut l'Arche d'Alliance en son armée , ayant perdu la bataille contre les Philistins , & de l'esperance qu'il se promettoit de toute sorte de bonheur , par la presence de cette Sainte Arche : ce qui à l'instant ietta la crainte , & l'épouuante à ces peuples incirconcis , leurs ennemis.

**IV.**  
*Theatre; &  
diuers or-  
nemens  
dressez  
pour ce  
Baptême.*

ET pour reuenir à l'embellissement de ce Theatre , il estoit encore orné , & tous ces Portics , de lierre , & autre verdure , avec plusieurs Escussions armoiriez des armes de France , & de celles d'Angleterre , qui pendoient à chapeaux , & rainceaux de triomphe par le dessus , & tout autour de ce Theatre ; du milieu duquel s'éleuoit vn grand mas orné de lierre , & de diuers lames , & lennisques d'or clinquant , tout depuis le haut iusques au bas.

Ce mas ainsi éleué , seruoit à soustenir avec des cordons vn grand voile de soye bleu , en guise d'vn Ciel , où estoient attachées quantité d'étoiles d'or , lesquelles rendoient dans cette Cour vn éclat parfaitement agreable.

**V.**  
*Appareil  
d'vn tres-  
riche buf-  
fet.*

ET ce qui ornoit particulièrement ce Theatre , & qui apportoit à vn chacun de l'admiration , estoit qu'au pied de ce mas il y auoit vne fort haute Pyramide faite à diuers angles , & de neuf estages , couuerte d'vn riche poille de drap d'or frizé ; le tout qui composoit vn buffet chargé de la vaisselle Royale toute d'or , & de tant de

vases, & diuerses pieces antiques, aussi toutes d'or, & en si grand nombre, qu'il sembloit qu'icy l'on eust rassemblée l'élite des buffets de tous les Princes de l'Europe. Aussi est-il veritable que l'on y auoit apporté tout ce que les Roys de France auoient eu de rare en leurs Cabinets, dispersez en diuers endroits de ce Royaume. Et afin de faire connoistre à vn chacun, quelle estoit la valeur, & l'excellence de toutes ces singulieres raretez, il y auoit là auprès des personnes commises qui en donnoient l'intelligence aux Spectateurs, & principalement aux Anglois, & aux autres Estrangers, qui estoient en grand nombre à cette magnificence; leurs disans comme quelques vnes de ces rares pieces auoient esté apportées en France par l'Empereur Charles-Magne, comme les autres luy auoient esté enuoyées par quelques Roys, & ainsi des autres singularitez, dont il n'y en auoit pas vne moderne, mais toutes antiques.

IE ne trouue point le iour, ny l'heure que commença la ceremonie de ce Baptisme: mais ie remarque seulement que toutes choses estans icy bien preparées, les Princes, Seigneurs, & la Noblesse, ordonnez pour accompagner nostre petite Princeesse, commencerent à sortir du Departement du Roy; apres lesquels marchoit le susdit Millord Chenay grand Tresorier d'Angleterre, lequel portoit l'Enfant entre ses bras, & alloient de suite, la Reyne, les Princeesses, les Dames, & Damoiselles de la Cour, toutes richement, & magnifiquement parées: & ayans trauersé la petite Galerie, entrerent en l'Eglise de la Sainte Trinité, laquelle estoit richement ornée; où à l'entrée estoient Messieurs les Cardinaux de France, accompagnez de plusieurs Archeuesques, Euesques, & autres Prelats, tous reuestus de leurs rochets; où Monseigneur le Cardinal de Bourbon reuestu en Pontificat fit la ceremonie de ce Baptisme, comme estant Prince du sang Royal, & Archeuesque de Sens, ce lieu estant de son Diocese.

Lors qu'il fut question de donner le nom à l'Enfant,

VII.  
Les Marai-  
nes de cet-  
te Princef-  
se.

les Ambassadeurs, & Deputez d'Angleterre y furent presens comme Parrains, & les Maraines furent Eleonor d'Autriche seconde femme du Roy François I. & Jeanne Princesse de Navarre, qui la nommerent Elisabeth; & à l'instant fut ce Nom proclamé par les Hérauts d'Armes de France, & d'Angleterre, qui estoient couverts de leurs Costes d'Armes armoiriées des armes des deux Roys: en suite dequoy commencerent à sonner les Trompettes, Clairons, & Haut-bois, avec vne grande décharge de boëttes, & d'escoupeterie, & autres armes à feu.

Cette ceremonie ainsi acheuée, le Roy regala toute sa Cour; & le banquet du souper fut fait avec vn si grand appareil, qu'il ne se parloit point que l'on en eust iamais veu vn semblable.

VIII.  
Bal, &  
Tournois  
fais en  
suite.

MAIS si ce festin fut exquis, l'issuë n'en fut pas moins agreable par le Bal qui commença aussi tost; où à diuerses entrées parurent des hommes de figures prodigieuses; puis des bestes furieuses, & estranges de toute sorte; & en troisiéme lieu, diuers oiseaux de rapine, Griffons, Aigles, Vautours, & autres semblables.

Cette réioüissance continuant encore le lendemain, le Tournoy fut ouuert entre Monseigneur le Dauphin, & le Comte de Lual, qui faisoient vn party chacun de Cheualiers.

La troupe du premier paroïssoit armée, & habillée en blanc, portant vn Croissant de Lune sur l'armet au lieu de timbre, & leurs cheuaux estoient armez, & caparassonnez de semblable parure.

Celle de l'autre se donnoit à connoistre par leur couleur, qui estoit Incarnat; où en cette iouste, qui dura vn iour entier, il n'y eut point de Cheualier qui ne donnast alors des preuues de sa valeur, & de son adresse: mais entre tous il fut aduoué d'vn chacun, & sans flatterie, que Monseigneur le Dauphin auoit merité le prix, & l'honneur de ce Tournoy, ne s'estant épargné à la iouste à la rencontre des coups, & à briser contre tous ceux du party contraire.



Toutes ces magnificences acheuées , les Ambassadeurs d'Angleterre s'en retournerent chargez de presents , & de grandes satisfactions des honneurs qu'ils auoient receus du Roy ; & sa Maiesté partant d'icy , s'en alla courre le Cerf en la Forest d'Orleans.

D'VNE ACTION ROYALE , ET memorable de François I. faite à Fontainebleau quelques mois auant son deceds , releuant d'vne grande maladie.

CHAPITRE VIII.

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>I. <i>Quelle est l'amitié de la pluspart des Courtisans.</i></p> <p>II. <i>Ils abandonnent le Roy malade, &amp; suivent le Dauphin.</i></p> <p>III. <i>Le Roy releue de mala-</i></p> | <p><i>die, &amp; de l'inuention dont il usa pour rappeler ses Courtisans.</i></p> <p>IV. <i>L'Authorité Royale ne doit souffrir estre my-partie.</i></p> | <p>L'An de<br/>I E S V S-<br/>C H R I S T.<br/>1547.</p> |
|--|--|--|



CEUX qui pour parler sincerement de l'amitié de la pluspart des Courtisans, ont dit qu'elle suit plustost la bonne Fortune de celuy qui la possede, que non pas la Personne , ont certes bien rencontré ; puisque l'experience en donne trop souuent des preuues , & qu'il n'est que trop vray que les amorces de l'interest sont d'ordinaire les secrets ressorts qui aduancent ou reculent leurs affections, & leurs seruices, qui semblent finir quant & quant l'interest. Ce fut ce que le grand Roy François sceut fort bien reconnoistre , lors qu'estant tombé malade en ce Chasteau quelques mois auant son deceds, où sa maladie alla iusques à ce poinct, qu'il y auoit plus d'apparence de mort, que d'esperance de guarison, pour le moins qu'il n'estoit pas pour viure encore longuement, soit pour son âge, ou plustost soit

I.  
Quelle est  
l'amitié de  
la pluspart  
des Courtisans.

II.  
Ils abandonnent le Roy malade, & suivent le Dauphin.

pour son indisposition: au mesme temps l'on veid presque toute la Cour quitter ce Soleil en son couchant, afin de courir au deuant du Soleil leuant, ie veux dire vers le Dauphin Henry son fils heritier de sa Couronne, lequel ne se tenoit gueres alors près de son Pere; mais que la ialousie de la succession faisoit vn peu esloigner de la Cour, il y auoit desia quelque temps.

III.  
Le Roy reueue de maladie, & l'inuention dont il vfa pour rappeller ses Courtisans.

Le Roy commençant à se bien porter, & ayant bien pris garde que sur le doute de sa maladie vn chacun presque l'auoit abandonné, & sur tous les plus grands de sa Cour; cela le toucha si viuement, qu'il s'efforça alors de prendre courage. Et pour donner l'allarme à ces fuyards, & voir s'il les r'appelleroit à leur deuoir pour ne perdre les respects deus à sa Maiesté, quoy que sa fanté ne fust pas encore bien bonne, & que son visage témoignast quelque grande indisposition; il iugea à propos de feindre vne entiere fanté, se fardant vn peu le visage, & s'aiustant si proprement, qu'il sembloit plustost vn ieune Courtisan, que non pas vn homme de son âge, & de l'estat où il estoit: voire plus pour feindre vne verte vigueur, c'est que le iour de la Feste Dieu, que, selon la coustume de l'Eglise l'on celebre avec grande solemnité, il voulut se trouuer à la Procession, & mesme ayda à porter le Daiz sous lequel l'on portoit le Sainct Sacrement: & estant de retour assis en sa Chambre, il dit alors ces paroles, témoignant la iuste ialousie qu'il auoit de son autorité: *Le leur feray encore vne fois peur auant que mourir.* Voulant parler des Princes, des Seigneurs, & des Courtisans, qui l'ayans quitté durant sa maladie, estoient allé trouuer le Dauphin pour se mettre de bonne heure en ses faueurs. Cependant le bruit de la guarison de sa Maiesté, & l'éclat de cette action celebre, & Royale, ayant esté sceu par tout, cela estonna fort les Courtisans, qui ne manquerent à reuenir petit à petit vers le Roy, tous, fort honteux, & confus: ce qui appresta fort à rire de bon courage à sa Maiesté; principalement quand elle apprit que la pluspart ayans

quitté le Dauphin l'auoient laissé aussi seul, que luy l'auoit esté durant sa maladie.

CETTE action fut fort remarquée, comme vn trait d'vn courage vrayement Royal, qui ne peut, & ne doit souffrir sa Dignité méprisée, ny son Authorité my-partie : toutefois elle n'eut autre suite; & il n'en traitta pas plus mal ceux qui l'auoient ainsi quitté, iugeant bien, comme il estoit vray, qu'ils ne l'auoient point fait par mépris, mais seulement, ainsi que nous auons remarqué, pour s'insinuer aux bonnes graces du Dauphin; avec ce qu'il voyoit bien que sa santé estoit si fort alterée, qu'il n'y auoit gueres d'esperance de viure encore long temps: & de fait il mourut peu de mois apres au Chasteau de Ramboüillet, le dernier iour de Mars de l'an mille cinq cens quarante sept, à commencer l'année au mois de Ianuier. C'est ce que i'ay extrait d'vn petit Liure, intitulé *Le Libre, & excellent Discours.*

IV.  
L'Autho-  
rité Roya-  
le ne doit  
souffrir  
estre my-  
partie.



DE LA NAISSANCE A FONTAINEBLEAU  
du Roy Henry III. de Claude Duchesse de Lorraine,  
de Victoire, & de Jeanne, fils & filles du Roy  
Henry II. & de Catherine de Medicis.

CHAPITRE IX.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Lieux de la naissance des Princes, recommandables.</i></p> <p><i>II. Henry III. nommé auparavant Edoüard Alexandre.</i></p> <p><i>III. L'Authheur rend raison pourquoy il n'observe pas en ce Chapitre l'ordre Chronologique.</i></p> | <p><i>IV. Les treize Cantons des Suisses Parrains de Claude de France.</i></p> <p><i>V. Medaille d'or présentée au Roy Henry II. par les Suisses.</i></p> <p><i>VI. Victoire, &amp; Jeanne sœurs jumelles.</i></p> |
|--|--|

I.  
Lieux de la  
naissance  
des Princes,  
recommen-  
dables.



AVTANT que la naissance des Princes, des Princesses, & d'autres personnes illustres en extraction, ou en merites, est vne chose digne d'estre remarquée, pour en perpetuer la memoire à la posterité; outre que les lieux où ce bonheur est arriué, en sont de beaucoup plus considerables: cela m'a obligé à dresser ce Chapitre pour ne frustrer ce Seiour Royal de l'honneur qu'il a receu par la naissance de plusieurs Princes, & Princesses du sang de nos Roys. Les Chapitres precedens en ontourny quelques vnes, & celuy-cy en fera voir encore quelques autres.

La premiere, & la plus notable est celle du Duc d'Anjou, depuis Duc d'Anjou, quatrième fils du Roy Henry II. qui apres luy, & les Roys François II. & Charles IX. ses freres, a regné sous le nom de Henry III. Roy de France, & de Pologne.

II.  
Henry III.

IL nasquit en ce lieu le vingt-vnième de Septembre,  
mille

mille cinq cens cinquante & vn, & fut nommé Edoüard Alexandre, nom que le Roy Charles son Frere luy fit changer en celuy de Henry, en haine de Edoüard son Parrain Roy d'Angleterre, parce qu'il estoit Heretique, & qu'il estoit alors ennemy de la France.

nommé au  
parauant  
Edoüard.

L'An de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1551.

Il est vray-semblable qu'il y eut bien autant, & plus de réioüyssance à la naissance de ce ieune Prince, qu'il en fut en celle de François II. son Frere, & d'Elisabeth sa Sœur; puisque celuy-cy nasquit fils de Roy, Henry II. son Pere estant desia dans le troisiéme an de son Regne, où lors de la naissance de ceux-là il n'estoit encore que Dauphin.

L'autre naissance à remarquer, est celle de Claude de France, seconde fille de Henry II. & depuis mariée à Charles III. du nom Duc de Lorraine, laquelle nasquit au mois de Novembre, l'an mille cinq cens quarante sept; année considerable par la mort de François I. son Ayeul paternel, & pour raison du premier an du Regne de Henry son Pere. En quoy ie n'ay pas suiuy la Chronologie, & l'ordre des temps, comme i'ay gardé par tout ailleurs, puisque cette naissance deuant celle de Henry III. de quatre ou cinq ans; ce que i'ay ainsi fait pour le respect, & le Titre de Roy dont ce sien frere a esté honoré; ne me semblant pas bien raisonnable de faire marcher en vn mesme Chapitre la Sœur deuant le Frere, & encore moins vne Duchesse deuant vn puissant Roy de France, & de Pologne, tel qu'il estoit.

L'An de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1547.

III.  
L'Autheur  
rend raison  
pourquoy  
il n'obser-  
ue pas en  
ce Chapi-  
tre l'ordre  
Chronolo-  
gique.

Pour reprendre la trame de nostre Discours, cette ieune Princesse peu de temps apres sa naissance, fut tenuë sur les Fonts de Baptesme par les Deputez de tous les Cantons des Suisses, en qualité de Parrains; & les Maraines furent la fille du Roy de Nauarre, & Antoinette de Bourbon Duchesse de Guise. Le Roy Henry II. son Pere ayant voulu auoir ces Suisses pour Comperes, afin de les engager, & lier par vne plus étroite alliance d'amitié, dont aussi ils se sentirent si fort honorez,

Paradin  
Liu. 5.  
chap. 1. de  
l'Histoire  
de son  
temps.

IV.  
Les treize  
Cantons  
des Suisses,  
Parrains de  
Claude de  
France.

que ceux qui furent enuoyez de leur part pour cette ceremonie, apportèrent alors au Roy en present, vne tres-belle, & grande Medaille d'or, du poids & valeur de deux mille escus: où se voyoit vne main celeste, qui tenoit treize cordons liez ensemble d'vn mesme noeud; & à chaque bout de cordon estoient les Armes, & Deuises des Cantons; vn Ange paroissoit au dessus soustenant vne Croix; & autour de cette Medaille se lisoient ces paroles: *Si Deus pro nobis quis contra nos.* Voulans représenter l'Eglise, & la France par cette Croix, & cet Ange; laquelle il tenoit comme Protecteur, & de l'Eglise Catholique, & de ce Royaume tres-Chrestien: & par cette main, & ces treize cordons donnans à entendre l'Alliance, dont la main en est le symbole, que faisoient, & confirmoient alors les treize Cantons de cette Nation.

V.  
Medaille  
d'or présentée par  
les Suisses.

L'An de  
I E S V S  
C H R I S T  
1556.

VI.  
Victoire,  
& Ieanne  
Sœurs jumelles.

Deux autres filles de Henry nasquirent encore d'vne mesme couche en ce Chasteau de Fontainebleau, le vingt-quatrième iour de Iuin, l'an mille cinq cens cinquante six; dont l'aînée, qui estoit la quatrième fille, fut nommée Victoire, & ne vécut gueres apres son Baptesme. Et l'autre la cinquième, fut appelée Ieanne, & mourut environ six semaines apres sa naissance.

Je ne fais point mention des autres Enfants de Henry, & de Catherine de Medicis, comme n'estans pas nez icy; puisque mon dessein n'est de traiter, que de ceux qui ont honoré ce Lieu par leur naissance.

DE L'ASSEMBLEE NOTABLE TENUE  
au Chasteau de Fontainebleau par l'ordonnance du  
Roy François II. pour pacifier les premiers troubles  
émeus par les Religioneux, assistez de quelques  
Princes, & Seigneurs de ce Royaume.

## C H A P I T R E X.

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <p>I. <i>Maladie de l'esprit, telle qu'est l'ambition, fort perilleuse.</i></p> <p>II. <i>Les malheurs causez par l'Herésie de ce siecle.</i></p> <p>III. <i>Naissance, &amp; progresz de l'Herésie.</i></p> <p>IV. <i>La conspiration d'Amboise éuentée.</i></p> <p>V. <i>Les noms des personnes</i></p> | <p><i>de marque, qui composoient cette Assemblée.</i></p> <p>VI. <i>Elle dure quatre iours.</i></p> <p>VII. <i>Requestes presentées par l'Admiral.</i></p> <p>VIII. <i>Repartie à cette Requeste, par le Cardinal de Lorraine.</i></p> <p>IX. <i>Resolution de cette Assemblée.</i></p> | <p>L'An de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T,<br/>1560.</p> |
|---|---|---|



OMME il n'y a point de pires maladies que celles de l'esprit, aussi sont-elles les plus perilleuses, & les plus difficiles à guérir; notamment celles qui se sont emparées d'une ame ambitieuse, que l'erreur, & le pretexte de Religion animent à la reuolte; car il n'est point de furie, qui sçache iouir tant d'actes funestes, & sanglans. Il me seroit facile de prouuer cette verité par plusieurs témoignages de l'Antiquité, si le siecle passé, & le present, ne nous en furnissoient des exemples autant memorables, qu'ils sont tragiques; que la Posterité aura peine de croire, si trop d'Escrivains n'en faisoient foy, & si le rauage, & la ruine de plusieurs Royaumes, de Republicues, de Peuples, & de Villes accablées de cette tyrannie, n'en crioiert encore tous les iours vengeance deuant Dieu: veu qu'il n'est que trop veritable, que depuis cent ans, ou enuiron, que l'Herésie bouffie d'orgueil, & animée de rage, a releué les

I.  
Maladie  
de l'esprit,  
telle qu'est  
l'ambition,  
fort perilleuse.

II.  
Les mal-  
heurs cau-  
sez par  
l'Herésie  
de ce siècle.

cornes, & en guise d'une furie suscitée des Enfers a paru dans la Chrestienté; l'on n'y a veu autre chose que guerres, & que miseres parmy toutes les contrées de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Escoffe, de la Flandre, & Pays-bas, & au grand malheur de nostre France en ce Royaume tres-Chrestien, qui depuis ce temps-là n'a semble qu'un Theatre de fureur, & de calamitez en la reuolte de ses Peuples, & de ses Prouinces, & dans le renuersement de ses Villes, de ses Temples, & plus augustes edifices.

Ce Monstre de l'erreur s'estant éclos sous François I. n'osa presque paroistre, craignant que comme les Loix Ciuiles ordonnent d'estouffer tels prodiges dès leur berceau, aussi celui-cy se tint un long temps caché, apprehendant la iuste punition que ce Roy en faisoit.

III.  
Naissance,  
& progresz  
de l'Herésie.

Sous Henry II. son fils, ce Monstre croissant en âge, & en pouuoir, à l'occasion des guerres entre le Roy, & l'Empereur Charles Quint, il se fortifia un peu; mais toujours en cachette, & comme un oiseau de mauuais augure ne paroissant que de nuict parmy les tenebres; où en fin la mort de ce grand Prince fut la vie, si i'ose ainsi dire, de cette Furie infernale: veu que ses Supposts, & Partisans se seruans de l'occasion du bas âge du Roy François II. & de la mauuaise intelligence de quelques Princes, & Seigneurs de ce Royaume, que les interests particuliers animoient à l'ambition du gouvernement de l'Estat; ceux qui se trouuerent alors les plus foibles, voulans fortifier leur Party, se rangerent du costé de cette Furie, prenans le pretexte de Religion pour attirer à eux tous ceux que les Loix Diuines, & les Ordonnances de nos Roys auoient iustement condamnez aux peines, & aux chastimens de leurs erreurs.

En un mot, & pour parler clairement, ce qui mit ce Party en fougue, ce fut de voir ce ieune Roy donner l'administration, & la conduite des affaires de la Couronne à ses Oncles, les Ducs, & le Cardinal de Guise, ennemis declarez de cette Religion nouvelle.



D'OV alors ce Party Huguenot se resolut à cette Assemblée secrette, qui fut tenuë à Nantes le premier iour de Ianuier l'an mille cinq cens soixante, où fut tramée la conspiration d'Amboise, pour là enleuer le Roy, les Reynes, & Messieurs ses freres, & changer en suite l'Estat Monarchique en Republique, & la Religion Catholique Romaine en la nouvelle & pretenduë. Mais Dieu ayant preserué ce Royaume de ces malheurs extremes par la descouuerte de cette coniuration, & par la punition de quelques complices; mais non pas des chefs & des principaux, que leur autorité & leur dignité mettoient vn peu à couuert; enfin vne autre & nouvelle conspiration s'estant tramée derechef par les mesmes, elle prit encore le vent, dont plusieurs de ses Factionnaires expierent leurs crimes par leur mort, & par les iustes chastimens qui en furent faits.

IV.  
La conspiration  
d'Amboise  
éuentée.

Cependant le Roy desireux d'apporter quelques remedes à ces maux, & couper le chemin à ce feu qui menaçoit d'embraiser en bref tout cét Estat, resolut avec la Reyne sa Mere & son Conseil, qu'il estoit tres-expedient de conuoquer au plustost vne Assemblée des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Cheualiers de l'Ordre du Roy, avec le Conseil de sa Maiesté, afin de donner le remede requis, tant au fait de la Religion, que de l'Estat: & pour ce suiet il fut arresté que cette Assemblée se tiendroit en ce Chasteau de Fontainebleau, au vingtième du mois d'Aoust suiuant.

Le iour venu elle se fit au Pauillon des Poësles, dans la Chambre de la Reyne Mere, & commença à vne heure apres midy, où se trouuerent le Roy, la Reyne sa Mere, la Reyne sa femme, Messieurs Freres de sa Maiesté, les Cardinaux de Bourbon, & de Lorraine, les Ducs de Guise, & d'Aumale, le Conestable, le Chancelier de l'Hospital, l'Admiral de Chastillon, les Mareschaux de Brissac, & de Sainct André, Charles de Marillac Archeuesque de Vienne, du Mortier Euesque d'Orleans, & Iean de Monluc Euesque de Valance, tous Conseillers du priuë

V.  
Les noms  
des per-  
sonnes de  
marque,  
qui com-  
posoient  
cette As-  
semblée.

Conseil, lesquels estoient assis selon leur rang. Comme aussi y assisterent beaucoup de Cheualiers de l'Ordre, qui estoient pareillement assis, mais hors les chaires du Conseil. Le Roy de Nauarre & le Prince de Condé y auoient esté mandez, mais ils ne s'y trouuerent pas.

VI.  
Elle dure  
quatre  
iours.

LE Roy faisant l'ouuerture de l'Assemblée, dit en peu de mots le suiet qui l'auoit meü à cette conuocation; que son Chancelier, & le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guise, feroient entendre plus amplement ce qui estoit de ses volonteiz: & fut continuée cette Assemblée durant quatre iours.

La Reyne Mere prenant de suite la parole, pria l'Assemblée de conseiller le Roy son fils en sincerité, en forte que le tout pust reüssir à la gloire de Dieu, au maintien de sa Couronne, & au soulagement de ses Suiets.

Le Chancelier parla en apres, & par vne longue digression & comparaison du Medecin & du malade, monstra qu'il estoit facile de guarir le malade quand la cause en estoit connuë, & qu'ainsi estant de l'Estat de la France tout émeü & troublé alors, il en falloit chercher la cause pour y apporter le remede.

Le Duc de Guise rendit compte de la charge que le Roy luy auoit donnée, touchant la Gendarmerie de France.

Et le Cardinal de Lorraine fit le mesme touchant l'administration des affaires d'Estat, & des Finances qu'il auoit maniées: & iusques icy il ne se passa rien qu'avec toute sorte de douceur.

VII.  
Requestes  
présentées  
par l'Ad-  
miral.

MAIS la suite ne fut pas de mesme; car l'Admiral s'estant leué de sa chaire, & ayant demandé audience de sa Maiesté, entama vn long discours, s'efforçant de persuader que luy, ny ses freres n'estoient point de la conspiration d'Amboise; ce qui estoit neantmoins trop auéré pour en douter: & en suite s'approchant du Roy, il luy presenta deux Requestes de la part de ceux qui estoient de la nouvelle Religion, lesquels formoient son Party, & se plaignoient par ces Requestes des rigueurs & cruauetez, disoient-ils, que l'on exerçoit en leur endroit, comme

si cen'estoit pas vn acte de iustice de punir les criminels de leze Maiesté diuine & humaine, tels qu'ils estoient, eux qui avec tant de felonnie & de temerité auoient si souuent pris les armes contre leur Roy, attenté à sa Personne; & de plus qui par caprice & par interest auoient abandonné l'ancienne & vraye Religion & de leurs peres & de leur Roy, pour suiure le libertinage d'vne nouvelle qu'ils taschoient d'establir par les armes, ne le pouuans ny par les loix de l'equité, ny de la raison. Ces requestes contenoient encore diuers chefs, car ils demandoient des Temples publics pour le libre exercice de leur Presche, & faisoient d'autres semblables propositions, avec la tenuë des Estats generaux, & d'vn Concile National; où la hardiesse & temerité de l'Admiral, comme par vne brauade & espece de menace, monta iusques à ce poinct de dire qu'il estoit prest de faire signer ces deux Requestes par cinquante mille hommes.

EN suite dequoy le Cardinal de Lorraine, tout plein de zele en la cause de Dieu & de son Roy, prenant la parole repartit genereusement à tous les poincts des Requestes de l'Admiral, & entre autres paroles luy dit: Que s'il auoit eu assez d'hardiesse d'aduancer qu'il feroit ligner lesdites Requestes par cinquante mille hommes, (qui estoit vouloir dire, qu'il y auoit bien autant de personnes de la nouvelle & pretenduë Religion) luy s'offroit de faire signer le contraire, non par cinquante mille hommes seulement, mais par quatre millions d'hommes qui faisoient profession de l'ancienne & vraye Religion, qui estoit la Catholique Romaine; adioustant que le Roy ne pouuoit acquiescer aux propositions contenues esdites Requestes touchant le fait de la Religion, sans blesser griefuement sa conscience, & flestrir le beau titre qu'il auoit l'honneur de porter de Roy Tres-Christien: & que pour ce qui estoit des iniures & des calomnies dont ceux de la nouvelle Religion le chargeoient, tant en leurs Presches, que par les libelles diffamatoires, & leurs placards; il tenoit tout cela à gloire, puisqu'vn

VIII.  
Repartie à  
cette Re-  
queste par  
le Cardi-  
nal de Lor-  
raine.

chacun ſçauoit aſſez que ce n'eſtoit qu'à cauſe qu'il ſe portoit courageuſement pour la deſenſe de la Religion Catholique , & pour le ſeruice de ſa Maieſté : & ayant acheué ſa Harangue , les Cheualiers de l'Ordre qui eſtoient en cette Aſſemblée, dirent alors leurs aduis tous conformément à celui du Cardinal de Lorraine , & du Duc de Guiſe ; & il n'y eut que Charles de Marillac , & Iean de Monluc , qui vn peu ſoupçonnez d'intelligence avec l'Admiral , ſe rendirent ſuſpectſ en leurs diſcours & en leurs propoſitions.

IX.  
 Reſolution  
 de cette  
 Aſſemblée.

ENFIN la reſolution de cette Aſſemblée, fut que le Roy declara qu'il eſtoit en volonté de faire tenir les Eſtats généraux de ce Royaume au treizième de Decembre ſuiuant , & que pour ce qui eſtoit des differends de la Religion , il les remettoit au Concile general , que ſa Saincteté eſtoit en termes de conuoquer en bref; & qu'en cas que celui - cy ne tint , il pouruoiroit à la conuocation d'vn particulier & National de ce Royaume.

Au reſte que par vne grace ſpeciale de ſa Maieſté, il ne ſeroit plus informé à l'aduenir , ny procedé pour le fait de la Religion, contre ceux de la nouvelle opinion, ſinon en cas de rebellion & de ſedition publique; & ce fut tout ce qui leur fut accordé & arreſté en cette Aſſemblée.

QUELQUES REIOVISSANCES, ET  
Tournois faits à Fontainebleau, sous le Roy  
Charles neuvième.

CHAPITRE XI.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <p>I. Charles IX. aymoît ce Se-<br/>iour Royal.</p>                              | <p>VI. Le Roy se plaist parmy<br/>ces réioüïssances.</p>                        | <p>L'An de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1564.</p> |
| <p>II. Festin du Connestable de<br/>Montmorency.</p>                             | <p>VII. Diverses inuentions<br/>pour le Tournoy.</p>                            |  |
| <p>III. Autre, fait par le Car-<br/>dinal de Bourbon.</p>                        | <p>VIII. Les Compagnies de ce<br/>Tournoy.</p>                                  |  |
| <p>IV. La Reyne Catherine de<br/>Medicis contribüe à cette<br/>réioüïssance.</p> | <p>IX. Le Roy regale les Grands<br/>de sa Cour, le Tournoy<br/>estant finy.</p> |  |
| <p>V. Le semblable fait par le<br/>Duc d'Orleans.</p>                            | <p>X. Apres 43. iours icy de se-<br/>iour le Roy fait voyage.</p>               |  |



LESIEURS raisons ayant inuité Charles IX. de visiter quelques Prouinces, & Villes de ce Royaume, comme il aymoît ce lieu de Fontainebleau, ce ne fut pas aussi sans y venir faire quelque seiour auant son départ, tandis que l'on dispoit l'appareil de son voyage : estant donc party de Paris, il arriua icy le dernier de Ianuier mille cinq cens soixante & quatre : & comme c'estoit quelques iours auant Carefme - prenant, où l'on a coustume de se réiouyr plus particulièrement qu'en vne autre saison, parmy les bals, les ballets, les festins, & autres semblables diuertissemens; ce fut aussi à quoy la Cour passa icy le temps.

LE Connestable Anne de Montmorency commençale premier à traiter le Roy, la Reyne & toute la Cour, en vn souper qu'il dressa en son Hostel, avec vne magni-

I.  
Charles  
IX. aymoît  
ce Seiour  
Royal.

II.  
Festin du  
Conne-  
stable de  
Montmo-  
rency.

ficence la plus grande qui se pouuoit voir, & ce fut le penultième Dimanche deuant Carefme.

III.  
Autre fait  
par le Car-  
dinal de  
Bourbon.

LE Ieudy suiuant le Cardinal de Bourbon fit son festin en son logis; où à l'issuë il donna le plaisir d'un beau combat à cheual, qui fut fait en la Cour dudit logis, laquelle estoit merueilleusement ornée, avec vn Amphitheatre qui regnoit tout autour.

IV.  
La Reyne  
Catherine  
de Medicis  
contribuë  
à cette ré-  
ioüissance.

LA Reyne contribuant à cette réioüissance, le Dimanche gras traitta à disné le Roy, & les principaux de la Cour au logis de la My-voye, autrement pour lors appelée vulgairement la Vacherie; & apres disné l'on alla à la Comedie, qui estoit preparée en la Salle du Bal de ce Chasteau.

V.  
Le fem-  
blable fait  
par le Duc  
d'Orleans.

LE lendemain le Duc d'Orleans fit son festin en son Hostel, & à l'issuë fut representé en la Cour dudit Hostel vn combat de six Seigneurs contre six autres, dont d'un costé estoit pour Capitaine le Comte de Rets, & de l'autre le Comte de Ringraue; lesquels combattirent à pied, s'entredardans chacun deux dards l'un apres l'autre, qu'ils receuoient dessus leurs escus; puis rompirent chacun vne picque à la barriere, & se porterent trois coups d'espée; le tout avec vne merueilleuse grace & dexterité nompareille; & ainsi firent tous les autres.

VI.  
Le Roy se  
plait par  
my ces ré-  
ioüissan-  
ces.

LE Roy ayant pris vn extreme plaisir en ces esbats voulut pareillement finir ces réioüissances de Carefme-prenant, regalant & traittant la Reyne, & les Grands de la Cour, en vn festin le Mardy gras à souper; où auant ce banquet l'apresdinée il fit représenter vn magnifique Tournoy hors la grande porte de ce Chasteau, deuant le Chenil, en cette sorte.

VII.  
Diuerfes  
inventions  
pour le  
Tournoy.

L'ON auoit dressé vn Camp clos de fossez & de barrières, au costé duquel estoient esleuez de grands Theatres richement ornez, & destinez pour les Seigneurs, & les Dames; au bout de ce Camp paroissoit vn Hermitage, & estoit ce lieu par où les Cheualiers entroient dans ce Camp pour combattre.

Proche de là se voyoit vn beau bastiment dressé exprés, que l'on appelloit le Chasteau enchanté, duquel l'entrée estoit gardée par des Diabes, & par vn Geant, & vn Nain, qui repoussioient ensemble les Cheualiers lesquels vouloient y entrer.

Ce Tournoy fut commencé par les quatre Marechaux de France, montez sur les plus beaux cheuaux qui se pouuoient voir; & tous ces Seigneurs estoient richement vestus d'vne mesme parure.

HORS du Camp il y auoit six Compagnies d'hommes d'armes, chacune de six hommes seulement, & toutes portans les couleurs des Seigneurs qui les commandoient. La premiere estoit du Prince Dauphin, fils du Duc de Montpensier: La seconde, du Duc de Guise: La troisieme, du Prince de Mantouë: La quatrieme, du Duc de Neuers: La cinquieme, du Duc de Longueuille: Et la sixieme, du Comte de Ringraue: lesquelles firent leurs entrées l'vne apres l'autre dedans ledit Camp, puis apres y auoir fait monstre en sortirent aussitost.

VIII.  
Les compagnies de ce Tournoy.

En suite desquels y entrerent six Dames à cheual, toutes vestuës en Nymphes, qui par les traits de leurs beautez, & par l'éclat de leurs riches parures, remplies d'vn nombre presque infiny de pierres precieuses, attirerent facilement la veuë des Spectateurs pour les admirer: lesquelles apres auoir fait le tour du Camp se mirent derang au deuant du Theatre du Roy.

DANS ce mesme Chasteau enchanté il y auoit six Cheualiers, dont le Prince de Condé estoit le Chef, lesquels combattoient pour lescites Dames; & aussi tost qu'il paroissoit vn des Cheualiers de dehors à la porte de ce Camp, ledit Hermite sonnoit sa clochette pour aduertir ceux du Chasteau, l'vn desquels sortoit promptement, & venoit au combat courant l'vn contre l'autre; & apres auoir rompu leurs lances, mettans la main à l'espée ils se portoient chacun trois coups, si adroitement, & avec tant de bonne grace, qu'il ne se pouuoit

IX.  
Le Roy regale les Grands de sa Cour, le Tournoy estant finy.

mieux; & ainsi tous ces Cheualiers ayans combattu l'un apres l'autre, le Tournoy finit, & l'on alla au souper que le Roy auoit fait preparer en la Salle du Bal.

X.  
Après quarante-trois iours icy de sejour le Roy fait voyage.

APRES que sa Maieité eut seiourné icy quarante-trois iours, voyant l'appareil de son voyage en estat, en partit le Lundy treizième iour de Mars audit an, & alla faire son entrée & coucher à Montreau, & continua son voyage par la Champagne, & par la Bourgogne, visitant ses Prouinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc, de Guyenne, de Poictou, d'Auvergne; puis s'en reuint à Paris, ayant demeuré vn an & plus à faire ce voyage. C'est ce que i'en ay extrait d'un Liuret, qui fut alors mis en lumiere sur ce suiet par Abel Iouan.

---

DE L'OPINION TOUCHANT LE  
Spectre, ou Grand Veneur de la Forest  
de Fontainebleau.

CHAPITRE XII.

L'An de  
IESVS-  
CHRIST  
1599.

- |   |  |
|---|--|
| <p>I. La difference qu'il y a, entre opinion, &amp; science.</p> <p>II. Ce que disent quelques Autheurs touchant ce Spectre.</p> <p>III. Paroles pretenduës dites par ce Spectre.</p> | <p>IV. La verité de cette Histoire.</p> <p>V. Preuves qui monstrent plusieurs choses supposées.</p> <p>VI. Chasse de Saint Hubert.</p> |
|---|--|

I  
La difference qu'il y a, entre opinion & science.



EVX qui sont versez le moins du monde dans les principes de la Philosophie, scauent qu'il y a bien de la difference entre opinion & science; en ce que le premier se dit de ce qui est incertain, & l'autre des choses qui sont toutes vrayes & assurees. Or parce que dans le discours qui se fait touchant le Spectre ou Grand



Veneur, qui apparut, à ce que l'on dit, & se fit entendre au feu Roy Henry le Grand en cette Forest de Fontainebleau; ie trouue que quelques Eſcriuains veulent faire passer ce Spectre pour vne verité indubitable, contre ce que m'en ont raconté icy plusieurs personnes de foy de ce temps-là, qui sont encore viuantes, & ne manquent de bon iugement, & de memoire: qui à la verité rapportent bien quelques choses approchantes de ce discours, & de ce bruit commun, mais non pas avec les circonstances, & tant de certitude que les susdits Eſcriuains: ce qui m'a obligé à dresser ce Chapitre sous ces mots: *De l'Opinion touchant le Spectre, ou Grand Veneur de la Forest de Fontainebleau*; afin de faire voir ce qu'il y a de vray, & ce qui est de douteux en cét euenement.

T O V S conuiennent bien, que Henry le Grand au commencement du Printemps de l'année mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf estant icy, où il se plaisoit extremement, & y faisoit fort trauailler; vn iour se diuertissant à la Chasse en cette Forest vers la route de Moret, accompagné de quelques Princes, & de Seigneurs, courant le Cerf entendit vn grand bruit de personnes qui sonnoient du Cor assez loing de sa Maieſté: mais tous ne sont pas d'accord des particularitez, que ces Eſcriuains, pour faire valoir le narré qu'ils en font, disent; ſçauoir que le Roy entendit, comme à vne demy lieuë loing d'où il estoit, des iappemens de chiens, & le Cor, & les cris des Chasseurs bien differens des siens; & qu'en vn moment tout ce bruit, qui sembloit estre bien éloigné, se fit ouïr à vingt pas de ses oreilles; où alors sa Maieſté enuoya Monseigneur le Comte de Soissons, avec quelques autres, pour s'informer ce que c'estoit; & estans aduancez, ils entendirent ce bruit près d'eux, sans voir d'où il venoit, ny qui c'estoit; sinon qu'ils aperceurent dans l'épaisseur de certaines broüissalles vn grand homme noir, & fort hydeux, qui leuant la teste de dedans vn Buïsson, leur dit: *M'entendez-vous*; ou bien, *Qu'attendez-vous*: & disent quelques autres:

II.  
Ce que disent quelques Auteurs touchant ce Spectre.

*Caius en son Histoire de la Paix.*

*Matthieu in Henrico IV. & autres.*

III.  
Paroles pretendues

dites par ce  
Spectre.

*Amandez-vous* : Car l'estonnement les saisit alors de telle sorte , qu'ils ne sceurent dire bonnement quelles de ces paroles ils auoient ouïes ; & au mesme instant ce Spectre disparut. Ce que mondit Seigneur le Comte de Soissons , & ceux de sa compagnie , ayans rapporté au Roy, sa Maiesté s'informa des Charbonniers, des Bergers , des Bucherons , & d'autres , qui sont d'ordinaire en cette Forest , s'ils auoient veu autrefois de tels Fantomes , & entendu de tels bruits de Chasseurs : lesquels luy répondirent , que c'estoit vne chose ordinaire , & qu'assez souuent il leur apparoissoit vn grand homme noir avec l'équipage d'vn Chasseur , que l'on appelle le Grand Veneur. Et adioust Matthieu , que le Duc de Sully estant en son Cabinet au Pauillon du grand Iardin , & du Parterre de ce Chasteau, l'entendant vn soir, creut que le Roy estoit de retour de la Chasse , & vint pour le voir ; mais il trouua que cette Chasse qu'il auoit ouïe tout proche de son logis , n'estoit pas celle du Roy , qui estoit à plus de trois lieuës de là. Voila comme le racontent ces Escriuains.

IV.  
La verité  
de cette  
Histoire.

M A I S voicy comme ie l'apprends icy de personnes de ce temps là : qui disent qu'il est bien vray, que le Roy retournant alors de la Chasse , ayant manqué le Cerf, en estoit tout faché , à raison que le iour d' auparauant on l'auoit encore manqué , & sa Maiesté craignoit que ses chiens ne se rebutassent ; & retournant elle fut étonnée qu'elle entendit pas loing d'elle , que l'on sonnoit du Cor à la façon que l'on a coustume quand la Chasse a esté bonne , & que le Cerf est pris. Ce que le Roy trouuant mauuais , il fit faire recherche quels estoient ceux qui auoient esté si hardis que de sonner ainsi ; mais quelque diligence que l'on en fit pour le scauoir , l'on ne pût iamais apprendre d'où estoit venu ce bruit : ce qui rendit encore le Roy plus pensif , & s'en reuint tout melancholique ; & cela donna occasion à toute la Cour d'estonnement , & qui fut cause qu'alors l'on mit en bruit le discours du Grand Veneur , & de l'apparition pretendue

de ce Spectre ; mais non pas qu'aucun de ce lieu dise, que l'on veid alors cét homme noir, ny qu'on oüyt ces paroles : *M'entendez-vous ; & les autres pareilles.*

ET pour faire paroistre clairement, que ceux qui ont écrit des premiers de cét euenement, qui sont Caier, Matthieu, & autres, qui l'ont emprunté d'eux, en parlent sans connoissance, & sur vn simple bruit seulement ; c'est que ces Escriuains racontent, que sa Maiesté fit entendre alors les Charbonniers de la Forest : ce qui ne peut estre ; car il ne s'y fait point de charbon, & il n'y a point memoire d'homme, que l'on en y ait iamais fait.

---

V.  
Preuves  
qui mon-  
trent plu-  
sieurs cho-  
ses suppo-  
sées.

De plus, c'est que de tant de personnes qu'il y a icy, & aux enuirs, anciennes, ou ieunes, aucune ne dit auoir iamais veu, ny entendu ledit Fantosme ; & s'il se parle du Grand Veneur, ce n'est que sur vn bruit du vulgaire. Pour n'offenser neantmoins tous ceux qui en ont écrit, i'en laisseray croire à vn chacun ce qui luy plaira.

IE sçay ce que plusieurs Autheurs racontent de la Chasse de Saint Hubert, laquelle ils disent qu'elle s'entend en diuers endroits. Je n'ignore pas aussi ce que l'on raconte du Spectre, que l'on appelle le Fouëtteur ; que l'on dit estre apparu du temps de Charles IX. en la Forest de Lyons, & qui laissa les marques des coups de fouët, qu'il auoit donné à plusieurs personnes. Et ne doute pas qu'il n'y ait des Demons qui vaguent aussi bien dans les Forests, que dans l'air. Mais ie sçay bien que pour ce qui est de ce Grand Veneur, il n'y a rien de certain ; & encore moins de toutes ces circonstances, & paroles rapportées par ces Autheurs, qu'ils disent auoir esté prononcées par ce Fantosme.

---

VI.  
Chasse de  
S. Hubert.

ARRIVEE DE CHARLES EMANVEL  
Duc de Sauoye à Fontainebleau, & le  
suiet de son voyage.

CHAPITRE XIII.

L'An de  
IESVS-  
CHRIST  
1599.

I. *Henry le Grand defend son Estat.*

II. *Le Duc de Sauoye surprend le Marquisat de Salusses.*

III. *Le Pape fait arbitre touchant ledit Marquisat.*

IV. *Deputez à Rome, chacun desquels propose ses raisons.*

V. *Le Duc de Sauoye vient en France.*

VI. *Son arrivée à Fontainebleau.*

VII. *Le Roy luy fait voir les singularitez de sa Cour, & de cette Maison.*

VIII. *Accord fait entre le Roy, & son Altesse.*

IX. *Le Duc manque à sa parole.*

X. *Le Roy prend la Sauoye, & contraint le Duc à luy donner contentement.*

I.  
Henry le  
Grand de-  
fend son  
Estat.



NTRE les ceremonies obseruées au Sacre, & Couronnement de nos Roys, la coustume est de leur mettre vne épée en main, pour leur dire, qu'en acceptant cette Dignité Royale, ils s'obligent quant & quant à la defense de leurs Estats. Henry le Grand apres auoir rangé ses Suiets rebelles à leur deuoir, & planté l'Oliue de la Paix par tout ce Royaume, se ressouenant du serment qu'il auoit fait en pareille ceremonie de son Sacre, & Couronnement, de proteger tout ce qui dépendoit de ses Estats, avec ce qu'il auoit trop de valeur pour en souffrir aucun démembrement, ne manqua pas aussi à mesme temps de pouruoir au recouurement du Marquisat de Salusses, que Charles Emanuel Duc de Sauoye auoit surpris en pleine Paix, l'an mille cinq cens quatre-vingts huit, prenant l'occasion

sion des troubles meus alors par les Religioneux, & sçachant la Faction, & les secrettes pratiques de la Ligue, qui se brassioient contre Henry III. dont l'on tient mesme que dès lors ce Duc auoit intelligence avec les Chefs; faisant entendre au Roy pour palier sa lascheté en cette inuasion, que ce qu'il en auoit fait, n'estoit que de crainte que le Sieur de Lefdiguieres ne s'en faist en faueur des Huguenots, & au milieu de son Pays donner vne retraite à l'Herésie, & à ses Supposts: qui estoit à dire vray, tascher à bien couvrir sa mauuaise volonté, si la suite n'eust fait voir qu'il n'auoit eu en aucune façon le zele de Religion en cette surprise; mais qu'il y auoit esté porté seulement par vn excez d'ambition d'enuahir les Terres de son voisin pour aggrandir les siennes, attendant de iour à autre les effets de la Ligue, qui commencerent aussi tost par les Barricades, & qui furent suiuiues du malheureux, & funeste accident de la mort de Henry III. & de fait au mesme temps ne se contentant pas de cette surprise, voyant les troubles de la Ligue bien enflammez, il passa ses armes iusques en Prouence, & en Dauphiné, croyant que parmy l'orage de nos guerres Ciuiles, il n'y auoit qu'à prendre, & à iamais rendre.

Mais il fut fort estonné, quand Dieu prenant pitié de cette premiere Monarchie Chrestienne, il veid que les affaires du Roy prosperoient tous les iours par vn bonheur plus celeste qu'humain: & preiugeant bien que dès aussi tost que sa Maiesté auroit entierement donné la Paix à ses Suiets, elle se porteroit au recouurement de son Marquisat, qu'il luy faudroit rendre de gré, ou se disposer à soustenir les efforts d'une puissante armée qui mettroit ses Estats en danger; le Roy ayant fait son entrée à Lyon, en l'an mille cinq cens quatre-vingts quinze, le Duc luy fit parler de paix, & d'accommodement pour ce Marquisat: & par le Traitté de Veruins en suite entre la France, & l'Espagne, son Altesse y ayant esté comprise; où il auoit

---

II.  
Le Duc de  
Sauoye sur-  
prend le  
Marquisat  
de Salusses.

III.  
Le Pape  
fait arbitre  
touchant  
ledit Mar-  
quisat.

esté arresté , que touchant le differend entre sa Ma-  
iesté , & son Altesse de Sauoye pour le Marquisat ,  
l'on en laisseroit l'arbitrage au Pape: ( qui estoit Cle-  
ment VIII. ) le Roy y consentit volontiers , enuoyant  
exprés à Rome vers sa Saincteté , comme fit aussi le  
Duc ; & auoit esté accordé le terme d'un an pour cét  
arbitrage.

IV.  
Deputez  
à Rome ,  
chacun des-  
quels pro-  
pose ses  
raisons.

Chacun dispute là son droit , & propose ses raisons.  
Le President de Sillery de la part du Roy fait voir  
par plusieurs Titres : Que les Marquis de Salusses en  
auoient rendu autrefois les hommages aux Dauphins  
de Viennois , comme Seigneurie , & Fief mouuant de  
Dauphiné : Que le Roy François I. sous ce Titre auoit  
confisqué ce Marquisat pour cause de felonnie : Que  
le mesme en auoit donné diuerses inuestitures à trois  
diuers Marquis ; & que le dernier estant mort sans en-  
fans , sa Maiesté de droit l'auoit alors incorporé à sa  
Couronne , qui en auoit tousiours iouy paisiblement  
depuis , & ses enfans Henry II. François II. Char-  
les IX. & Henry Troisième , iusques au iour de la sur-  
prise.

Le Comte d'Arconas depute de la part du Duc , assi-  
sté du Marquis de Lullins , ayant produit diuerses pie-  
ces , l'on fit voir que la pluspart estoient fausses : ou-  
tre que ledit Sieur de Sillery monstra , que si quel-  
ques vns desdits Marquis auoient aussi rendu homma-  
ges aux Ducs de Sauoye , ç'auoit esté , ou par complot,  
ou par force : ce qui ne pouuoit valider pour oster à la  
France ce Marquisat , dont elle estoit en paisible iouys-  
sance depuis cent ans.

En fin les Ambassadeurs de part & d'autre , ne s'e-  
stans pû accorder , & le Pape ayant assez reconnu que  
le Sauoyard ne taschoit qu'à tirer en longueur cette af-  
faire , & sembloit mesme se défier de sa Saincteté , se  
déporta de l'arbitrage.

VI.  
Le Duc de  
Sauoye

CEPENDANT son Altesse de Sauoye considerant  
que ses affaires estoient fort douteuses , & que le Pape

mal satisfait de sa part, ne se mesleroit plus de ce différend; en suite dequoy elle ne deuoit plus attendre que les armes du Roy; qui iouÿssoit alors d'une pleine Paix; & tous ses Estats; prit resolution de venir en France, & moyenner, ou par les voyes de l'amitié, ou de l'artifice gagner sa cause auprès de sa Maïesté; laquelle aduertie de son voyage, commanda que par tout où ce Duc passeroit sur ses terres l'on receut son Altesse, comme luy mesme: ce qui fut ainsi executé, & particulièrement à Lyon; où de là il vint à Roanne, & descendit à Orleans par la Riuere de Loire avec toute sa suite, qui estoit grande, & en bon ordre; mais toute en deuil, à cause de la Duchesse sa femme nagueres decedée.

Arriué à Orleans, il fut fort honorablement receu, où Monseigneur le Duc de Nemours son cousin, l'accueillit de la part du Roy. Le dessein estoit de l'y faire sejourner vn iour ou deux, afin d'en donner aduis à sa Maïesté, qui auoit ordonné vn bel appareil de Princes, de Seigneurs, de Noblesse, & de ses Compagnies d'ordonnance, pour aller au deuant le receuoir. Ce que son Altesse ayant appris, & que le Roy estoit en ce lieu de Fontainebleau, elle prit promptement la Poste avec peu des siens, laissant son train, & son équipage derriere; & arriua icy le treizième de Decembre, mille cinq cens quatre-vingts dix-neuf. Le Roy fut fort surpris quand il sceut que Monsieur de Sauoye estoit arriué inopinément en ce Lieu, & desia en ce Chasteau, lors que l'on le croyoit encore sur le chemin d'Orleans; ce ne furent alors que caresses, & qu'embrassades entre sa Maïesté, & son Altesse; en suite dequoy plusieurs iours apres, il ne se parla que de festins, & de réioÿssances à la Cour.

vient en France.

VI.  
Son arri-  
uée à Fon-  
tainebleau.

Le lendemain le Roy luy mesme fit voir à son Altesse toutes les singularitez des Bastimens, des Peintures, & des Jardins de cette Maison Royale; & quelques iours suiuan, estant bien aise de luy faire voir encore la splen-

VII.  
Le Roy luy  
fait voir les  
singulari-  
tez de sa  
Cour, &

de cette  
Maison.

deur de sa Cour, & quant & quant luy monstrent à dessein, que combien qu'il s'employast fort icy après ses Bastimens, il auoit tousiours neantmoins le cœur aux armes, commanda à ses Compagnies des Regimens de ses Gardes de se tenir en bon ordre; il les fit mettre en haye le long de l'Allée de la Chaussée, par où sa Maiesté, & son Altesse deuoient passer; & de là leur commanda de faire Montre en la grande esplanade, qui est deuant la Porte du Chasteau, & du Chenil; où le Duc ne pût qu'il n'admirast l'adresse de ces Compagnies, & de leurs Chefs, & Capitaines, lesquelles estoient toutes distinguées par leur liurée, & couleurs. Parurent de suite les Compagnies d'ordonnance, les Gensdarmes, & Cheuaux-Legers, tous armez, avec leurs cheuaux bien harnachez, & chacun vn pannache sur la teste; qui par la Montre qu'ils firent témoignèrent tous leur adresse, en tirant le coup de Pistolet, puis aussi tost mettant chacun la main à l'espée.

Les autres iours se passerent à courre la Bague, & rompre au Faquin dans la Cour du Cheual blanc, & à la Chasse; où parmy ces réioüyssances, & diuertissemens, quoy que son Altesse témoignast en apparence estre fort satisfaite; si ne l'estoit-elle gueres, apprenant de ceux de son intelligence, qu'elle auoit pratiqué en Cour, que le Roy estoit tousiours en la mesme resolution de r'auoir son Marquisat, & que tres-difficilement pourroit-on luy faire changer de volonté: neantmoins le Duc ne laissa pas de cacher adroitement son déplaisir. Et apres auoir icy demeuré sept iours, sa Maiesté s'en alla à Paris, & y emmena son Altesse, laquelle n'épargna aucune artifice, & toute sorte de courtoisies, & de submissions; voire mesme de presens enuers les Grands, & les petits, pour se gagner les cœurs, & les affections, & par l'entremise de ses artifices, s'efforcer de faire gagner le Roy à changer de resolution: Mais voyant en fin que tous les moyens qu'il auoit tentez auoient esté inutiles



pour feschir la Maiefté à ses demandes; il consentit à vn Traitté fait entre eux deux le vingt-sixième de Feurier mil six cens, par lequel son Altesse promit & s'obligea à sa Maiefté de luy remettre dans le premier de Iuin prochainement venant ledit Marquisat de Salusses; on luy donnoit en eschange & pour recompense le Comté de Bresse: & cela ainsi arresté le Duc s'en retourna en Sauoye, apres auoir fait paroistre au Roy l'obligation qu'il luy auoit du gracieux accueil, & de l'honneur qu'il auoit receu de sa Maiefté; comme aussi il luy tesmoigna la bonne volonté qu'il auoit pour son Altesse, pourueu que dans le temps determiné il ne manqua pas à sa promesse.

MAIS comme le Duc n'auoit fait cét accord & ce traité qu'avec dessein de ne rien tenir, mais seulement pour gagner temps, esperant que les secrettes menées qu'il auoit pratiquées en France durant son seiour à la Cour, y apporteroient quelque changement qui luy seroit favorable: d'ailleurs qu'il apprenoit de certaine prognostique d'aucuns Astrologues, qu'au mois d'Aoust ensuiuant de l'année presente mille six cens, il n'y auroit point de Roy en France; ce qu'il interpretoit sinistrement & à son aduantage, se persuadant la mort du Roy, & ce qui fut verifié au contraire au grand desaduantage du Duc, en ce qu'alors le Roy hors de France estoit en Sauoye, où le progres de ses armes auançoit de iour à autre: de plus, que ce Duc se promettoit vne grande assistance de l'Espagne. Cela le fit reculer iusques à ce que voyant que le Roy en peu de temps s'estoit rendu maistre de toute la Sauoye, & que s'il attendoit dauantage à effectuer le Traitté de Paris, il ne pouuoit euitier la perte de tout le reste de ses Estats; il s'y accorda, & ceda ou échangea toute la Bresse & ce qui en dépendoit, pour ledit Marquisat de Salusses: ce qui fut confirmé par vn nouueau Traitté fait le dix-septième de Ianuier mil six cens vn. A quoy traouilla puissamment le Cardinal Aldobrandin Legat député de sa Sainteté pour la Paix; & fut cét accord & Traitté iuré solemnellement à Turin par le Duc, en pre-

---

VIII.  
Accord  
fait entre  
le Roy &  
son Altesse.

---

IX.  
Le Duc  
manque à  
sa parole.

---

X.  
Le Roy  
prend la  
Sauoye, &  
contraint  
le Duc à  
luy donner  
contentement.

sence du sieur de Cheurieres, Cheualier des Ordres du Roy; & sa Maiesté le iura à Paris où estoit le Marquis de Lullins de la part de son Altesse de Sauoye.

## LA CONFERENCE MEMORABLE

tenuë à Fontainebleau en presence de Henry le Grãd, entre le Cardinal du Perron pour lors Euesque d'Euureux, & le sieur du Plessis Mornay.

### CHAPITRE XIV.

L'An de  
IESVS-  
CHRIST  
1600.

*I. Trait de la Prouidence de Dieu pour la defense de son Eglise.*

*II. Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui dompte l'Herésie.*

*III. Le motif de la Conference.*

*IV. Zele de Henry le Grand pour la cause de Dieu.*

*V. L'ordre de la Conference, & les Commissaires.*

*VI. Preuoyance du Cardinal du Perron.*

*VII. Le sieur du Plessis tasche d'empescher la Conference.*

*VIII. Les personnes de marque qui se trouuerent à cette Conference.*

*IX. Vanité du sieur du Plessis.*

*X. Dix-neuf passages cottez, à faux, & monstrez tels en la presence du Roy.*

*XI. Le Roy tesmoigne vne grande ioye par la descouuerte des manquemens de du Plessis.*

*XII. Plusieurs Religionaires conuertis en suite de cette Conference.*

I.  
Trait de la  
Prouidence  
de Dieu  
pour la  
defense de  
son Eglise.



EST vn trait bien remarquable de la Prouidence diuine, qu'autant de fois qu'elle a permis que l'Hydre de l'Herésie se soit présenté pour ruiner son Eglise, autant aussi a-t'elle suscité quelque Hercule pour en dompter la rage & surmonter l'orgueil. Il me seroit facile de preuuer cette verité par les siecles passez, où iamais

l'Enfer n'a fait naistre aucun Heresiarque, qu'au mesme temps Dieu ne luy ait opposé quelque Sainct Docteur, comme vn valeureux soldat & defenseur de la verité, pour triompher du mensonge; en sorte qu'il est vray de dire, que si le Prince des tenebres & de l'erreur, s'est efforcé de produire de faux tesmoins contre l'integrité & l'honneur de cette chaste Susanne, le Ciel n'a point manqué quant & quant de faire paroistre aussi tost vn Daniel, pour en prendre la protection, & conuaincre de faux ses calomniateurs. Et sans aller bien loin en mandier des preuues, ie me contenteray de monstrier cette verité en la personne du grand Cardinal du Perron, l'honneur & la gloire des Muses, & l'ornement de la Pourpre & du sacré College, & vn ferme & puissant defenseur de l'Espouse de Iesus-Christ; lequel en guise d'vn autre Hercule Gaulois, voyant avec quelle effronterie, & vn esprit tout noir de calomnie & de fausseté, Philippe de Mornay sieur du Plessis Marly, arcbutant de l'Herésie & de l'Huguenotisme, auoit mis en lumiere vn Liure qu'il auoit fait contre la Messe; il s'offrit aussi tost de le combattre hardiment & ses erreurs, & sur tout faire paroistre clairement cinq cens fausses allegations, comme autant de calomnies & d'accusations mensongeres contenuës en ce Liure, autant digne de punition, qu'il estoit indigne de voir le iour.

APRES plusieurs difficultez qui se presenterent pour empescher la tenuë d'vne Conference à ce suiet, entre ce Cardinal (pour lors seulement Euesque d'Eureux, & non pas encore honoré de la Pourpre) & le sieur du Plessis; enfin elle fut indiquée en ce Chasteau de Fontainebleau par Henry le Grand, au Ieudy quatrième de May de l'année mil six cens où sa Maiesté protesta hautement qu'elle permettoit cette Conference, non point graces à Dieu qu'elle doutât de la Religion Catholique, veu mesme qu'elle ne vouloit qu'on en mist aucun article en dispute; d'autant (comme elle auoit dit à Monsieur le Nonce du Pape) qu'elle sçauoit bien que cela estoit de

II.

Le Cardinal du Perron, autre Hercule qui domptel'Herésie.

III.

Le motif de cette Conference.

l'autorité de l'Eglise & de sa Sainteté; mais seulement que cette Conference ne tendoit qu'à faire examiner les lieux, que le sieur du Plessis auoit cottez autrement qu'ils n'estoient, pour appuyer vne mauuaise cause par d'aussi mauuais fondemens.

IV.  
Zeled'Hé-  
ryle Grand  
pour la  
cause de  
Dieu.

ET il faut aussi aduouër à la gloire de cét illustre Monarque, qu'en cette Conference il fit paroistre vn grand zele à l'aduancement de la Religion Catholique, & avec dessein, s'il se pouuoit par ce moyen en descourant les fausses allegatiōs du sieur du Plessis, de desabuser ceux de la Religion pretenduë reformée, & ramener ces déuoyez au giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine; qui estoit aussi l'esperance de plusieurs, ainsi que le publia alors vn celebre Poëte du temps en cette sorte :

Monsieur  
Bertaud  
Euesque de  
Secs.

*Si iamais mon esprit conceut quelque esperance  
De voir les deux Partis qui diuisent la France,  
Reconioints en vn seul, & comme ils n'ont qu'un Roy,  
N'auoir qu'une Loy mesme, & qu'une mesme Foy;  
Certes, c'est maintenant qu'une attente assuree  
S'en engendre en mon ame, & l'y rend preparée,  
Puisqu'avec tant de zele & de constante ardeur,  
O Roy! de qui la Terre admire la grandeur,  
Je vous vois traouiller sans relasche & sans feinte,  
Pour le progrès d'une œuure & si iuste & si sainte.*

V.  
L'ordre  
de la Con-  
ference, &  
les Com-  
missaires.

OR voicy comme estoit disposée cette Conference, & les Commissaires nommez par sa Maiesté du consentement des parties, pour iuger de la fidelité ou deprauation des Passages alleguez par le sieur du Plessis; car il n'estoit icy question que de cela, & non point d'agir ou traiter des articles & poincts de la Religion, comme nous auons desia remarqué.

De la part des Catholiques estoient pour Commissaires Monsieur le President de Thou, le sieur Pithou Aduocat celebre au Parlement, & le sieur le Feure Precepteur de Monseigneur le Prince de Condé, au lieu duquel succeda

ceda le sieur Martin, à cause que le sieur le Feure ne pouvoit venir en temps.

Du costé des Religioneux estoient Monsieur le President Calignon, Chancelier de Navarre, à la place duquel fut aussi mis Monsieur de Fresne Canaye, President en la Chambre de l'Edict du Languedoc, qui arriua icy la veille de la Conference, parce que le sieur de Calignon estoit tombé malade à Paris, & estoit encore le sieur Isaac Casaubon, & le sieur de Bordes Mercier, fils de Mercurus Professeur aux Lettres Hebraïques; où en cette Conference sa Maïesté auoit aussi ordonné Monseigneur de Belieure, Chancelier de France, pour recueillir les voix & les opinions; tous personniages celebres & bien versez es langues Latines & Grecques, à cause des allegations qu'il falloit lire en ces langues.

P O V R cét effet Monsieur l'Euesque d'Eureux auoit icy fait apporter de diuers lieux les Liures des Auteurs alleguez par du Plessis, des editions de Geneue & de Basle, & autres Villes Religioneuses, & mesme des Liures anciens manuscrits; afin que le sieur du Plessis n'eust point occasion de les auoir suspects, disant qu'ils estoient imprimez en des Villes Catholiques, qui les pouuoient auoir mutilez & deprauez. Et de fait, ce fut vne grande marque du iugement incomparable de ce braue Prelat: car du Plessis reconnoissant alors trop tard, qu'il auoit esté trompé par les Ministres principaux de sa Religion, qui luy auoient donné partie des allegations des Peres, dont il s'estoit seruy en la composition de son Liure, tacha de rompre cette Conferéce, qu'il iugeoit bien ne luy pouuoir tourner qu'à honte, & à la confusion de son Party Huguenot: ce qui fut cause alors qu'il voulut vser de cette défaite, pour ne se trouuer à cette Conference, qu'il auoit témoigné auparauant desirer avec tant d'affection, disant qu'il ne se pouuoit arrester à des Liures imprimez dans des lieux Catholiques; mais à cela il n'eut plus de repartie quand on luy en proposa de non suspects.

L'heure donc assignée d'vne apres midy, chacun

---

VI.  
Preuoyance du Cardinal du Perron.

---

VII.  
Le sieur du Plessis tacha d'empescher la Conference.

se trouua en la Salle des Estuues (pour lors appellée la Salle du Conseil) qui depuis a porté le nom de la Conference: dont la disposition de l'Assemblée estoit telle.

VIII.  
Les personnes de  
marque,  
qui se trou-  
uerent à  
cette Con-  
ference.

CEUX qui ont veu cette Maison Royale, sçauent qu'il y a dans cette Salle vne table de Porphyre; on l'auoit mise au milieu, où à l'vn des bouts le Roy estoit assis, & à la main droite de sa Maiesté l'estoit aussi l'Euesque d'Eureux, & à la gauche vis à vis de luy le sieur du Plessis; au bout d'en bas de la mesme table estoient les sieurs Pasquier & Vassaut, Commis de Messieurs de Villeroy, & de Fresnes Secretaires d'Etat, nommez par le Roy pour Secretaires de la Coférence; & au lieu des sieurs de Lomenie & Vissouse nommez aussi par sa Maiesté à mesme fin pour le sieur du Plessis, estoit le susdit sieur de Bordes Mercier.

Plus haut à main droite du Roy estoient assis Monseigneur le Chancelier, & Messieurs les Deputez & Commissaires cy-dessus nommez.

Derriere sa Maiesté auoient place Monsieur l'Archeuesque de Lion, & Messieurs les Euesques de Neuers, de Beauuais, & de Castres.

Et à main gauche M<sup>rs</sup> les quatre Secretaires d'Etat.

Comme aussi estoient assis de part & d'autre derriere les Conferans plusieurs Princes, à sçauoir Messeigneurs les Ducs de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Neuers, d'Elbeuf, d'Aiguillon, le Prince de Iainuille, quelques Officiers de la Couronne, des Conseillers d'Etat, & autres personnes de qualité, Catholiques & Religioneux, & derriere eux diuers Auditeurs & Spectateurs, parmy lesquels il y en auoit beaucoup de la Religion pretenduë; le tout reuenant à prés de deux cens personnes, qui toutes neantmoins rendirent vn grand silence, à cause de la presence du Roy, & des Gardes du Corps qui y mettoient ordre.

L'Assemblée ainsi bien rangée, l'on mit d'vn costé sur la table le Liure de du Plessis, imprimé *in quarto* à la Rochelle par Hierosme Hautin, & de l'autre estoit vne liste de soixante Passages tirez de cinq cens que luy auoit

enuoyé Monsieur d'Eureux pour cette premiere Seance, faisant estat de luy donner les autres poursuiuant es iours suiuaus; sur lesquels le Sieur du Plessis s'estant preparé, & de ces soixāte n'en ayant choisi toutefois que dix-neuf, il fit entendre au Roy qu'il n'auoit eu le loisir que d'en iustifier ce nombre pour lors, & feignant estre fort satisfait, adiousta ces paroles; *Sire, ie veux perdre l'honneur & la vie, si de ceux-cy il s'en trouue vn faux, ie feray voir au iourd'huy à vostre Maiesté que ie suis autre qu'elle ne m'estime.* Mais la suite fit bien paroistre qu'il estoit encore moins de que qu'il se vouloit faire croire, & que combien qu'il fut en estime d'estre eloquent, & des plus sçauans de ceux de sa Religion, il s'estoit neantmoins grandement mépris, & auoit esté ou malicieux, ou peu curieux de bien examiner les Textes des Peres & des Docteurs, dont il se seruoit en ce sien Liure, pour tascher de ruiner vn des plus augustes & sacrez mysteres de la Religion Chrestienne & Catholique; puisque mesme en sa presence, & d'une si celebre compagnie, il s'estoit veu accusé & conuaincu de faux. Ce qui fut aussi la cause, que ne voulant plus attendre de se voir si mal mené aux autres Seances ( quoy qu'avec toute sorte de douceur, & sans aigreur de sa partie ) il feignit d'estre malade; & rompit ainsi cette Conference le lendemain & les autres iours qu'elle se deuoit continuer, comme la suite de ce Chapitre fera voir bien amplement; ayant esté iugé à propos que i'en v'fasse de la sorte, parce qu'il s'agissoit icy d'une affaire d'importance pour la cause de Dieu, qui merite d'estre traitté exactement.

OR le premier de ces dix-neuf Passages citez à faux, estoit celui-cy du Docteur Subtil Iean Duns, dit Scotus, ou le Scot, sur le 4. Liure des Sentēces, distinction dixième question premiere; où ce Docteur à la façon des Scolastiques se forme cette obiection sur le fait de la realité du Corps de Iesus-Christ à la sainte Eucharistie, disant, *Videtur quod non*, qu'il semble qu'il n'y soit pas, pour quelques argumens qu'il rapporte; lesquels toutefois ayant refutez de suite, il preuue clairement le contraire, & montre qu'il est tout asseuré que le Corps de Iesus-

IX.  
Vanité du  
Sieur du  
Plessis.

X.  
Dix-neuf  
Passages  
citez à  
faux.

Christ est reellement, & de fait au tres-Sainct Sacrement de l'Autel : ce que Monsieur d'Eureux fit voir apertement, où tous les Commissaires iugerent hautement le manque du Sieur du Plessis, qui auoit pris vne obiection pour l'opinion de la resolution du Docteur Scot:

Quant au second Passage, il fut verifié encore que le mesme auoit fait vne pareille faute au respect du Docteur Scolastique Durandus, ayant aussi mis l'obiection pour la resolution.

Le troisieme ne fut pas plus fauorable à du Plessis que les autres; car nostre docte Prelat luy fit voir clairement sa malice, ou son ignorance, ou l'vn & l'autre ensemble; en ce qu'au Texte qu'il rapportoit de S. Chrystome pour improuer la priere des Saincts, il auoit tronçonné le Passage de ce Pere, & fort alteré ses paroles, le faisant parler de cette sorte, *Il ne se fait point arrester aux prieres des Saincts*; au lieu que l'Euesque d'Eureux luy monstra, qu'il n'auoit pas rapporté ce Passage fidelement, & selon le Grec, où il y a, *Il ne faut pas establir tout es prieres des Saints*; où de suite ce Sainct Docteur adiouste: *Ne méprisons point les prieres des Saints, mais prions les pour nous*. Ce que du Plessis auoit teu, afin que l'on ne reconnuist pas que S. Chrystome ne desaproue point telles prieres; mais dit qu'il ne s'y faut entierement confier, pour de là negliger de trauailler de nostre part, à ménager nostre salut par de bonnes œuures.

Et là dessus fut prononcé par Monseigneur le Chancelier, de l'aduis de tous les Commissaires, que du Plessis auoit obmis (pour faire trouuer sa cause bonne) ce qui y deuoit estre mis. La découuerte de ces manquemens ne fut pas vne petite ioye à tous les Catholiques, & particulierement au Roy, de voir ainsi Monsieur d'Eureux triompher du mensonge en faueur de la Verité; sa Maiesté ne se pouuant tenir d'en témoigner vne grande satisfaction, comme poursuit le Poëte cy-dessus.

XI.  
Le Roy témoigne vne grande ioye par la découuerte des manquemens de du Plessis.

*A qui ne parut point d'ardeur de cette flamme,  
Qu'un zele tout celeste allumoit en vostre ame,*



*Quand ce docte Prelat en qui luit le pouuoir ,  
 Qu'a l'extreme eloquence , & l'extreme ſçauoir ,  
 Combattant deuant vous des armes de l'Eglife ,  
 Pour la Foy , dont la garde en vos mains eſt commiſe ,  
 Vous ſembliez du deſir combattre avecque luy ,  
 Chaque mot vous combloit , ou de ioye , ou d'ennuy :  
 L'honneur qu'il ſ'acquerroit paroifſoit voſtre gloire ,  
 Et tout autant de fois qu'il gaignoit la victoire ,  
 Soudain le feu de ioye en luifſoit à vos yeux ,  
 Eſtincellant alors comme eſtoilles des Cieux.*

Le quatriéme Texte employé par du Pleſſis, au moyen duquel il pretendoit encore vouloir faire dire au meſme S. Chryſoſtome , ou pluſtoſt impoſoit à ce Sainct Pere, que ſa doctrine, & creance eſtoit, qu'il ne falloir point inuoker les Saincts; attendu ces paroles ſuiuantes: *Nous ſommes bien plus ſeurs par noſtre propre ſuffrage que par celuy d'autruy; & Dieu ne donne pas ſi toſt noſtre ſalut aux prieres d'autruy qu'aux noſtres: car ainſi eut-il pitie de la Cananéé, ainſi donne-t'il la Foy à la Paillarde, ainſi le Paradis au Larron, ſans eſtre fléchy par l'interceſſion d'Aduocat, ny de Mediateur.* Et immediatement apres ce Sainct Docteur adiouſte ces mots: *Et cecy diſons nous, non pas afin que nous ne priions point les Saincts, mais afin que nous ne ſoyons pas pareſſeux.* Paroles dernieres, qui font voir que l'intention de S. Chryſoſtome n'eſt pas de ne prier les Saincts, mais de n'eſtre pareſſeux à bien penſer de procurer nous meſmes noſtre ſalut. Et c'eſtoit ce qu'auoit ſupprimé, & obmis du Pleſſis, comme au Paſſage precedent, & dont vn chacun reconnut la malice, & la faute. Où alors vn certain Miniſtre de l'erreur, qui eſtoit proche du Sieur Caſaubon, luy ayant dit qu'il n'y auoit point au Texte Grec de negation, & Caſaubon qui tenoit le Liure, luy faiſant voir du contraire; il demeura ſi confus, qu'il ſe retira promptement parmy la preſſe, & ſeruit de riſée à la compagnie. Où le Roy dit alors ce bon mot: *Que c'eſtoit vn ieune Carabin, qui apres auoir tiré ſon coup de piſtolet, s'eſtoit retiré à l'écart.*

Quant à la cinquième allegation tirée de S. Hierosme, l'Euesque d'Eureux fit voir encore la faute, & le manque de du Plessis; en ce qu'il auoit pareillement obmis les paroles qui donnoient clairement à connoistre l'intention de ce Sainct Docteur.

Au sixième Texte allegué de S. Cyrille, du Plessis receut encore vn signalé affront, quand l'on luy monstra qu'il auoit imposé à ce Pere, luy faisant dire, que les anciens Chrestiens n'adoroient point la Croix: Passage qui ne se trouue point dans S. Cyrille.

*Titre 11. du  
1. Liu. du  
Code de In-  
stinian.*

Le septième ne luy fut pas plus fauorable que les precedens; car là ayant employé la Loy des Empereurs Theodose, & Valentinian, par laquelle pour la reuerence, & l'honneur que l'on doit à la Croix, ils defendent de peindre, ou de grauer par terre sur pierre, ou autre matiere, ce signe sacré de nostre salut, de crainte que marchant dessus il ne fust profané; le Sieur du Plessis auoit retranché ce mot Latin *humi*, c'est à dire à terre, pour faire parler ces Empereurs contre leur intention, & en tirer vne consequence, qu'il ne falloit point reuerer la Croix; au lieu qu'ils entendoient seulement dire, qu'il ne la falloit point peindre, ny grauer sur le paué, ny sur la terre.

*D. Bernard.  
Epist. 174.*

Le huitième Texte estoit de Sainct Bernard, par lequel du Plessis pretendoit monstrier, qu'il n'estoit point raisonnable d'honorer les Festes de la sacrée Vierge; parce que ce Sainct Docteur, disoit-il, reprend ceux qui solemnisent la Feste de sa Conception, veu qu'elle n'a point besoin de faux honneurs. Surquoy Monsieur d'Eureux luy repartit, que Sainct Bernard ne defendoit pas l'honneur, & la reuerence deuë à la Vierge, dont au contraire il en faisoit de si beaux eloges au mesme Texte; mais que son intention estoit seulement de reprédre l'Eglise de Lyon, non de ce qu'elle celebrait la Feste de la Conception, mais bien d'autant que c'estoit sans approbation, & autorité du Sainct Siege. Ce qui fut ainsi iugé par les Commissaires, apres que l'on eut fait

lecture entiere du Passage de Sainct Bernard ; & consequemment , que le Sieur du Plessis auoit mal à propos rapporté ce Texte , & contre le sens , & la creance de ce Sainct Docteur.

Au neuvième Passage, du Plessis s'efforçoit de reprocher l'usage des Images par vn Texte de Theodoret ; où nostre braue Hercule , ie veux dire Monsieur l'Euesque d'Eureux , s'esleuant contre cét Hyde , le terrassa , & vainquit genereusement , & fit nettement paroistre la malice de du Plessis ; en ce qu'au lieu qu'au Texte Grec, il y a ce mot , *idoles*, du Plessis auoit traduit , & supposé ce mot , *images*, où il y a vne tres-grande difference. Ce qui se iustificoit, en ce que Theodoret n'entend point parler des images des Chrestiens , mais des idoles des Gentils : veu que ce Docteur adioustoit ces paroles, *Adorées par les Payens, & adorées pour Dieux*, ce que du Plessis auoit teu , & obmis : & là dessus le Texte de Theodoret ayant esté leu , & bien considéré par les Commissaires , il fut dit par Monseigneur le Chancelier du consentement de tous ces Messieurs, qu'il estoit euident que ce Passage ne se deuoit point entendre des images des Chrestiens , mais seulement des idoles des Payens.

Et ce fut icy où du Plessis rendit laschement les armes , & fut notoirement conuaincu de faux , & son Liure reconnu , & publié pour calomnieux , & faussaire, estant forty morne, & fort triste de la Conference, ayant bien veu qu'il n'auoit pas eu du bon. Il est vray que se faisant tard, car il estoit bien prés de sept heures, l'Assemblée se leua pour cette premiere Seance par l'ordre du Roy ; mais c'estoit avec dessein de la continuer le lendemain, depuis sept heures du matin iusques à onze, comme le dit alors sa Maiesté : & de fait , que le mesme soir l'Euesque d'Eureux renuoya ses Liures au Sieur du Plessis pour se preparer sur les autres Articles. Mais le lendemain Vendredy matin cinquième de May, le Sieur du Plessis enuoya dire qu'il estoit malade : ce qui fit iuger

par tout , que cette maladie estoit feinte , ou que si elle estoit vraye , c'estoit de honte , & de déplaisir d'auoir si mal reüssi en cette Conference.

Le Roy enuoya sçauoir le soir du Sieur du Plessis , si sa maladie permettroit bien qu'il continuaist ; & il répondit que non , & que quand il seroit retourné à Paris , il aduiferoit ce qu'il feroit : ce qui obligea sa Maiesté de donner congé aux Commissaires de s'en retourner à Paris , où elle alla aussi , & le Sieur du Plessis , qui de là partit sans prendre congé , ny faire sçauoir son depart au Roy , & se retira honteusement à Saumur.

XII.  
Plusieurs  
Religionai-  
res conuer-  
tis en suite  
de cette  
Confere-  
ce.

PLVSIEURS Religionaires en suite de cette Conference , quittans l'Herésie du Calvinisme , se rangerent au Bercail de l'Eglise Catholique Romaine , ayans de là reconnu leur Religion erronée : Entre lesquels fut le President Canaye , vn des Commissaires cy-dessus nommez. Et quoy que le Sieur Casaubon n'en fist autant alors , il fut neantmoins depuis fort esbranlé en sa creance ; & l'on ne sçait que trop , que si les Puissants parmy ceux de cette Religion pretendü , ne luy eussent pratiqué vn voyage en Angleterre , où il mourut , il estoit en dessein d'abiurer ses erreurs , pour faire profession de la Religion Catholique , ainsi qu'il arriua du depuis à vn sien fils. En forte qu'il est vray de dire , que cette Conference fut vne victoire signalée de la Verité sur le mensonge ; où le Roy se portant d'affection pour la cause de Dieu , gagna les cœurs de plusieurs Religionaires par le zele qu'il fit paroistre , ainsi que poursuit le Poëte cy-dessus :

*Aussi, Sire, auez-vous par la seule conduite  
De ce petit combat, mis plusieurs camps en fuite,  
Gagné plusieurs lauriers, non sanglamment vainqueurs,  
Et conquis tout d'un coup cent millions de cœurs,  
Qui maintenant pour vous brûlent d'amour extreme,  
Et qui pour vostre vie iroient à la mort mesme.*

C'est tout le narré de cette Conference , que ie rap-  
porte

porte au vray, selon que ie l'ay appris de plusieurs personnes de creance qui y estoient, & sont encore icy vivantes; comme aussi des memoires qui en furent alors publiez. Et pour recompense des iustes lauriers, que ce grand, & docte Prelat avoit acquis en cette illustre victoire, le Pape l'honora en suite à la premiere promotion du Chapeau de Cardinal, & pour ses merites, & pour satisfaire à la priere du Roy, qui luy en avoit écrit, & aussi luy donna l'Archeuesché de Sens, avec la charge de grand Aumosnier, apres le deceds de Monseigneur de Beaune.

NAISSANCE A FONTAINEBLEAV DE  
Louys XIII. du nom, Roy de France,  
& de Navarre.

CHAPITRE XV.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p><i>I. Témoignage de la bienveillance de Dieu envers la France.</i></p> <p><i>II. Jour de cette naissance.</i></p> <p><i>III. Le Roy en témoigne une extreme ioye.</i></p> <p><i>IV. Le Pape enuoye un Non-</i></p> | <p><i>ce exprés pour s'en conioiyr.</i></p> <p><i>V. La Grande Duchesse de Florence, &amp; les Princes Alliez de la France, deputent à mesme fin.</i></p> <p><i>VI. Grande réioiysance par toute la France.</i></p> | <p>L'An de<br/>IESVS-<br/>CHRIST<br/>1601.</p> |
|---|---|--|



L est bien vray, & personne n'en doute, que comme Dieu est tout bon, & tout puissant, aussi ne fait-il rien à demy. Ayant donné à la France Henry le Grand, comme vn Alcide genereux, pour calmer les orages que nos guerres Civiles auoient suscitées en ce Royaume, qui le menaçoient d'vn eternal naufrage; il sembloit que cét œuure n'estoit encore qu'à demy, si par vn excez de sa Bonté eternelle, il ne pouruoyoit quant & quant à l'affermissement de son repos par la naissan-

I.  
Témoigna-  
ge de la  
bienueil-  
lance de  
Dieu en-  
uers la  
France.

ce d'un Dauphin, qui fust autant heritier des Vertus de son pere, comme il le deuoit estre iustement de sa Couronne; puisque ce coup du Ciel fit alors auorter tous les desseins, & les esperances des ennemis de cét Estat.

Bertaud.

*Nos vœux sont exaucez, la France est satisfaite,  
Nous ioiuyssons de l'heur que l'Oracle Prophete,  
De nos iustes desirs se promettoit en fin,  
La Paix a maintenant vne base asseurée;  
Et pour rendre eternal le bien de sa durée,  
Le Ciel à nos souhaits a fait naistre un Dauphin.  
De nombrer les lauriers, que le Ciel luy destine,  
C'est chose qu' Apollon reserve à sa cortine.*

II.  
Iour de cette naissance.

OR ce fut en cette Maison Royale de Fontainebleau qu'arriua cette heureuse naissance, le Ieudy vingt-septième de Septembre, l'an mille six cens vn, environ les onze heures du soir, iour que l'Eglise celebre la Feste des Saints Martyrs Cosme, & Damian, les douleurs de l'enfantement ayans saisi la Reyne sur le soir du mesme iour: elle estoit couchée en la Chambre de l'Ouale, que l'on nomme ainsi, parce qu'elle en tient la forme, & laquelle depuis en memoire de cette naissance, Henry le Grand fit orner, & embellir de riches Tableaux.

III.  
Le Roy en témoigne vne extreme ioye.

Le Roy, & les Princes du Sang se trouuerent alors en la Chambre de la Reyne, selon la pratique, & coutume obseruée en ce Royaume, pour oster tout soupçon de supposition à ceux qui pourroient estre interessez à la Succession, & pour la conseruation de la Loy Salique: & au mesme temps que ce Dauphin fut né, le Roy tout saisi de ioye l'embrassant, & le baisant, en rendit alors mille actions de graces à Dieu; & luy donnant sa benediction, luy mit quant & quant son épée en main: puis apres toutes ces caresses, & tendresses d'amitié, l'ayant fait voir à tous ceux qui estoient presens à la mesme heure, il alla faire chanter le *Te Deum* en nostre Eglise de la Tres-Sainte Trinité de ce Chasteau, pour

reconnoistre vn si grand bienfait de Dieu, ne iugeant pas bien raisonnable de differer iusques au lendemain; où le peuple estoit en si grand nombre, que le chapeau de sa Maiesté demeura parmy la presse.

*Cependant le Demon qui sur \* Arne reside,  
Et cil qui sur les flots de la Seine preside,  
Oyant de cét Enfant la future grandeur,  
Après auoir baisé le Berceau de leur Prince,  
Hors se iettent soudain, & parmy sa Prouince  
Chacun court glorieux annonçant ce bonheur.  
Mais passant les Forests, qui les Palais entourent,  
Et qui comme vn Theatre en vn rond l'enuironnent,  
Ces Anges au sortir animerent les bois:  
Si comme on veid iadis és Forests prophetiques,  
De Dodone parler les chesnes fatidiques,  
De Bierre ainsi parloient les arbres cette fois:  
Jeune fleuron du Lys qui portes en ta face,  
Peinte au vis en naissant de tes Maieurs la grace,  
Et qui ia sur ton front charges la Maiesté,  
Puisse tu desormais avec autant d'heur croistre,  
Qu'en ses benigns aspects le Ciel en fait paroistre,  
Qui faussent de la nuict l'espaisse obscurité.*

\* Arne, c'est le fleuve qui passe à Florence.

Le Sieur des Yveteaux.

Incontinent apres cette naissance, les Secretaires d'Etat furent employez à faire des depesches, pour en donner aduis aux Alliez, & Amis de cette Couronne; & particulièrement au Pape, & à la grande Duchesse de Florence; dont sa Saincteté receut vne grande ioye, & en fit alors rendre des actions de graces à Dieu dans les Eglises de Rome, & enuoya quelques mois apres vers le Roy, & la Reyne Monseigneur Barberin Nonce de sa part ( seant auioird'huy en la Chaire de S. Pierre sous le nom d'Urbain VIII. ) pour se conioüyr avec leurs Ma-

IV.  
Le Pape enuoye vn Nonce exprés vers le Roy pour s'en conioüyr.

V.  
 La Grande  
 Duchesse  
 de Floren-  
 ce, & les  
 Princes Al-  
 liez depu-  
 tent à mes-  
 me fin.

LA Grande Duchesse ne monstra pas moins de ioye de cette naissance. Et pour faire paroistre l'extreme contentement qu'elle en auoit, enuoya vn Berceau tres-riche, & d'une façon tres-belle, & agreable. Et tous les autres Princes Alliez de cét Estat, deputerent aussi tost vers leurs Maiestez, pour en telle occurrence témoigner combien ils participoient au contentement, & au bonheur de la France.

VI.  
 Grande ré-  
 ioüissance  
 par toute  
 la France.

Et comme particulièrement toutes les Prouinces de ce Royaume estoient celles qui auoient la meilleure part de ce bonheur; aussi le Roy dépecha aussi tost des Couriers à tous les Gouverneurs pour leur donner aduis de cette bonne nouvelle, & à tous ses Suiets, afin d'en loüer Dieu. Ce qui fut fait avec des ressentimens d'une réioüissance sans pareille par les feux de ioye, & les acclamations du peuple; particulièrement à Paris, où les nouvelles en furent apportées par le Sieur de la Varannes dès quatre heures du matin à Monseigneur le Chancelier, à la Cour de Parlement, & à l'Hostel de Ville. Et en attendant les ceremonies du Baptême, ce petit Prince fut cependant ondoyé par René de Beaune Archeuesque de Bourges, & grand Aumosnier de France.

Le soir l'on fit ioüer icy vn grand feu d'artifice en la grande place deuant la porte du Chasteau, & du Chenil, où furent tirées quantité de boëttes, & où les Compagnies du Regiment des Gardes estoient autour, qui n'épargnerent pas leurs mousquets, ny la poudre.



LE MARESCHAL DE BIRON ARRESTÉ  
prisonnier à Fontainebleau, où sa conspiration  
est découuerte.

CHAPITRE XVI.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>I. <i>L'Authheur rend raison pourquoy il fait ce Chapitre.</i></p> <p>II. <i>Le sieur la Fin vient icy, où il découure la conspiration au Roy.</i></p> <p>III. <i>Le Mareschal de Biron, apres plusieurs sermones &amp; refuittes, vient icy trouuer sa Maiesté.</i></p> | <p>IV. <i>Discours notable du Roy au Mareschal, voyant la statue de sa Maiesté, &amp; la responce brusque qu'il luy fit.</i></p> <p>V. <i>Autres paroles remarquables.</i></p> <p>VI. <i>Le Mareschal est icy arresté.</i></p> | <p>L'An de<br/>1602.<br/>I E R V S -<br/>C H R I S T</p> |
|---|--|--|



E n'est pas mon dessein de faire icy vn ample recit, touchant la conspiration du Mareschal de Biron, contre Henry le Grand & son Estat, le suiet en estant peu agreable, & aussi tragique, que la punition de son crime a esté iuste; & ie dispenserois volontiers ma plume d'en rien écrire, si ie ne m'y voyois obligé dans le dessein que j'ay entrepris de faire voir les choses plus memorables arriuées en ce Lieu, où celle-cy n'est pas des moins considerables.

I.  
L'Authheur  
rend raison  
pourquoy  
il fait ce  
Chapitre.

Sa Maiesté estant icy au commencement du Printemps où elle prenoit vn extreme plaisir, tant à cause de la beauté de la Maison qu'elle faisoit tous les iours reparer & amplifier de quelques edifices nouveaux, que pour les grands diuertissemens qu'elle y prenoit à la Chasse; le sieur la Fin, Confident du Mareschal de Biron (qui estoit alors en Bourgogne) y arriua de sa part au mois de Mars de l'année mil six cens deux; lequel estant venu pour faire

II.  
Le sieur la  
Fin vient  
icy où il  
découvre  
la conspi-  
ration au  
Roy.

les excuses de ce Mareſchal, de ce qu'il n'auoit pû encore venir trouuer ſa Maieſté, prit alors l'occafion de découvrir au Roy toute la coniuration, & pour aſſurance de ſon dire preſenta meſme à ſa Maieſté diuers papiers, articles, memoires, & lettres miſſiues écrites de la propre main de ce Mareſchal, contre la promeſſe & le ſerment qu'il luy auoit fait de fidelité & de ſecret: à cela le Sieur la Fin eſtant pouſſé pour aucuns mécontentemens qu'il auoit receus de quelques-vns de ceux qui tramoient cette conſpiration, ou pluſtoſt touché de repentir d'auoir iamais trempé dans vne entrepriſe ſi noire & ſi deteſtable, contre ſon Roy & ſa Patrie; où au meſme temps il receut pardon & lettres d'abolition de ſa Maieſté, de tout ce qu'il pouuoit auoir fait contre ſon Eſtat & ſon ſeruiſe. Cependant toute cette affaire eſt tenuë ſecrette, & le Roy témoignoit en apparence qu'il eſtoit fort ſatisfait du Mareſchal, & que la Fin luy auoit leué les doutes & les ombrages qu'il en auoit pû auoir; ce que le Sieur la Fin ne manqua point d'écrire au Mareſchal, afin de l'aſſurer & l'engager de ne faire difficulté de venir en Cour, quand il ſeroit mandé.

Mais quoy que ce ſien Confident luy euſt fait ſçauoir & donné de bonnes paroles, ne ſe doutant de luy, ſa conſcience & ſes mauuais deſſeins le mettoient touſiours dans la défiance; & au meſme temps le Roy l'ayant mandé de le venir trouuer, il ſ'en excuſa, faiſant entendre à ſa Maieſté, que des affaires d'importance pour ſon ſeruiſe l'empeschoient de quitter la Bourgogne, dont il auoit le Gouuernement, de crainte, diſoit-il, que l'Eſpagnol n'y entrepriſt en ſon abſence; avec ce qu'il remonſtroit qu'en bref l'on deuoit tenir les Eſtats de la Prouince, où il ſe diſoit eſtre neceſſaire. Il eſt mandé derechef, & enfin il part de Diion, & arriue icy en Cour le Mercredy treizième de Iuin ſur les ſix heures du matin, comme ſa Maieſté entroit dans le grand Iardin, laquelle luy ayant témoigné vn viſage gay l'embralla; & le Mareſchal apres ſes humbles ſubmiſſions, pria ſa Maieſté de l'excuser ſ'il n'auoit

III.  
Le Mareſ-  
chal de Bi-  
ron, apres  
plusieurs  
ſermones,  
vient icy  
trouuer ſa  
Maieſté.

pû venir si tost qu'il auoit esté mandé ; le Roy le prenant par la main, ils se promenerent ensemble d'un Iardin à vn autre, luy montrant ses bastimens & autres ouurages où il faisoit trauailler. Alors sa Maiefté luy dit en particulier, que le dessein pourquoy il l'auoit fait venir estoit sur quelque aduis qu'elle auoit eu touchant certaine entreprise, que l'on l'auoit bien informée qu'il tramoit contre son seruice, qu'elle seroit bien aise d'en apprendre la verité de sa bouche propre, que tres-volontiers elle luy pardonnoit tout, pourueu qu'il parlât franchement. Le Marefchal qui s'asseuroit sur ce que la Fin luy auoit mandé qu'il n'auoit rien decouuert, & qui croyoit son fait secret, au lieu de demander pardon au Roy de son crime, qui luy témoignoit toute sorte de bonne volonté; au contraire il se tient ferme, dit que n'ayant point offensé sa Maiefté il n'a pas besoin de pardon, que si ses ennemis l'auoient accusé, c'est à tort, & qu'il auoit trop donné de preuues de sa fidelité pour en pouuoir douter: & apres ce long entretien, le Roy alla disner, & aussi le Marefchal.

Comme sa Maiefté se promenoit apres disner dans la Salle de la belle Cheminée, le Marefchal y vint la trouver; le Roy luy parla, & considerant cette belle Cheminée, au milieu de laquelle se voit sa Statuë à cheual bien armée, il luy dit comme pour le sonder; & luy donner quelques petites attaques: *Que vous semble Cousin (c'est ainsi qu'il l'appelloit quelquefois) si le Roy d'Espagne me voyoit comme cela, que diroit-il?* Le Marefchal brusque à son ordinaire, au lieu de prendre garde à répondre quelques paroles gracieuses pour gagner sa Maiefté, luy repartit sans iugement, *Sire, il ne vous craindroit gueres.* Ce qui fut bien recueilly de la compagnie, & principalement de sa Maiefté, qui fit paroistre vn peu picquée d'en estre mal satisfaite, quoy qu'elle ne le témoignast pas bien ouuertement; dequoy le Marefchal s'apperceut, & voulant comme reparer ce manquement, il adiousta: *l'entends, Sire, comme vous voila en cette Statuë, & non pas en vostre*

---

IV.  
Discours notable du Roy au Marefchal voyant la Statuë de sa Maiefté; & la réponse brusque qu'il luy fit.

*Personne*; Mais il auoit trop dit, & l'on voyoit bien que c'estoit de l'abondance que le cœur parloit.

Après ce discours, le Roy se retire en son cabinet, & le Marechal le suit en sa Chambre, d'où sa Maiesté le fait appeller, & l'inuite encore à luy dire la verité, mais tout cela en vain; car il estoit tousiours en la creance qu'il n'estoit point découuert: comme le Roy le voit ainsi resolu, pésant tousiours aux moyens plustost de le sauuer que de le perdre, il sort de son Cabinet, & s'en va au ieu de Paume, faisant partie avec Monseigneur le Comte de Soissons, contre le Duc d'Espéron & le Marechal, qui ayant fait vn beau coup, donna occasion au Duc d'Espéron de luy dire en riant, *Vous iouez fort bien, Monsieur le Marechal, mais vous faites mal vos parties.* Ce qui fut interpreté à double entente par ceux qui estoient là presens, à quoy il ne répondit mot. La partie acheuée qui fut gagnée par le Roy, sa Maiesté alla souper, ayant commandé à Monseigneur le Comte de Soissons d'exhorter le Marechal à luy dire la verité, & se confier à sa Bonté & à sa Clemence, qui moyennant ce luy pardonneroit volontiers; mais c'estoit perdre son temps & ses paroles, tant le Marechal estoit entier & obstiné.

v.  
Autres pa-  
roles re-  
marqua-  
bles.

Le Roy croyant que la nuit luy feroit possible prendre quelque bon conseil & resolution, laisse le tout au lendemain qu'elle enuoye encore querir le Marechal, & se promenant au Jardin de la Reyne, le long de l'Allée de la Voliere, il luy dit, *Et bien, Monsieur de Biron, n'y aura-t'il pas moyen de rien apprendre de vous?* Où tant s'en faut que ces paroles addoucissent son cœur de Tygre ou de roche, que tout au contraire cela l'anima & le mit en action, & luy fit ietter feu & flamme contre ceux qui pouuoient l'auoir accusé.

De là le Roy l'ayant quitté & monté en sa Chambre, prit resolution de le faire arrester, & pour cét effet commanda au Sieur de Vitry, Capitaine de ses Gardes du Corps, de se saisir de luy le soir qu'il sortiroit de la Chambre de sa Maiesté, où elle le manderait l'apres-  
disnée

disnée. Ce qui fut ainsi executé; car comme il fortoit de la Chambre, le Sieur de Vitry l'arresta prisonnier, & luy fit rendre son espée; & de là fut mené au Pauillon des Armes, où il fut soigneusement gardé, & depuis conduit au Chasteau de la Bastille à Paris; où son procès ayant esté fait & parfait, & atteint & conuaincu de crime de leze Maiesté, il eut la teste tranchée par Arrest de la Cour, le vingt-neufiéme de Iuillet mil six cens deux.

VI.  
Le Maref-  
chal est icy  
arresté.

Quiconque voudra bien considerer les causes du malheur de ce grand Capitaine, trouuera qu'il n'y en a point eu d'autres que son excés d'ambition, & la trop bonne opinion de soy-mesme, qui luy fit laschement oublier les grandes faueurs qu'il auoit receuës du Roy, & l'auoit porté malicieusement d'attenter à la personne de son Souuerain, & à la ruine de son Estat; Seigneur d'ailleurs fort hardy & genereux, & accompagné d'un grand bonheur en tous ses combats.



NAISSANCE A FONTAINEBLEAU  
de Madame Elizabeth Reyne d'Espagne, & de Messieurs les Ducs d'Orleans & d'Aniou, enfans de Henry le Grand, & de la Reyne Marie de Medicis.

CHAPITRE XVII.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| L'An de<br>I E S V S -<br>C H R I S T<br>1602. | I. Elizabeth née le vingt-deuxième de Novembre.       | IV. Mort du Duc d'Orleans.   |
|  | II. Le Duc d'Orleans né le seizième d'Avril.          | V. Le Duc d'Aniou né le vingt-cinquième d'Avril, à pareil iour que S. Louis. |
|  | III. Signes veus environ le temps de cette Naissance. | VI. Titre & nom d'Aniou fort illustre.                                       |
|  |   |  |



OV R ne tenir ce discours en longueur, i'ay iugé à propos de ne faire qu'un Chapitre touchant les autres enfans de Henry le Grand & de Marie de Medicis, qui sont nez en ce Chasteau Royal de Fontainebleau, commençant par Madame Elizabeth à present Reyne d'Espagne, pour suiure la Chronologie & suite des temps, tel qu'est l'ordre que i'ay cy-deuant obserué.

I. ELLE nasquit le vingt-deuxième de Novembre mil six cens deux, dont le Roy receut vn extreme contentement, se promettant que Dieu luy donneroit en suite vn second fils, comme il arriua.

I.  
Elizabeth  
née le 22.  
de No-  
uembre.

Estant l'aînée des filles ç'a esté aussi celle qui a esté la premiere mariée, par les alliances qui se sont faites de France & d'Espagne en l'an 1612. du Roy avec Anne d'Autriche Infante d'Espagne, & de nostre Elizabeth avec Philippe IV. dont Dieu par sa grace a beny l'un & l'autre Mariage d'une belle lignée, avec esperance d'une plus grande encore.

L'autre naissance dont j'ay icy à traiter, est celle de Monseigneur le Duc d'Orleans second fils de France, lequel vint au monde le 16. d'Auril 1607. qui estoit le lendemain de Pasques entre dix & onze heures du soir. Le Roy estoit alors au liect couché, compatissant avec beaucoup de ressentimēt aux douleurs que la Reyne souffroit dans les trauaux de sa couche; & comme il auoit vn extreme desir d'auoir encore vn fils, aussi il estoit dans vne grande impatience qu'il ne sceut quelle en seroit l'issuë: & apprenant quelque temps apres que Dieu auoit exaucé ses vœux & ceux de la Reyne par la naissance d'vn enfant masle; il sauta promptement du liect, prenant seulement sa robe de chambre, & alla aussi tost baiser & embrasser ce petit Prince, lequel fut ondoyé par Monseigneur le Cardinal de Gondy, attendant les ceremonies de son Baptesme: leurs Maiestez ne demurerēt pas long temps sans en remercier Dieu; car le lendemain le Roy en fit chanter le *Te Deum* en la Chapelle haute de ce Chasteau, par deux concerts de Musique, l'vn de sa Chapelle; & l'autre de sa Chambre, & de celle de la Reyne; en suite le soir furent faits par tout des feux de réioüissance.

QUELQUES iours apres, qui fut la nuit du dix-neuf au vingtième du mesme mois enuiron les deux heures du matin, fut veu venant comme de dessus la Chambre de la Reyne, la forme d'vn Aigle enuironné d'vne grande lumiere, qui passa sur le Iardin prés de l'horloge avec vn grand éclat, comme d'vn coup de tonnerre ou de canon; & le rapport en fut fait le lendemain au Roy par deux Sentinelles, l'vn François & l'autre Suisse, qui estoient alors en faction, & iurerēt auoir veu la chose ainsi. Ce qui fit aduancer plusieurs beaux discours à l'aduantage de ce ieune fleuron des Lys. Les vns disoient que cēt Aigle estoit vn presage de la future grandeur de ce petit Prince, auquel le Ciel sembloit promettre l'Empire, & que son nom, comme vn coup de tonnerre éclatteroit par tout l'Vniuers. Les autres en faisoient diuerses predictions non moins fauorables: mais la fin a monstré assez

L'An de  
I E S V S-  
C H R I S T  
1607.

II.  
Le Duc  
d'Orleans  
né le 16.  
d'Auril.

III.  
Signes  
veus enuiron  
le tēps  
de cette  
naissance.

Matthieu  
en l'Histoi-  
re de Hen-  
ry IV.

qu'il ne faut rien s'asseurer sur tels & semblables signes & meteores; car le quatrième an & six mois de son âge, & le vingt-quatrième iour de Nouembre 1611. mourut ce petit Duc d'Orleans à Saint Germain en Laye.

IV.  
Mort du  
Duc d'Or-  
leans.

Et s'il y auoit lieu de faire iugement sur tel signe, il y auoit plus d'apparence de dire, que comme vn éclair & vn coup de tonnerre cét Aiglon Royal passeroit promptement de cette vie en l'autre, ainsi que l'effet en a esté vn euident témoignage.

L'an de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1608.

LA troisième Naissance qui a rendu ce Lieu illustre, est de Monseigneur le Duc d'Aniou troisième fils de France, & aujourd'huy Frere vnique de sa Maiesté, qui porte maintenant le titre de Duc d'Orleans: il nasquit entre les neuf & dix heures du matin le 25. d'Auril 1608. iour que l'Eglise celebre la Feste de S. Marc, remarquable par la Naissance de Saint Louys, qui fut à pareil iour.

V  
Le Duc  
d'Aniou  
né le 25.  
d'Auril à  
pareil iour  
que saint  
Louys.

Le Roy ayant entendu la Messe, se promenoit dans le grand Iardin de ce Chasteau, quand l'on luy vint annoncer ces bonnes nouvelles, qui luy firét à l'instant leuer les yeux au Ciel pour en reconnoistre vn si grand bienfait.

Vn peu apres que ce petit Prince fut né, il fut ondoyé par Monsieur l'Euesque de Beziers, grand Aumosnier de la Reyne, & depuis Cardinal, & fut nommé Gaston Iean Baptiste.

VI.  
Titre &  
nom d'An-  
iou fort  
illustre.

ET combien que ce soit l'ordinaire en ce Royaume, depuis vn long temps, de faire porter le titre d'Aniou au troisième enfant male de France, comme son appanage; cela fut neantmoins sursis quelques iours, la Reyne faisant instance enuers le Roy, à ce que l'on luy donnât le titre de Prince de Nauarre: ce que le Roy ne trouua pas bon, & conseruant l'ancien titre attribué au troisième enfant male, le fit qualifier Duc d'Aniou pour ne perdre la memoire de ses Ancestres, qui sous ce titre ont triomphé de diuerses Nations, & acquis les Couronnes de Hierusalem, de Naples, & de Sicile, & fait apprehender la valeur de leurs armes dans la Hongrie & pays Septentrionaux.



L'ORDRE, ET LES CEREMONIES  
faites à Fontainebleau au Baptesme de Monseigneur  
le Dauphin, regnant aujourdhuy sous le nom de  
Louys XIII. Roy de France, & de Nauarre, & de  
Mesdames ses Sœurs.

CHAPITRE XVIII.

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <p><i>I. Enfans de France on-<br/>doyez dès leur naissance,<br/>mais les ceremonies diffe-<br/>rées.</i></p> <p><i>II. Eloge de Louys XIII.</i></p> <p><i>III. L'appareil, &amp; magnifi-<br/>cences de ce Baptesme.</i></p> <p><i>IV. L'ordre qui se tint mar-<br/>chant pour aller au lieu, où<br/>se fit le Baptesme.</i></p> <p><i>V. Les Seigneurs, &amp; Da-<br/>mes qui seruoient à la ce-<br/>remonie de la premiere fille.</i></p> | <p><i>VI. Les autres qui seruoient<br/>à la seconde fille.</i></p> <p><i>VII. Les Princes, &amp; Prin-<br/>cesses qui seruoient au Ba-<br/>ptesme de Monseigneur le<br/>Dauphin.</i></p> <p><i>VIII. Parrain, &amp; Maraine<br/>de Monseigneur le Dau-<br/>phin.</i></p> <p><i>IX. Vn magnifique festin<br/>fait de suite.</i></p> <p><i>X. Feu d'artifices, &amp; au-<br/>tres réioüyssances.</i></p> | <p>L'An de<br/>I E S V S-<br/>C H R I S T<br/>1606.</p> |
|---|--|---|



I la ioye fut grande à la naissance de ce  
Dauphin, elle ne le fut pas moins quand il  
fut question de luy donner la renaissance  
spirituelle au sacré lauoir du Baptesme;  
qui en son essence, mais non en les cere-  
monies, auoit bien esté desia fait, selon la coustume des  
Enfans de France, lesquels incontinent apres qu'ils sont  
nez sont ondoyez, dont l'on reserue les ceremonies  
pour vn autre temps, afin d'y apporter l'appareil digne  
de leur grandeur, & auoir loisir d'inuiter les Parrains,  
& les Maraines, qui sont d'ordinaire quelques Princes  
Estrangers, pour s'y trouuer, ou en personne, ou par  
leurs Ambassadeurs. Et ie veux croire, que non sans vn

I.  
Enfans de  
France on-  
doyez dès  
leur nais-  
sance, mais  
les ceremo-  
nies diffe-  
rées.

trait particulier de la Prouidence Diuine , les ceremonies en furent faites le iour que l'Eglise celebre la Feste de l'Exaltation Sainte Croix , quatorzième iour de Septembre , l'an mille six cens six ; puisque c'estoit comme vn sacré presage , que ce ieune fleuron des Lys animé de zele, & de l'amour de Dieu , releueroit vn iour l'honneur de cette mesme Croix parmy plusieurs endroits de ses Prouinces , où l'Herésie du Calvinisme en auoit fait perdre la memoire , & la reuerence ; ainsi que les effects de sa generosité , & de sa pieté en ont donné des preuues euidentes , quand il rangea au deuoir ses Suiets rebelles Religionaires de Bearn , du Languedoc , de Guyenne , du Poictou , de Dauphiné , & d'autres lieux de ce Royaume , és années 1620. 1621. 1622. 1627. & 1628.

II.  
Eloge de  
Louys XIII.

III.  
L'appareil,  
& magnifi-  
cences de  
ce Baptes-  
me.

OR voicy l'appareil de cette magnificence , qui comença à quatre heures apres midy , & finit sur les six heures. La Cour du Donion , autrement dite de l'Ouale de ce Chasteau , ayant esté ordonnée pour cette pompe Royale , estoit couuerte par le milieu d'une grande toile peinte , ouuerte , & taillée en certains endroits , representant la figure d'un Dauphin , des Chiffres du Roy , & de la Reyne , & des fleurs de Lys ; outre que ces mesmes figures paroissoient encore couchées en or , és entredeux des ouuertes.

Il y auoit vn grand Pont de bois , avec des balustrés bien enrichis ; & prenoit ce Pont depuis vne fenestre , que l'on auoit ouuerte , & dressée en forme de porte , tenant au Pauillon de Saint Louys , laquelle répondoit à la grande Terrasse de la Cour de la Fontaine.

A l'un des bouts de ce Pont , ioignant le Dôme , où Porte des Dauphins , il y auoit vn grand eschaffaut , sur lequel estoit dressé vn Autel fort enrichy de precieux ornemens , avec vn grand dais de broderie au dessus.

Au costé droit estoit le banc des Prelats , couuert d'un grand drap d'or ; où paroissoit entre les autres Monseigneur de Gondy , reuestu de ses habits Pontificaux , accompagné de douze , tant Archeuesques qu'Euesques ;

& fut ledit Cardinal qui fit le Baptesme, tant de Monseigneur le Dauphin, que des autres enfans.

Il y auoit au costé gauche vn autre banc pour Monseigneur le Chancelier, pour Monseigneur le Garde des Seaux, & pour Messieurs du Conseil.

En vn autre grand lieu plus de là enuironné de balustrades, estoit vne table couuerte d'vn Ciel, où il y auoit des quarraux de toile d'or, & d'argent, destinez pour reposer Monseigneur le Dauphin, & Mesdames ses Sœurs; dont l'vne est auourd'huy Reyne d'Espagne; & l'autre Madame la Duchesse de Sauoye, laquelle estoit née au Chasteau du Louure à Paris, le douzième de Feurier de cette mesme année.

Là estoient les Fonts qui seruent pour le Baptesme des enfans de nos Roys, lesquels auoient esté icy apportez de l'Eglise, & Sainte Chapelle du Chasteau du Bois de Vincennes, où ils sont curieusement gardez. C'est vne belle piece, comme vn grand Bassin de cuiure rouge, couuerte de plaques d'argent, avec de petites figures bien taillées; ouurage si artistement trauaillé, que le cuiure ne s'y void que comme filets: le tout fort antique, ayant esté fait l'an huit cens nonante sept.

De part & d'autre, estoient encore deux grandes places parées de Tapisseries, comme tout le reste; & là estoient des bancs pour les Gentilshommes, & principaux Officiers de la Maison du Roy.

Et tout le long de la Cour, il y auoit des degrez en forme d'amphitheatre, & de Colisée, lesquels alloient iusques aux barreaux de fer qui seruent de parapet, où paroissoit vn grand nombre de peuple: le tout ainsi bien disposé, commença la ceremonie en cette sorte, le iour paroissant fort beau, & serain.

Monseigneur le Dauphin estant couché dans vn liét de parade, & Mesdames ses Sœurs en vn autre au Departement, & Pauillon des Poesses; là l'on les vint leuer, & les prendre, puis on commença de marcher.

ALLOIENT premierement les cent Suisses du corps,

qui se tint,  
marchant  
pour aller  
au lieu où  
se fit le Ba-  
ptême.

portans chacun vn flambeau de cire blanche.

Suiuoient les cent Gentilshommes seruans.

Puis les Gentilshommes de la Chambre, tous les vns & les autres tenans vn flambeau en main.

Marchoient apres les Trompettes, les Tambours, les Fifres, & les Haut-bois, qui faisoient resoner l'air de fanfare, & d'allegresse.

Les neuf Herauts avec leur costes d'armes, paroissoient en cinquième lieu.

Et en suite marchoient les Cheualiers des Ordres de sa Maiesté.

Cependant le Roy, & la Reyne estoient en vne fenestre de la Cour du Donion, qui consideroient toute cette magnificence.

V.  
Les Sei-  
gneurs, &  
Dames qui  
seruoient à  
la ceremo-  
nie de la  
premiere  
fille.

Y ayant trois enfans à baptiser, la plus ieune des filles fut portée la premiere; Monsieur le Baron de la Chastre portoit le Vase, Monsieur de Montigny le Bassin, Monsieur de Rochepot le Couffin, Monsieur de Chemeraut le Cierge, Monsieur de Liancour le Crème, Monsieur le Mareschal de Faruacque la Saliere, & Monsieur de Boisdauphin portoit la petite Princesse, derriere laquelle estoit vne suite de douze Gentilshommes, portans chacun vn flambeau. Madame de Chemeraut portoit la queuë de la robe de l'Enfant; puis marchoit Monseigneur de Lorraine pour Parrain, & le Seigneur Dom Iean, representant Madame la Duchesse de Florence pour Maraine, par lesquels elle fut nommée Christine.

VI.  
Les au-  
tres qui  
seruoient  
à la secon-  
de fille.

EN apres l'ordre fut tel, touchant l'autre fille, qui estoit l'aînée; l'Aiguiere estoit portée par Monsieur de Lauardin, le Bassin par Monsieur le Mareschal de la Chastre, le Couffin par Monsieur le Duc de Sully, le Cierge par Monsieur le Duc de Monbazon, le Cremeau par Monsieur le Duc d'Espéron, la Saliere par Monsieur d'Aiguillon, & Monsieur le Prince de Iainuille portoit la petite Princesse. Mademoiselle de Rohan portoit la queuë du manteau d'hermine de l'Enfant; Madame

Madame d'Angoulesme marchoit apres pour Maraine toute seule sans Parrain , representant l'Archiduchesse des Pays-bas , & estoit suiuite de Madamoiselle de Montmorancy, qui luy portoit la queuë. Les Damoisselles qui finissoient cette suite, estoient Mesdamoisselles de Vandosme , & de Mayenne, Madame de Rohan , Madame de Sully ; & fut ladite petite Princesse nommée Elizabeth.

Pour le regard du Baptesme de Monseigneur le Dauphin , l'ordre y fut tel qu'il suit , & il n'y eut que des Princes qui y seruirent.

MARCHOIT premierement Monseigneur de Vaudemont qui portoit le Cierge, Monseigneur le Cheualier de Vandosme portoit le Cremeau, Monseigneur le Duc de Vandosme la Saliere, Monseigneur de Montpensier l'Aiguiere, Monseigneur le Comte de Soissons le Bassin, Monseigneur le Prince de Conty le Couffin, & Monseigneur le Prince de Condé estoit ordonné pour porter Monseigneur le Dauphin, assisté de Monsieur de Souuré qui le portoit pour luy, où Monseigneur de Guise portoit la queuë du manteau d'hermine.

VII.  
Les Princes, & Princesses qui seruoient au Baptesme de Monseigneur le Dauphin.

Suiuoiens en apres vingt Seigneurs de remarque ; tous tenans vn flambeau ardent en la main.

PVIS marchoit Monseigneur le Cardinal de Ioyeuse Legat de sa Saincteté, lequel representoit le Pape Paul V. pour Parrain ; & Madame Eleonor de Medicis Duchesse de Mantouë, & Sœur de la Reyne y estoit en personne, & fut la Maraine.

VIII.  
Parrain, & Maraine de Monseigneur le Dauphin.

Vne auguste suite de Princesses alloit apres ; sçauoir Mesdames les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier, & Madamoiselle de Bourbon, toutes reuestuës de leurs grandes robes à grande queuë trainantes, lesquelles estoient extremement enrichies d'or, & de pierreries ; & fut Monseigneur le Dauphin nommé Louys, qui se fit grandement admirer pour son assurance, & promptitude de répondre seul à ce que

l'on luy demandoit : il recita le *Pater*, l'*Aue Maria*, & le *Credo*.

La ceremonie du Baptesme estant acheuée, ce cry fut fait par le premier Heraut d'armes : *Vive Monseigneur le Dauphin de France* : & fut cette acclamation suiuite de tout le peuple, & des Trompettes, Tambours, Fifres, avec vne salue de mousquetades de tous les Soldats du Regiment qui estoient en garde.

IX.  
Vn magnifique festin fait en suite.

COMME l'on eut finy toute cette pompe Royale, vn magnifique soupper fut preparé en la Salle du Bal, où le Roy auoit à sa main droite Monseigneur le Legat, Madame la Duchesse de Mantouë, Madame d'Angoulesme, Monsieur de Lorraine, & le Seigneur Dom Jean.

A main gauche estoit assise la Reyne, Mesdames les Princesses de Condé, de Conty, de Soissons, de Montpensier, Madamoiselle de Vandosme, Mesdames de Guise, de Mayenne, de Rohan, de Sully, & Madamoiselle de Montmorancy.

Messeigneurs les Princes de Condé, de Conty, & de Montpensier seruoient à la Table du Roy.

A celle de la Reyne seruoient Messeigneurs de Vandosme, de Guise, & de Vaudemont.

Monseigneur le Legat estoit seruy de Monsieur de Candale, du Marquis de Rosny, de Monsieur de Bassompierre, & de Monsieur le Comte de Saux.

X.  
Feu d'artifices, & autres réjouissances.

CE festin estoit diuisé en quatre Tables, où apres le soupper fut fait vn agreable feu d'artifices deuant la porte de la Chaussée, & de la Capitainerie ; c'estoit vn grand edifice representant vn chasteau enchanté, qui fut assiegé, battu, & pris par des Satyres, & Sauvages ; où vn furieux Dragon qui partit du rocher, lequel est deuant, y ietta le feu ; & furent tirées quantité de boëttes, & où les Soldats du Regiment des Gardes n'épargnerent pas leur poudre, ny leurs mousquets. Ce qui fut fait à la veüe de plus de douze mille personnes.

Le lendemain se passa à courre la Bague , où le Roy avec son adresse accoustumée, l'emporta plusieurs fois. C'est ce que j'en ay recueilly de l'imprimé , qui fut alors publié , & de plusieurs personnes qui y estoient presentes.

Le iour auant ces ceremonies en la mesme place où se fit ce feu , enuiron les dix heures du soir , l'on veid diuers signes dans l'air. Parut premierement vne lumiere , qui venoit du costé d'Occident , laquelle s'estant épanduë peu à peu , formoit comme des longues traîsnées de feu en maniere de lances enflammées , qui allerent fondre vers le Midy ; ce qui redoubla pareillement du costé d'Orient , & qui dura l'espace d'un bon quart d'heure. En suite de cecy furent veus aux mesmes endroits , mais assez confusément , plusieurs chariots de feu , lesquels sembloient se choquer les vns les autres ; avec certains rayons , qui estoient comme des lances , & des picques tenuës par des bras armez , qui les branloient de dedans ces chariots : ce qui dura iusques à minuit , puis tout d'un coup cette lumiere ayant rendu un merueilleux éclat , toutes ces choses peu à peu se dissipèrent.

Le soir que furent faites les ceremonies de ce Baptême , enuiron demy heure apres que le chasteau d'artifice , & feu de réioüissance eut ioué , le Ciel parut encore éclattant d'une grande lumiere , & à l'instant l'on vid en l'air grand nombre de Caualiers armez , & force gens de pied , combattans furieusement les vns contre les autres ; desquels les vns tomboient de dessus leurs cheuaux , les autres se collettoient ; & il y en auoit qui apres auoir tiré comme des harquebuses , se iettoient en la meslée l'épée en la main : ce qui dura près d'une heure , puis disparut petit à petit. Plusieurs discours furent imprimez à l'occasion de ces signes , chacun les iugeant de bon augure , d'autant que ces lumieres venans du costé de l'Occident , fondoient sur l'Orient , & le Midy : & pour en parler comme il faut ,

284 LE TRESOR DES MERVEILLES  
 ceux-là rencontrèrent le mieux , qui rapportoient le  
 tout à vn effet naturel des Meteores, qui ont cours plus  
 particulièrement en l'Automne , qui estoit alors cette  
 saison. C'est ce que i'en ay appris de plusieurs person-  
 nes encore viuantes , témoins oculaires de toutes ces  
 choses.

DE LA PREMIERE ACTION ROYALE  
 faite par le Roy, estant encore Dauphin,  
 à Fontainebleau.

CHAPITRE XIX.

L'An de IESVS- CHRIST 1607.	<i>I. Ceremonies de la Cene.</i>	<i>phin·laue les pieds aux</i>
	<i>II. Monseigneur le Dauphin</i>	<i>Pauures.</i>
	<i>seruy par les Officiers du</i>	<i>V. Les Pauures seruis par</i>
	<i>Roy.</i>	<i>des Princes, &amp; par quel-</i>
	<i>III. L'exhortation de la Cene</i>	<i>ques Seigneurs.</i>
<i>faite par l'Archeuesque</i>	<i>VI. Treize escus d'or don-</i>	
<i>d'Ambrun.</i>	<i>nez, à chaque Pauure de la</i>	
<i>IV. Monseigneur le Dau-</i>	<i>Cene.</i>	



'AY quelque temps disputé en moy mes-  
 me si ie deuois donner place en ce troisié-  
 me Liure au narré suiuant; & apres y auoir  
 sainement pensé, il m'a semblé qu'estant  
 à la gloire de sa Maiesté, & contenant assez  
 de belles circonstances, ie chopperois trop lourdement  
 si ie l'auois obmis; puisque c'est vn témoignage qui pu-  
 blie hautement à la Posterité, l'amour extreme que por-  
 toit Henry le Grand à Monseigneur le Dauphin son fils,  
 aujourd'huy glorieusement regnant; ce Prince incom-  
 parable ayant bien voulu luy viuant le faire participant  
 de l'honneur deu seulement à sa Maiesté Royale, au con-  
 traire de quelques autres, dont l'esprit picqué d'vne iu-  
 ste ialousie ne l'auroit pas voulu permettre. Le suiet



de ce discours est tel : Vn chacun sçait que nos Roys Tres-Chrestiens, par vne ceremonie autant remarquable qu'elle est pleine de pieté, ont coustume tous les ans le Ieudy Sainct de lauer les pieds à treize Pauures, à l'imitation du Sauueur des Humains, qui par vn excès d'humilité daigna bien faire le semblable à l'endroit de ses Apostres. Sa Maiesté estant donc en ce lieu de Fontainebleau à pareil iour l'an mil six cens sept, toutes choses préparées & bien ordonnées pour cette ceremonie, & pour en faire en suite vne autre que l'on appelle la Cene, qui se pratique seruant les mesmes Pauures en table; le Roy enuoya dire qu'il vouloit que Monseigneur le Dauphin fit ce iour là cette action purement Royale au lieu de sa Maiesté, & que ses Officiers luy deferaissent alors les mesmes honneurs & seruices qu'à sa personne propre.

---

I.  
Ceremonies de la Cene.

L'ON en vient aduertir Monsieur de Vitry, Capitaine des Gardes du Corps, qui estoit en quartier; lequel bien versé en sa charge, comme il eut appris que le Roy auoit commandé que tous ses Officiers serussent Monseigneur le Dauphin en cette ceremonie, vint aussi tost trouuer sa Maiesté, luy faisant entendre que c'estoit contre la pratique, & ce qui n'auoit iamais esté obserué du regne des Roys ses Predecesseurs, que leurs Capitaines des Gardes du Corps serussent leurs enfans; & qu'en cette conioncture & occurrence, il n'auoit pas creu le deuoir faire sans prealablement sçauoir, si telle estoit la volonté de sa Maiesté, dont il en estoit venu luy mesme prendre l'ordre & le commandement. A quoy le Roy répondit; *Vous avez tres-bien fait de me le demander, autrement vous auriez lourdement manqué en vostre charge; allez, seruez mon fils en cette action de pieté, comme moy mesme.*

---

II.  
Monseigneur le Dauphin seruy par les Officiers du Roy.

CE commandement receu, le Sieur de Vitry avec ses Gardes s'en va accompagner Monseigneur le Dauphin en la Salle du Bal, où se fait d'ordinaire cette pieuse, & tres-loüable action. Alors Monseigneur l'Ar-

---

III.  
L'Exhortation faite par l'Archeuesque d'Ambrun.

cheuesque d'Ambrun estant monté en chaire commença cette ceremonie par vne belle Exhortation, montrant que toute action du Fils de Dieu incarné estant nostre instruction, & par le lauement des pieds de ses Apostres ayant témoigné vne action signalée d'humilité, c'estoit donc cette vertu que tous Chrestiens deuoient soigneusement pratiquer.

L'Exhortation acheuée, les Princes & Officiers de la Couronne assistans & seruans Monseigneur le Dauphin se presenterent; l'un prit le bassin, & l'autre l'aiguere, tandis que Monseigneur le Dauphin laue, esluye & baise les pieds des Pauures, lesquels selon la coustume auoient premierement esté visitez par le Medecin du Roy, pour reconnoistre s'ils n'auoient point quelque maladie dangereuse, & ausquels l'on auoit rafé les cheueux; comme aussi on les auoit reuestus d'escarlante, avec chacun vn grand linge de fine toile qui les couure iusques sur les pieds; le tout selon la pratique ordinaire.

IV.  
Monseigneur le Dauphin laue les pieds aux Pauures.

D'ABORD Monseigneur le Dauphin fit quelque petite difficulté de lauer & baiser les pieds de ces Pauures, son âge tout foiblet ne luy pouuant faire comprendre cette ceremonie, & croyant que l'on se vouloit rire de luy; sur ce qu'il voyoit que tous les Princes & Seigneurs testes nuës le seruoient, & que luy fust ordonné pour seruir ces Pauures: mais aussi tost iettant la veuë derriere luy, & voyant Monseigneur le Comte de Soissons tenant son baston de Grand Maistre qui venoit en ceremonie, suiuy de tous les Maistres d'Hostel du Roy, qui precedoient les mets pour seruir & donner à ces Pauures, il commença à souffrir, & se porta alors d'affection à faire cette action celebre de pieté, reconnoissant qu'il n'y auoit point de mocquerie.

V.  
Les Pauures seruis par les Princes, & par quel-

Les seruices de chaque Pauure estans de treize plats, furent tous portez par des Princes ou des Seigneurs de marque; entre lesquels estoit Monseigneur le Prince de Condé, Monseigneur le Prince de Conty, Monseigneur

le Duc de Vandosme, & Monseigneur le Duc de Guise. ques Seigneurs.

ET quand il fallut donner à chacun de ces Pauvres VI. Treize escus d'or donnez à chaque Pauvre.  
treize escus d'or, accoustumez leur estre alors aumosnez, ce fut où Monseigneur le Dauphin témoigna vne grande allegresse; & icy finit cette ceremonie & action purement Royale, action que l'on ne lit point auoir esté iamais faite auparauant par aucun Dauphin, ou autre Enfant de France.

Cette premiere action Royale de Monseigneur le Dauphin ne luy pouuoit estre que de bon augure, puisqu'estant pareillement de pieté, elle estoit comme vn presage qu'il en seroit de mesme de sa vie; ainsi qu'aujourd'huy les actions de sa Maiesté en sont des témoignages, qui dés le commencement de son regne luy ont acquis le titre de LOVIS LE IUSTE.

ARRIVÉE D'VN CHAOUX DE LA PART  
de l'Empereur des Turcs vers Henry le Grand  
à Fontainebleau.

C H A P I T R E X X.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>I. L'estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.</p> <p>II. Titres &amp; Eloges donnez aux Rois de France par les Turcs.</p> <p>III. Ce Chaoux a audience</p> | <p>du Roy, &amp; l'ordre qui y fut obserué.</p> <p>IV. La Reyne voit cette reception.</p> <p>V. Le Roy auoit desia receu vne pareille Ambassade.</p> | <p>L'An de<br/>I E S V S<br/>C H R I S T<br/>1607.</p> |
|---|--|--|



E range d'autant plus volontiers l'arriué de ce Chaoux au nombre des choses singulieres aduenües en ce Lieu, qu'elle est vn témoignage tout euident des merites, & de la reputation que Henry le Grand s'estoit acquis parmy tout l'Vniuers, puisque mesme celuy qui se persuade tenir infiniment au dessous de luy tous les

I.  
L'estime que faisoit l'Empereur des Turcs de Henry le Grand.

autres Monarques du monde (i'entends l'Empereur des Turcs) estime à grand honneur & à vn singulier aduantage, l'amitié & l'alliance de ce grand Prince & de cette Couronne, par les témoignages qu'il luy en rendit, enuoyant vers sa Maiefté Tres - Chrestienne vn de ses Chaoux & Ambassadeur, lors qu'il estoit en ce lieu de Fontainebleau au mois de May de l'an mille six cens sept.

II.  
Titres, &  
Eloges dō  
nez aux  
Roys de  
France par  
les Turcs.

Aussi quand ce grand Seigneur, & tous ceux de cette Nation parlent de la France & de son Roy, c'est avec les plus beaux Titres & Eloges que l'on scauroit donner à aucun Monarque Chrestien, l'appellant, *Le plus glorieux, le plus magnanime, & grand Seigneur de la creance de Iesus-Christ, l'esleu entre les Princes de la nation du Messie, & Mediateur des differends qui suruiennent entre le peuple Chrestien, Seigneur de Maiefté, de grandeur, de richesses, de loyauté, & illustre guide des plus grands, &c.* Et c'estoit aussi l'inscription que portoit la Lettre de ce Sultan au Roy, que luy presenta le Chaoux: (qui est comme vn Officier & Exempt des Gardes du Corps en France) cette Lettre estoit enueloppée dans vn petit sac d'vn beau cuir de Leuant, attachée avec vn lacet de soye à vn turban rouge: le suiet de cette Ambassade, & le contenu de la Lettre n'estant autre chose qu'vn discours de compliment & de bienueillance, par lequel sa Hauteffe Imperiale témoignoit à sa Maiefté Tres-Chrestienne l'estime qu'elle faisoit de son amitié, qu'elle prioit de luy conseruer, comme de sa part elle feroit le semblable.

III.  
Ce Chaoux a audience du Roy, & l'ordre qui y fut obserué.

LA reception & l'ordre de l'audience de ce Chaoux fut telle: le Roy estant assis en sa Chambre dans vne chaire au dessous d'vn grand Daiz, ayant à ses costez deux de ses Gardes reueftus de leurs hoquetons, & la pertuisane en main, & accompagné de plusieurs Princes & de Seigneurs; cét Ambassadeur Turc avec sa suitté fut conduit par l'Introducteur des Ambassadeurs vers sa Maiefté, & mettant vn genouil à terre, apres auoir porté ses mains à la bouche pour les baiser, ayant le Turban sur

sur la teste, & les deux mains sur l'estomach, (qui est la maniere de salut de ceux de cette nation) puis mettant derechef le genoüil en terre, baïsa le bord du manteau du Roy, & luy ayant présenté la Lettre du Grand Seigneur, commença sa harangue à pleine voix en sa langue, laquelle fut aussi tost interpretée par le Truchement & Interprete de sa Maïesté; & apres cela le Roy luy dit, qu'il remercioit le Grand Seigneur du souuenir qu'il auoit de luy, & autres pareils discours qu'il luy fit alors entendre par son Interprete: & de là ce Chaoux prenant congé de sa Maïesté, & se retirant de sa Chambre, sortit à reculons iusques à la porte, pour ne tourner le dos au Roy, lequel commanda à Monsieur de Breues de l'accompagner, comme estant fort versé en la langue & à la pratique de ceux de cette nation estrangere.

COMME cette nation Leuantine est vestuë, & a des ceremonies qui ne sont point ordinaires, principalement parmy les Chrestiens; cela donna la curiosité à la Reyne de voir cette reception, dont elle receut le contentement estant à la ruelle du liçt du Roy, où elle voyoit facilement sans estre apperceuë.

CE n'estoit pas la premiere fois que le Roy auoit receu pareille Ambassade de la part de ce Monarque Turc; car quelque temps auparauant, à sçauoir l'an mille six censvn, il luy auoit enuoyé son Medecin Barthelemy de Cœur, avec de fort riches presens, suppliant sa Maïesté de ne point donner de secours en Hongrie à l'Empereur, & rappeler quelques Princes & Seigneurs François, qui en signalant leur valeur faisoient de grands progrès, & incommodoient extremement ses armes. Mais quant à la presente Ambassade, elle n'estoit purement que de compliment & de bienueillance.

---

IV.  
La Reyne  
voit cette  
reception.

---

V.  
Le Roy  
auoit desja  
receu pa-  
reille Am-  
bassade.

AMBASSADE DE DOM PEDRO DE Toledé, de la part de Philippe III. du nom Roy d'Espagne vers Henry le Grand, & la reception qui luy fut faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXI.

L'an de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1608.

- |  |   |
|--|---|
| <p><i>I. Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.</i></p> <p><i>II. Le Roy enuoye au deuant le receuoir.</i></p> <p><i>III. L'ordre &amp; ceremonie de l'audience.</i></p> <p><i>IV. Sommaire du discours de Dom Pedro en son audience.</i></p> <p><i>V. Il va saluër la Reyne.</i></p> | <p><i>VI. Il fait le semblable enuers Monseigneur le Dauphin.</i></p> <p><i>VII. En vain il tasche de dissuader le Roy de la protection des Estats.</i></p> <p><i>VIII. Ce que dit Dom Pedro voyant ce Chasteau.</i></p> <p><i>IX. La resolution, &amp; l'issüe de cette Ambassade.</i></p> |
|--|---|

I.  
Dom Pedro allié de la Reyne Marie de Medicis.



OMME cette Ambassade estoit fort illustre, & en la personne, & en l'appareil de celuy qui en faisoit la charge, sçauoir est Dom Pedro de Toledé, allié de la Reyne, accompagné de six Comtes, & de quelques Marquis des plus grandes Maisons d'Espagne, & de cinquante Gentilshommes, avec vn grand nombre de Pages & de domestiques, tous richement vestus & couuerts de pierreries & de chaisnes d'or; cela inuita aussi le Roy à vne reception toute extraordinaire. Sa Maieité ayant appris que ce Seigneur Espagnol estoit en chemin, enuoya au deuant iusques à Orleans Messieurs d'Alincour & de Boneuil, qui le receurent fort honorablement; où apres s'estre reposé & rafraichy vn iour ils en partirent, & accompagnerent ce Seigneur en ce lieu de Fontainebleau; lequel fut encore complimenté & accueilly de la part du Roy à l'entrée de la

Forest, par Monsieur le Marechal de Brissac, suiuy d'une grande troupe de Seigneurs & de Noblesse; & environ les huit heures du soir dix-neufieme Juillet mil six cens huit, il fit son entrée en cette Maison Royale par la grande Allée de la Chaussée, où estoient en haye sur leurs armes quelques Compagnies du Regiment des Gardes, & de là passant par la Cour du Donjon remplie d'un grand nombre de Noblesse & de peuple, il fut conduit & logé au Departement de l'Hostel & Conciergerie de ce Chateau, où au soupper il fut regalé magnifiquement, & toute sa suite par les Officiers du Roy.

LE lendemain apres dîner, iour destiné pour sa premiere audience; voicy l'ordre qui y fut tenu. Sa Maesté estoit en la Chambre de l'Ouale assise dans vne chaire sur vn drap de pied de velous cramoisy, au dessus de laquelle estoit vn grand Daiz de pareille estoffe, & bien enrichy de passemens & crespine d'or, ayant à ses costez deux Gardes Escossoises du Corps, reuestus de leurs houquetons, & leur pertuisane en main.

III.  
L'ordre & ceremonie de l'audience.

Derriere la chaire, & vn peu esloigné estoient Messieurs le Duc d'Aiguillon en qualité de grand Chambellan, le grand Escuyer, & le premier Gentilhomme en quartier de la Chambre de sa Maesté.

En la main droite se voyoient Messieurs les Princes de Condé, le Comte de Soissons, le Duc & le Cheualier de Vandosme, le Duc de Guise, le Prince de Joinuille, le Duc de Vitemberg, le Prince de Tingry, le Duc d'Esperton, le Duc de Sully, l'Admiral, les Marechaux de Boisdauphin, de Lauardin, & de Brissac, le Chancelier, les Secretaires d'Estat, de Praslin, & de Vitry Capitaines des Gardes du Corps.

Le Roy estant en cét appareil, commanda à Monseigneur le Duc de Luxembourg, & à Monsieur de Boneuil Introdecteur des Ambassadeurs, d'aller querir en sa Chambre le Seigneur Dom Pedro, qui le conduisirent (il tenoit son chapelet en main) le long de la Galerie de Cerfs, puis de là par la Cour du Donjon, où estoit

Monfieur le grand Preuoft de France avec fes Archers, & fous la Porte dorée paroiffoit Monfieur le Capitaine de la Porte avec fes Archers.

Plus de là eftoient en haye deux Compagnies du Regiment des Gardes Françoises, & dans la Cour de la Fontaine deux autres de Suiffes, les vnes & les autres ayans leurs Chefs & Capitaines à la teſte.

Sur l'eſcalier qui monte au Departement du Roy eftoient rangez les cent Suiffes de la Garde du Corps.

A la Salle des Gardes Françoises du Corps l'on les voyoit tous en meſme ordre.

Puis aux autres Chambres qui deuant celle de ſa Maieſté, eftoient en la premiere les Gentilshommes ordinaires de la Maifon du Roy.

En la ſeconde les Huiffiers du Conſeil, avec leurs chaînes d'or, & les Huiffiers de la Chambre de ſa Maieſté avec leurs Maſſes.

Et en la troiſième les Cheualiers de l'Ordre, & autres Seigneurs de remarque.

L'Ambaſſadeur ayant traueſſé toute cette illuſtre compagnie, fut enfin introduit en la Chambre de l'Ouale, où trouuant ſa Maieſté en l'ordre décrit cy-deſſus, il mit vn genouil en terre, & demeura ainſi quelque temps iuſques à ce que le Roy le leua, l'embraſſa, & luy fit de très-grandes careſſes; & commençant ſa harangue, entre autres paroles qu'il tint, après auoir représenté à ſa Maieſté le tres-humble ſalut de la part du Roy ſon Maïſtre, il dit en ſommaire le ſuiet & motif de ſon Ambaſſade; Que le Roy d'Eſpagne deſireux du bien commun de toute la Chreſtienté, voyant la longueur des guerres, qui depuis ſi long temps en arreſtoit le repos & le bien, l'auoit enuoyé à ce deſſein pour noïer avec ſa Maieſté vne parfaite alliance, & par ce moyen trauailler à la ruine & conuerſion des Heretiques, ( entendant les Eſtats & les Prouinces Confederées du Pays bas, qui eftoit proprement le ſuiet qui l'amenoit en France, ) pour faire en ſorte



par l'entremise de sa Maïesté Tres-Chrestienne, d'ame-  
ner ces Peuples à vn Traitté de Paix, ou de Tréus, ainsi  
qu'il arriua en suite. A quoy le Roy trouua puiffam-  
ment ; aussi estoit-ce où tendoit entierement cette Am-  
bassade ; & ce que sa Maïesté Catholique desiroit avec  
grande passion, lassé des guerres passées, & ne pouuant  
presque plus fournir, & d'hommes, & de finances, pour  
en porter dauantage le faix ; & sçachant bien qu'il n'y  
auoit que le Roy Tres-Chrestien qui pût par son autho-  
rité acheminer ; & finir ce Traitté de Paix, ou de Tréue  
dés si long temps proposé entre ledit Roy Catholique,  
& les Pays-bas.

A la sortie de cette premiere audience il alla saluer la  
Reyne, qui estoit en sa Chambre avec vne grande com-  
pagnie de Princesses, & de Dames ; à sçauoir Mesdames  
ses filles, Madame la Princesse de Conty, Mesdamoisel-  
les de Vandosme, de Verneüil, & de Mercœur. Les  
Duchesses de Guise, de Neuers, de Luxembourg, de Ro-  
han, de Sully, & de plusieurs Comtesses, & Marquises.

DE là il fut conduit en la Chambre de Monseigneur  
le Dauphin, lequel auoit auprès de luy Messeigneurs les  
Ducs d'Orleans, & d'Aniours Freres, & Messeigneurs  
les Duc, & Cheualier de Vandosme, le Marquis de Ver-  
neüil ; Messieurs de Souuré, & de Bethune ; le premier  
Gouuerneur de Monseigneur le Dauphin ; & l'autre de  
Monseigneur d'Orleans ; & acheuant cette visite, il fut  
reconduit aux flambeaux en son logis.

EN la seconde audience qu'il eut vn autre iour apres,  
s'entretenant avec sa Maïesté, comme si par ses discours,  
& ses propositions, il eust creu gagner le Roy pour luy  
persuader de quitter la protection des Prouinces Vnies  
des Pays-bas ; il luy dit que son Maïstre desireroit volon-  
tiers faire vne estroite alliance de l'vne & l'autre Cou-  
ronne, par les mariages des Enfans de France, & d'Espa-  
gne, s'il ne voyoit sa Maïesté si fort attachée à la conser-  
uation desdites Prouinces : Où le Roy prompt, & heu-  
reux en ses reparties ne manqua point de réponse, luy

V.

Il va saluer  
la Reyne.

VI.

Il fait le  
semblable  
euuers Mō-  
seigneur le  
Dauphin.

VII.

Il tafche de  
dissuader le  
Roy de la  
protection  
des Estats.

disant, qu'alors que ses enfans seroient en âge d'estre mariez, il sçauoit qu'ils estoient de si bonne Maison, qu'ils ne manqueroient pas d'estre considerez des meilleurs partis de la Chrestienté.

VIII.  
Ce que dit  
Dom Pedro voyant  
ce Chasteau.

DE ce discours ils vindrent à vn autre; car le Roy l'ayant assez longuement promené, & fait voir les singularitez de cette rare Maison, desireux d'en sçauoir son sentiment, & iugeant bien que selon l'humeur de son pays, ou il n'en feroit pas l'estime qu'elle merite, ou qu'il ne manqueroit d'y trouuer quelque chose à redire; il luy demanda ce qui luy en sembloit : *Elle est tres-belle, Sire,* dit-il, *si Dieu y estoit aussi bien logé, que vostre Maiesté.* Paroles qui apprestèrent à rire au Roy, s'estant bien attendu à quelque pareil discours, & rodomontade; notamment sur ce que sa Chapelle haute, à laquelle les Peintres trauailloient, n'estoit pas encore acheuée en ses enrichissemens, comme elle est auourd'huy; & dès lors sa Maiesté prit resolution de faire trauailler, & enrichir la grande Chapelle; & Eglise de la Sainte Trinité de ce Chasteau, (où nous celebrions alors le seruice Diuin) comme beaucoup plus grande, & plus propre pour l'orner, & l'embellir, en l'estat qu'elle est à present.

IX.  
La resolution, & l'issue de cette Ambassade.

LA Cour ayant quitté ce Lieu pour aller à Paris, & Dom Pedro quant & quant; là il prit congé de leurs Maiestez pour s'en retourner, avec promesse que le Roy luy fit de trauailler, ou à vne Paix, ou à vne Tréue entre les Archiducs au nom du Roy d'Espagne, & les Estats des Pays-bas; ce qui se termina enfin quelque temps apres par vne Tréue de douze ans.

MARIAGE DE CESAR DE BOVRBON  
 Duc de Vandosme, avec François de Lorraine  
 Duchesse de Mercœur, à Fontainebleau.

CHAPITRE XXII.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>I. <i>Derniere action memorable faite icy sous le Regne de Henry IV.</i></p> <p>II. <i>Le Roy agrée fort ce mariage.</i></p> <p>III. <i>Le Roy, la Reyne, &amp; toute la Cour tres-riche-</i></p> | <p><i>ment vestus.</i></p> <p>IV. <i>Ce mariage celebré en la Chapelle haute.</i></p> <p>V. <i>Festin où le Roy, &amp; la Reyne assisterent.</i></p> <p>VI. <i>Bal fait en suite.</i></p> | <p>L'An de<br/>         I E S V S<br/>         C H R I S T<br/>         1609.</p> |
|--|---|---|



' E S T icy la derniere action memorable arriüée en ce Lieu du Regne de Henry le Grand, en laquelle ce Prince témoigna vn extreme ressentiment de ioye; & pour en honorer la pompe, & la magnificence, il voulut paroistre en vn si bel appareil, que ie croirois faire tort à sa memoire illustre, & toute glorieuse, & frustrer ce Seiour Royal d'une si celebre action, si ie la passois sous silence; quoy que ce ne soit mon dessein d'en traiter que sommairement. Et comme il est vray de dire, que toutes les vertus, & les merites de ce Monarque sans pareil luy ont à bon droit acquis le titre de Grand: aussi peut-on iustement asseurer qu'il n'y a point eu de Pere de cette qualité, & tant aimé, & qui ayt à l'égal de sa Maiesté témoigné tant d'amour enuers ses enfans comme celuy-cy. Nous en auons veu cy-dessus des effets signalez en la personne de Monseigneur le Dauphin, aujourd'huy Louys le Iuste, autant heritier de son Sceptre & de sa Couronne, comme il l'est de ses vertus; & l'action presente de celuy-cy, ie veux dire de Monseigneur le Duc de Vandosme, en son mariage, & en la ma-

I.  
 Derniere  
 action me-  
 morable  
 icy arriüée  
 sous Hen-  
 ry IV.

gnificence de ses nopces, en est encore vne preuue toute euidente.

II.  
Le Roy a-  
gréé fort  
cette allian-  
ce.

LE Roy qui sçauoit choisir, & iuger des choses comme il faut, ayant reconnu les merites, & en la personne, & en l'extraction de Madamoiselle de Mercœur, fille vnique, & heritiere de ce grand Heros Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, dont les vertus luy ont acquis vne immortelle gloire pour ses glorieux exploits contre les Othomans & plus grands ennemis du nom Chrestien, & de Marie de Luxembourg de l'illustre maison de Ponthieure: sa Maiesté disie desireuse de rechercher vn party pour ce Prince, agrea si fort celuy-cy, qu'il témoigna en estre grandement satisfait. C'est pourquoy les Articles en estans accordez, & receus de part & d'autre, voicy l'ordre & les ceremonies qui furent obseruées en la pompe magnifique de ces nopces, & mariage.

III.  
Le Roy, la  
Reyne, &  
toute la  
Cour tres-  
richement  
vestus.

LE temps & le iour pour ces épousailles estant assigné en cette Maison Royale de Fontainebleau en l'Autonne de l'année mille six cens neuf, iamais le Roy, la Reyne, & toute la Cour ne parurent avec vn éclat d'habits & de vestemens plus riches. Car le Roy entre les autres auoit au cordon de son chapeau, & en son cordon bleu tant & de si rares enseignes de diamants, & autres pierreries, qu'elles estoient estimées à cinq cens mille escus: La Reyne n'en auoit pas pour moindre prix; & chacun des Princes, des Princesses, & Dames de la Cour pour contribuer à cette magnificence, & complaire à sa Maiesté, estoit aussi vestu si richement, que c'estoit vne merueille d'en voir la splendeur, & la pompe.

IV.  
Ce maria-  
ge celebré  
en la Cha-  
pelle haute  
du Cha-  
teau.

PARMY ce concours de raretez, paroissoit avec vn singulier éclat, & de modestie, & de beauté, l'épouse reuestuë d'vne robe Ducale, ayant la Courōne de mesme, laquelle estoit estimée à soixante & quinze mille escus, & ainsi parée, elle fut conduite par le Roy en la Chapelle haute, où Monseigneur l'Euesque de Paris ordonné

donné pour cette ceremonie , celebra & commença la Messe à cinq heures du soir ; laquelle ayant acheué , les Promis s'estans presentez deuant l'Autel il les épousa : & le tout finy , le Roy prenant derechef la main de la Mariée la reconduisit en sa Chambre, attendant l'heure du soupper & festin , qui fut fort somptueux ; où Messieurs les Princes de Condé , le Comte de Soissons, & le Prince de Conty seruirent le Roy.

V.  
Festin où  
le Roy & la  
Reyne assi-  
sterent.

Messeigneurs le Duc d'Aiguillon , le Prince de Lorraine , & le Prince de Luxembourg la Reyne ; tandis que toute sorte de Musique d'instrumens rendoit vne melodie charmante.

Et comme en telle réioüissance le Bal est vne des choses qui est la plus considerée ; aussi ce fut ce qui suivit le festin , & commença environ les neuf heures ; où tous les Princes , & Princesses , & les Dames qui auoient assisté aux ceremonies Nuptiales , ne manquerent pas de s'y trouuer aussi.

LE Roy en fit l'ouuerture, & l'entrée menant la Mariée, Monseigneur le Dauphin la Reyne, Monseigneur le Prince de Condé Madame la Princesse de Conty, Monseigneur le Prince de Conty Madame la Princesse de Condé, Monseigneur le Comte de Soissons Madame de Vandosme, Monseigneur le Duc de Vandosme Madame la Comtesse de Soissons ; Monseigneur le Duc de Raiz Madame la Marquise de Guiercheuille ; & Monseigneur le Duc de Bellegarde Madame la Duchesse de Sully.

VI.  
Bal fait en  
suinte.

Et parce qu'il estoit tard quand ce Bal finit , le Roy remit au lendemain le grand Ballet , qui se dança le soir en la Salle de la belle Cheminée , apres que toute l'aprestinée sa Maïesté , & toute la Cour eurent fait preue de leur adresse , & dextérité ordinaire à courre la Bague.

ACTE NOTABLE FAIT A FONTAINEBLEAV  
 en la presence du Roy, par le R. P. Arnoux Predi-  
 cateur, & Confesseur de sa Maiesté, oppugnant la  
 Confession de Foy de la Religion pretenduë refor-  
 mée; & les glorieux effets qui s'en sont ensuiuis à  
 la gloire de Dieu, & à l'aduantage de la France.

CHAPITRE XXIII.

L'An de  
 IESVS-  
 CHRIST  
 1617.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Motif de cette action no-<br/>table.</i></p> <p><i>II. Le Reuerend Pere Ar-<br/>noux conuainc de faux la<br/>Religion pretenduë refor-<br/>mée.</i></p> <p><i>III. Les Religioneires écri-<br/>uent contre le Pere Ar-<br/>noux.</i></p> | <p><i>IV. Il leur fait réponse, &amp;<br/>plusieurs autres doctes per-<br/>sonnages.</i></p> <p><i>V. Monseigneur le Cardi-<br/>nal de Richelieu excella en-<br/>tre tous en sa réponse.</i></p> <p><i>VI. Les fruits arrinez de cét<br/>acte memorable.</i></p> |
|---|--|



OMME Dieu est vn obiet infiniment  
 adorable, le parangon de toute grandeur,  
 & la seule, & souueraine felicité des hom-  
 mes; aussi il faut aduoüer que tout ce  
 qui le regarde, & qui contribuë à sa gloi-  
 re doit tenir lieu parmy les mortels de la chose, qui par  
 preference à toute autre, merite estre la plus confide-  
 rée. Ce qui me fait aduancer cette verité, que cette  
 action, de laquelle nous traittons en ce Chapitre, est  
 bien vne des plus remarquables qui se soient iamais fai-  
 tes en cette Maison Royale; puisque l'issuë, & la con-  
 sequence en a esté tres-illustre à la plus grande gloire  
 de Dieu, & à l'aduantage de cette Monarchie Fran-  
 çoise, par la ruine des rebelles Religioneires, & de  
 leur Faction, qui depuis a tousiours esté en deca-  
 dence.

OR envoicy le narré. Le Reuerend Pere Arnoux de la Compagnie de IESVS, Confesseur & Predicateur de sa Maiesté, personnage tres-sçauant, & douié d'vne pieté, & d'vn grand zele pour la conuersion des ames deuoyées par les erreurs du Calvinisme, estant plusieurs fois entré en conference particuliere avec plusieurs personnes de condition de la Religion pretenduë reformée, lesquelles suiuoient la Cour, s'offrit aussi maintefois de faire voir la vanité de leur creance, & monstrier que tous les articles de leur Confession de Foy, qui parmy ces errans tient lieu de Symbole, n'estoient en aucune façon appuyez de l'authorité des Escritures Sainctes, & principalement que les Textes qu'ils y employent, & qui y sont cotez en marge en preuue des points controuersez qu'ils contiennent, n'y sont ny exprez, ny formels selon mesme la Bible de Geneue, & toute autre. Ce docte & pieux Religieux estant donc vne fois disposé de s'acquitter de sa promesse enuers ces personnes, qui l'auoient engagé au combat; le Roy qui estoit en ce lieu de Fontainebleau en fut aduertý, & porté de zele pour la conuersion de ses Suiets errans, commanda à ce Pere de le monstrier publiquement en chaire, ce qu'il n'auoit proposé que de produire en conference particuliere; croyant sa Maiesté, comme de vray, que le public en receuroit, & de la satisfaction, & de l'edification. Ce Pere s'y dispose, & le Dimanche vingt-cinquième de Iuin mille six cens dix-sept, estant monté en chaire en presence de sa Maiesté, & de toute la Cour, où l'audience fut fort celebre de l'vne & de l'autre Religion, Catholique, & pretenduë reformée. Ce Pere, apres auoir desia vn peu aduancé sa Predication, & traité l'Euangile du Dimanche courant, tomba enfin sur la proposition qu'il auoit faite; prend en main le liure de la Confession de Foy des Religionnaires, dont il fait lecture tout haut, comme aussi des Textes de l'Escriture sainte, citez en marge, monstrier la nullité de ces Passages, & fait voir clairement à vn chacun, comme ils ne prouuoient rien du corps des arti-

I.  
Motif de  
cette action  
notable.

II.  
Le Pere Arnoux conuainc de faux la Religion pretenduë Reformée.

cles, non pas meſme vn ſeul ; & par ainſi que cette Confeſſion de Foy eſtoit compoſée de diuerſes propoſitions tirées du neant : Que toute leur Eglife pretendüe n'eſtoit fondée que ſur des idées, & eſpaces imaginaires, & que leur pretendüe Religion n'auoit appuy aucun dans la Parole de Dieu ; bref que dedans l'eſtat de leur Profeſſion, il n'y auoit rien du tout affermy par les Lettres ſacrées, que ce qu'ils croyoient avec l'Eglife Catholique, Apoſtolique & Romaine.

Le Sermon eſtant acheué vn Gentilhomme des leurs, lequel auoit aſſiſté à la Predication, pria le Reuerend Pere Arnoux de luy donner par écrit la feüille, & confrontation qu'il en auoit minutée, & faite quelque peu auparauant, diſant que c'eſtoit pour s'en inſtruire plus particulièrement : ce que le Pere luy confia alors de bonne foy, ſous eſperance que cela pourroit contribuer quelque choſe à ſa conuerſion. Mais auſſi toſt il part, & s'en vient en donner aduis, & la communiquer aux quatre Miniſtres de l'erreur de la Religion pretendüe de Charenton, & leur fait le diſcours de tout le narré cy-deſſus. Ce qui mit ces Meſſieurs en ſi mauuaife humeur, voyans les appuis, & fondemens de leur doctrine & Religion ſappez, & conuaincus de faux, & conſequemment leur credit, & leur intereſt par terre ; que pour cét effet s'eſtans tous auſſi toſt aſſemblez, ils minuterent, & dreſſerent vne lettre & écrit, pour s'efforcer de defendre leur mauuaife cauſe par d'auſſi mauuaifes raiſons, duquel écrit ils en firent l'adreſſe au Roy: diſcours au reſte autant farcy de menſonges, qu'il eſtoit calomnieux, ſeditieux, & digne du feu.

III.  
Les Reli-  
gionnaires  
écriuent  
contre le  
Pere Ar-  
noux.

IV.  
Il leur fait  
réponſe, &  
plusieurs  
autres do-  
ctes per-  
ſonnages.

AVSSI ne manqua pas cét écrit concerté, & publié par ces Suppots de l'erreur, de belles, & doctes reparaties, qui furent faites par pluſieurs celebres perſonnages, où ce R. P. Arnoux fut tout le premier, comme le principal intereſſé, à y faire ſa réponſe, & montrer plus amplement, ce qu'il n'auoit pû déduire que ſommairement dans le peu de temps qu'il auoit eu de le faire en ſon Sermon.



MAIS il faut aduouër franchement , pour ne faire tort à la verité , & le dire hautement & sans flatterie , que de tous ceux lesquels écriuient & firent alors réponse à cét écrit , pas vn ne reüssit si doctement & avec tant d'efficace, que Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour lors Euesque de Luçon ; où par sa docte réponse non seulement il conuainc de faux & d'erreur euidentement les Autheurs de cét écrit , & toute la creance de leur Religion ; mais encore appuye & defend avec tres-grande solidité & iugement les principaux poinçts de la Foy de l'Eglise Catholique.

V.  
Monseigneur le Cardinal de Richelieu excelle entre tous en sa réponse.

OR les fruiçts & les aduantages de cette action notable, ont esté premierement que plusieurs ouurans alors les yeux de l'entendement offuîquez par l'erreur , abiurerent leur Religion pretenduë, s'estans veu iusques alors trompez par ceux qui sous vn habit d'agneau estans des loups rauissans, leur faisoient entendre que leur creance & Confession de Foy estoit authorisée de la Parole de Dieu; ce qu'ils ont depuis reconnu estre faux.

VI.  
Les fruiçts arriuez de cét acte memorable.

Et non seulement ces particuliers en ont receu ces aduantages pour leur conscience , & le repos de leur ame ; mais encore depuis vn millier d'autres , voire toute la France ; veu que cette action animant plusieurs celebres Docteurs & Predicateurs à la defense de la Religion Catholique , par les armes & de la Parole de Dieu & de leur doctrine, ils retirerent vne infinité de personnes de cét abisme , pour les ranger au bercail de l'Eglise.

Ce que voyans plusieurs , & mesme des principaux de cette Religion pretenduë , au lieu de viure paisiblement sous la faueur des Edicts, s'estans portez à la reuolte en Bearn , en Guyenne , en Languedoc , en Poiçtou , & en diuers autres endroits de ce Royaume , par leurs assemblées & pratiques secrettes , contre l'authorité & la defense de la Maïesté , ont attiré enfin la iustice de ses armes pour punir leur rebellion ; (sans toucher toutefois à ceux qui se maintenoient en leur deuoir) & par ce moyen ont esté depouillez des villes & des places qui authorisoient

& maintenoient leur rebellion & leurs erreurs, où la Religion Catholique n'estoit pas en assurance, & n'osoit presque en cachette offrir à Dieu ses Sacrifices : & par ainsi ont esté rendus les Autels à Dieu, les Villes au Roy, & le repos à la France, sous les auspices & la valeur de nostre Grand Roy LOUIS LE JUSTE, qui a sceu ranger ces rebelles au deuoir, & qui fait parler ainsi vn de nos Poëtes à sa loüange :

*Le Sieur  
Tardif en  
ses Stances  
sur les vi-  
ctoirs du  
Roy, contre  
les Religio-  
naires.*

*Ce que du Grand Henry les armes n'ont tenté,  
Que nos peres vaillants croyoient estre indomptable,  
Et cet orgueil si fier de se voir redouté,  
Ne sera desormais rien qu'un suiet de fable.  
Comme les flots qu'en vain l'Aquilon a poussez,  
Foibles contre un grand roc brisent leur arrogance,  
Ainsi dessous ses pieds les mutins terrassez,  
Confessent sa valeur, & leur outrecuidance.  
Dés lors que pour orner ce Siecle commençant,  
L'Ange qui nous conduit eut assis sa Naissance,  
Nostre orizon le veit comme un Astre puissant,  
Qui deuoit restaurer le salut de la France.  
Et Dieu qui ne met point en un seul Prince en vain,  
Les vertus dont il peut accomplir plusieurs Princes,  
Monstre l'auoir choisi pour cet effet diuin,  
De faire refleurir son nom dans les Prouinces.  
Aussi les Elements ont pour luy combattu,  
La mer changea son cours, & ses loix immuables,  
Pour laisser l'ennemy victime à sa vertu,  
Abandonnant les champs de l'Isle des coupables.  
Maintenant les Autels longuement profanez  
Reprennent de sa main les ornemens antiques,  
Et au culte des Sainctz les peuples addonnez,  
Honorent des Martyrs les sanglantes reliques.  
On voit de Sainct Louis le reietton sacré,  
Conduire ses vertus sur un mesme modele,  
Et le beau nom de Louis derechef consacré,  
Par bonté, par valeur, par sagesse, & par zele.*

L'Isle de Ré.

C'est l'honneur immortel qu'a merité le Roy en domptant les Religionnaires rebelles ses Suiets , qui auoient fait teste à tant de Roys ses deuanciers.

Et ne fera pas hors de propos de remarquer , que de cedit écrit & lettre, qui fut imprimée de ces quatre Ministres de Charenton, il se fit de grandes plaintes , aussi bien pour le fait du Ciuil & de l'État , que pour la Religion ; parce que cét écrit contenoit plusieurs choses preiudiciables à l'honneur de sa Maiesté, & à celle de ses Predecesseurs, sur ce qu'ils auoient eu l'effronterie de mettre en auant , *Qu'ils auoient seruy de refuge au Roy Henry le Grand, qu'ils auoient donné des batailles pour sa defense, & qu'au peril de leurs vies ils l'auoient porté à la pointe de l'espée au Royaume.* De façon que le Lieutenant Ciuil de Paris ayant fait vne enqueste & recherche de cét écrit & de ses Autheurs; la Chambre de l'Edict croyant auoir droict en ce poinct, en voulut prendre la connoissance, & depuis Messieurs du Parlement. Mais le Conseil d'Etat en euoquant toute la cause à foy , donna deux Arrests ; le premier en datte du 20. Iuillet 1617. portant euocation comme dessus, & le second en datte du 5. Aoust audit an, portant suppression de cét écrit & lettre, avec defenes aufdits Ministres d'adresser plus aucune epistre ou discours au Roy sans sa permission.



ARRIVEE A FONTAINEBLEAU DE  
Monseigneur le Cardinal Barberin, Legat  
de sa Saincteté en France.

C H A P I T R E X X I V .

L'An de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1625.

I. *Le Pape Urbain VIII.*  
*enuoie son Neveu Legat en*  
*France.*

II. *Motif du voyage de*  
*Monseigneur le Legat en*  
*France.*

III. *Monseigneur le Legat*

*celebre sa premiere Messe*  
*à Fontainebleau.*

IV. *Le Roy traite Monsei-*  
*gneur le Legat en vn ma-*  
*gnifique festin à disner.*

V. *Les Reynes font le sem-*  
*blable.*

I.  
Le Pape  
Urbain  
VIII en-  
uoie son  
Neveu Le-  
gat en  
France.



\* En l'Hi-  
stoire de  
Barbarie  
liu. 2. ch. 3.

EST vne gloire que l'on ne peut rauir à la France sans faire vn grand tort à la verité, de dire qu'entre toutes les Nations Chrestiennes, il n'y en a pas vne qui ayt tant honoré & maintenu par sa valeur & par sa pieté le Sainct Siege de Rome, comme ce Royaume Tres-Chrestien: i'en ay fait voir les preuues authentiques ailleurs\*; & maintenant ie me contenteray seulement de l'exemple present, en l'accueil tres-honorable & en la reception tres-magnifique, faite à la personne de Monseigneur le Cardinal Barberin Legat de sa Saincteté & son Neveu: lequel estant venu en France vers sa Maiesté Tres-Chrestienne en l'année mille six cens vingt-cinq, y fut receu avec les honneurs deus à sa dignité, en tous les lieux par où il passa de ce Royaume, & particulièrement à Paris, & en cette Maison Royale de Fontainebleau. Le Roy luy ayant donné audience à Paris, s'en vint icy quelque temps apres au commencement du mois de Iuillet, y passa le reste de l'Esté, & iusques à la my-Octobre, avec les Reynes, & vne Cour la plus auguste & la plus magnifique qui se soit point veüe de long temps

temps, tant il y auoit vn grand nombre de Princes, de Princesses, de Seigneurs & de Noblesse, & aussi-tost y arriua de Paris Monseigneur le Legat avec toute sa suite, qui estoit composée de plusieurs Nonces & Prelats Italiens, avec vn grand nombre de leurs domestiques. Où le Roy pour témoigner l'honneur qu'il deferoit à sa Saincteté, & à celuy qui venoit de sa part, voulut exprés que Monseigneur le Legat fut logé dans ce Chasteau en vn tres-beau Departement tout proche du sien, & de celuy de la Reyne, à sçauoir entre l'vn des Pavillons & le grand escalier de la Cour du Donion; Departement qui ne se donne point qu'à quelque Souuerain, ou à quelque Prince du Sang: & pour le reste de sa suite, elle fut logée en diuers endroits de ce Chasteau, & en l'Hostel du grand Ferrare; & tout le temps qu'il fut icy & en France, l'on le traitta & tous les siens aux frais & par les Officiers de sa Maiesté.

IE nem'arresteray point à faire vn bien ample narré touchant le motif de son voyage en France: vn chacun sçait que c'estoit à l'occasion de la Valteline, où la guerre estoit fort allumée, & où les François auoient fait de grands progrès, pris plusieurs forts, & genereusement secouru les Grisons leurs alliez, pour ne les voir opprimer par l'Espagnol, qui par ce moyen vouloit commencer à maistriser toute l'Italie, & s'en faire Monarque. Je passe, dis-ie, tout cecy en trois mots, pour rapporter seulement plusieurs particularitez, ainsi que ie les ay veuës, touchant les ceremonies qui furent faites en ce Lieu en la celebration de la premiere Messe de mondit Seigneur le Legat, & comme il fut regalé par le Roy & les Reynes.

POUR la premiere, ce fut vn témoignage tout euident de la bienueillance de sa Saincteté enuers le Roy & cette Couronne, d'auoir voulu exprés que Monseigneur le Legat son Neueu venant en France, y offrist à Dieu son premier Sacrifice pour la prosperité de leurs Maiestez & de cét Estat, en y celebrant sa premiere

---

II  
Motif du  
voyage de  
Monsei-  
gneur le  
Legat.

---

III.  
Monsei-  
gneur le  
Legat ce-  
lebre sa  
premiere  
Messe à  
Fontaine-  
bleau.

Messe, qui fut le quinzième d'Aoust iour de l'Assomption de la Vierge audit an mille six cens vingt-cinq, en l'Eglise de la tres-saincte Trinité de ce Chasteau; où aussi pour ressentiment de cette bienueillance le Roy, les Reynes, Monseigneur Frere de sa Maiesté, & plusieurs Princes, Princesses & Seigneurs de la Cour, voulurent alors estre communié de sa main: ce qui se passa avec vne tres-grande deuotion, & durant cette Messe les Chantres de la Chapelle du Roy avec la Musique de sa Chambre & des Reynes, composans diuers chœurs se firent admirer. Tout le reste du iour se passa en actes de deuotion, le Sainct Sacrement ayant esté exposé toute la iournée en cette Eglise.

---

IV.  
Le Roy  
traite  
Monsei-  
gneur le  
Legat en  
vn magni-  
fique festin  
à disner.

Quelques iours apres, le Roy regala Monseigneur le Legat par vn festin tres-magnifique qui fut fait en la Salle du Bal, avec vn appareil tel qu'il ne s'en est gueres veu de semblable: tous deux estoient en vne mesme table, seruis de pareilles viandes, avec autant de seruices pour l'vn que pour l'autre, où il n'y eut que les Officiers de sa Maiesté qui y seruirent.

Enuiron le milieu du disner, le Roy d'vn visage tout gay & de bonne grace, se tournant vers Monseigneur le Legat, beut à la santé du Pape, & vn peu apres Monseigneur le Legat beut à celle du Roy.

---

V.  
Les Reynes  
font le  
semblable.

Huict iours apres, Monseigneur le Legat fut pareillement regalé par les Reynes, mais non pas en vn disner, ny en vn soupper, mais à vne collation vers les trois heures apres midy. La Reyne Mere commença la premiere, & fut dressée la table en son Departement dans la grande Galerie, où se trouuerent le Roy, les Reynes, Monseigneur Frere de sa Maiesté, & plusieurs Princesses. Cette collation estoit composée de toute sorte de viandes exquisés, & de confitures seiches, fruiçts & fleurs en vne si grande abondance, & le tout si bien ordonné, qu'il ne se pouuoit mieux.

Le lendemain la Reyne regnante en fit autant en son

Departement dans sa belle Galerie, où assisterent le Roy, la Reyne Mere, & toute la compagnie des Princesses qui s'estoient trouuées en celle de la Reyne Mere; le tout semblablement avec tant de magnificence & de Maïesté, que c'estoit vne merueille incomparable.

Et apres que Monseigneur le Legat eut seiourné en cette Maison Royale près de trois mois, où le Roy luy auoit fait donner le plaisir de plusieurs Chasses Royales, il s'en retourna à Rome vers sa Sainteté.

CEREMONIES FAITES A FONTAINEBLEAV,  
pour le serment de la Paix entre la France  
& l'Angleterre.

CHAPITRE XXV.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p><i>I. Vains efforts des Anglois contre la France.</i></p> <p><i>II. Ambassadeurs deputez de part &amp; d'autre.</i></p> <p><i>III. L'appareil disposé pour iurer cette Paix en l'Eglise du Bourg de Fontainebleau.</i></p> | <p><i>IV. Le Roy traite en un festin exquis l'Ambassadeur d'Angleterre.</i></p> <p><i>V. Princes &amp; Seigneurs qui assisterent à cette ceremonie.</i></p> <p><i>VI. Le Roy iure la Paix.</i></p> | <p>L'an de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1629.</p> |
|---|--|--|



**T**ANT & tant de belles circonstances se rencontrent au suiet de ce discours pour la gloire de nostre Grand Monarque, à raison de ses victoires & de ses triomphes contre les rebelles Religioneux, soustenu & puissamment assiste des anciens ennemis de cette Monarchie François; ( i'entends les Anglois ) qu'un iuste volume à peine y pourroit satisfaire. Je me contenteray donc de rapporter icy les ceremonies obseruées en ce Lieu au serment de la Paix, & renouvelle-

I.  
Vains efforts des Anglois contre la France.

ment d'Alliance entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre : apres toutefois auoir fait le recit suivant , qui en peu de mots fait voir , & le grand appareil d'armement , & les vains & inutiles efforts de ces sourcilleux ennemis contre cette Couronne en l'Isle de Ré , & au secours de la Rochelle ; où à leur honte & confusion ayans esté vaillamment combattus par les nostres , ils furent enfin forcez & contrains à vne honteuse fuite , pour adiouster cette disgrace aux autres affronts qu'ils auoient icy receus long temps auparauant sous Charles septième , pour cela à bon droit surnommé le Victorieux.

Le Sieur Frenicle en son Cantique sur la défaite des Anglois en l'Isle de Ré.

*Les Anglois oublieux de leurs malheurs passez ,  
Et d'une vaine audace en nos terres poussez ,  
A nostre grand Monarque ont declare la guerre ;  
Mais graces à vostre bras , il est victorieux ,  
Et tenant à ses pieds l'orgueil de l'Angleterre ,  
Il emplit l'Vniuers de son nom glorieux.  
Ce puissant appareil de superbes vaisseaux ,  
Qui sembloit aspirer à l'Empire des eaux ,  
A fait de vains efforts contre nos forteresses ;  
Leur pompe a disparu deuant les Fleurs de Lys ;  
On cesse de parler de leurs feintes promesses ,  
Et tous leurs grands desseins se trouuent abolis.*

II.  
Ambassadeurs deputez de part & d'autre.

OR le Roy comme vn bon Prince & Tres-Chrestien , ayant pardonné à ses rebelles Religionnaires , apres auoir tiré assurance de leur fidelité par la ruine de leur Faction , & par la reddition de toutes les places qu'ils tenoient ; enfin oublieux des iniures & de la mauuaise foy des Anglois , qui au milieu de la Paix , & sans luy auoir declare la guerre , estoient entrez hostilement sur ses terres , & donné secours à ses Suiets rebelles , entendit à la Paix & reconciliation de l'vne & de l'autre Couronne : & pour cét effet les Deputez & Ambassadeurs estans conuenus des articles du Roy , &



de sa Maieſté Britannique , il ne reſtoit plus que de la iurer , & en preſter le ſerment. Ce qui fut fait , & à meſme temps , & à meſme iour en France , & en Angleterre en preſence de leurs Maieſtez , & de leurs Ambaſſadeurs ; ſçauoir Monſeigneur le Marquis de Châteauneuf , depuis Garde des Sceaux , de la part du Roy ; & Monſeigneur Edmond de celuy d'Angleterre , en la forme , & en l'ordre qui ſuit.

LE ſeizième iour de Septembre mille ſix cens vingt neuf , eſtant icy ordonné pour cette ceremonie en l'Egliſe du Bourg ; l'Ambaſſadeur d'Angleterre y arriua la veille , où il fut logé en l'Hoſtel , & Conciergerie de ce Chateau ; & toute ſa ſuitte , qui eſtoit de trente Gentilshommes , & quelques ſoixante autres perſonnes , eut l'Hoſtel du grand Ferrare pour ſon logement , & tous traittez aux frais , & par les Officiers de ſa Maieſté.

Le lendemain iour deſtiné , qui eſtoit vn Dimanche , l'Egliſe fut tenduë , & magnifiquement ornée des plus riches Tapifferies de la Couronne.

Le grand Autel fort richement paré , auoit de chaque coſté vn échaffaut ; l'vn pour la Muſique de la Chapelle du Roy , & l'autre pour celle de ſa Chambre , qui formoient deux Chœurs.

Plus bas dans la croiſée de cette Eglise , eſtoit de part & d'autre vn Theatre par degrez pour les Seigneurs , & pour les Dames de qualité.

Et au milieu de cette croiſée ſe voyoit vn petit Theatre de dix pieds en quarré , & trois de haut , couuert de velous violet , & parſemé de fleurs de Lys d'or , au deſſus duquel eſtoit vn grand dais de meſme eſtoffe , & de pareils enrichiſſemens.

Plus auant vers l'Autel , & comme au milieu eſtoit l'Oratoire du Roy , compoſée d'vn marchepied , avec vne chaire à bras , & vn prië Dieu orné de quarreaux ; ce qu'il faiſoit beau voir , pour eſtre ſemblablement paré de velous violet , enrichy de fleurs de Lys d'or.

Au coſté droit eſtoit vne pareille Oratoire cou-

III.  
L'appareil  
diſpoſé  
pour iurer  
cette Paix  
en l'Egliſe  
du Bourg  
de Fontai-  
nebleau.

uette de velous noir pour la Reyne Mere. Et à costé gauche vne autre pour la Reyne, dont les ornemens estoient de velous cramoisy.

IV.  
Le Roy  
traitte en  
vn festin  
exquis  
l'Ambassa-  
deur d'An-  
gleterre.

OR auant la ceremonie du serment, qui ne se fit qu'à Vespres, le Roy regala, & traitta à dîner à sa table Monseigneur l'Ambassadeur, dont voicy l'ordre, & l'appareil du festin.

La table estant posée en la Salle du Bal vers la cheminée, le Roy estoit assis à main droite, & l'Ambassadeur à la gauche à quatre pieds ou enuiron de distance de sa Maiesté, lequel fut seruy par les Officiers du Roy, & avec mesme appareil: car au mesme temps que l'on couuroit pour le Roy, ainsi se faisoit-il pour l'Ambassadeur, & autant de plats & de seruices pour l'vn, que pour l'autre, quoy qu'à seruices separez, selon la coustume; dont le premier & second furent de trente plats chacun; outre deux entremets, l'vn de viandes froides, & l'autre de chaudes, chair, & poisson; à chacun desquels il y auoit cinquante plats pour sa Maiesté, & autant pour le Seigneur Ambassadeur; avec le dessert, & fruits si rares, & en si grande quantité, que c'estoit vne merueille à voir.

Le Roy regardant l'Ambassadeur mit la main au chapeau, & beut à la santé de leurs Maiestez Britanniques: à quoy l'Ambassadeur estant tout de bout, & teste nuë, fit raison beuant à la santé du Roy, & des deux Reynes; où parmy cette réioüissance la compagnie des vingt-quatre Violons de sa Maiesté, rendirent vne gracieuse harmonie tout le long du dîner.

La table leuée le Roy s'en alla en sa Chambre, où l'Ambassadeur le conduisit, & de là se retira en la sienne, iusques à ce que l'on le vint aduertir, & querir pour se trouuer au serment.

V.  
Princes, &  
Seigneurs  
qui assiste-  
rent à cette  
ceremonie.

VERS les trois heures le Roy ayant pris le collier de ses Ordres monta en carosse, accompagné de Messieurs le Comte de Soissons, Duc de Longueuille, du Marechal de la Force, du Marquis de Gordes Capitaine

des Gardes du corps , & de Sainct Simon premier Escuyer. Les autres carosses remplis de Seigneurs , & de Noblesse suiuoient celuy de sa Maiesté, où depuis le Chasteau iusques à l'Eglise , estoient en haye deux Compagnies des Gardes.

Au deuant de sa Maiesté marchoient les Archers du grand Preuost , & les cent Suisses du corps , Fifres , & Tambours battans. Les quatre Massiers avec leurs masses. Quatre Herauts reuestus de leurs costes d'armes, tocques , & leurs caducées en main. Le Sieur le Breton Roy d'armes de France, ainsi reuestu avec le sceptre en main ; & six Archers de la Garde Escossoise , avec leurs hoquetons , & pertuisanes : & ainsi le Roy descendu de carosse , entra en l'Eglise , & fut conduit en sa place.

Peu de temps apres arriuerent les deux Reynes en vn mesme carosse , accompagnées de Madame la Princesse de Conty, avec les Dames d'honneur, & d'atour de leurs Maiestez ; lesquelles estoient suiuiues dans d'autres carosses par les Duchesses Doüairieres de la Trimoüille, de Vantadour , les Duchesses de Monbason , & d'Aluyn, la Comtesse de Tresmes , & autres Dames.

Puis suiuoient Monseigneur le Cardinal de Richelieu, Monseigneur le Cardinal de la Valette , & Monseigneur le Garde des Seaux de Marillac , & autres Seigneurs , & personnes de marque.

Aussi tost l'on commença Vespres , pendant lesquelles Monseigneur le Duc d'Angoulesme, accompagné de Messieurs les Marquis de Beauuais Nangy , de Nelle , de Valencey , & d'vne grande suite de Noblesse , allerent trouuer Monseigneur l'Ambassadeur en sa Chambre attendant l'heure de partir ; & au *Magnificat* Monsieur de Rodes Grand Maistre des Ceremonies de France , & Monsieur de Boneüil Introduceur des Ambassadeurs , furent de la part du Roy querir l'Ambassadeur ; qui entrant dans l'Eglise , Vespres estans finies , aussi tost la Musique commença à chanter le Pseaume : *Do-*

312 LE TRESOR DES MERVEILLES  
*mine Dominus noster, quàm admirabile est nomen tuum:*  
avec quelques autres motets, faits à propos de cette  
ceremonie.

Le Roy aduisant l'Ambassadeur proche du Chef, & Theatre, qui estoit au milieu de la croisée de l'Eglise, y monta le premier, & le voyant monter auança deux pas, puis l'embrassa; lequel, apres auoir fait vne profonde reuerence à sa Maiesté, & aux Reynes, presenta sa Commission, & ratification de la Paix, seellée du grand Seau d'Angleterre.

Au mesme temps Monseigneur le Cardinal de Richelieu, qui en cette ceremonie representoit le grand Aumosnier, prenant les Sainctes Euangiles, couuertes d'un riche voile d'or & d'argent, s'approcha de sa Maiesté; & ostant ce voile, luy donna ces Sainctes Euangiles à baiser, sur lesquelles elle mit la main, tandis que Monsieur Bouthillier Secretaire d'Estat, fit la lecture à haute voix du Serment; laquelle acheuée, le Roy dit: *Je le iure, & promets de bon cœur*; & aussi tost en signa l'acte, qui estoit en parchemin, & y fit apposer son Seau; puis sa Maiesté embrassa derechef l'Ambassadeur, & le prit par la main en témoignage de paix, & d'amitié.

VI.  
Le Roy iure  
re la Paix.

Ce qu'estant ainsi finy, la Musique qui quelque temps auoit discontinué, commença derechef à chanter un motet; en suite dequoy tous les Herauts, qui estoient sur les degrez, crierent ensemble à haute voix par trois fois, *Vive le Roy*; & les Tambours, & Trompettes à trois reprises terminerent cette ceremonie: laquelle si ie n'ay si exactement décrite en diuerses petites particularitez; au moins suis-ie assuré, qu'elle l'est en substance, & que ie n'en ay rien obmis de ce que j'ay creu y estre essentiel, & necessaire, & que j'ay veu.

RECIT,

RECIT, D'VN FOURBE CALABROIS,  
se-disant Prince Georgien, executé à mort  
à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVI.

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p>I. Le motif qui a inuité l'Autheur à faire ce recit.</p>             | <p>III. Laquelle est découuerte.</p>              | <p>L'An de<br/>I E S V S -<br/>C H R I S T<br/>1629.</p> |
| <p>II. Feinte de ce Fourbe Calabrois, qui cause vne grande allarme.</p> | <p>IV. Commissaires qui informent de ce fait.</p> |  |
| <p></p>   | <p>V. Enquestes, &amp; informations.</p>          |  |
| <p></p>   | <p>VI. Il aduouë sa fourberie.</p>                |  |



'AY fort long temps fait difficulté d'employer icy cette Histoire tragique : mais considerant qu'elle sert d'exemple & d'instruction pour apprendre le respect, & l'honneur que l'on doit aux Roys, & aux Maiestez Souueraines, & le danger qu'il y a de les offenser le moins du monde, où mesme la pensée en est criminelle; cela m'a obligé de ne la pas oublier, & d'en faire ce recit : à quoy ie me porteray d'autant plus volontiers, que ie suis témoin oculaire de tout ce qui s'y est passé. La beauté de l'Automne merueilleusement agreable en ce Lieu, ayant inuité le Roy d'y passer quelques mois, où sa Maiesté se diuertissoit à la Chasse, suruint que le onzième d'Octobre mille six cens vingt-neuf, sa Maiesté venant d'entendre la Messe en sa Chapelle haute, enuiron les huit à neuf heures; incontinent apres quelques vns sortans de la Salle du Bal, pour descendre à la Cour par l'escalier qui est tout proche, ils apperceurent en l'allée du passage qui va à la Salle des Gardes du corps, vn homme couché, blessé, & plein de sang qui se plaignoit, & faisoit entendre que c'estoit d'vn coup de pistolet que l'on luy auoit tiré:

I.  
Le motif  
qui a in-  
uité l'Au-  
theur à fai-  
re ce recit.

aussi tost le bruit court par tout que l'on vient de tuer vn homme dans le Chasteau ; plusieurs y accourent, & comme i'estois en nostre Chapelle l'on nous y vient aussi tost querir vn autre Religieux & moy pour l'assister, croyant qu'il alloit rendre l'ame, tant il scauoit bien feindre paroissant tout défait, & comme à demy mort. Nous y allons aussi tost, & trouuons que cét homme en ce piteux estat est vn Soldat suiuant la Cour, se disant Cheualier Persan, ou Georgien, appelé Manuch, ou Manuel Soltan : nous tafchons de le consoler ; il nous répond en Italien, qu'il demandoit à Dieu pardon de ses fautes ; & feignant de reprendre ses esprits, frappa sa poitrine, avec quelques autres resentimens de Chrestien penitent. Cependant l'allarme estoit par tout ce Chasteau sur le bruit de cét assassinat : l'on redouble les sentinelles, & vne bonne heure durant l'on ne permet à personne d'en sortir. Plusieurs sur ce bruit asseurent auoir entendu tirer vn coup de pistolet n'y a gueres vers ce quartier, où estoit cét homme blessé : ce qui estoit faux, & sembloit neantmoins confirmer cét assassinat pretendu.

Le Roy commande à Monsieur d'Oquincour Grand Préuost de France, & de son Hostel, de s'informer ce que se peut estre : il s'y en vient, & trouuant cét homme de la sorte, le fait porter en la Salle du Bal, où il l'interroge qui l'a blessé : il répond tout sanglotant & faisant le piteux, que c'estoit vn homme estrangier, duquel il auoit donné aduis, il y auoit desia quelques iours, à Monseigneur le Marechal de Schomberg, comme il estoit vray ; lequel estrangier, disoit-il, auoit dessein d'attenter à la personne du Roy ; que l'ayant voulu arrester estant seul, il n'auoit peu, & qu'il luy auoit tiré à feu battant vn coup d'vn petit pistolet, qu'il portoit dans vn gand. Le Sieur le Grand premier Chirurgien du Roy se trouue-là qui sonde les playes de ce blessé, lesquelles estoient deux trous, l'vn au dessus, & l'autre sous la mamelle droite ; & par la sonde reconnoist qu'elles n'e-

II.  
Feinte de  
ce Fourbe  
Calabrois,  
qui cause  
vne grande  
allarme.

stoient pas profondes , & ne faisoient qu'effleurer la peau. Ce qui luy fait douter à l'instant de quelque fourberie , & sans faire bruit en donne aduis en particulier audit Sieur Grand Preuost , qui commanda aussi tost à ses Archers de le faire porter en son Hostel sous bonne garde , & à l'instant vient rendre réponse à sa Maïesté de ce qu'il auoit veu & appris ; & le Roy ayant disné s'en alla à la Chasse.

---

III.  
Laquelle  
est décou-  
uerte.

L'ON fait enqueste plus amplement de cette affaire , & à l'heure mesme commission est donnée de la part de sa Maïesté à Messieurs de Champigny , & de Roisly Conseillers d'Etat pour en informer : lesquels vont à l'Hostel de la Preuosté où estoit le blessé ; ils l'interrogent , & s'informent de luy , de son nom , de sa qualité , & de sa condition. A quoy il leur répond , qu'il se nomme Manuch , ou Manuel Soltan , Prince Georgien ; fils du Duc de Cercan , & qu'il y a enuiron dix ou douze iours qu'estant à la Salle du Bal de ce Chasteau , il auoit entendu deux hommes qui parloient ensemble vn méchant langage Grec ; l'vn desquels disoit à l'autre , qu'il estoit en ce lieu de Fontainebleau pour quelque affaire d'importance & de secret , pour laquelle celuy qui l'auoit enuoyé luy donnoit vne pistole par iour ; l'autre luy fit entendre qu'il estoit aussi en ce Lieu pour vne affaire pareillement de consequence ; & que s'il la pouuoit exécuter , il estoit assuré d'vne bonne & grande fortune , & d'vne abondance de tous biens : & adiousta en suite ce que dessus , comme ayant rencontré l'vn de ceux-cy , & le voulant arrester , il luy auoit porté ce coup de pistolet.

---

IV.  
Commis-  
sion qui in-  
forme de  
ce fait.

Il est à remarquer que dés lors qu'il eut donné cét aduis à Monseigneur de Schomberg , il demanda quelques Archers du Grand Preuost , qui luy furent donnez ; lesquels tous les iours sans rien témoigner de cette affaire l'accompagnoient de loing , principalement à la sortie de la Messe du Roy , & quelquefois quand ce Fourbe se promenoit dans le Chasteau , afin que reconnois-

fant ceux qu'il disoit auoir ainsi entendu parler, il les leur püst monstrier, & les faire arrester par ces Archers: mais comme ils ne le suiuoient pas continuellement, ce Fourbe se voyant ce iour là seul en ce Lieu, & s'estant auparavant fait ces coups & ces playes, qui auoient versé quelque sang sur sa chemise, ce fut alors qu'il commença à feindre le blessé, & à iouïr sa fourberie; laquelle fut reconnüe en cette sorte.

Messieurs les Commissaires apres auoir esté aduertis qu'il y auoit apparéce d'artifice, & de malice en cét homme cy, sur ce que les playes n'estoient pas grâdes, ny profondes, firent foüiller, & vuidier la paillasse sur laquelle il estoit couché, où ils trouuerent vn certain ferrement, que l'on appelle vn Tire piece, dont se seruent les Cordonniers: ils l'interrogent si c'estoit à luy ce ferrement, & s'il le connoissoit. A quoy il répond, qu'il ignore ce que c'est, & qu'il ne l'a iamais veu. L'on va aussi tost à certains Marchands Quinqualliers suiuan la Cour, qui auoient estallé leurs marchandises en la ruë. Le premier est interrogé, s'il n'a point vendu ce ferrement à quelqu'un. Il répond que non; mais qu'un certain, comme estranger, assez noir de visage, lequel il reconnoistra bien si l'on luy represente, luy en auoit demandé vn pareil, il y auoit peu de iours. Vn autre de ces Marchands est en apres enquis, lequel fait la mesme réponse. Et le troisième dit, que c'est luy qui a vendu ce ferrement à vn homme, qu'il dépeint tel qu'estoit ce Fourbe. Cela fait, Manuch est interrogé, s'il n'a pas esté marchander vn pareil ferrement à des Quinqualliers, & si en effet il n'a pas achepté celuy là d'un d'eux: il nie que cela soit. On luy confronte ces Marchands, & fait-on lecture de leur interrogat, & déposition: il dénie le tout; & puis se voyant trop clairement conuaincu, il aduouë enfin lescrites dépositions, & qu'il est veritable que l'on ne luy a point tiré de coup de pistolet, & que luy mesme s'est fait ses playes, estant le mesme iour de grand matin dans le Jardin du Roy; & ce par le moyen de ce ferre-

---

v.  
Enquestes,  
& informations.

---

VI.  
Il aduouë  
sa fourberie.



ment, duquel il s'estoit seulement leué la peau en rond, afin que ces playes parussent comme des coups de balles d'armes à feu. Au reste, que ce qu'il en auoit fait, & tout l'aduis qu'il auoit donné à Monseigneur de Schomberg de ces deux hommes parlans Grec, estoit vne inuention qu'il auoit forgée, afin de paruenir à quelque grande recompense de biens, se voyant en necessité.

Sur cela son procès luy est fait & parfait par Messieurs les Commissaires, qui iugeans de sa malice & de l'importance de cette affaire, en ce que cela pourroit donner suiet de douter vne autrefois des certains & bons aduis qui se pourroient faire à pareille rencontre, ils le condamnerent à estre rompu vif sur vne rouë au milieu du grand marché de ce Lieu, apres auoir fait amande honorable deuant l'Eglise du Bourg, & de la grande porte du Chasteau; ce qui fut executé le mesme iour. Et à dire vray, il auoit esté cause d'vne forte allarme & d'un grand bruit, qui ne fut pas seulement icy, mais dont la nouvelle ayant esté iusques à Paris deuant que la fourberie fut découuerte, on creut que l'on auoit attenté à la personne du Roy, & peu s'en fallut qu'il ne fut cause d'vne émotion publique dans cette grande Ville.

Au reste il aduoüa aux Commissaires quelque peu deuant son execution, qu'il estoit Calabrois de nation, & non pas Prince Georgien tel qu'il s'estoit voulu faire croire; & mourut avec vn grand ressentiment de ses fautes.

PROMOTION DE XLIX. CHEVALIERS  
de l'Ordre du Sainct Esprit, avec la ceremonie  
faite à Fontainebleau.

CHAPITRE XXVII.

L'An de  
I E S V S -  
C H R I S T  
1633.

*I. L'Ordre des Cheualiers du  
Sainct Esprit, des plus cele-  
bres qui furent iamais.*

*II. Plusieurs motifs ont por-  
té le Roy Henry Troisième  
à l'institution de cét Ordre.*

*III. La Salle de la belle Che-*

*minée disposée en Chapelle.*

*IV. Ordre des ceremonies.*

*V. Continuation des cere-  
monies.*

*VI. Festin dressé en la Salle  
du Bal.*

*VII. Noms des Cheualiers.*

I.  
L'Ordre  
des Che-  
ualiers du  
S. Esprit,  
des plus  
celebres  
qui furent  
iamais.



OMME entre tous les Ordres de Cheualerie instituez par nos Roys, il ne s'en remarque pas vn, qui en ses statuts & en son institution soit illustre au poinct que celuy-cy; aussi est-ce avec grande raison qu'il est auiourd'huy si recommandable & signalé, que c'est vn des plus grands témoignages de la bienueillance de sa Maiesté, des merites & de la noblesse de ceux qu'elle daigne gratifier de cét honneur. Je n'employeray point le temps à monstrier que Henry III. en a esté l'Instituteur en l'an mille cinq cens septante-huict, en memoire & action de graces de ce que le iour de la Pentecoste, que l'Eglise celebre la mission du Sainct Esprit, ce Prince fut esleu Roy de Pologne, & qu'à pareil iour l'an suiuant il succeda à la Couronne de France par la mort de Charles IX. son frere. Je ne m'arresteray non plus à décrire particulièrement l'habit, & les riches ornemens, desquels les Cheualiers de cét Ordre sont parez au iour de la ceremonie, la suite de ce discours en donnant assez de connoissance; ny comme au collier de cét Ordre, lequel est d'or, fait à Fleurs de Lys, accompagné de

flammes, & des chiffres & lettres capitales du nom du Roy, entrelassez de nœuds avec vn cordon bleu, où pend vne Croix façon de celle de Malte, au milieu de laquelle est vne colombe; & qu'à ce collier Henry le Grand y a ordonné & entremeslé des heaumes & autres armes, pour marques & trophées de ses victoires: ce n'est pas, dis-ie, mon dessein de faire icy vne ample description de toutes ces choses; veu q. elles sont trop connuës à vn chacun.

MAIS ie me contenteray de dire, que comme Henry Troisième fut encore poussé à cette institution pour maintenir la Religion Catholique, & pour reconnoistre d'une honorable recompense les bons & fideles seruices que plusieurs Princes & Seigneurs luy auoient rendus; aussi nostre illustre Monarque en la presente promotion de quarante-neuf Cheualiers, qu'il crea le quinziesme de May iour de la Pentecoste, mille six cens trente-trois, fut touché de pareil dessein pour la defense de l'Eglise, & pour recompenser quant & quant plusieurs Seigneurs, qui en diuerses occasions, soit contre les rebelles Religionaires, soit nouvellement contre diuerses Factions au preiudice de son Estat, l'ont fidèlement & dignement seruy.

L'ORDRE & les ceremonies en furent telles. La Salle de la belle Cheminée fort grande & spatieuse estant destinée pour cette action notable, fut ornée en la sorte qui suit.

Elle estoit magnifiquement tapissée avec les Armes des Cheualiers tout au tour; à l'vn des bouts de laquelle du costé de l'Estang, il y auoit vn Autel avec vn grand dais au dessus, le tout orné des riches paremens de l'Ordre. Prés de cét Autel estoit la chaire du Roy couverte d'vn dais, & pas loing de là du mesme costé se voyoit le banc de Messieurs les Cardinaux, & derriere eux, celuy destiné pour les Archeuesques del'Ordre.

Et tout proche paroissoit vn grand échaffaut, pour la Reyne, les Princesses & Duchesses, avec vn autre

---

II.  
Plusieurs motifs ont porté le Roy Henry III. à l'institution de cét Ordre.

---

III.  
La Salle de la belle Cheminée disposée en Chapelle.

pour les Filles d'honneur de sa Maieſté.

Il y en auoit vn troiſième à gauche près de l'Autel pour les Ambassadeurs.

Et ioignant celuy-cy, vn quatrième pour le Garde des Seaux, & pour les Conſeillers & Secretaires d'Eſtat, avec deux autres de part & d'autre pour la Muſique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, qui compoſoient deux chœurs.

Cela eſtant ainſi bien diſpoſé, le Samedi quatorzième de May veille de la Pentecoſte, enuiron les deux heures apres midy, le Roy ſe rendit au Pauillon des Poëſles, autrement dit le Departement de la Reyne Mere; où ſe trouuerent auſſi tous les Commandeurs Cheualiers, reueſtus de leurs grands manteaux & colliers de l'Ordre, avec les Cheualiers Nouices reueſtus de blanc d'vne toile d'argent, la tocque & cappe noire toute éclattante de pierreries.

IV.  
Ordre des  
ceremo-  
nies.

L'HEVRE de trois s'approchant pour dire Veſpres, Monsieur d'Acheres Preuoſt & Maistre des ceremonies, ayant receu commandement de ſa Maieſté, fit marcher ſelon l'ordre qui ſuit.

Premierement, ſix Trompettes & ſix Clairons, avec les Fifres & Tambours, tous reueſtus de velous bleu.

Suiuoiſent les Hautbois de pareille liurée de ſa Maieſté.

Quelques pas apres les Herauts d'Armes deux à deux, & le Roy d'Armes de France ſeul, tous avec leurs coſtes d'Armes, tocques & caducées.

En apres ſuiuoiſent le Sieur de Bourg-neuf Huiffier de l'Ordre avec ſa maſſe, le Sieur du Pont Heraut de l'Ordre, & le Sieur d'Acheres Maistre des ceremonies; puis Meſſieurs de Cheury Secretaire de l'Ordre, & Bouthillier Grand Treſorier, eux deux enſemble.

Monsieur de Bullion tenoit le rang d'apres, en qualité de Garde des Seaux de l'Ordre, & eſtoit ſeul; qui tous enſemble repreſentoient vne forme de Croix.

Puis l'on voyoit marcher deux à deux les Cheualiers  
Nouices,

Nouices, & de suite les Commandeurs & anciens Cheualiers à pareil ordre, & avec leurs grands manteaux.

Et apres toute cette illustre Compagnie marchoit le Roy tout seul, en mesme habit & ornement que les anciens Cheualiers, auquel Monsieur le Marquis de Geure portoit la queuë du manteau; & ainsi passans le long de la terrasse de la Cour de la Fontaine, & trauerfant la Salle des Gardes du Corps, entrerent en la Salle de la belle Cheminée, prirent chacun leur rang & leur place: à scauoir les Cheualiers Nouices tous d'un mesme costé sur vn banc à main gauche; & les anciens Cheualiers sur les hauts sieges à droite & à gauche au dessous de l'Escu de leurs Armes; les Cardinaux & Archeuesques en leurs bancs; & le Roy sous vn dais en sa chaire; puis l'on commença Vespres.

Le *Magnificat* estant acheué, les Cheualiers Nouices se vinrent presenter l'un apres l'autre deuant sa Maiesté; & firent chacun le serment; en suite dequoy le Roy leur mit le cordon bleu, & la Croix de l'Ordre; puis changerent leurs cappes en longs manteaux de l'Ordre à fond de velous noir, couuerts de flammes en broderie d'or & d'argent, & sur iceux le mantelet de toile d'or à fond verd, brodé de colombes d'argent; & le tout doublé de satin iaune orangé.

LE lendemain iour de la Pentecoste la ceremonie fut continuée, qui commença par vne Procession solennelle de tous les Cheualiers reuestus de leurs grands manteaux de l'Ordre & colliers par dessus, dans la mesme disposition que le iour precedent.

V.  
Continuation des ceremonies.

Le Clergé marchoit le premier, où officia & celebra la Messe en Pontificat Monseigneur le Cardinal de Lion Grand Aumosnier, assisté de deux Abbez mitrez, de Diacres, Soudiacres & Acolytes: cette Procession se fit descendant de la Salle de la belle Cheminée par le rampant de l'escalier qui est du costé de l'Estang, & montant par l'autre rampant qui va à la Salle des Gardes du Corps, & de là en la Chapelle ou Salle de ladite belle Cheminée.

Quand l'on vint à l'Offrande, le Roy fit la sienne tenant vn cierge blanc en main, avec trente escus d'or, portez & presentez de sa part par Monseigneur le Prince de Condé, & apres tous les Cheualiers firent la leur, chacun d'un cierge & d'un escu d'or.

En suite quand l'on fut à la Communion, le Roy s'y presenta le premier, & tout seul, témoignant sa pieté & deuotion ordinaire; puis tous les Cheualiers firent le semblable. Et la Messe estant finie,

VI.  
Festin dressé en la Salle du Bal.

L'ON entra au festin qui estoit dressé en la Salle du Bal: il y auoit trois tables; l'une & la premiere qui estoit celle du Roy, tout au bout vers la Cheminée où il estoit seul; deux autres vers le milieu de la Salle, l'une à droite, & l'autre à gauche, où estoient tous M<sup>rs</sup> les Cheualiers & Officiers de l'Ordre rangez tous d'un seul costé.

Les Vespres se dirent en suite enuiron les trois heures, pour les Cheualiers trépassés, la Salle & Autel estans alors tous changez en deuil, avec vne grande Chapelle ardente; comme aussi tous M<sup>rs</sup> les Cheualiers en habit de deuil, & le grand collier de l'Ordre dessus.

Et toute cette ceremonie s'acheua le lendemain par vne haute Messe des Morts, qui se celebra au mesme lieu par Monseigneur l'Archeuesque de Narbonne.

Voicy les noms des Cheualiers Commandeurs, faits en cette promotion.

VII.  
Noms des Cheualiers.

- I. Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu.
- II. M. le Cardinal de la Valette.
- III. M. l'Archeuesque de Paris.
- IV. M. l'Archeuesque de Bourdeaux.
- V. M. l'Archeuesque de Narbonne.
- VI. M. le Duc de Longueuille.
- VII. M. le Comte d'Alais.
- VIII. M. le Comte de Harcour.
- IX. M. le Duc de la Trémoüille.
- X. M. le Duc de Brissac.
- XI. M. le Duc de Candale.

- XII. M. le Duc de la Valette.
- XIII. M. le Duc d'Halluin.
- XIV. M. le Comte de Tonnerre.
- XV. M. le Marechal d'Estrées.
- XVI. M. de Vaubecour.
- XVII. M. de Seneckerre.
- XVIII. M. le Vicomte de Pompadour.
- XIX. M. le Comte de la Mark-boüillon.
- XX. M. le Marquis de Nesle.
- XXI. M. le Marquis de Gordes.
- XXII. M. le Comte de Lannoy.
- XXIII. M. le Marquis de Varennes.
- XXIV. M. le Marechal de Brezé.
- XXV. M. le Comte de Brassac.
- XXVI. M. le Marechal de Toiras.
- XXVII. M. le Comte de Noailles.
- XXVIII. M. de Poyanne.
- XXIX. M. le Marquis de Foffez.
- XXX. M. le Marquis de Bourbonne.
- XXXI. M. le Vicomte de Polignac.
- XXXII. M. le Vicomte d'Arpaion.
- XXXIII. M. le Marquis d'Aluye.
- XXXIV. M. le Comte de Sault.
- XXXV. M. le Marquis de Frangipani.
- XXXVI. M. le Comte d'Orual.
- XXXVII. M. le Premier.
- XXXVIII. M. le Baron de Pont-Chateau.
- XXXIX. M. du Pont de Courlay.
- XL. M. le Marquis de la Meisleraye.
- XLI. M. le Marquis de Mortemar.
- XLII. M. de Villequier.
- XLIII. M. le Comte de Tournon.
- XLIV. M. de la Mailleraye.
- XLV. M. le Comte de Thianges.
- XLVI. M. le Marquis d'Ambres.
- XLVII. M. le Comte de Parrabere.
- XLVIII. M. le Marquis de Montcaurel.

Deux mois où environ auparavant cette promotion, Monsieur de Bullion, & Monsieur Bouthillier, tous deux Sur-Intendans des Finances, furent honorez par sa Maiesté du cordon bleu, en qualité d'Officiers de l'Ordre; le premier pourueu de la charge de Garde des Seaux de l'Ordre, en la place de Monsieur le Marquis de Chasteau-neuf; & l'autre de Tresorier du mesme Ordre, avec la suruiuance pour Monsieur de Chauigny son fils, Secre-taire d'Estat.

Deuant que donner fin à ce Chapitre, il ne sera pas hors de propos de remarquer, que le iour de la Feste-Dieu de cette mesme année, le Roy estant encore en ce lieu de Fontainebleau, il y toucha les malades écrouïellez, qui furent comptez au nombre de douze cens soixante & neuf, desquels il y auoit deux cens soixante & six Espagnols, & les autres de diuerses nations : Ceremonie qui se fit dans la grande Allée Royale du Jardin des Pins, lieu ordinaire. J'ay memoire d'y en auoir veu vne autrefois iusques au nombre de quinze cens vingt-trois.

FIN DV III. LIVRE.







L E  
**T R E S O R**  
 DES MERVEILLES  
 DE LA MAISON ROYALE  
**DE FONTAINEBLEAU.**  
 LIVRE QUATRIESME,

TRAITTANT  
 DV BOVRG, ET DE LA FOREST DE  
*Fontainebleau, avec leurs appartenances & dépendances.*

---

DV BOVRG DE FONTAINEBLEAU.

C H A P I T R E I.

- |  |  |
|--|--|
| <p>I. <i>L'utilité qu'apporte à cette Maison Royale son Bourg, &amp; sa Forest.</i></p> <p>II. <i>Quand ce Bourg a commencé de s'accroistre.</i></p> <p>III. <i>Nombre d'Hostels bastis en ce Bourg.</i></p> <p>IV. <i>Ce Bourg beaucoup augmenté sous Henry IV. &amp; Louys XIII.</i></p> <p>V. <i>Description de la grande</i></p> | <p><i>Eglise de ce Bourg.</i></p> <p>VI. <i>Premier Chapelain establi en cette Eglise.</i></p> <p>VII. <i>Preuosté Royale de ce Bourg, &amp; les lieux qui en ressortissent.</i></p> <p>VIII. <i>Acquisition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg, &amp; de la Seigneurie de Monceaux.</i></p> |
|--|--|

I.  
L'vtilité  
qu'apporte  
à cette Mai-  
son Roya-  
le, son  
Bourg, &  
sa Forest.



N T R E les singulieres merueilles décrites aux Liures precedens, qui rendent recommandable cette Maison Royale, son Bourg, & sa Forest ne contribuent pas peu pour son accomplissement, puis-que l'vn sert de logement comode à ceux qui suiuent la Cour, & l'autre d'ébat, & d'agreable di-

uertissement à sa Maiesté parmy le plaisir de toute sorte de Chasses: sans lesquelles ce Palais sembleroit en quelque façon n'estre pas accompli, & avec lesquelles il a tout ce qui se peut desirer, soit pour la beauté, soit pour l'vtilité du seiour. Parlons premierement du Bourg, & apres de la Forest.

Il est certain, que depuis la fondation de cette Maison, il y a bien eu tousiours aux environs quelques logemens particuliers d'Habitans, principalement en cét endroit, où est auiourd'huy la Ruë basse; comme aussi en cette part, où sont les Jardins des Pins & des Canaux, vers la Fontaine dite de Fontainebleau: ces lieux là ayans esté choisis d'ancienneté, attendu qu'ils sont arrousez de diuerses sources, qui les rendent plus fertils que les autres. Mais il est vray aussi, que ce Bourg a esté vn assez long temps fort petit, & qu'il ne s'est accru en vn si grand nombre de maisons, comme il est auiourd'huy, qu'elles composent vn gros Bourg, que peu à peu, & par vne longue suite d'années, sous les Regnes de Saint Louys, de Philippe le Bel, de Charles I V. de Iean, & de Charles VII. & particulièrement sous les Roys François I, Henry II. & Charles IX. à cause du seiour frequent qu'ils y ont fait. Ce qui occasionna alors plusieurs Princes, & Seigneurs d'y bastir chacun vn bel Hostel, du nombre desquels se voyent encore auiourd'huy ceux de la Roche Sur-Yon dit maintenant de Montpensier, de Soissons, de Van-

II.  
Quand ce  
Bourg a  
commencé  
de s'ac-  
croistre.

doime autrefois appellé le grand Nauarre, le petit Nauarre, de Bourbon à present dit de Lomenie, d'Angoulesme, de Guise, de Cheureuse autrefois de Conty, de Rohan, de Nemours dit autrement le petit Ferare, de Neuers, de Martigue, où est bastie la grande Eglise du Bourg, de Sauoye à present l'Hostel de Schomberg, de Montmorency, de Danuille, de Rets, de Villeroy, de Fleury, de Randan maintenant de la Roche-Foucaut. Outre ceux desquels il a esté parlé cy-deuant, à sçauoir de la Chancellerie, du Grand Preuost de France, & d'autres.

III.  
Nombre  
d'Hostels  
bastis en ce  
Bourg.

Mais sur tout ce Bourg a esté de beaucoup augmenté sous Henry le Grand, sa Maiesté inuitant vn chacun d'y bastir, iusques à donner mesme des places à des particuliers à ce dessein. L'Hostel de Montigny, de Rosny, & de Bethune, sont de son temps.

ET sous Louys XIII. auourd'huy regnant, il l'a esté aussi, non seulement de plusieurs maisons de particuliers, mais encore de quelques Hostels; à sçauoir de celui de Richelieu, de Bassompierre, de Tresmes, & d'vn bon nombre d'autres appartenantes à des Conseillers d'Estat, Officiers de la Maison du Roy, & de la Reyne, du Conseil, & de la Chancellerie; sans oublier celles des Gensdarmes de la Garde, des Cardes Escossoises dite l'Hostel d'Escoffe, des Gardes du Corps Françoises, des Gardes de la Porte, des Tresoriers de l'Espagne, des Parties Casuelles, &c.

IV.  
Ce Bourg  
beaucoup  
augmenté  
sous Henry  
IV. &  
Louys XIII.

Ce Bourg est à present en tel estat, que l'on y compte avec ses appartenances, iusques à huit cens maisons d'habitans.

OR entre ses edifices celui de la grande Eglise est fort considerable: Elle est au milieu du Bourg en la grande rue, & a esté bastie de nostre temps par Louys XIII. au commencement de son Regne. Huit Chapelles, quatre de chaque costé, avec la croisée, où il y a encore vne Chapelle de part & d'autre, embellissent fort ce Temple, que sa Maiesté a fait enrichir de Pein-

V.  
Descri-  
ption de  
la grande  
Eglise de ce  
Bourg.

tures, tant en la voute, qu'en tous ses parois; & ce par les soins de Monseigneur de Noyers: particulièrement le grand & principal Autel, orné d'un beau retable, où sont deux colonnes Corinthes, chacune de vingt pieds de haut, le tout enrichy d'or; avec un excellent Tableau de treize pieds de haut, & huit de large, lequel est du Sieur Varin: en ce Tableau est représenté le Paralytique guarý par le Fils de Dieu auprès de la Piscine Probatique.

VI.  
Premier  
Chapellain  
estably en  
cette Egli-  
se.

LE Roy a estably en cette Eglise deux Chapellains, dont le premier qui a commencé à la desservir, & y celebrer le service diuin, sous l'obeyssance & la charge du R. Pere Ministre & Superieur de nostre Conuent de la Sainte Trinité de ce Chasteau, a esté le Pere Frere Iean Carron; où apres huit années de service, & auoir rendu au public des témoignages d'une pieté signalée, & d'une vie exemplaire, & fort religieuse, regretté d'un chacun, il trépassa le septième iour de Iuillet l'an mille six cens trente vn: duquel voicy l'Epitaphe posée en cette Eglise en la Chapelle de nostre Dame du Rosaire.

D. O. M.

*Demortuas viuificandi corporis exuias, hic posuit  
F. Ioannes Carron Presbyter Regij Sanctissima Tri-  
nitatis Conuentus Fontis-bellaqua; hic omnium primus  
à Patre dicti Conuentus Ministro selectus in hoc Tem-  
plo, quod sacra Ludouici XIII. Heresis Domitoris, &  
Iusti pietas in ipsis imperij initiis Deo struxit, Regali  
stipendio per annos octo summa cum vigilantia, & lau-  
de diuina obiit munia, vitamque clausit atatis anno  
quingentesimo quinto, parte salutis M. VI. XXXI.  
Augusti die septima.*

*Bene precatus Lector abi.*

Immédiatement apres le deceds dudit Frere Iean Carron

Carron , y a esté mis en sa place , & qualité de Chapelain , Frere Georges Morlot , qui y dessert encore aujourdhuy ; & ce sous la mesme charge , & l'obeyssance du R. Pere Ministre , & Superieur dudit Conuent.

L'honneur & la bienueillance que i'ay receu du feu Reuerend Pere Frere Pierre Pepin Ministre , & Superieur de ce Conuent mon Deuancier , m'oblige pour reuerer sa memoire , qui est en benediction , de faire icy mention de luy ; non seulement parce que cette Eglise a esté edifiée , & commencée à estre desseruié sous sa charge & administration ; mais encore d'autant qu'il est le premier , qui sous cette qualité y a esté inhumé : duquel voicy l'Epitaphe , que i'ay fait mettre sur sa fosse , qui est au milieu de la croisée près de la marche du balustre , & des degrez du Chœur.

## D. O P T. M.

*Attendite Mortales. R. P. Fr. Petrus Pepin Trencensis , Regij Fontis Blaudi Conuentus Ordinis Sanctissime Trinitatis , & Redemptionis Captiuorum Minister per an. XXV. Moritur XXIV. Decembris. An. M. DC. XXXV. Ætatis LV. Inuictissimo , semperque Augusto Regi nostro Ludouico XIII. à Consiliis , & Eleemosynis. Homo verè Pius , ac Sagax , & supra Antecessores Prouidus. Hoc conditur Tumulo. Attendite sortem , & date Preces.*

*Posuit Successoris Pietas.*

AYANT parlé des edifices de ce Bourg , il reste à dire vn mot touchant sa Iustice , & ses dépendances. C'est vne Preuosté Royale , qui consiste en vn Preuost , Conseiller , Commissaire Enquesteur , Ciuil & Criminel , avec vn Procureur du Roy , & vn Greffier. Elle s'estend en quelques Villages & Hameaux qui en ressortissent , comme Auon , le Monceau , haut & bas Changy , & les

VII.  
Preuosté  
Royale de  
ce Bourg,  
& les lieux  
qui en re-  
sortissent.

Basses Loges , Haut & Bas Samois , qui estoit autrefois vne petite Ville , le Village de Boissleroy , avec ses Hammeaux , Brosles , les Hautes Loges , Sormese , la Caue , & la Ruelle.

Henry le Grand considerant que dans ce Bourg de Fontainebleau , le Seigneur du Monceau auoit droit de Fief & Seigneurie sur partie de quelques maisons sises en la Ruë basse , du costé où est de present l'Aqueduc , que le Parc de ce Chasteau estoit sur ladite Seigneurie de Monceau , & mesme vne partie du lieu , où est maintenant bastie la Cour des Offices ; traitta pour ledit Fief & Seigneurie du Monceau , avec la Dame Gabrielle d'Allouuille , veufue de feu Messire Guy de Rochecoüiar , Seigneur de Chastillon le Roy , & dudit Monceau , & Dame de S. Cyre ; où par contract passé pardeuant Liebaut Notaire au Chastelet de Paris , en datte du neuuiesme d'Auril mille six cens neuf , sa Maiesté échangea , & permuta avec ladite Dame , les terres de Sury Sainct Romain , Montechamp , & Sainct Marcellin , situées au pays de Forest , du Domaine de sadite Maiesté ; pour laquelle stipulerent Messeigneurs le Chancelier de Sillery , le Duc de Sully Grand Maistre de l'Artillerie , & Sur-Intendant des Finances , & le Sieur le Gras Tresorier General de France : & ainsi le Roy est demeuré entier , & seul Seigneur haut & bas Iusticier de Fontainebleau , du Monceau , d'Auon , & dépendances.

---

VIII.  
Acquisition faite par Henry le Grand de partie de ce Bourg , & de la Seigneurie du Monceau.

DES PRIVILEGES, ET IMMUNITÉZ  
données aux Habitans, & Parroisse de  
Fontainebleau.

CHAPITRE II.

- |  |   |
|--|---|
| <p>I. Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Roys à favoriser ce Bourg de Privileges.</p> <p>II. Plusieurs Chartes touchant ce Bourg &amp; Parroisse.</p> <p>III. Le Roy Louys XIII. a</p> | <p>particulièrement favorisé ce Bourg, &amp; ses Habitans.</p> <p>IV. Deux Foires franches par an, octroyées à ce Bourg.</p> <p>V. Privilege particulier durant le sejour de la Cour.</p> |
|--|---|



VI voudroit rechercher les motifs, qui peuvent avoir inuité plusieurs de nos Roys à favoriser ce Bourg, & toutes les dépendances de cette Parroisse, des Privileges & immunités desquelles ils jouissent; trouueroit que la naissance en ce Lieu de quelques uns de ces illustres Princes, & autres semblables raisons, n'ont pas peu contribué pour leur départir ces faveurs: mais sans m'arrester davantage sur ces considerations, ie me contenteray de dire, que la fondation de cette Maison Royale en est l'une des principales: iugeans bien raisonnable, que comme ainsi soit que les Monarques sont autant de Soleils radieux dans leurs Estats; aussi semble-t'il estre de iustice, que les lieux de leur sejour plus ordinaire, ou à tout le moins qui ont l'honneur de leur appartenir, se ressentent plus particulièrement que les autres des gracieux aspects, & des douces influences de leur bienueillance.

En quoy certes Fontainebleau a iuste occasion de se louer, dont ie pourrois icy produire des amples, & tres-anciens témoignages de ses octroys & Privileges, si la longue distance de plusieurs siècles, & les iniures des

I.  
Motifs qui ont inuité plusieurs de nos Roys à favoriser ce Bourg de Privileges.

guerres n'auoient causé la perte des plus anciens : si bien que pour ne tomber derechef dans vne pareille disgrâce ; mais bien au contraire conferuer la memoire de ce qui nous en reste , i'ay creu estre à propos d'en faire le recueil , & le sommaire suiuant.

II.  
Plusieurs  
Chartes  
touchant  
les Priuileges de ce  
Bourg , &  
Parroisse.  
1366.

LA Charte , & les Titres plus anciens qui nous soient demeurez sur ce suiet , sont du Roy Charles V. donnez à Nemours , au mois de Septembre l'an mille trois cens soixante & six : par lesquels il appert des anciens Priuileges ; veu que là il est dit , qu'en confirmant les octroys donnez par les Roys ses Predecesseurs aux Habitans de Fontainebleau , & de la Parroisse de ce Lieu , il leur auroit continué les mesmes graces & Priuileges suiuaus ; sçauoir que comme de temps immemorial ils auroient eu droit , il veut aussi qu'un chacun d'eux y tenant feu & hostel de quelque faculté qu'il soit , iouÿsse du mesme Priuilege , de pouuoir mettre és vallées de la Forest dudit lieu cinquante Pourceaux par an , & les y tenir tant qu'il leur plaira ; à la charge qu'en cas que la païsson fust vendüë par le Roy , de payer aux Marchands de ladite païsson trois deniers parisis pour chacun Pourceau de pénage ; & si elle n'est vendüë , les y mettre , & tenir franchement.

Item , qu'ils pourront mettre dans les fins & mettes desdites vallées des Vaches tant qu'ils en peuuent auoir , & aussi en certains lieux de ladite Forest y faire pasturer leurs Brebis.

D'ailleurs par toutes les vallées de ladite Forest ont & auront vsage au bois sec au crochet , au bois voly , cheu & cassé par force de vent , soit le bois verd , ou sec , s'il ne tient à terre.

Et outre ce ont & auront vsage de foyer , ou faire foyer herbe pour leur vser seulement és terres desdites vallées , depuis la Natiuité de Sainct Iean Baptiste , iusques à la Feste de la Decolation d'iceluy , & dudit herbage faire leur volonté l'un vsager à l'autre , & non autrement ; ce sont les mots de ladite Charte.



Le Roy Charles VI. par autres Lettres Patentes en forme de Charte, données à Paris au mois de Decembre mille trois cens quatre-vingts neuf, signées Charles, & sur le reply, Par le Roy, Remond, & seellées en cire verte sur lacs de soye, a confirmé & approuué lesdits Priuileges. 1389.

Le Roy Charles VIII. a pareillement approuué & confirmé lesdits Priuileges, par ses Lettres données à Melun au mois de Decembre l'an mille quatre cens quatre-vingts cinq. 1485.

Le Roy Henry Second par ses Lettres données à Blois au mois de Decembre mille cinq cens cinquante & vn, signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, Pied de fer, & seellées en verd, a confirmé les Priuileges que dessus. 1551.

Le Roy François Second n'a pas témoigné moins de bienueillance pour Fontainebleau que ses Predecesseurs, ayant confirmé lesdits Priuileges; comme il appert par ses Lettres Patentes, données en ce Lieu au mois d'Aoust mille cinq cens soixante, signées François, & sur le reply, Par le Roy, Brisset, & seellées comme dessus. 1560.

Le Roy Henry III. par ses Lettres Patentes données à Paris au mois de Iuillet mille cinq cens soixante & quinze, signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, Verdin, & seellées, a confirmé lesdits Priuileges. 1575.

Le Roy Henry IV. par ses Lettres Patentes données à Paris au mois d'Octobre mille cinq cens quatre-vingts quatorze, signées Henry, & sur le reply, Par le Roy, de Verton, & seellées, a confirmé ces mesmes Priuileges. 1594.

Le Roy Louys XIII. a encore plus fauorisé ce Lieu que les Roys ses Predecesseurs, par ses Lettres données icy l'an mille six cens treize, signées Louys, & sur le reply, Par le Roy, de Verton, & seellées. 1613.

Toutes lesquelles Lettres ont esté enregistrées au Greffe des Grands-Maistres, Enquesteurs & generaux Reformateurs des Eaux & Forests de France, en leur

III.  
Le Roy  
Louys  
XIII. a  
particulie-

rement fa-  
uorisé ce  
Bourg &  
ses Habits  
ans.

Siege de la Table de Marbre du Palais à Paris, notamment les dernières du Roy Louys Treizième aujour-  
d'huy regnant, enregistrées le dernier Decembre mille  
six cens treize, par Prouendier Greffier, & enregi-  
strées encore au Greffe de la Maistrise particuliere des  
Eaux & Forests du Baillage de Melun, au Siege dudit  
Fontainebleau; comme il se voit sur le reply desdites  
Lettres, le treizième Ianuier mille six cens dix-neuf, par  
Langlois Greffier.

1616.

IV.

Deux Foi-  
res fran-  
ches par an  
ostroyées à  
ce Bourg.

Sa mesme Maiesté a encore octroyé audit Fontaine-  
bleau par ses Lettres Patentes données à Paris au mois  
d'Aoult l'an mille six cens seize, deux Foires franches,  
durant chacune trois iours: La premiere, au iour de la  
Feste de saint Cosme & saint Damien, iour de la Naif-  
sance de sa Maiesté, & l'autre le lendemain de la Feste  
des Roys: lesquelles Foires pour bonnes considerations  
sadite Maiesté par autres Lettres Patentes, données  
audit Fontainebleau au mois de Iuin l'an mille six cens  
vingt-trois, a changées & remises; la premiere, au len-  
demain de la Feste de la Sainte Trinité; & la seconde, le  
iour d'apres la Feste de sainte Catherine vingt-cin-  
quième de Nouembre.

1623.

De plus par autres Lettres Patentes, signées Louys,  
& plus bas, Par le Roy, de Lomenie, seellées en verd, &  
données à Saint Germain en Laye au mois de Decem-  
bre mil six cens trente-trois, en suite d'un Arrest du  
Conseil d'Estat & Commission sur iceluy, donné à Pa-  
ris le vingt-troisième Iuin mille six cens trente-trois, si-  
gné de Lomenie, & seellé, & enregistré en la Chambre  
des Comptes le vingt-troisième de Iuillet ensuiuant, sa-  
dite Maiesté a abonné par chacun an les Habitans dudit  
Fontainebleau, & de la Parroisse de ce Lieu, à la somme de  
deux cens liures tournois pour toutes Tailles, Taillon,  
Creuës, Leuées ordinaires & extraordinaires, faites & à  
faire; & ce en consideration (comme portent les Lettres)  
de l'heureuse Naissance de sa Maiesté audit Fontaine-  
bleau, & du saint Sacrement de Baptême qu'elle y a

1633.

receu, comme aussi à cause de la sterilité du pays, & du degast fait en ce mesme Lieu par le grand nombre des bestes fauves, & noires qui sont en la Forest, conseruées pour le plaisir de sa Maiesté; & autres bonnes considerations qui l'ont meü à faire cét abonnement au lieu du Taillon que lesdits Habitans payoient auparauant: lequel abonnement a esté depuis confirmé par autres Lettres Patentes données à Sainct Germain en Laye au mois de Decembre mille six cens trente-quatre, portant 1634. dérogation à tous Edicts & Ordonnances faites au contraire, enregistrées à la Cour des Aydes le dixième de Mars mil six cens trente-cinq. Et depuis encore sadite Maiesté a confirmé cét abonnement par Arrest de son Conseil d'Etat, signé Bordier, & Commission sur iceluy, seellé du grand Seau de cire iaune, datté du dixième de Mars mille six cens trente-huict, portant 1638. defense aux Eleus de Melun de comprendre lesdits Habitans aux Tailles, ny aucune leuée à faire, plus qu'à ladite somme de deux cens liures; nonobstant la reuocation faite par sa Maiesté de tous les abonnemens, laquelle n'auroit effet à l'égard desdits Habitans, & sans tirer à consequence pour autres; le tout enregistré au Greffe dudit Melun.

Par Arrest du Conseil d'Etat tenu à Fontainebleau, contradictoirement rendu entre le Fermier des Aydes des huict & vingtième, & les Habitans dudit Lieu, pour raison du Vin vendu en gros, & en détail audit Fontaine-

v.  
Priuilege  
particulier  
durant le  
sejour de  
la Cour.

bleau, iceux Habitans ont esté conseruez aux droicts anciens & Priuileges, dont ils ont tousiours ioüy & ioüyf-  
sent, de ne payer aucune chose pour ledit Vin, vendu & debité tant en gros qu'en détail, soit de leur cru ou achapt, pendant que sa Maiesté, Cour, & suite font leur sejour audit Fontainebleau; & iceux declarez exempts dudit droict de huictième & vingtième pendant ledit temps; & defense à Maistre Pierre de Monceaux lors Fermier desdites Aydes, & à ses successeurs en ladite Ferme de troubler, ny empescher lesdits Habitans en ladite exemption & Priuileges, à peine de tous leurs despens,

dommages & interests: ledit Arrest en datte du fixième d'Aouſt mille ſix cens vingt-cinq, ſigné Bertrand.

En ſuitte duquel ſa Maieſté leur a donné ſes Lettres Patentes en forme de Charte, confirmatiues dudit Priuilege, en datte du huietième d'Aouſt mille ſix cens vingt-cinq, ſigné Louys, & plus bas, Par le Roy, Potier, & ſeelées du grand Seau: le tout enregiſtré où beſoin a eſté.

DE SAINT PIERRE D'AVON,  
Parroiſſe de Fontainebleau.

CHAPITRE III.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Auon Parroiſſe de ce Bourg.</i></p> <p><i>II. L'eſtendue de cette Parroiſſe.</i></p> <p><i>III. Les Cœurs du Roy Phi-</i></p> | <p><i>lippes le Bel, &amp; de la Reyne ſa femme, inhumez en l'Egliſe de cette Parroiſſe.</i></p> <p><i>IV. Vne Verrerie Royale icy eſtablie.</i></p> |
|--|--|



**D**VISQVE mon deſſein eſt en ce quatrième Liure, de traiter des dépendances de cette Maïſon Royale; ayant parlé cy-deſſus de ſon Bourg, l'ordre ſemble requérir maintenant de dire vn mot touchant l'Egliſe de cette Parroiſſe.

I  
Auon Par-  
roiſſe de ce  
Bourg.

**E**LLE eſt ſituée dans le village appellé Auon, diſtant d'un quart de lieuë ou enuiron de ce Bourg, laquelle porte le nom de ſainct Pierre, parce qu'elle eſt dédiée à Dieu ſous le patronage & l'interceſſion de ce Prince des Apôſtres: de ſçauoir quand l'on a commencé de la baſtir, ie n'en ay pû rien apprendre, n'y en ayant aucun memoire; mais bien ſe trouue-t'il qu'elle eſt vne des plus anciennes de toute la contrée, & de ce Diocèſe, & Archeueſché de Sens.

Il y a plus de cent ans qu'elle eſt annexée, & vnïe à noſtre Conuent de ce Chateau.

L'ESTEN-

L'ESTENDUE de cette Parroisse est grande; car outre le Bourg de Fontainebleau & le village d'Auon, elle a encore les hameaux du Monceau, du haut & bas Chaugy, & des Basses loges, le tout montant à près de trois mille Communians.

II.  
L'estendue  
de cette  
Parroisse.

CE qu'il y a de plus remarquable en l'Eglise de cette Parroisse, est vne tombe de pierre de six pieds de long & trois de large, posée dans la Nef à main droite au dessus des fonds, sur laquelle sont grauez deux portraits, l'un d'homme & l'autre de femme, qui sont fort effacez, mais qui paroissent encore vn peu; autour de cette tombe se lisent ces mots grauez & écrits en lettres anciennes & Gothiques.

III.  
Les Cœurs  
du Roy  
Philippes  
le Bel, & de  
la Reyne  
sa femme,  
inhumez  
en l'Eglise  
de cette  
Parroisse.

ICY GIST LE KOEVR NOSTRE SIRE LE ROY  
DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET LE KOEVR  
MADAME IEHANNE RENE DE FRANCE  
ET DE NAVARRE, QUI TRESPASSA L'AN  
DE GRACE M. CCC. IV. LENDEMIN DE LA  
SAINCT ELOY D'YVER MOIS DE DECEM-  
BRE. PRIEZ POVR LY.

Il appert de cette datte & inscription, que ces Cœurs sont, l'un de Philippes Quatrième surnommé le Bel, & l'autre de la Reyne sa femme; combien que quelques Auteurs écriuent que celui de ce Roy est inhumé en l'Abbaye & Eglise des Religieuses de saint Dominique de Poissy, laquelle il auoit fait edifier en l'honneur de son Ayeul Saint Louys.

Gaguinus  
Annal.  
Francie  
lib. 7.

Que s'il y a lieu de douter quant au Cœur de ce Roy decedé en cette Maison Royale (comme nous auons remarqué amplement cy-dessus,) il n'y a point au moins d'apparence, veu cette Tombe & cet Epitaphe, de ne pas croire que celui de cette Reyne Ieanne ne repose en cette Eglise; veu que la datte de cet Epitaphe décrit iustement l'année qu'elle trespassa, & que l'on ne remarque point que son Cœur ayt esté

mis ailleurs ; mais bien son corps en l'Eglise des Cordeliers de Paris.

Plusieurs ourages singuliers qui se voyent icy du feu Sieur du Bois , Peintre fort renommé , duquel il a esté parlé cy-dessus , m'obligent à ne le pas oublier , puisqu'il est inhumé en cette Eglise , sous vne tombe à costé du Chœur à main droite deuant la Chapelle de la Vierge : lequel trespassa le vingt-septième iour de Decembre mille six cens quinze.

Dans le Chœur en vn pillier à main droite est cét autre Epitaphe :

D.

O.

M.

*Frater Joannes des Eaux, Presbyter Conuentus  
Regij Fontis Bellaquensis, Ordinis sanctissima  
Trinitatis Professus hic iacet, qui postquam per  
annos viginti quinque vice Patris Ministri dicti  
Conuentus sollicitudinem huius Ecclesie strenuè  
gessit, obiit omnium cum luctu, etatis anno sexa-  
gesimo quinto, reparata salutis anno M. VI<sup>o</sup> XXXI.  
die verò mensis Iulij VII.*

*Precare Lector, te similis exitus  
manet.*

IV  
Vne Ver-  
rierie Roya-  
le icy éta-  
blie.

PROCHE de cette Eglise vers le Septentrion, & immédiatement au bout du Parc de ce Chasteau, est la Maison Seigneuriale du Monceau ; où l'année passée mille six cens quarante & vn, a esté establie vne Verrerie Royale, par Lettres Patentes du Roy données au mois de Mars mille six cens quarante, & par Arrest du Conseil Priué de sa Maiesté, tenu à Paris le cinquième iour de Iuin mille six cens quarante & vn ; & ce en faueur du Sieur Antoine Clerici, Ouurier de sa Maiesté en terre figillée, & de ses Associez ; leur donnant

pouuoir d'y faire des Verres, Miroirs, Glaces, & autres ouurages de Verrerie, & les vendre & distribuer par tout ce Royaume, & mesmes les transporter hors d'iceluy: ledit Sieur Clericy a desia si bien reüssi en son entreprise, qu'il s'y fait des Verres de cristal des plus beaux & plus fins qui se fassent point par tout ailleurs, & des ouurages de terre sigillée.

DE LA FOREST DE BIERE,  
autrement dite de Fontainebleau.

CHAPITRE IV.

- |   |  |
|---|--|
| I. D'oü cette Forest prend son nom.                 | VII. Elle abonde en bestes Fauues & Noires.                      |
| II. Cette Forest contient vingt-cinq mille arpents. | VIII. Quantité de Puits en cette Forest.                         |
| III. Diuerses Routes en cette Forest.               | IX. Plusieurs Communautés, & Seigneurs y ont leur Chauffage.     |
| IV. Plusieurs Plaines.                              | X. Hommages rendus au Roy dans cette Forest, par aucuns Vsagers. |
| V. Elle contient plusieurs petites Montagnes.       |  |
| VI. Grand nombre de Croix.                          |  |



UTILITE' & l'embellissement qu'apporte à cette Maison Royale sa Forest, m'oblige à luy donner place en ce quatrième Liure.

IL appert de temps immemorial qu'elle a toujours eue le nom de Biere; nom dont ien'en ay pû apprendre d'autre origine que celle-cy, à sçauoir, parce qu'elle est située en la contrée qui s'appelle Biere. L'on luy baille aussi vulgairement celuy de Forest de Fontainebleau, en consideration de ce Lieu Royal qu'elle environne de toutes parts.

Son estenduë est fort grande: car elle contient vingt-

I.  
D'oü cette Forest prend son nom.

II.  
Cette Forest  
est con-  
tient vingt-  
cinq mille  
arpens.

cinq mille neuf cens soixante & quinze arpents , tant plein que vuide ; c'est à dire , tant en bois que roches, landes & bruyeres ; reuenant en bois tout de fustaye à dix-huict ou dix-neuf mille arpents, dont la garde est donnée à huict Officiers , que l'on appelle Sergens à garde, qui ont chacun leur quartier, sur lequel ils sont obligez d'auoir l'œil, & soigner qu'il ne s'y fasse aucun delict , sur peine d'en répondre en leur propre nom , ou faire le rapport des delinquans.

Quelques vestiges de vieilles murailles qui se voyent encore és riues, & extremitez de cette Forest, vers les villages d'Achere, Reclofes, & autres endroits ; & quelques portes, comme est celle que l'on nomme de Cumiers, entre ledit Reclofes, & Bouron, & la porte dite Nadon au grand chemin de Moret, font croire à plusieurs qu'elle a esté autrefois close de murailles.

Comme son terroir est sablonneux & aride, le bois ne s'y esleue pas qu'à longueur de temps , mais aussi avec cette particularité remarquable, qu'il est tres-bon, & sur tout fort propre à bastir.

Outre les huict quartiers qui diuisent cette Forest pour sa garde , elle a encore diuerses grandes Routes qui en donnent l'adresse & le passage , pour la trauerfer & aller de part & d'autre ; comme est

La grande Route, autrement dite la Route ronde, parce qu'elle fait le tour de cette Forest au milieu d'icelle ; laquelle Henry le Grand fit dresser exprés, pour plus grande commodité de la trauerfer, & y mettre des Relais pour y courre le Cerf.

III.  
Diuerfes  
Routes en  
cette Forest.

La Route du Puits de Vauceruelle.

La Route de la Croix de Guise.

La Route de Fontainebleau à Moret.

La Route de Bouron.

La Route de Reclofes.

La Route d'Vry.

La Route de Fleury.

La Route de Chailly.



La Route de Roger , maintenant dite de Vidossan, ainsi nommée à cause d'un duel qui là fut fait, où ledit Sieur de Vidossan fut tué par le Sieur Zamet, l'an mille six cens huit.

La Route de la Tranchée.

La Route du Chesne brulé.

La Route de la Boissiere.

La Route de Montmerle.

La Route aux Nains.

La Route de la Croix Dogas.

Et quelques autres petits chemins d'adresse.

Il a esté remarqué cy-dessus que cette Forest n'est pas entierement remplie de bois , mais qu'il y a quelque vuide en landes & bruieres , & ces vuides font quelques Plaines , comme

La Plaine de Sainct Louys.

La Plaine de Mont-Chauuet.

La Plaine du Chesne au Chien.

La Plaine du Mont enflammé.

La Plaine du Rut.

La Plaine de Rosoy, &

La Plaine dite du Fort des Mouins.

Là sont encore quelques petites Montagnes , qui marquent diuers quartiers de cette Forest : tel est

Le Mont-Chauuet, d'où l'on a tiré la pluspart de la gresserie de laquelle sont faits plusieurs beaux ouurages de cette Maison Royale, à cause que le grez en est si beau, qu'il prend presque le poly comme le marbre.

Le petit Mont-Chauuet.

Le Mont Perreux , ou Pierreux , ainsi appellé parce que là se tire de la pierre à bastir.

Le Mont-Morillon.

Le grand, & petit Mont-merle.

Les Monts Girards, &

La Malle Montagne.

UN grand nombre de Croix qui sont en cette Forest, font voir non seulement la pieté particuliere de quel-

---

IV.  
Plusieurs  
Plaines.

---

V.  
Elle conti-  
ent plu-  
sieurs peti-  
tes Monta-  
gnes.

---

VI.  
Grand  
nombre de  
Croix.

ques vns de nos Roys, mais encore de plusieurs Grands Forestiers, Maistres particuliers, & Capitaines de ladite Forest, lesquels les y ont fait mettre; elles marquent encore diuers quartiers, & donnent adresse à plusieurs lieux: telle est

La Croix Tapreau, autrement appellée la belle Croix, qui est posée dans le vieil & ancien chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Guise au chemin, & grande Route de Moret.

La Croix de Vitry en la grande Route de Paris, qui separe le chemin de Fontainebleau & de Moret.

La Croix de Souuré au chemin d'Vry; toutes lesquelles sont de pierre & fort belles, & portent les noms d'autant de Princes & de Seigneurs, qui ont esté Grands Forestiers, & Capitaines de cette Forest. Il y a encore

La Croix Dogas, ainsi dite d'un Grand Forestier, & est posée à l'entrée du paué, qui descend du grand chemin de Paris à Fontainebleau.

La Croix de Vauceruelle dans la grande Route de Paris.

La Croix de Saint Louys vis à vis de la Chapelle.

La Croix du Grand Veneur, au milieu du chemin de Fontainebleau à Chailly.

La Croix dite Patindieu, en la grande Route de Bouron.

La Croix antéc sur le chemin de Fleury.

La Croix Lanterne sur le mesme chemin.

La Croix de Chailly à la fosse aux Loups.

La Croix Mercier en la Route de Bouron, qui fait separation du chemin de Villiers.

La Croix des Hautes Loges, &

La Croix rouge près de Franchard.

VII.  
Elle abon-  
de en be-  
stes Fau-  
ues, & Noi-  
res.

APRES l'vtilité qui se tire des bois de cette Forest, le grand nombre des bestes Fauues, & Noires, Cerfs, Biches, Cheureuls, & Sangliers, ne la rendent pas peu considerable pour le plaisir de la Chasse; notamment

pour ce qui est des Cerfs, dont l'on fait monter le nombre si haut, qu'à peine se peut-il dire.

Diuers Puits qui sont encore en cette Forest, sont croiré à plusieurs qu'ils y ont esté faits pour abbreuuer les bestes Fauues & noires tandis qu'elle estoit close; y ayant alors hommes exprés pour y tirer de l'eau dans de grands auges de pierre; quoy que quelques autres estiment que c'estoit seulement pour abbreuuer les Chiens de chasse, à cause qu'il ya peu de mares dans cette Forest, & où l'Esté particulièrement à peine se trouue-t'il de l'eau. Ces Puits estoient fort grands & larges, la pluspart desquels sont maintenant comblez. Cette Forest aboutit au Leuant sur la Riuiere de Seine, & au Midy en partie sur la Riuiere de Loin. Voicy les noms de ces Puits.

Le Puits de Vauceruelle en la grande Route de Paris.

Le Puits de Moret, autrement dit de la Lieue.

Le Puits du Cormier entre le chemin d'Achere, & l'Attelier Grand Iean; lequel Puits estoit autrefois acompagné d'un grand corps de bastiment, couuert de pierre en terrasse, & qui nagueres a esté démoly.

Le Puits d'Vry.

Le Puits de la Tranchée en la Route de Vidossan.

Le Puits au Gien au Triege dit l'Atilla.

Le Puits autrement dit la Fosse aux Loups.

Le Puits fondu au chemin de Montigny.

Plusieurs Communautez Religieuses, & quelques Seigneurs qui ont leurs maisons és enuiron de cette Forest, y ont aussi droit d'Vlage, & de Chauffage.

Tel est nostre Conuent de ce Chasteau, qui a droit de quarante cordes de bois, confirmé par plusieurs de nos Roys, & particulièrement par le Roy regnant Louys XIII. en vertu de ses Lettres Patentes en forme de Charte, données à Fontainebleau au mois d'Octobre mil six cens treize, signées, LOVIS. Et sur le reply, Par le Roy, la Reyne Regente presente, DE LOMENIE. Lequel Vlage & Chauffage estoit deliuré alors

---

VIII  
Quantité  
de Puits en  
cette Fo-  
rest.

---

IX.  
Plusieurs  
Commu-  
nautez, &  
Seigneurs  
y ont leur  
Chauffage.

audit Conuent par marque de pied d'arbres, & estimation des Officiers de la Forest. Mais par autres Lettres Patentes de sa Maiefté, données à Fontainebleau au mois de Septembre mille six cens vingt cinq, & seellées en cire verte, ledit vsage & Chauffage a esté assigné à prendre dorefnauant sur les ventes par les mains des Marchands ventiers, duquel il iouÿt ainsi maintenant.

Les Dames & Religieuses de Villiers près la Ferté Alleps de l'Ordre de Cisteaux, iouÿssent de cinquante cordes à prendre sur les ventes.

Les Dames & Religieuses de nostre Dame de la Ioye lez Nemours du mesme Ordre, trente cordes par pied & estimation.

Les Peres Capucins dudit Melun quinze cordes à prendre sur les ventes.

Les Peres Recolets de la mesme Ville onze cordes sur les ventes.

Le Seigneur Comte de Moret cinquante cordes, à prendre par les mains des Marchands ventiers, comme aussi tous les autres Vsagers suiuan.

Le Seigneur de Fleury & de Sainct Martin cinquante cordes.

Le Seigneur de Montigny sur Loin quarante cordes.

Et le Seigneur de Courance, & Danemois, trente cordes.

La corde de tous lefdits Vsagers, & Chauffage, est de huit pieds de large, & quatre pieds de haut, & la buche de trois pieds & demy de long.

**X.** VNE chose est icy encore à remarquer, que le premier iour de May tous les ans, le Maistre particulier de cette Forest, ou son Lieutenant, avec les autres Officiers d'icelle, s'y assemblent à vne Table de pierre, appelée la Table du Roy, laquelle est posée dans la grande Route au chemin de Paris, pour y receuoir les droits, & Hommages deus au Roy par aucuns Vsagers de ladite Forest qui s'y doiuent trouuer, & qui y sont appelez par vn des Officiers: desquels Vsagers voicy les noms.

Homma-  
ges rendus  
au Roy  
dans cette  
Forest par  
aucuns Vsagers.

La Dame Abbessé du Lys, ou quelqu'un de sa part, & là doit pour droit d'hommage vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Meusnier du Moulin de Poignet situé au Faux-bourg de Saint Lienne de Melun (ledit Moulin appartenant au Roy) est tenu de presenter aussi alors vn iambon, & deux bouteilles de vin.

Le Boulenger du Four à ban du Roy, sis en ladite ville de Melun Parroisse de Saint Aspais, doit alors presenter vn grand gasteau.

Les habitans du Faux-bourg des Carmes, & vn Canton appelé le Petit Clos, de la Parroisse de Saint Ambroise dudit Melun, doiuent encore audit iour, & au mesme lieu, pour chacun feu cinq deniers par chacun an.

Comme aussi les nouveaux mariez, & nouueaux habitans de l'année desdits lieux doiuent venir presenter outre les cinq deniers, chacun vn gasteau, sous peine d'une amende de soixante sols Paris, contre les defaillans : lesquels droits sont alors receus par le Receueur du Domaine du Roy en ladite Forest.



DES OFFICIERS DES EAVX ET FOREST,  
& des Chasses de Fontainebleau.

C H A P I T R E V.

- |  |  |
|--|--|
| <p><i>I. Gardes des Forests Royales fort anciens.</i></p> <p><i>II. Le Grand Forestier de cette Forest, estably par François I.</i></p> <p><i>III. Maistrise particuliere de cette Forest.</i></p> | <p><i>IV. Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.</i></p> <p><i>V. Officiers des Chasses.</i></p> <p><i>VI. Privileges des Officiers des Eaux &amp; Forests, &amp; des Chasses.</i></p> |
|--|--|

I.  
Gardes des  
Forests  
Royales  
fort anciens.



*Esdras lib.*  
*2. cap. 2.*

*Paralipo-*  
*menon cap.*  
*36.*

A memoire des Officiers & Gardes des Forests Royales, passe si auant dans l'Antiquité, que les sainctes Lettres en font mesme mention, il y a plus de deux mille ans; témoin ce qui est remarqué en Esdras, où il est dit que Nehemias voulant rebastir les murailles, & les portes de la cité de Ierusalem ruinées par les Babylo niens sous Nabuchodonosor, il obtint vne lettre du Roy Artaxerxez, pour Asaph Garde de la Forest de ce Roy. Mon dessein n'estant pas de m'arrester icy sur cette recherche, ny de faire vn ample discours des Officiers de Forest; ie me contenteray de dire simplement quelque chose touchant l'antiquité, l'establissement, & les droits de ceux de cette Forest de Fontainebleau, depuis la fondation de cette Maison Royale.

Anciennement il n'y auoit pour principal Officier, qu'un Forestier en cette Forest, qui auoit l'œil à ce qu'elle fust soigneusement conseruée, laquelle pour lors dépendoit de la Maistrise des Eaux & Forests de Champagne & de Brie. Ce Forestier iugeoit & connoissoit de tous delits, & faisoit mesme l'adiudication des ventes. Charge qui n'estoit tenuë que par des personnes de qualité.

MAIS le Roy François Premier par ses Ordonnances : l'une donnée à Paris en Feurier mille cinq cens trente-deux : & par vne autre donnée en ce lieu de Fontainebleau en Aoust mille cinq cens trente-quatre, crea en cette Forest vn Grand Forestier, avec pouuoir de connoistre de tous cas ; mesme faire les ventes des bois ; priuatiuement à l'autre Forestier qui en fut exclus : & voulut alors sa Maieité , que le Siege de sa Iurisdiction fust estably, ainsi qu'il est, à Fontainebleau, comme le lieu le plus commode pour l'exercice de la Iustice, & des parties.

II.  
Le Grand Forestier de cette Forest estably par François I.

Or quant à la fonction dudit ancien Forestier, par ladite Ordonnance, elle fut restrainte à la garde du Marteau du Roy seulement, pour marquer les bois qui seroient vendus & deliurez en icelle, avec les mesmes gages qu'il auoit auparauant. Laquelle charge de Forestier, ou Garde-Marteau est hereditaire.

ET audit an mille cinq cens trente-quatre, lors de la creation des Maistres particuliers, & Lieutenans en chacun Bailliage, celle du Bailliage de Melun fut iointe & annexée à celle de Grand Forestier; laquelle a esté depuis exercée par vne seule & mesme personne de haute condition; tels qu'ont esté Messieurs Dogas, de Miraumont, de Vitry, du Hallier, de Persan, & maintenant de Souuré.

III.  
Maistrise particuliere de cette Forest.

Les Officiers de cette Iustice des Eaux & Forest, sont, le Grand Forestier, & Maistre particulier, le Lieutenant qui est de longue robbe, le Procureur du Roy, le Petit Forestier, ou Garde-Marteau, le Receueur, le Controolleur, le Greffier, deux Sergens Trauersiers, vn Sergent Appretiateur, vn Sergent Dangereux Collecteur des amendes, huit Sergens à garde, & deux Huissiers Audianciers.

SOVS cette Maistrise des Eaux & Forest de Fontainebleau, il y a deux Sieges qui en dépendent, à sçauoir Montreau Faut-Yone pour le droit de Pesche & de Chasse, avec droit de iurisdiction qui se tient audit

IV.  
Sous cette Maistrise il y a deux Sieges.

lieu de Montreau, le Vendredy de quinzaine en quinzaine, par le Maistre particulier ou son Lieutenant audit Fontainebleau, ou Sous-Lieutenant estably audit Montreau, pour la correction des abus qui se commettent pour le fait de la Pesche; & entreprise sur les rivières de Seine & d'Yonne.

L'autre Siege qui répond à ladite Maistrise de Fontainebleau est la Grurie du Chastelet en Brie, où il y a vn Iuge Gruyer, qui connoist des delits qui se commettent, duquel Gruyer les appellations ressortissent pardeuant le Maistre particulier au Siege dudit Fontainebleau.

V.  
Officiers  
des Chas-  
ses.

OV TRE le Grand Forestier ou Maistre particulier de cette Forest, il y a aussi vn Capitaine des Chasses pour la conseruation des plaisirs du Roy; & ces deux Charges ont esté ordinairement iointes ensemble, & tenuës par vne seule & mesme personne, & de haute qualité, comme est à present Monseigneur de Souuré, qui a aussi sous luy vn Lieutenant de robbe courte à Fontainebleau, & vn autre en Brie, avec dix Gardes pour la conseruation desdits plaisirs de sa Maiesté en cette Forest, & vingt autres pour les enuirons & estenduë d'icelle: tous lesquels Gardes ont pareil pouuoir de faire rapport, & saisies des bois, que les Sergens à garde.

VI.  
Priuileges  
des Offi-  
ciers des  
Eaux &  
Forests, &  
des Chas-  
ses.

CES Officiers iouissent de plusieurs droits & priuileges, outre leurs gages & appointemens ordinaires, le principal est leur droit d'Usage & Chauffage, chacun selon son ordre & condition.

Le Grand Forestier & Maistre particulier a vingt-cinq cordes de bois.

Le Lieutenant, quinze cordes.

Le Procureur du Roy, dix cordes.

Le Garde-Marteau, dix cordes.

Le Greffier, dix cordes.

Les deux Sergens Trauersiers, & huit Sergens à garde, chacun six cordes.

Quant aux Officiers des Chasses, ou Gardes des



plaisirs du Roy , ils ont pareillement leur Chauffage ; à sçauoir ,

Le Lieutenant de robe-courte, & premier Garde , a dix cordes.

Et les neuf autres anciens Gardes ont chacun trois cordes , avec cette condition , que le bois de Chauffage de tous lesdits Officiers , tant des Eaux & Forests , que des Chasses , doit estre exprez , à sçauoir la corde de huit pieds de long , & quatre de large , & les buches de quatre pieds de long.

DE QUELQUES PRIEVREZ, ET CHAPELLES  
situées en la Forest de Fontainebleau.

CHAPITRE VI.

- |   |   |
|---|---|
| <p><i>I. La Chapelle de Sainct Louys , autrefois dite de Sainct Vincent.</i></p> <p><i>II. Motif de la fondation de la Chapelle de S. Louys.</i></p> <p><i>III. Elle est à la collation du Roy.</i></p> | <p><i>IV. Le Prieuré dit Nostre Dame de Franchard.</i></p> <p><i>V. Le Prieuré de S. Nicolas des Basses-Loges.</i></p> <p><i>VI. L'Hermitage de la Magdelene.</i></p> |
|---|---|



OMME j'ay obserué par tout cy-deuant l'ordre des temps & chronologique ; aussi est-ce mon dessein de continuer : ce qui m'oblige pour cette raison à commencer ce Chapitre par le Prieuré ou Chapelle dite de S. Louys , puisqu'elle est la plus ancienne de toutes celles dont il s'agit icy de traiter.

LES memoires que j'en ay veu , nous font foy que le mesme S. Louys en est le Fondateur , l'ayant dediée à Dieu sous l'inuocation de S. Vincent , l'an mille deux cens soixante & quatre ; & depuis la canonization de ce Sainct Roy elle a tousiours porté le nom de S. Louys : laquelle est située dans cette Forest en la grande route

I.  
La Cha-  
pelle de S.  
Louys, au-  
trefois dite  
de S. Vin-  
cent.

de Paris à Fontainebleau, d'où elle n'est esloignée que d'une bonne lieuë, & posée sur vne petite colline.

II.  
Motif de  
la fonda-  
tion de la  
Chapelle  
de Sainct  
Louys.

LA tradition nous apprend, que le motif qui inuita ce Religieux Monarque à edifier cette Chapelle, fut qu'un iour se diuertissant à la Chasse dans cette Forest il tomba au mesme lieu où elle est bastie, entre les mains de quelques voleurs, comme il estoit écarté de sa fuite; & craignant, parce qu'ils ne le connoissoient pas, que ces brigans n'attentassent à sa personne, il sonna promptement de son cor; ce qui fit accourir aussi tost tous les gens tandis que ces voleurs s'enfuirent: & en memoire de ce qu'il auoit échappé ce danger, pour remercier Dieu il fit construire cette Chapelle sous le nom de S. Vincent, parce que ce fut le iour que l'Eglise celebre la feste de ce Bienheureux Martyr, que cet accident luy arriua: & fut alors cette Chapelle appelée S. Vincent de Montoüy, d'autant que de ce lieu l'on l'auoit ouy, & estoit-on venu à son secours. Elle est nommée encore S. Louys en beau lieu, par ce qu'elle est située sur vne petite eminence, où d'un costé elle a veü sur vne grande plaine, & du reste enuironnée de bois de haute fustaye.

Dés la fondation Sainct Louys la donna de deux muids deux septiers de bled froment, à prendre sur son Domaine de Melun, dont elle iouyt encore à present.

III.  
Elle est à  
la collation  
du Roy.

ELLE est à la collation du Roy, auquel outre vn grand nombre d'autres bienfaits, j'ay cette particuliere obligation de me l'auoir conferée il y a six à sept ans, vacante par le deceds du R. P. Frere Pierre Pepin, duquel il a esté parlé cy dessus. Sadite Maiesté par vn surcroist de sa bonté, & en memoire de Sainct Louys son Patron, & pour autres bonnes considerations l'a exemptée de routes Decimes ordinaires & extraordinaires, par Arrest de son Conseil: grace & priuilege duquel elle iouyt.

Il y a grande deuotion en ce lieu, particulièrement le iour de la feste de ce Sainct Roy, où dés la veille iusques au lendemain l'on y vient en pelerinage de dix & dou-

ze lieuës és enuiron ; & s'y trouue quelquefois plus de trois ou quatre mille personnes.

LE Prieuré dit Nostre Dame de Franchard est encore vn lieu de deuotion situé en cette Forest, & esloigné de Fontainebleau d'vne lieuë ou enuiron, du costé du Village appellé Erbonne.

---

IV.  
Le Prieuré  
de Fran-  
chard.

Il est fort ancien, comme il se void par ce qui reste de ses bastimens tous ruinez, particulièrement la Chapelle qui estoit fort grande, de laquelle il n'y a plus que les murailles, avec vn petit retranchement qui sert maintenant de Chapelle.

L'apprends par quelques anciens memoires, que ce Prieuré a esté autrefois Conuentuel, dépendant de l'Abbaye de S. Euuert d'Orleans de l'Ordre des Chanoines Reguliers de Saint Augustin. De fait il y a encore vn grand circuit qui a esté enuironné de murailles, avec apparence de Dortoir, & autres bastimens tous ruinez, que l'on tient estre arriué durant la guerre des Anglois en France. Au deuant de ce Prieuré près de la portè est vne fontaine basse qui ne tarit point, & dont l'eau découle d'entre vn grand nombre de roches qui rendent ce lieu fort desert & affreux. Depuis enuiron cent ans ce Prieuré a tousiours esté conserué par le Roy.

A demy lieuë de Fontainebleau sur le finage de la Parroisse d'Auon, & dudit Fontainebleau, est situé le Prieuré de Saint Nicolas, au lieu dit les Basses-Loges, dans le grand chemin de Paris à Moret. Il a esté fondé en l'an de grace mille trois cens dix, par Henry de Authey Sire de Lois, Chanoine de Roye en Vermandois, lequel y establit des Religieux de l'Ordre de la Charité Nostre Dame, vulgairement dits Billettes, qui y ont demeuré iusques en l'an mille six cens trente-quatre, que lesdits Billettes le cederent aux Peres Carmes, qui en prirent possession le quinzième de Feurier audit an. Ce lieu est bien agreable, & d'vn grand circuit, quoy que la Chapelle soit petite, & qu'il y ayt peu de bastimens.

---

V.  
Le Prieuré  
de S. Nico-  
las des Bas-  
ses Loges.

VI.  
L'Hermitage de la  
Magdelene.

L'HERMITAGE, dit de la Magdelene, demande encore icy place, parce qu'il est situé dans cette Forest, à vne petite lieuë de cette Maison Royale, sur vne pante qui descend sur le bord de la riuier de Seine, & regarde delà l'eau le Village de Vulaine. Il a esté basty l'an mille six cens dix-huict, au lieu dit la Fontaine le Roy, par vn Gentilhomme Breton, lequel y demeura quelque temps, & se faisoit appeller le Cheualier de la Magdelene; alloit déchauffé, portant vne grande robe grise, sur laquelle estoit vne Croix rouge. Les eaux depuis ont miné de forte les bastimens de cét Hermitage, qu'il est maintenant en ruine, & est vn lieu fort agreable & d'vne belle veüë. Auparauant sa ruine, i'y ay veu, pendant plusieurs années, vne grande assemblée de peuple au iour de la Magdelene.

## DES VILLAGES ET HAMEAUX Vfagers de la Forest de Fontainebleau.

### CHAPITRE VII.

- |   |  |
|---|--|
| <p><i>I. Noms des Villages &amp; Hameaux vfagers.</i></p> <p><i>II. Pruisileges desdits vfagers.</i></p> <p><i>III. Obligez, en cas d'accident de feu en la Forest,</i></p> | <p><i>de la secourir.</i></p> <p><i>IV. Ils doiuent au Roy le droit d'Auenage.</i></p> <p><i>V. Ils sont exempts de la Taille, &amp; ne payent que le Taillon.</i></p> |
|---|--|



PREMIER que de donner fin à ce dernier Liure, i'ay creu estre à propos, apres auoir parlé de la Forest de cette Maison Royale, de faire icy vn Chapitre particulier des Villages & Hameaux qui ont droit d'usage en ladite Forest, desquels voicy les noms:

I.  
Noms des  
Villages, &  
Hameaux  
vfagers.

HAVT, & bas Samoïs, avec ses dépendances.  
Bois-le-Roy, & les Hameaux de Brosse, de Sarmese,  
la Caue, & la Ruelle.

Taumery, & les Hameaux de By, d'Effondré, Chan-  
toiseau, & les Montsforts.

Veneux, & Nadon dépendans de la Parroisse de Mo-  
ret.

Montigny sur Loin, & les Hameaux de Sorcque, &  
Houffot.

Bouron, & le Hameau de Marlotte.

Grez sur Loin.

Villers sur Grez, & Busseau qui est de la Parroisse.

Reclofes, & le Hameau de la Vignette.

Vry, & le Hameau de Besonuille.

Achere, & le Hameau de Meun.

Erbonne.

Sainct Martin en Bierre, & Macherin.

Chailly, & les Hameaux de Barbifon, & du Fay.

Villiers aux poires.

TOVS ces Villages & Hameaux vsagers, par octroys &  
priuileges donnez par plusieurs Roys, ont droit de met-  
tre paistre en ladite Forest toute l'année, horsmis depuis  
la my-Auril, iusques à la my-Iuin, temps de fenaïson,  
leurs bestes à cornes, dans les fustayes & vallées, exce-  
ptées les ventes, iusques à ce que par les Officiers, elles  
soient declarées en defenſe de se garentir du brou des  
fauues, & autres animaux.

II.  
Priuileges  
desdits V-  
sagers.

Ils ont aussi droit de prendre le bois sec tiré au cro-  
chet, sans y pouuoir porter aucun ferrement, sur peine  
d'amende.

De plus, ils ont priuilege d'y mettre paistre leurs  
porcs es lieux susdits.

ET pour reconnoissance de ces octroys & priuileges,  
ils sont aussi obligez, en cas d'accident de feu en ladite  
Forest, au premier son de cloche ou de commandement,  
de se porter promptement pour l'esteindre.

III.  
Obligez en  
cas d'acci-  
dent de feu  
en la Forest  
de la secou-  
rir.

ITEM, sont encore tenus de payer au Roy, pour hom-  
mage & reconnoissance de ces bienfaits, chacun ména-  
ge vn boisseau d'auoine mesure de Melun, & vn double  
chacun; ce qui s'appelle droit d'Auenage, qui est receu

IV.  
Ils doiuent  
au Roy le  
droit d'A-  
uenage.

v.  
Ils sont e-  
xempts de  
la Taille, &  
ne payent  
que le Tail-  
lon.

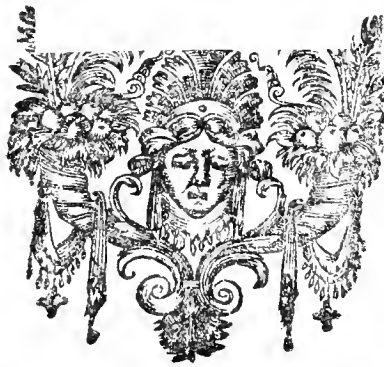
ET d'autant que lesdits Villages & Hameaux sont  
d'ordinaire en degast par le grand nombre des bestes  
fauues, & noires de ladite Forest, ils sont exempts de la  
Taille, & ne payent à sa Maiefté que le Taillon.

F I N.

---

*Fautes suruennés en l'impression.*

*Page 15. ligne 3. lisez de la fraicheur. p. 19. l. 3. lif. leurs promenades. p. 55. l. 20.  
lif. Dapiferi. p. 73. l. 25. lif. de Mortagne. p. 93. l. 28. lif. dessiné. p. 308. l. 23. lif. prouelles.*





*Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR Grace & Priuilege du Roy il est permis à Sebastien Cra-  
moisy, Marchand Libraire Iuré en l'Vniuersité de Paris, & Im-  
primeur ordinaire du Roy, d'imprimer vn liure intitulé, *Le Tre-  
sor des merueilles de la Maison Royale de Fontainebleau*, &c. fait &  
composé par le R. P. PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de  
la Faculté de Paris, Conseiller, Aumosnier & Chapellain ordina-  
ire de sa Maiesté, & Ministre & Superieur du Conuent de la saincte  
Trinité fondé au Chasteau dudit lieu : & ce pendant le temps &  
espace de six années consecutiues : avec defences à tous Libraires  
& Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer ledit liure, sous pre-  
texte de déguisement, ou changement qu'ils y pourroient faire,  
à peine de confiscation, & de l'amende portée par ledit Priuile-  
ge. Donné à Paris le vingtième de Ianuier mil six cens quarante-  
deux. Signé, Par le Roy en son Conseil, CEBERET.

*Approbaton du Reuerendissime Pere General.*

**N**OVS FRERE LOVYS, Docteur és Saincts Decrets, Gé-  
neral & Grand Ministre de tout l'Ordre de la Saincte Tri-  
nité, & Redemption des Captifs, Commissaire & Visiteur Apo-  
stolique, specialement estably en tout iceluy par nostre S. Pere le  
Pape Urbain Huietième, Conseiller & Aumosnier de sa Maiesté  
Tres-Chrestienne; ayant veu & serieusement examiné le liure, qui  
porte pour titre, *Le Tresor des merueilles de la Maison Royale de Fon-  
tainebleau*, &c. fait & composé par nostre cher Confrere le Pere F.  
PIERRE DAN, Bachelier en Theologie de la Faculté de Paris,  
Ministre & Superieur de nostre Conuent de la Saincte Trinité, fon-  
dé au Chasteau dudit lieu, &c. Nous auons loüé en luy, & approu-  
ué sa curieuse recherche, qu'il fait paroistre pour la recomman-  
dation de cette Maison vrayement Royale : & permis par ces presentes  
de mettre au iour, & faire imprimer ledit liure. Donné en nostre  
Conuent des Mathurins de Paris dudit Ordre, sous nostre seing  
manuel, celui de nostre Secretaire, & le contrescel de nostre gene-  
rale Administration, ce 12. Ianuier 1642.

LOVYS General.

Du mandement de nostre Reuerendissime  
Pere General, RALTE Secretaire.









DATE 1-1-19  
2018 11

